
Document d'Objectifs

« PELOUSES ET FORETS DU BARSEQUANAIS »



**Site Natura 2000 n°06
(FR2100251)**

Juin 2011



Cofinancé par l'Union Européenne
Programme Objectif 2

Réalisation :

Aude Poncelet, Chargée de mission à la Chambre d'agriculture de l'Aube

Avec la participation de :

Sandrine RENAULT, Secrétaire générale de la Chambre d'agriculture de l'Aube

Sous la direction de :

Bertrand CHEVALIER, Directeur de la Chambre d'agriculture de l'Aube.

Financement :

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Champagne-Ardenne



Cofinancé par l'Union Européenne
Programme Objectif 2

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
PREAMBULE	5
INTRODUCTION	7
PARTIE A. ANALYSE DE L'EXISTANT	9
A.1. MILIEU PHYSIQUE	11
A.1.1. Localisation et caractéristiques générales	11
A.1.2. Climat	11
A.1.3. Géologie	13
A.1.4. Pédologie	13
A.1.4.1. Sols bruns calcaires	13
A.1.4.1.1. Sols bruns calcaires argilo-limoneux plus ou moins caillouteux (10).....	13
A.1.4.1.2. Sols bruns calcaires limoneux plus ou moins développés (11).....	14
A.1.4.1.3. Sols bruns calcaires limono-argileux ou argilo-limoneux, plus ou moins développés, caillouteux sur Rauracien (12).....	14
A.1.4.1.4. Sols bruns calcaires limono-argileux ou argilo-limoneux, plus ou moins développés, caillouteux sur Kimméridgien (13).....	14
A.1.4.2. Sols bruns calciques	14
A.1.4.2.1. Sols bruns calciques argilo-limoneux, caillouteux, plus ou moins développés (14.1).....	14
A.1.4.2.2. Sols bruns calcaires (calciques recarbonatés), plus ou moins développés (14.2).....	15
A.1.4.3. Sols peu évolués colluvionnaires	15
A.1.4.3.1. Sols peu évolués colluvionnaires hétérogènes des pentes (31.1).....	15
A.1.4.3.2. Sols peu évolués colluvionnaires profonds, argilo-limoneux ou limono-argileux, des pentes (31.2).....	15
A.1.4.4. Sols peu évolués alluvionnaires	15
A.1.4.4.1. Sols peu évolués alluvionnaires hétérogènes des petites vallées et vallons (34).....	15
A.1.4.4.2. Sols peu évolués alluvionnaires des petites vallées du Barrois (35).....	16
A.1.4.5. Sols détruits ou profondément modifiés par l'homme (47)	16
A.1.4.6. Synthèse sur les sols du site	16
A.2. HABITATS – FAUNE – FLORE : ETAT INITIAL DE CONSERVATION	17
A.2.1. Habitats naturels	17
A.2.1.1. Description	17
A.2.1.1.1. Habitats d'éboulis.....	17
A.2.1.1.2. Habitats de pelouses, prairies et fruticées.....	18
A.2.1.1.3. Habitats forestiers.....	21
A.2.1.1.4. Carrières souterraines.....	22
A.2.1.1.5. Autres habitats.....	23
A.2.1.2. Evaluation patrimoniale	24
A.2.2. Flore	25
A.2.3. Faune	26
A.2.3.1. Faune vertébrée	26
A.2.3.1.1. Chauves-souris.....	27
A.2.3.1.2. Mammifères terrestres.....	29
A.2.3.1.3. Avifaune.....	30
A.2.3.1.4. Reptiles.....	32

A.2.3.1.5.	Amphibiens	32
A.2.3.1.6.	Synthèse de la faune vertébrée remarquable du site Natura 2000	33
A.2.3.2.	<i>Faune invertébrée</i>	34
A.2.3.2.1.	Lépidoptères rhopalocères (papillons de jour)	34
A.2.3.2.2.	Lépidoptères hétérocères (papillons de « nuit »)	38
A.2.3.2.3.	Orthoptères (grillons, sauterelles, criquets)	39
A.2.3.2.4.	Autres insectes	42
A.2.4.	Synthèse de la flore et de la faune remarquables	44
A.3.	ACTIVITES HUMAINES	46
A.3.1.	Les communes du Barséquanais	46
A.3.1.1.	<i>L'emprise du site sur les communes concernées</i>	46
A.3.1.2.	<i>Une perte régulière de population depuis les années 1970</i>	46
A.3.1.3.	<i>Une intercommunalité qui gagne du terrain</i>	47
A.3.1.4.	<i>Le Barséquanais, présence importante du Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne</i>	48
A.3.2.	Identification des activités humaines, des acteurs et des enjeux socio-économiques du territoire	49
A.3.2.1.	<i>L'occupation du sol</i>	49
A.3.2.1.1.	Présentation de CORINE Land Cover	49
A.3.2.1.2.	Données d'occupation du sol sur le site	49
A.3.2.1.3.	Synthèse sur l'occupation du sol du site	51
A.3.2.2.	<i>L'agriculture</i>	51
A.3.2.2.1.	Les exploitations gérant des terrains sur le site Natura 2000	51
A.3.2.2.2.	Les Mesures Agri-Environnementales	52
A.3.2.2.3.	Le rôle du pastoralisme passé dans l'entretien des milieux ouverts	52
A.3.2.3.	<i>La viticulture</i>	52
A.3.2.3.1.	Historique du vignoble du Barrois	52
A.3.2.3.2.	Economie viticole du Barrois	54
A.3.2.3.3.	Caractéristiques des pratiques viticoles sur les communes du site	54
A.3.2.4.	<i>La sylviculture</i>	54
A.3.2.4.1.	Caractéristiques de la propriété forestière	55
A.3.2.4.2.	Caractéristiques des stations et peuplements forestiers du site	55
A.3.2.4.3.	Pratiques sylvicoles	56
A.3.2.5.	<i>La chasse</i>	57
A.3.2.5.1.	Les espèces chassées et les types de chasse dans le Barséquanais	57
A.3.2.5.2.	L'organisation de la chasse	57
A.3.2.6.	<i>Les loisirs, tourisme et autres activités</i>	58
A.3.2.6.1.	Les sports motorisés	58
A.3.2.6.2.	La randonnée pédestre, le tourisme (nature, viti-vinicole, culturel)	58
A.3.2.6.3.	Autres activités	58
A.3.3.	Identification des programmes collectifs et des politiques publiques	60
A.3.3.1.	<i>Aménagements et servitudes</i>	60
A.3.3.1.1.	Routes et voies d'accès	60
A.3.3.1.2.	Captages et périmètres de protection	60
A.3.3.1.3.	Documents d'urbanisme	60
A.3.3.1.4.	Aménagement foncier de Gyé-sur-Seine	61
A.3.3.2.	<i>Politiques publiques et développement durable du territoire</i>	62
A.3.3.2.1.	Politique forestière	62
A.3.3.2.2.	Politique agricole	62
A.3.3.2.3.	Politique viticole	63
A.3.3.2.4.	Politique cynégétique	64

A.3.3.3.	<i>Modifications du périmètre Natura 2000</i>	65
A.3.3.3.1.	Ajustements à la marge du périmètre.....	65
A.3.3.3.2.	Echanges de terrains (dépassant le cadre de simples ajustements de périmètre).....	66
A.3.3.3.3.	Synthèse concernant la révision des périmètres	66
PARTIE B. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE		69
B.1. ANALYSE ECOLOGIQUE		71
B.1.1. Exigences des habitats et des espèces de la directive		71
B.1.1.1. <i>Une activité pastorale adaptée aux exigences des habitats et des espèces</i>		71
B.1.1.1.1. Des pratiques agricoles qui conditionnent les habitats et espèces de pelouses		71
B.1.1.1.2. Des îlots arbustifs au sein des pelouses		72
B.1.1.1.3. Une épaisseur de sol faible voire nulle		72
B.1.1.1.4. Une pression des activités humaines faible.....		72
B.1.1.1.5. La tranquillité dans les sites d'hibernation		72
B.1.1.2. <i>Une structure forestière adaptée aux exigences des chauves-souris</i>		73
B.1.2. Dynamique et évolution actuelle		73
B.1.3. Etat de conservation des habitats		74
B.1.4. Facteurs influençant les objectifs de conservation		75
B.1.4.1. <i>Facteurs « naturels »</i>		75
B.1.4.2. <i>Facteurs induits par l'homme</i>		75
B.1.4.3. <i>Autres facteurs</i>		76
B.1.5. Vulnérabilité des habitats et des espèces		76
B.1.6. Hiérarchisation des enjeux de conservation		78
B.2. OBJECTIFS A LONG TERME		79
B.2.1. Maintenir et favoriser les habitats et les espèces de la Directive « Habitats »		79
B.2.2. Améliorer les connaissances sur le site		79
B.2.3. Intégrer la gestion du site dans le contexte local		80
SYNTHESE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS INTERMEDIAIRE		81
PARTIE C: MESURES DE GESTION		83
I.1 OBJECTIFS LIES AUX HABITATS NATURELS, AUX ESPECES ET AUX ACTIVITES HUMAINES		84
A. Assurer la pérennité des habitats et des espèces des milieux ouverts		85
A1. Restaurer les groupements calcicoles qui se sont reboisés		86
A2. <i>Entretenir les milieux ouverts pour lutter contre le boisement et la fermeture du milieu</i>		87
B. Maintenir les habitats forestiers et favoriser leurs espèces		88
B1 <i>Prendre en compte les exigences des chauves souris dans la gestion forestière</i>		88
B2. <i>Préserver les populations de chauves-souris</i>		90
I.2 MODIFICATION DU PERIMETRE DU SITE		91
I.3 OBJECTIFS TRANSVERSAUX		92
C. Mettre en œuvre le DOCOB		93
C1. <i>Favoriser la réalisation des actions du DOCOB</i>		93
C2. <i>Coordonner la mise en œuvre du DOCOB</i>		95
D. Améliorer les connaissances sur l'ensemble du site Natura 2000		95
D1. <i>Prendre connaissance de l'existant sur les nouveaux secteurs suite à la révision du périmètre</i>		95

<i>D2. Améliorer la fonctionnalité du site Natura 2000 par des outils de gestion</i>	<i>95</i>
<i>D3. Améliorer les connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire.....</i>	<i>96</i>
<i>D4. Améliorer les connaissances sur les espèces patrimoniales de Champagne-Ardenne.....</i>	<i>96</i>
<i>D5. Evaluer l'impact de la gestion sur l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire.....</i>	<i>96</i>
E. Intégrer la gestion du site dans son contexte local	97
<i>E1. Sensibiliser les propriétaires et gestionnaires aux enjeux du site.....</i>	<i>97</i>
<i>E2. Assurer la cohérence entre les objectifs du DOCOB et les projets du territoire.....</i>	<i>97</i>
<i>E3. Réduire les facteurs humains ayant un impact négatif sur les habitats d'intérêt communautaire</i>	<i>97</i>
III.1 FICHES ACTION	101
IV.1 SUIVIS DES ACTIONS DU DOCOB	137
IV.2 SUIVIS DE LA GESTION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE.....	140
IV.3 SUIVIS DE LA GESTION DES ESPECES DE LA DIRECTIVE HABITATS ET OISEAUX.....	141
V1. PREVISIONNEL PAR ACTION.....	142
V2. ESTIMATION DU BUDGET GLOBAL	147
V3. CALENDRIER PREVISIONNEL	147
LISTE DES ABREVIATIONS.....	154
BIBLIOGRAPHIE	155

PREAMBULE

Le site Natura 2000 « Pelouses et forêts du Barséquanais » a été désigné Site d'Intérêt Communautaire (SIC) au titre de la Directive Habitats (92/43/CEE).

Cette directive européenne a pour objet « de contribuer à assurer la biodiversité par la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages sur le territoire européen » (Article 2).

Par conservation, la Directive entend un « ensemble de mesures requises pour **maintenir ou rétablir les habitats naturels et les populations d'espèces de faune et de flore sauvages dans un état favorable** » (Article 1er a).

Elle définit, avec la Directive « Oiseaux » (79/409/CEE), les principes d'un dispositif européen de protection des sites naturels, baptisé réseau Natura 2000, destiné à maintenir ou rétablir la diversité biologique de ces milieux « **en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles ainsi que des particularités régionales et locales** » (Article 2 § 3).

La liste des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages dits « d'intérêt communautaire » figure dans les annexes I et II de la Directive Habitat, transcrites en droit français par l'arrêté ministériel du 16 novembre 2001.

L'**Annexe I** recense les **Habitats d'Intérêt Communautaire**, c'est-à-dire ceux qui sont en danger de disparition dans leur aire de répartition naturelle, qui ont une aire de répartition naturelle réduite ou qui constituent des exemples remarquables (Article 1er c). L'**Annexe II** mentionne quant à elle les **Espèces d'Intérêt Communautaire**, c'est-à-dire celles qui sont en danger, vulnérables, rares ou endémiques (Article 1er g).

La présence de tels habitats et espèces sur un site nécessite leur proposition comme **Site d'Intérêt Communautaire**.

Les directives européennes ont été transcrites en droit français et insérées dans le Code de l'Environnement (articles L414-1 à L414-7 pour la partie législative, articles R414-1 à R414-24 pour la partie réglementaire).

En France, la mise en oeuvre du réseau Natura 2000 débute par la réalisation d'un **document d'objectifs (DOCOB)** pour chacun des sites désignés d'intérêt communautaire (code de l'environnement, articles L414-2, R414-8 à R414-11).

Ce document vise à établir un diagnostic du patrimoine naturel et des activités humaines pratiquées sur la zone afin d'élaborer un plan de gestion adapté au site concerné. L'opérateur technique est l'organisme chargé de l'animation de la démarche Natura 2000, sur un site donné, et de la rédaction du DOCOB.

Pour chaque site, un arrêté préfectoral met en place un **Comité de Pilotage local**, composé de représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et locales, ainsi que des organismes socioprofessionnels. Ce Comité de Pilotage, présidé par un représentant des collectivités locales ou territoriales, est le principal organe de concertation au niveau du site : il désigne l'opérateur local et valide le DOCOB avant que celui-ci ne soit approuvé par l'Etat.

Pour le présent site, le Comité de Pilotage Local a été installé le 04 novembre 2005.

Les différents cahiers des charges, relatifs aux mesures de gestion contenues dans le DOCOB, et élaborés de manière concertée avec experts et acteurs locaux (propriétaires, gestionnaires et usagers), doivent servir de référentiel pour la signature des futurs **contrats de gestion** du site Natura 2000.

Natura 2000 s'inscrit donc dans une démarche d'aménagement du territoire et de préservation de l'environnement, au travers de la gestion par les populations locales d'espaces naturels (habitats naturels et habitats d'espèces) à forte valeur patrimoniale.

INTRODUCTION

Le Barséquanais abrite de **nombreuses pelouses du département de l'Aube**, situées sur le plateau et les rebords de versants. Le site Natura 2000 regroupe celles d'entre-elles qui renferment une flore très diversifiée, dont un cortège important d'espèces thermophiles. Ce sont, avec celles du plateau de Langres, les **pelouses les plus diversifiées de Champagne-Ardenne**.

Sur le site des "**Pelouses et Forêts du Barséquanais**", la **Chambre d'Agriculture de l'Aube** a été désignée **opérateur local** par le Comité de Pilotage du site réuni en préfecture le 04 novembre 2005, au cours duquel Monsieur DEROIN, maire de Gyé-sur-Seine, a été élu président du comité de pilotage.

A ce titre, la Chambre d'Agriculture de l'Aube a en charge la **réalisation de l'ensemble des études** nécessaires à la caractérisation du site et **l'animation d'une phase de concertation** qui conduira à la proposition de mesures de gestion sur le site.

Dans la première partie de ce document validée en juin 2008, la **Chambre d'Agriculture** présente la description du **milieu physique** (climat, sols, hydrographie, etc.), ainsi que le recensement et l'analyse des **activités humaines**. Cette étude a été permise par l'organisation de nombreuses rencontres avec les acteurs locaux, (2006, 2007 et 2008), complétées par des données bibliographiques.

L'étude du **milieu naturel** a quant à elle été confiée au **Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne Ardenne**, qui pilote un collectif d'associations (CPIE, ANN) disposant d'une connaissance approfondie de la zone concernée. Les prospections de terrain, du printemps à l'automne 2005, ainsi que la recherche de données complémentaires puisées dans la bibliographie, ont permis de réaliser un diagnostic écologique, finalisé en décembre 2005.

Parallèlement à cette richesse écologique exceptionnelle des pelouses et forêts du Barséquanais, différents **enjeux humains et socio-économiques** se dégagent du territoire.

L'agriculture est quant à elle peu concernée sur le site, certaines pelouses sont toutefois gérées par pâturage, alors que d'autres sont entretenues de manière de plus en plus espacée.

La sylviculture repose de son côté sur la gestion des forêts, essentiellement soumises, des hauts de coteaux et plateaux du revers de la côte des Bars.

La viticulture a depuis un demi-siècle (notamment depuis le déclassement d'une partie importante des terrains de l'ancienne AOC 1927) des vues de production à moyen et long terme sur les coteaux les plus favorables.

Dans la deuxième partie de ce document, élaborée en juin 2011, la Chambre d'agriculture propose **des mesures de gestion**, travaillées au préalable grâce à la participation des locaux et de différents partenaires à travers différents groupes de travail (Pelouse, Forêt et Loisirs).

Les différentes actions présentées sous forme de cahiers des charges permettront d'élaborer des **Contrats Natura 2000** nécessaires à la restauration et à la protection du site.

PARTIE A. ANALYSE DE L'EXISTANT

A. ANALYSE DE L'EXISTANT

A.1. MILIEU PHYSIQUE

A.1.1. LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES GENERALES

Annexe 1 : Localisation du site Natura 2000 n°6 « Pelouses et forêts du Barséquanais »

Le site est localisé au sud-est du département de l'Aube, dans le sud de la région naturelle du Barrois (Barséquanais), non loin de la limite départementale Aube / Côte d'Or.

Il appartient à la **région biogéographique continentale**.

Le site Natura 2000 est constitué de **quatorze secteurs distincts**, représentant un total de **302 ha** répartis sur 7 communes : Bourguignons, Buxeuil, Gyé-sur-Seine, les Riceys, Mussy-sur-Seine, Plaines-Saint-Lange et Neuville-sur-Seine.

Désignation du secteur	Surface	Communes	ZNIEFF correspondante
<i>Le Calvaire</i>	2,35 ha	Bourguignons	N°210008967 : Pelouses du Calvaire et du Regard à Bourguignons
<i>Le Regard</i>	4,17 ha		
<i>Champ Gillant</i>	21,98 ha	Les Riceys	N° 210015555 : Pelouses et pinèdes de Paulin, Frolle et Champ Gillant aux Riceys
<i>Frolle</i>	15,20 ha		
<i>Paulin</i>	19,27 ha		
<i>Le Devois</i>	9,46 ha		
<i>Notre Dame des Vignes</i>	5,87 ha	Neuville/Seine	N°210000112 : Pelouse de Notre-Dame des Vignes à Neuville/Seine
<i>La Côte de la Plaine</i>	1,93 ha	Buxeuil	N°210015557 : Pelouses et pinèdes de la Côte de la Plaine à Buxeuil et Neuville-sur-Seine
<i>La Côte de la Plaine</i>	2,62 ha		
<i>Vallée des Hâtes (Nord)</i>	58,50 ha	Mussy/Seine	N°210015556 : Pinèdes et pelouses de la Vallée des Hâtes et du Bouchot à Mussy-sur-Seine et Plaines-Saint-Lange
<i>Vallée des Hâtes (Sud)</i>	85,30 ha		
<i>Le Bouchot</i>	9,35 ha	Plaines-St-Lange	
<i>Les Dalivards</i>	6,43 ha	Gyé/Seine	N° 210008969 : Pelouse du Replat de la haie à Gyé-sur-Seine
<i>Le Replat de la Haie</i>	60,87 ha		

Les coordonnées Lambert II du centre du site sont :

- Longitude 763 854 m
- Latitude 2 332 702 m

Les différents secteurs du site s'étendent sur 14,8 km d'est en ouest et sur 17,9 km du nord au sud.

L'altitude des Pelouses et Forêts du Barséquanais varie sensiblement, entre 150 m et 310 m, et est révélatrice du relief accidenté des coteaux du Barrois.

A.1.2. CLIMAT

Le Barséquanais, comme l'ensemble du département, est caractérisé par **un climat océanique dégradé, à tendance continentale**. Le climat du Barrois est toutefois formé de zonages climatiques contrastés :

- ✓ **Dans les vallées**, l'humidité accentue la formation de brouillards et les gelées de printemps peuvent être fréquentes et tardives. C'est notamment le cas, pour le site Natura 2000, du vallon de Champ Cadot.

- ✓ **Sur les coteaux**, qui concernent la majorité du site, on observe, suivant leur exposition et leur altitude, des variations thermiques sensibles déterminant des micro-climats locaux (expositions chaudes, sur les coteaux exposés au sud-est, sud et ouest, en situation bien ensoleillée ; expositions froides, sur les coteaux exposés à l'est au nord-est et au nord, en situation moins ensoleillée et plus fraîche).
- ✓ **Sur les plateaux** (c'est notamment le cas à Gyé-sur-Seine et aux Riceys), le climat est continental et contrasté, faisant une transition entre celui du Bassin Parisien et celui encore plus contrasté du Plateau de Langres.

Dans l'ensemble, les valeurs climatiques globales de la région naturelle sont **plus contrastées** que celles de l'ensemble du département de l'Aube. Le diagramme ci contre a été établi d'après les données moyennes de la station Météo-France des Riceys sur la période allant du 1^{er} janvier 1996 au 30 juin 2005.

Avec un total de 807 mm par an sur les 10 dernières années, la station s'avère **plus arrosée que la moyenne** des stations du département. Les précipitations annuelles sont en outre plus importantes encore à Bar-sur-Seine (876 mm/an) et Mussy-sur-Seine (933 mm/an), une des stations aubois les plus humides.

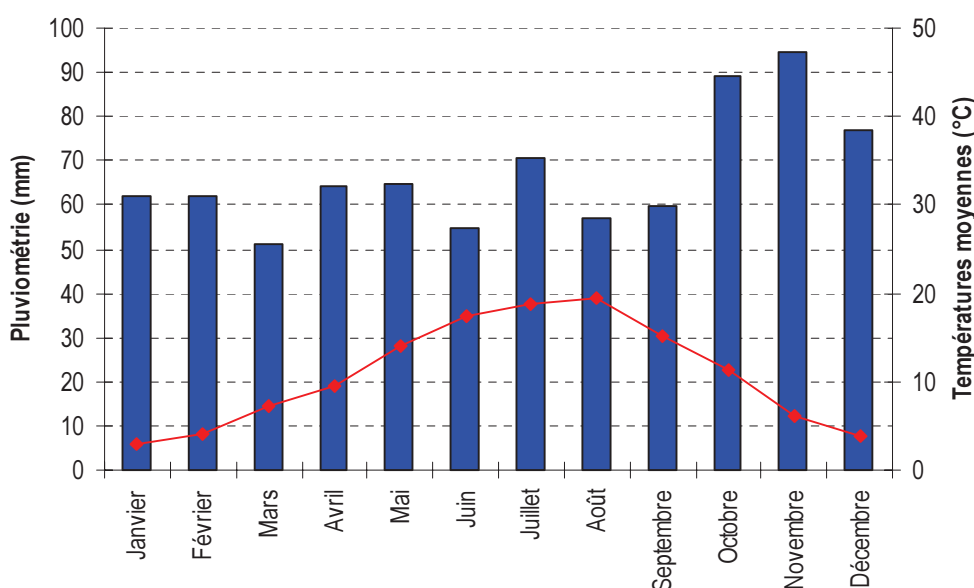


Diagramme ombrothermique – Période de janvier 1996 à juin 2005

Source : Météo-France, station des Riceys

Les pluies se répartissent de manière hétérogène sur l'année, avec des mois de juillet (orages), puis d'octobre à décembre (pluies automnales) très humides, et en revanche des mois de mars et juin plutôt secs.

Concernant les températures (cf. également le tableau ci-dessous), la région se caractérise par une température moyenne annuelle de 10,8°C, qui recouvre une **variabilité de températures importante selon les secteurs et les expositions, ainsi que selon les mois de l'année**. Les mois de décembre et janvier sont ainsi particulièrement froids, avec des minima proches, voire inférieurs à zéro. Les maxima dépassent quant à elles 20°C sur 5 mois de l'année, de mai à septembre, et même 24°C entre juin et août. Les **contrastes saisonniers** sont donc particulièrement marqués en ce qui concerne les températures.

Températures moyennes mensuelles – Période de janvier 1996 à juin 2005

Source : Météo-France, station des Riceys

	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Année
Minima	-0,5	-0,2	1,6	3,5	7,7	10,5	12,0	12,9	8,9	6,5	2,6	0,7	5,5
Maxima	6,5	8,3	12,7	15,6	20,2	24,3	25,7	26,8	21,6	16,2	9,6	6,8	16,2
Moyennes	3,0	4,0	7,2	9,5	14,0	17,4	18,8	19,5	15,3	11,3	6,1	3,8	10,8

A.1.3. GEOLOGIE

La zone du Barrois accueillant le site Natura 2000 est caractérisée, comme beaucoup de terrains situés dans le sud-est du Bassin Parisien, par l'**affleurement en auréoles** presque régulières et d'orientation SW-NE, **d'assises datant du Jurassique**. Elle est marquée par le **relief de cuesta**, constitué par les formations calcaréo-argileuses du Kimméridgien, surmontées par les calcaires portlandiens dits du Barrois ; celle-ci est plus connue sous le nom de **Côte des Bars**. Les pentes parfois très fortes de cette cuesta accueillent le vignoble d'appellation Champagne. Les différents secteurs du site sont positionnés sur les **plateaux** ou sur les **pentés**.

Le site Natura 2000 repose plus particulièrement sur **4 formations géologiques dont leurs propriétés conditionnent la nature des sols et par conséquent le développement de végétations spécifiques sur les différentes pelouses**.

- ✓ Les **calcaires argileux et marnes de l'Oxfordien supérieur** : ils se caractérisent par une succession de calcaires lithographiques et de marnes feuilletées. **La teneur de CaCO₃ est de l'ordre de 80 %**. Ces terrains sont favorables au développement d'une **végétation à tendance marnicole**. Les secteurs de Mussy-sur-Seine et de Plaine-Saint-Lange sont concernés par cette formation.
- ✓ Les **calcaires de Tonnerre et à Astartes** (Kimméridgien inférieur) : ils se caractérisent par des **calcaires très purs (97 à 99,8 % de CaCO₃)** soit tendres soit durs et massifs et qui se fissurent facilement. Les conditions de sécheresse sont très importantes sur ces terrains (calcaires fissurés facilitant l'infiltration de l'eau) ce qui permet, lié au climat local, le **développement des pelouses les plus sèches de l'Aube**. Les 4 secteurs des pelouses des Riceys sont concernés par cette formation.
- ✓ Les **calcaires argileux et marnes du Kimméridgien moyen et supérieur** : ils se caractérisent par une **alternance de calcaires argileux (70% de CaCO₃) et de marnes (50-55% de CaCO₃) sur des terrains en pente parfois très accentués**. Le vignoble d'appellation champagne est installé sur ces terrains, qui sont également propices au développement de la végétation des pelouses marnicoles. La totalité des secteurs de Gyé-sur-Seine, une partie du secteur de Notre Dame à Neuville-sur-Seine et une partie de celui de Frolle aux Riceys sont concernées par cette formation.
- ✓ Les **calcaires du Barrois** (Portlandien inférieur) : ils se caractérisent par des **calcaires lithographiques durs et purs (95% de CaCO₃)** mais avec toutefois des marnes qui s'intercalent dans ces couches. Sur ces terrains se développe une **végétation calcicole avec des espèces supportant des conditions de sécheresse** (nombre d'espèces moins important que pour les calcaires de Tonnerre). Les secteurs du Regard et du Calvaire ainsi qu'une partie du secteur de Notre Dame à Neuville-sur-Seine et de ceux de la Côte de la Plaine à Buxeuil et Neuville-sur-Seine reposent sur ces terrains.

A.1.4. PEDOLOGIE

Annexe 2 : Cartes pédologiques des « Pelouses et forêts du Barséquanais »

Les données pédologiques sont extraites de la cartographie des sols effectuée par la Chambre d'Agriculture de l'Aube, en 1997-1998 pour cette zone du département.

A.1.4.1. Sols bruns calcaires

A.1.4.1.1. Sols bruns calcaires argilo-limoneux plus ou moins caillouteux (10)

Ces sols très marginaux (environ 2 ha) se situent en bordure du site dans les secteurs des pelouses des Dalivards et du Replat de la Haie (Gyé-sur-Seine) ainsi que dans celui des Riceys.

Ils se sont développés sur les formations argilo-caillouteuses situées sur le faciès marneux du Kimméridgien, et résultent du mélange des matériaux marno-argileux avec des produits d'altération des assises de calcaires durs du Portlandien et des calcaires marneux du Kimméridgien.

L'épaisseur de ces matériaux argilo-caillouteux, en moyenne de 40 à 80 cm, en fait des sols bien adaptés à la viticulture.

A.1.4.1.2.Sols bruns calcaires limoneux plus ou moins développés (11)

Ces sols se sont développés **sur des marnes hydrauliques limoneuses très calcaires** du Rauracien, au niveau de **Mussy-sur-Seine**, où ils sont très bien représentés (un peu plus de 69 ha)

A l'échelle du Barséquanais, ils affleurent sur des bandes et des surfaces très limitées là où le manteau argilo-caillouteux est absent ou sur des coteaux marneux, sur des glacis d'érosion plus ou moins larges et de faible pente.

Ces sols sont de faible épaisseur, légèrement caillouteux, d'aspect massif, et présentent certaines contraintes agronomiques :

- Les zones d'affleurement marneux présentent une relative sensibilité à la sécheresse.
- La texture lourde aggrave la prise en masse et la formation de mottes dans l'horizon cultural et le taux important de calcaire actif favorise les risques de chlorose.
- Le risque d'érosion en ravines est important sur les pentes fortes.

L'utilisation éventuelle de ses sols par la viticulture ou par l'agriculture doit donc tenir compte de ces contraintes pédo-agronomiques pour éviter notamment toute érosion.

A.1.4.1.3.Sols bruns calcaires limono-argileux ou argilo-limoneux, plus ou moins développés, caillouteux sur Rauracien (12)

Ces sols représentent 4 ha situés sur le secteur des « Boisements du Bouchot », à Mussy-sur-Seine et Plaines-Saint-Lange. Ils sont typiques du vignoble de ces 2 communes.

Ces sols superficiels se situent sur les formations de calcaire dur marneux du Rauracien. Leur faible épaisseur fait qu'ils peuvent être apparentés à une rendzine plutôt qu'à un sol brun calcaire. De structure anguleuse, généralement bien pourvus en calcaire, ces sols très caillouteux peuvent être l'objet d'une érosion colloïdale importante en raison de la finesse de la fraction limoneuse.

A.1.4.1.4.Sols bruns calcaires limono-argileux ou argilo-limoneux, plus ou moins développés, caillouteux sur Kimméridgien (13)

Ces sols peu épais sont situés **en bordure de plateaux du Barrois** et reposent sur la transition Portlando-Kimméridgienne ou sur le Kimméridgien. Ils sont ainsi **présents dans presque tous les secteurs du site Natura 2000**, notamment sur les communes des Riceys et de Gyé-sur-Seine (quasi exclusivement) et sur la commune de Mussy-sur-Seine (en association avec le type 11), et représentent environ 60 % des sols en superficie (soit 180 ha).

Ils reposent tous sur des cailloutis denses disloqués par le gel issus de la dégradation de la roche mère. Les sols bruns calcaires superficiels sont très proches des sols bruns calciques dont ils ne diffèrent que par la présence de quantités assez faibles de calcaire et une granulométrie plus sableuse. Il semble que ces sols soient en fait des sols bruns calciques recarbonatés (type 14.2), dont ils ne diffèrent que par le substrat sur lequel ils reposent.

La faible épaisseur du profil reposant sur un substrat filtrant (cailloutis poreux) rend ces sols très sensibles à la sécheresse tant sur les rebords de plateaux que sur les replats intermédiaires, interdisant les cultures exigeantes en eau l'été tels le maïs ou le tournesol. Le colza et la luzerne s'y comportent mieux ainsi que les céréales d'hiver. Ces sols possèdent une bonne potentialité et se ressuent très bien.

A.1.4.2. Sols bruns calciques

A.1.4.2.1.Sols bruns calciques argilo-limoneux, caillouteux, plus ou moins développés (14.1)

A l'échelle du Barséquanais, ces sols occupent des surfaces considérables sur toutes les **parties hautes des plateaux** calcaires du Barrois et se positionnent **en retrait des zones perturbées par l'érosion**. Au niveau du site, ils représentent 12 ha essentiellement situés sur le secteur de Mussy-sur-Seine.

Ils sont peu épais, caillouteux non calcaires, sur cailloutis denses issus du calcaire dur très fissuré, avec un développement radiculaire profond dans les fissures où migre l'argile de décarbonatation ocre foncé.

La capacité de rétention en eau du sol est élevée mais la faible épaisseur du profil reposant sur un substrat filtrant (cailloutis poreux) rend ce sol très sensible à la sécheresse. Ces sols possèdent une bonne potentialité : ils se ressuent bien, ne tassent pas mais sont sensibles à la sécheresse interdisant les cultures exigeantes en eau l'été.

A.1.4.2. Sols bruns calcaires (calciques recarbonatés), plus ou moins développés (14.2)

Ces sols sont caractérisés par une **position topographique haute**, comme les sols précédents, au niveau des plateaux calcaires et en retrait des zones perturbées par l'érosion. A la différence de sols de type 14.1, ils se sont plutôt développés sur les argiles de décarbonatation des calcaires hétérogènes du Portlandien. Sur le site, on ne les trouve donc que dans les secteurs de Bourguignons, Buxeul et Neuville-sur-Seine, où ils représentent une faible surface d'environ 6 ha.

Ces sols recarbonatés sont des sols bruns calciques dont la recarbonatation est influencée par leur exposition aux agents d'érosion et par l'action du travail agricole du sol. Ce dernier peut arracher des fragments de calcaire à la roche qui entraîne parfois une recarbonatation. Les teneurs en calcaire sont généralement inférieures à 10 % et la réaction calcaire de ces sols est généralement limitée en quelques points.

Comme pour les sols précédents, ce sont des sols qui se ressuent bien mais sont très sensibles à la sécheresse.

A.1.4.3. Sols peu évolués colluvionnaires

A.1.4.3.1. Sols peu évolués colluvionnaires hétérogènes des pentes (31.1)

Bien représentés sur la zone (un peu moins de 29 ha), ces sols se situent sur les zones pentues, généralement sur les **versants à fortes pentes**, d'où leur présence majoritaire dans le secteur de Bourguignon et dans les pentes abruptes des petits vallons perpendiculaires au vallon de Champ Cadot, à Mussy-sur-Seine.

Formés sur les coteaux à partir des produits issus de l'érosion des plateaux, ce sont des sols profonds, limités à un seul horizon peu développé car les apports permanents de colluvions issus de l'érosion augmentent la profondeur de ces sols et remontent ainsi l'horizon de surface, qui se trouve ainsi en évolution constante.

La forte pierrosité de ces sols est un facteur limitant pour les réserves en eau parfois insuffisantes vis à vis des cultures traditionnelles, mais dont la vigne s'accommode très bien.

A.1.4.3.2. Sols peu évolués colluvionnaires profonds, argilo-limoneux ou limono-argileux, des pentes (31.2)

Ce sol, très peu représenté sur le site Natura 2000 (3 ares), n'est présent qu'en bordure nord du secteur de Mussy-sur-Seine et Plaines-St-Lange.

Situés à la base des grands coteaux, en limite des sols alluviaux des vallées, ce sol jeune résulte des apports continus de l'érosion. Ses horizons de surface sont sans cesse rechargés par les produits issus du ruissellement des coteaux, généralement recarbonatés, et peuvent présenter une hydromorphie locale.

A.1.4.4. Sols peu évolués alluvionnaires

A.1.4.4.1. Sols peu évolués alluvionnaires hétérogènes des petites vallées et vallons (34)

Très peu représentés sur la zone (22 ares), ces sols ne sont également situés qu'au niveau du secteur de Mussy-sur-Seine et Plaines-St-Lange.

Ils se sont développés sur des matériaux limoneux et argilo-limoneux d'origine alluviale. Ils sont profonds, caractérisés par le développement d'un horizon unique sur un matériau alluvial profond peu évolué. Généralement bien pourvus en matière organique, ils sont toujours riches en calcaire.

A.1.4.4.2. Sols peu évolués alluvionnaires des petites vallées du Barrois (35)

On trouve ces sols, un peu plus présents que les précédents (75 ares), au fond d'un vallon du secteur de Mussy-sur-Seine.

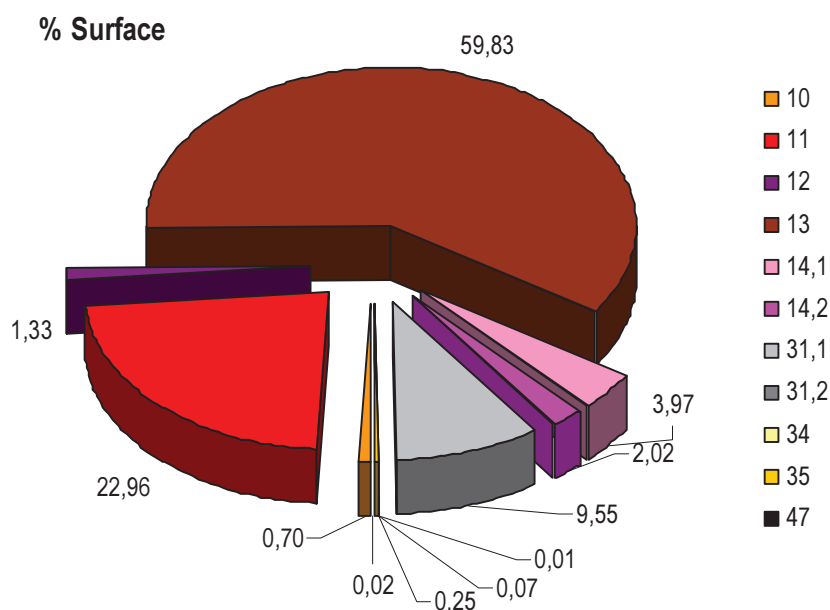
Ces sols se forment dans les fonds de vallons assez larges qui récupèrent toutes les colluvions argileuses fines venant des talwegs et des coteaux. Les matériaux fins arrachés par l'érosion très active sur les pentes sont déposés sur les surfaces planes par les inondations accidentelles et saisonnières.

A.1.4.5. Sols détruits ou profondément modifiés par l'homme (47)

Très peu représentés sur la zone (5 ares), ces sols ne sont localisés qu'en bordure de la pelouse du Replat de la Haie, à Gyé-sur-Seine et témoignent de l'empiètement léger du site sur une zone aménagée pour la gestion de l'hydraulique dans le vignoble.

A.1.4.6. Synthèse sur les sols du site

Les sols de la zone sont donc dominés **largement par les sols bruns calcaires** (85 %), et notamment, à presque 60%, par les sols typiques des rebords de plateaux calcaires du Barrois (13). Ces derniers s'apparentent en outre beaucoup aux sols bruns calciques (14.1 et 14.2), représentés de manière plus modérée sur le site (6 %). Les sols colluviaux hétérogènes des pentes (31.1) constituent enfin le dernier type de sol bien représenté sur le site (un peu moins de 10 %), sur lequel des habitats typiques des coteaux du Barrois peuvent se développer.



Pourcentage de chaque type de sol du site des
"Pelouses et forêts du Barséquanais"

Un relief de plateaux et coteaux bien marqué, un climat contrasté, un sous-sol et des sols caractérisés par l'affleurement de matériaux calcaires... telles sont les composantes physiques principales des coteaux et plateaux du Barséquanais.

C'est dans ces conditions qu'ont pu se développer des espaces naturels exceptionnels de pelouses et forêts calcicoles, entretenus par des activités humaines qui ont dû composer avec les contraintes du milieu.

A.2. HABITATS – FAUNE – FLORE : ETAT INITIAL DE CONSERVATION

La Chambre d'Agriculture de l'Aube a confié la réalisation du diagnostic écologique du document d'objectifs du site Natura 2000 n°6 « Pelouses et forêts du Barséquanais » à un collectif associatif composé des structures suivantes :

- l'Association Nature du Nogentais (ANN), inventaire de la faune vertébrée (sauf chauves-souris)
- le Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne (CPNCA), inventaire de la flore, des habitats naturels et des chauves-souris
- Le CPIE du pays de Soulaines, inventaire de la faune invertébrée.

Chacune des structures, dans son ou ses domaines de compétences, a mis à disposition ses données déjà existantes et/ou a réalisé des compléments d'inventaire sur le site. La synthèse des données et la rédaction du document final, concernant le diagnostic écologique, ont été assurées par le CPNCA.

A.2.1. HABITATS NATURELS

A.2.1.1. Description

Annexe 3 : Localisation des habitats naturels

Annexe 4 : Fiches des habitats inscrits à l'annexe I de la Directive « Habitats »

NB : Cette partie du document n'évoque pas les critères utilisés pour l'évaluation de l'état de conservation des habitats. Ces critères seront décrits au paragraphe B.1.2, suite à la description des exigences écologiques propres à chaque habitat (B.1.1.).

Le Barséquanais abrite les pelouses, avec celles du plateau de Langres, les plus diversifiées de Champagne-Ardenne (ROYER JM, COPPA G., 1995). Elles présentent comparativement aux autres pelouses de Champagne-Ardenne de nombreuses espèces rares d'origine submontagnardes et subméditerranéennes :

- Pour la flore : Carline acaule, la Gentiane jaune, le Genêt couché, la Coronille minime, l'Héliantheme blanc, la Garance voyageuse...
- Pour la faune : L'Ephippigier, le Criquet italien, le Dectique verrucivore, l'Ascalaphe commun, la Petite Cigale des montagnes, le Bruant zizi...

De même, certains groupements végétaux sont particuliers à ce district : le *Festuco lemanii-Brometum cytisetosum gallici* (groupement de pelouse) et le *Rubio Quercetum asparagetosum* (groupement forestier non observé sur le site) ce qui en font un des districts les plus originaux de Bourgogne et de Champagne-Ardenne (RAMEAU J.-C., ROYER J.-M., 1976).

A.2.1.1.1. Habitats d'éboulis

Eboulis calcaires thermophiles (8160*)

Habitat prioritaire

Code Corine Biotopes : 61.313

Correspondance phytosociologique : *Leontodontion hyoseroides*

Surface : 1,35 ha (en mosaïque avec l'habitat Terrains vagues)

Secteurs concernés : « Champ Gillant » et « Frolle » commune des Riceys

Description : L'habitat d'éboulis présent sur le site Natura 2000 est d'origine artificielle. Il se situe essentiellement au niveau d'anciennes carrières et possède en général un recouvrement de la végétation inférieur à 20%.

Cet habitat se développe préférentiellement sur les calcaires produisant des « sables » inférieurs à 2 cm de diamètre (ROYER J.M. et RAMEAU J.C., 1971). Sur des éboulis plus grossiers, le cortège floristique est très appauvri et quasi méconnaissable.

Sur le site Natura 2000, les blocs sont très grossiers et le cortège floristique est de fait très pauvre. Les espèces présentes sont les suivantes : la Germandrée Petit-Chêne, le Domppte venin, le Sceau de Salomon odorant, l'Hellébore fétide, l'Epervière des murs...

Valeur patrimoniale : Cet habitat, inscrit à l'annexe I de la Directive (habitat prioritaire quand il est d'origine naturelle), est également considéré comme très rare en Champagne-Ardenne.

Pour le site Natura 2000 « Pelouses et forêts du Barséquanais », le cortège floristique est pauvre et ne renferme pas les espèces principales caractéristiques de ce milieu, la valeur patrimoniale de cet habitat est considérée comme moyenne. Cet habitat sera considéré ici comme non prioritaire.

Etat de conservation : Moyen en raison d'une colonisation partielle par les arbustes.

A.2.1.1.2.Habitats de pelouses, prairies et fruticées

Dalles rocheuses à Sedums (6110*)

Habitat prioritaire

Code Corine Biotopes : 34.11

Correspondance phytosociologique : association du *Cerastietum pumili*
(alliance de l'*Alyso-Sedion albi*)

Surface : 2,4 ha(en mosaïque avec l'habitat Pelouse mésoxérophile calcicole)

Secteurs concernés : « Champ Gillant » commune des Riceys

Description : Cet habitat se rencontre sur les zones les plus ouvertes de la pelouse, là où la roche est quasi affleurante. Il se caractérise par une végétation discontinue dont le recouvrement moyen est de 50%. Il se compose de graminées dont le Brome dressé est l'espèce dominante ainsi que d'espèces basses telles que la Germandrée Petit Chêne, la Potentille printanière, le Serpolet couché, le Pâturin bulbeux, l'Érodion à feuilles de ciguë...

Valeur patrimoniale : Cet habitat, inscrit à l'annexe I de la Directive (habitat prioritaire), est également considéré comme très rare en Champagne-Ardenne. Par contre, le cortège floristique de cet habitat sur le site est peu typique et diversifié.

Sur l'ensemble du site, sa valeur patrimoniale est considérée comme moyenne.

Etat de conservation : Bon, du fait de l'absence de colonisation par la pinède et les arbustes feuillus.

Pelouse mésoxérophile calcicole (6210)

Code Corine Biotopes : 34.3227

Correspondance phytosociologique : *Festuco lemanii-Brometum*
(sous alliance du *Teucris-Mesobromenion*)

Surface : 84,6 ha

Secteurs concernés : tous les secteurs

Description : Ce groupement végétal présente des variations floristiques importantes en fonction des variations écologiques et de la nature du sol. Sur le site Natura 2000, 3 sous-associations sont représentées.



Pelouse mésoxérophile (Gyé-sur-Seine)



Germandrée des montagnes

- La sous-association typique (*Festuco lemanii-Brometum typicum*) – 12,05 ha :

C'est une pelouse plutôt continue dont le recouvrement végétal est supérieur à 80%. Elle est dominée par le Brome dressé qui est accompagné par la Fétuque de Léman, le Brachypode penné, par des laïches (Laïche glauque, Laïche printanière,) et par des plantes basses (Cytise pédonculé, Germandrée des montagnes, Germandrée Petit Chêne et Potentille printanière). Cette sous-association s'observe essentiellement sur les calcaires durs du Kimméridgien inférieur et du Portlandien : pelouses des Riceys et de Bourguignons.

- La sous-association à Peucedan des cerfs et à Cytise couché (*Festuco lemanii-Brometum cytisetosum gallici*) – 71,7 ha :

C'est la sous-association qui domine les pelouses du Barséquanais. Sa physionomie est proche de celle du groupement typique. Par contre, elle s'individualise essentiellement par l'abondance du Peucedan des Cerfs ainsi que par la présence du Cytise couché et de la Laïche des montagnes. Cette sous-association s'observe sur les calcaires marneux du Kimméridgien moyen et supérieur ainsi que de l'Oxfordien supérieur (pelouses de Neuville-sur-Seine et de Buxeuil, de Gyé-sur-Seine, de Mussy-sur-Seine et de Plaines-Saint-Lange).

Sur les pelouses « des Hâtes » à Mussy-sur-Seine et « les Dalivards » à Gyé-sur-Seine, des espèces telles que la Chlore perfoliée, la Laïche tomenteuse, la Molinie, l'Inule des saules, le Tétragonolobe maritime ont été observées de manière disséminée au sein du cortège de cette sous-association à Peucedan des Cerfs. Ces espèces se rapportent à un groupement de pelouses plus mésophiles sur marnes : le *Tetragonolobo-Mesobromenion*. Deux associations peuvent être distinguées : le *Blackstonio perfoliatae-Brometum* (pelouse mésoxérophile sur marne) et le *Carici tomentosae-Tetragonolobetum* (pelouse mésophile sur marne). La présence de loupe plus argileuse disséminée sur ces pelouses en est probablement à l'origine. Ce type de végétation est très fragmentaire, il n'a donc pas été individualisé de la sous-association à Peucedan des cerfs et à Cytise couché.



Peucedan des cerfs

- La sous-association à Lin de Léon (*Festuco lemanii-Brometum linetosum leonii*) – 3 ha :



Lin de Léon

Elle possède un aspect particulier qui se rapproche plutôt d'une végétation d'éboulis qu'une végétation de pelouse. Le recouvrement de la végétation est en général inférieur à 25%. Il se caractérise notamment par la présence du Lin de Léon, du Fumana vulgaire, de la Coronille minime et de la Laïche de Haller. Les secteurs les plus ouverts et pentus de la pelouse de Notre Dame des Vignes à Neuville-sur-Seine sont à rapprocher de ce groupement.

De même, il est possible que les secteurs décapés lors de travaux en bordure de vignes sur les pelouses « Côte de la Plaine » à Neuville-sur-Seine et Buxeuil soient à rapprocher de ce groupement mais il n'a pas été possible de le confirmer.

Valeur patrimoniale : Cet habitat (pelouse mésoxérophile calcicole, 6210), inscrit à l'annexe I de la Directive, est également considéré comme rare en Champagne-Ardenne. Les faciès présents dans le Barséquanais ont une richesse floristique importante et originale. De plus, ils hébergent également de nombreuses espèces végétales protégées et/ou menacées : l'Aster amelle, le Lin de Léon, l'Orobanche de la germandrée, l'Hélianthème des Apennins, la Carline acaule, le Fumana vulgaire, L'Ophrys araignée, L'Orchis brûlé...

La valeur patrimoniale de cet habitat est considérée comme forte.

Etat de conservation : Mauvais à bon, la colonisation par les pins et l'envahissement par le Brachypode étant les 2 critères limitants sur les pelouses du Barséquanais.

Pelouse ourlet mésoxérophile calcicole (6210)

Code Corine Biotopes : 34.323

Correspondance phytosociologique : association du *Coronillo-Brachypodietum*
(sous alliance du *Eu-Mesobromenion*)

Surface : 1,22 ha

Remarque : plusieurs secteurs de pelouse ont été classés en habitat Pelouse mésoxérophile calcicole malgré la présence importante de Brachypode. Dans cet habitat, sont regroupées uniquement les zones dominées par le Brachypode qui est accompagné par l'ensemble du cortège caractéristique de la pelouse ourlet.

Secteur concerné : Champ Gillant

Description : C'est une pelouse continue (recouvrement de 100%) et dense reposant sur un sol bien développé. Elle est dominée par le Brachypode penné et accompagnée par le Brome dressé, le Gaillet commun et la Coronille bigarrée. Cet habitat résulte de l'abandon de l'activité agricole sur l'habitat Pelouse mésoxérophile calcicole.

La diversité floristique de cet habitat est bien plus faible que celle de la Pelouse mésoxérophile calcicole. L'envahissement par le Brachypode empêche le développement des autres plantes. Cet habitat correspond donc à un stade de mauvais état de conservation de la Pelouse mésoxérophile calcicole.

Valeur patrimoniale : Cet habitat, inscrit à l'annexe I de la Directive, est également considéré comme rare en Champagne-Ardenne. Sa valeur patrimoniale est considérée comme moyenne du fait qu'il s'agit d'un stade de dégradation de la Pelouse mésoxérophile calcicole.

Etat de conservation : Bon, correspondant à un stade de dégradation de la Pelouse mésoxérophile calcicole.

Fruticée sur pelouses calcaires (6210)

Code Corine Biotopes : 31.81

- 31.8C (faciès de 31.81 dominé par le Noisetier)
- 31.881 (faciès à Genévrier commun)

Correspondance phytosociologique : *Berberidion*

Surface : 10 ha

Secteurs concernés : Ensemble des sites de pelouses

Description : C'est une formation constituée d'arbustes où le Prunellier, l'Aubépine monogyne, le Prunier Sainte Lucie, le Cornouiller sanguin, le Genévrier commun et la Viome lantane sont bien représentés. La strate herbacée peut encore abriter quelques espèces caractéristiques des pelouses si la strate arbustive n'est pas trop dense.

Un faciès dominé quasiment exclusivement par le Noisetier et un autre par le Genévrier commun est également présent sur le site.

Ce groupement, résultant de l'évolution de la Pelouse ourlet mésoxérophile suite à l'abandon des activités humaines, présente une diversité floristique assez faible.

Valeur patrimoniale : Cet habitat est inscrit à l'annexe I de la Directive du fait qu'il s'agit d'un faciès d'embroussaillage des pelouses. Sur ce site, la valeur patrimoniale de cet habitat est considérée comme moyenne.

Etat de conservation : Mauvais, stade de dégradation de la Pelouse mésoxérophile calcicole.

Prairie mésophile (6510)

Code Corine Biotopes : 38.22

Correspondance phytosociologique : *Centaureo jaceae-Arrhenatherenion elatioris*
(alliance *Arrhenatherenion elatioris*)

Surface : 0,02 ha

Secteurs concernés : Notre Dame des Vignes à Neuville-sur-Seine

Description : Cet habitat correspond dans ce cas précis à un faciès de dégradation de la pelouse. Il est la conséquence d'un enrichissement du sol (apport d'engrais), un retournement du sol ou un sur-piétinement. Il se caractérise par une végétation herbacée assez dense dominée par diverses graminées dont la Fléole des prés et accompagnées par le trèfle des prés, la luzerne lupuline et par quelques espèces des pelouses : Centaurée scabieuse, Renoncule bulbeuse, Hippocrépide en ombelle...

Valeur patrimoniale : Cet habitat, inscrit à l'annexe I de la Directive, est également considéré comme très rare en Champagne-Ardenne. Sur ce site, il constitue un faciès de dégradation de la pelouse. En ajoutant sa surface très faible, sa valeur patrimoniale est considérée comme faible.

Etat de conservation : Mauvais, stade de dégradation de la Pelouse mésoxérophile calcicole.

A.2.1.1.3.Habitats forestiers

Un seul type d'habitat forestier de feuillus a été observé sur le site mais avec des variantes selon l'exposition et la position topographique.

Par contre, les secteurs sur le site Natura 2000, où potentiellement la chênaie pubescente pourrait se développer (*Rubio Quercetum asparagetosum*), sont actuellement en pinède.

Chênaie-charmaie mésoxérophile sur calcaire

Code Corine Biotopes : 41.271

Correspondance phytosociologique : *Scillo Carpinetum caricetosum montanae*

Surface : 48,2 ha

Secteurs concernés : le Regard (Bourguignons), Vallée des Hâtes Nord et Sud (Mussy-sur-Seine), les 4 secteurs des Riceys.

Description : C'est une forêt dominée soit par le Chêne pédonculé et/ou le Chêne sessile accompagnés par le Charme. La strate arbustive est dominée en général par le Noisetier accompagné par la Viorne lantane, le Camérisier, le Troène et le Cornouiller sanguin. La strate herbacée est dominée en général par le Lierre et accompagné par des espèces à tendance mésophile : Laïche des montagnes, Gouet maculé, Anémone sylvie, Millet diffus, Vesce des haies, Mercuriale pérenne...

Un faciès plus thermophile est présent sur le site avec la présence de la Grémil pourpre, le Sceau de Salomon odorant, la Mélitte à feuilles de mélisse et le Dompte venin. Ce faciès localisé notamment sur les secteurs des Riceys se rapproche de la chênaie pubescente mais comporte encore bon nombre d'espèces mésophiles. De plus, la dynamique du charme dans ces secteurs confirme le non-rattachement à la chênaie pubescente.

Ce type de forêt sur le site Natura 2000 est très jeune et résulte pour l'essentiel d'une recolonisation des pelouses au cours du siècle dernier. La présence importante dans ces forêts des espèces nomades telles que le chêne pédonculé, l'érable sycomore et le frêne commun ainsi que des espèces caractéristiques de la fruticée telles que le Prunellier et l'Aubépine monogyne témoigne de cette évolution.

Valeur patrimoniale : Cet habitat est considéré comme rare en Champagne-Ardenne (d'après liste rouge régionale). Même si les peuplements sont encore jeunes, ils possèdent une bonne diversité floristique Sa valeur patrimoniale est considérée comme moyenne.

Pinèdes

Code Corine Biotopes : 83.3112

Correspondance phytosociologique : -

Surface : 122 ha

Secteurs concernés : ensemble des secteurs

Description : La strate arborée est constituée essentiellement de Pins sylvestres qui sont occasionnellement accompagnés par les chênes et les alisiers (blanc et torminal). La strate arbustive est constituée en général des espèces caractéristiques de la fruticée : l'Aubépine monogyne, les Prunelliers, le Camérisier, le Prunier Sainte Lucie, le Genévrier, le Troène et le Noisetier.

Concernant la strate herbacée, 2 faciès sont distingués :

- Un faciès dominé par des espèces caractéristiques des habitats forestiers dominé par le lierre et/ou la densité de la fruticée ne permet pas aux espèces inféodées des pelouses de se développer. Sa surface est de 72,5 hectares.



Pinède avec strate herbacée composée des espèces de pelouses

- Un faciès dominé par le Brachypode penné accompagné par les espèces caractéristiques des pelouses : Peucedan des cerfs, la laïche glauque, le Buplèvre en faux, la Germandrée des chênes, l'Hélianthème jaune... Des espèces patrimoniales telles que la Carline acaule, la Gentiane jaune et l'Aster amelle persistent dans ces milieux. Sa surface est de 49,5 hectares.

Cet habitat a tendance à envahir progressivement les habitats de pelouse et représente à l'heure actuelle une surface très importante.

Valeur patrimoniale : Le faciès où s'exprime encore les espèces de pelouses est considéré comme ayant une valeur patrimoniale moyenne. Par contre, le faciès dominé par le lierre et dont le recouvrement de la fruticée est important est considéré comme ayant une valeur patrimoniale faible.

A.2.1.1.4. Carrières souterraines

Code Corine Biotopes : 88

Correspondance phytosociologique : -

Annexe 6 : Inventaires des chauves-souris dans les carrières souterraines

Localisation des carrières souterraines

Données bibliographiques dans un rayon de 5 kilomètres autour du site Natura 2000

Secteurs concernés :

Champ Gillant, Frolle, Paulin (Porte de Lannes) aux Riceys

Description :

Cet habitat comprend les carrières souterraines disséminées sur les secteurs des Riceys (6 carrières au total) qui autrefois étaient exploitées pour la pierre de taille. Ces carrières, dont les températures sont stables et hors gel et dont l'hygrométrie est relativement importante, sont favorables à l'accueil de chauves-souris notamment en période d'hibernation (9 espèces recensés et un total de 300 individus comptés en moyenne chaque année dans ces carrières).

Les quelques inventaires réalisés en période d'estivage et de transit montre une fréquentation assez faible à ces périodes (sauf pour le Grand Rhinolophe). 5 espèces ont été observées à ces périodes.

Sur l'ensemble de ces 3 périodes (périodes d'hibernation, transit et estivage), c'est un total de 10 espèces de chauves-souris qui utilisent ce type de milieu.

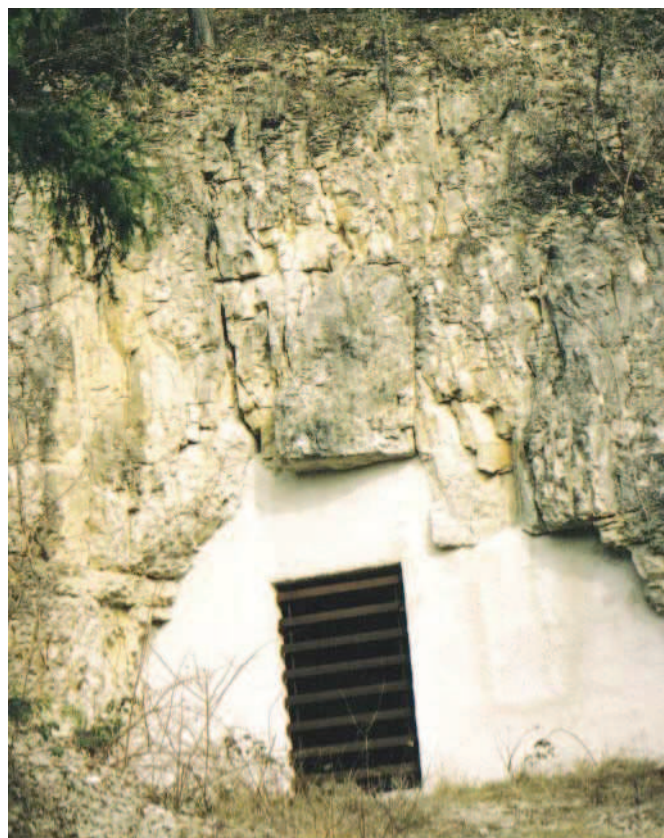
Valeur patrimoniale :

L'habitat « Carrière souterraine » ne figure pas à l'annexe I de la Directive « Habitats Faune Flore » qui désigne les habitats naturels d'intérêt communautaire.

Toutefois, celles-ci, représentant un milieu de substitution pour les chauves-souris (5 espèces inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats »), doit faire l'objet d'une attention toute particulière.

Une hiérarchisation des sites à chauves-souris a été réalisée dans le but d'évaluer leur intérêt patrimonial. Elle s'appuie sur les travaux réalisés par la CPEPESC (Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères) Franche-Comté lors de la sélection des sites à chiroptères en Franche-Comté dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Habitats.

Cette hiérarchisation prend en compte la rareté de l'espèce, selon le livre rouge des espèces menacées, la fonction du gîte (hibernation, transit, estivage ou mise bas) et l'importance des effectifs selon 5 classes : site majeur, très intéressant, intéressant, intéressant sans plus, et site sans intérêt. D'après cette hiérarchisation, nous obtenons les résultats suivants pour les 6 carrières souterraines :



Entrée de carrière souterraine

- Frolle 1 *très intéressant (valeur patrimoniale forte)*
- Frolle 2 *intéressant (valeur patrimoniale moyenne)*
- Porte de Lannes *intéressant sans plus (valeur patrimoniale moyenne)*
- Champ Gillant 1 *sans intérêt (valeur patrimoniale faible)*
- Champ Gillant 2 *sans intérêt (valeur patrimoniale faible)*
- Champ Gillant 3 *très intéressant (valeur patrimoniale forte)*

De plus ces carrières représentent le deuxième site d'hibernation de Champagne-Ardenne pour le Grand Rhinolophe et le troisième site pour le Petit Rhinolophe.



Grand Rhinolophe

A.2.1.1.5. Autres habitats

Grandes Cultures

Code Corine Biotopes : 82.1
Correspondance phytosociologique : -

Surface : 19,4 ha

Secteurs concernés : Côte de la Plaine (Buxeuil), vallée des Hâtes, Devois, Champ Gillant,

Description : Cet habitat comprend les cultures de céréales et autres cultures conduites intensivement sur de grandes surfaces.

Valeur patrimoniale : Sa valeur patrimoniale est considérée comme nulle.

Vignobles

Code Corine Biotopes : 83.21
Correspondance phytosociologique : -

Surface : 2,7 ha

Secteurs concernés : Côte de la Plaine (Buxeuil et Neuville-sur-Seine), Notre Dame des Vignes, les Dalivards

Description : Cet habitat comprend les plantations de vignes.

Valeur patrimoniale : Sa valeur patrimoniale est considérée comme nulle.

Terrains en jachère et terrains vagues

Code Corine Biotopes : 87
Correspondance phytosociologique : -

Surface : 10,7 ha

Secteurs concernés : Champ Gillant, Côte de la plaine (Buxeuil), Notre Dame des Vignes, Dalivards, Replat de la Haie, Paulin, Vallée des Hâtes (Nord)

Description : Cet habitat comprend les zones agricoles laissées en jachère ainsi que les routes et leurs abords, ainsi que toutes les zones interstitielles qui peuvent être perturbées par l'homme ce qui entraîne en général le développement d'espèces nitrophiles.

Valeur patrimoniale : Sa valeur patrimoniale est considérée comme nulle.

Prairies améliorées

Code Corine Biotopes : 81.1
Correspondance phytosociologique : -

Surface : 4,3 hectares

Secteurs concernés : Notre Dame des Vignes

Description : Cet habitat comprend les prairies semées ou fortement fertilisées possédant une flore et une faune appauvries.

Valeur patrimoniale : Cet habitat n'a aucun statut particulier. Sa valeur patrimoniale peut être considérée comme nulle à la vue des espèces qu'il est susceptible d'abriter.

HabitationsCode Corine Biotopes : 86
Correspondance phytosociologique : -

Surface : 0,4 ha

Secteurs concernés : le Calvaire

Description : Cet habitat comprend les habitations et les jardins attenants situés sur la commune de Bourguignons.

Valeur patrimoniale : Sa valeur patrimoniale peut être considérée comme nulle.

Plantations de TilleulsCode Corine Biotopes : 83.325
Correspondance phytosociologique : -

Surface : 1,5 ha

Secteurs concernés : le Calvaire

Description : Cet habitat comprend les tilleuls qui ont été plantés sur le rebord du plateau, il y a probablement plus d'un siècle.
Des espèces telles que les chauves-souris sont susceptibles d'utiliser ce type de milieu pour la recherche de nourriture.

Valeur patrimoniale : Sa valeur patrimoniale peut être considérée comme faible.

A.2.1.2. Evaluation patrimoniale**Evaluation patrimoniale des habitats naturels du site Natura 2000**

Intitulé de l'habitat	Code CORINE Biotopes	Code Natura 2000	Habitat prioritaire	LRCA	Valeur patrimoniale	Etat de conservation	Surface (en ha)	% de la surface totale
Habitats inscrits à l'annexe I de la Directive « Habitats-Faune-Flore » (99,6 hectares soit 32,4 % de la surface du site Natura 2000).								
Eboulis calcaires thermophiles *	61.313	8160*	Oui	RR	★★	☺	1,35	0,4
Dalles rocheuses à Sédums *	34.11	6110*	Oui	RR	★★	☺	2,40	0,8
Pelouse mésoxérophile calcicole	34.3227	6210	-	R	★★★	☹ à ☺	84,60	27,5
Pelouse ourlet mésoxérophile calcicole	34.323	6210	-	R	★★	☹	1,20	0,4
Fruticée sur pelouse calcaire	31.81 31.8C 31.881	6210	-	-	★★	☹	10,00	3,3
Prairie mésophile	38.22	6510	-	-	★	☹	0,02	< 0,1
Habitats non inscrits à la Directive (207,7 hectares soit 67,6 % de la surface du site Natura 2000).								
Chênaie-Charmaie mésoxérophile sur calcaire	41.271			R	★★		48,20	15,8
Pinèdes	83.3112			-	★ à ★★★		122,00	39,7
Carrières souterraines	88			-	★ à ★★★		-	-
Plantations de Tilleuls	83.325			-	★		0,04	< 0,1
Prairies améliorées	81.1			-	0		4,30	1,4

Intitulé de l'habitat	Code CORINE Biotopes	Code Natura 2000	Habitat prioritaire	LRCA	Valeur patrimoniale	Etat de conservation	Surface (en ha)	% de la surface totale
Grandes cultures	82.1			-	0		19,40	6,3
Terrains en jachère et terrains vagues	87			-	0		10,70	3,5
Habitations	86			-	0		0,40	0,1
Vignobles	83.21			-	0		2,70	0,9

Légende :

LRCA : Liste rouge des habitats de Champagne-Ardenne
(« RRR » habitat quasi disparu en Champagne-Ardenne, « RR » habitat très rare, « R » habitat rare)

Valeur patrimoniale : Forte (★★★), Moyenne (★★), Faible (★), Nulle (0)

Etat de conservation : Bon (☺), Moyen (☹), Mauvais (☹)

Sur les 15 habitats naturels recensés sur le site Natura 2000, 6 habitats naturels sont inscrits à l'annexe I de la Directive Habitats. Les habitats Eboulis calcaires thermophiles et Dalles rocheuses à Sédums sont considérés comme prioritaires. Toutefois, leurs cortèges floristiques n'étant pas bien caractérisés, leur valeur patrimoniale est moyenne.

Les carrières souterraines, en raison de la présence d'espèces de chauves-souris remarquables, et les Pelouses mésoxérophiles, en raison de leur originalité et leur diversité sont les 2 habitats dont la valeur patrimoniale est jugée forte.

A.2.2. FLORE**Annexe 5 : Liste et statut de la flore présente sur le site Natura 2000 - Synthèse des prospections botaniques**
Etat des inventaires

Domaines	Etat des connaissances
Champignons	0
Algues	0
Lichens	0
Bryophytes	0
SPERMATOPHYTES PTERIDOPHYTES	ET ★★

Légende : Bon (★★★), Moyen (★★), Faible (★), Nul (0)

Les inventaires réalisés depuis 1973 permettent d'avoir une connaissance moyenne de la flore sur l'ensemble du site Natura 2000. Toutefois, la prospection est relativement hétérogène avec des secteurs où la pression d'observation a été bien plus importante : le Devois aux Riceys, le Replat de la Haie à Gyé-sur-Seine et Notre Dame des Vignes à Neuville-sur-Seine.



Aster amelle, espèce protégée en France et présente sur les pelouses du Barséquanais

Lors des inventaires réalisés en 2005, 220 espèces ont été recensées sur le site Natura 2000. 8 des 25 espèces remarquables (protégées et/ou menacées) décrites dans les fiches ZNIEFF ont été de nouveau observées. Une nouvelle espèce la Cuscute du thym a été découverte sur la pelouse du Replat de la Haie.

La grande majorité des espèces d'intérêt patrimonial (20 espèces) sont inféodées à l'habitat Pelouse mésoxérophile calcicole. Certaines d'entre-elles se maintiennent également au sein de l'habitat Pelouse ourlet mésoxérophile calcicole.

Les espèces se développant naturellement en lisière forestière (Phalangère à fleurs de Lys, l'Aster amelle, la Carline acaule, la Gentiane jaune et la Violette des rocailles) persistent également sous les pinèdes « claires ».

La flore remarquable du site Natura 2000

Nom scientifique	Nom français	PN	PR	LRR	Type de milieu favorable
<i>Anthericum liliago</i>	Phalangère à fleurs de Lys		+	RR	pelouse sèche / lisière forestière
<i>Asparagus tenuifolius</i>	Asperge à feuilles ténues		+	RR	chênaie thermophile
<i>Aster amellus</i>	Aster amellus	+			pelouse sèche / lisière forestière
<i>Carlina acaulis</i>	Carlina acaule			RR	pelouse sèche / lisière forestière
<i>Carex humilis</i>	Laïche humble			RR	pelouse sèche
<i>Carex ornithopoda</i>	Laïche pied d'oiseau		+		pelouse sèche
<i>Cephalanthera longifolia</i>	Céphalanthère à feuilles en épée		+		hêtraie calcaire sèche
<i>Chamaecytisus supinus</i>	Cytise couché			RRR	pelouse sèche
<i>Cuscuta epithimum</i>	Petite cuscute			RR	pelouse sèche
<i>Fumana procumbens</i>	Fumana couché			RR	pelouse sèche
<i>Gentiana lutea</i>	Gentiane jaune		+		pelouse sèche / lisière forestière
<i>Gymnadenia odoratissima</i>	Gymnadénie odorante		+		pelouse sèche
<i>Helianthemum canum</i>	Hélianthème blanchâtre		+		pelouse sèche
<i>Linum leonii</i>	Lin français		+	RR	éboulis / pelouse sèche
<i>Odontites lutea</i>	Odontite jaune			RR	pelouse sèche
<i>Ononis pusilla</i>	Bugrane naine			RR	pelouse sèche
<i>Ophrys jurana</i>	Ophrys abeille			RR	pelouse sèche
<i>Ophrys sphegodes ssp araneola</i>	Ophrys petite-araignée			RR	pelouse sèche
<i>Ophrys sphegodes ssp sphegodes</i>	Ophrys araignée			RR	pelouse sèche
<i>Orchis ustulata</i>	Orchis brûlé			RR	pelouse sèche
<i>Orobanche alsatica</i>	Orobanche d'Alsace		+	RR	pelouse sèche
<i>Orobanche epithimum</i>	Orobanche du thym			RR	pelouse sèche
<i>Orobanche teucrii</i>	Orobanche de la germandrée		+	RR	pelouse sèche
<i>Sorbus latifolia</i>	Alisier de Fontainebleau	+		RR	forêt thermophile
<i>Veronica prostata</i>	Véronique couchée			RR	pelouse sèche
<i>Viola rupestris</i>	Violette des rocailles		+	RR	pelouse sèche / lisière forestière

Légende : **PN** : Protection nationale (2 espèces) **PR** : Protection régionale (11 espèces) **LRR** : Liste rouge régionale (19 espèces)

En gras : les espèces observées au cours des prospections de 2005 (9 espèces)

A.2.3. FAUNE**A.2.3.1. Faune vertébrée****Annexe 7 : Liste et statut des Mammifères, Oiseaux, Amphibiens et Reptiles présents sur le site NATURA 2000 des « Pelouses et Forêts du Barséquanais »**

Les données relatives à la faune vertébrée (mammifères, oiseaux, amphibiens, reptiles) du site Natura 2000 n°6 « Pelouses et Forêts du Barséquanais » sont relativement nombreuses. Les différents secteurs pressentis au classement en zone Natura 2000 ont en effet été assez régulièrement prospectés par des naturalistes de diverses associations, des années 1970 à nos jours.

Les prospections réalisées en l'espace d'une trentaine d'années concernent tous les taxons de la faune vertébrée :

- Les **Oiseaux nicheurs** ont été étudiés principalement entre 1985 et 1989 dans le cadre d'un atlas publié par le Centre d'Etudes Ornithologiques de Champagne-Ardenne (COCA) devenu depuis Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO).
- De la même manière, les **Reptiles** ont été recherchés spécialement entre 1990 et 1994, toujours dans le cadre d'un atlas publié par la LPO.

- Les données concernant les **Mammifères** sont plus ponctuelles et sont le fruit d'espèces rencontrées de manière hasardeuse lors d'autres prospections.
- Il en est de même pour les **Amphibiens**, ordre peu représenté sur le site du fait de la quasi absence de zones humides (en dehors de bassins d'orage artificiels dans les vignes et de quelques mares temporaires très localisées).
- Aucun milieu humide permanent ou temporaire sur le site n'accueille de **Poissons**.

Etat des inventaires

Domaines	Observateurs	Années d'inventaire	Etat des connaissances
Herpétofaune (reptiles et amphibiens)	Collectif associatif – Y. BROUILLARD	1970 – 2005	★ ★
Avifaune (oiseaux)	Collectif associatif – Y. BROUILLARD	1970 – 2005	★ ★ ★
Mammifères terrestres	Collectif associatif – Y. BROUILLARD	1970 – 2005	★ ★
Chiroptères (chauves-souris)			
Hibernation	CPNCA	1995 à 2005	★ ★ ★
Mise-bas et estivage	CPNCA	2004	★
Transit / accouplement	CPNCA	1999	★
Territoire de chasse			0

Légende : Bon (★ ★ ★), Moyen (★ ★), Faible (★), Nul (0)

Les fiches ZNIEFF disponibles actuellement résument de manière relativement complète les résultats des prospections passées. Les inventaires réalisés en 2005 par l'Association Nature du Nogentais apportent un complément et surtout une actualisation d'une partie de ces données (notamment concernant les micro-mammifères, les oiseaux nicheurs et les reptiles).

Concernant les chauves-souris, des prospections annuelles ont été réalisées régulièrement depuis 1995 dans les carrières souterraines situées sur la commune des Riceys en période hivernale. De ce fait, la connaissance des populations de chauves-souris au cours de cette période est bonne. En revanche, une seule prospection a été réalisée dans la carrière de Frolle au cours de la période de mise bas et une au cours de la période de transit. Il existe donc un manque d'information concernant le potentiel de ces carrières à ces 2 périodes. De même, aucune prospection n'a été réalisée pour évaluer, au sein du site Natura 2000, les milieux qui sont utilisés préférentiellement par les chauves-souris comme territoire de chasse.

Remarque : Des prospections complémentaires devront être prévues dans les mesures de mises en œuvre du DOCOB.

A.2.3.1.1. Chauves-souris

Annexe 6 : Inventaires des chauves-souris dans les carrières souterraines

Localisation des carrières souterraines

Données bibliographiques dans un rayon de 5 kilomètres autour du site Natura 2000

Annexe 8 : Fiches descriptives des espèces inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats »

Les prospections réalisées dans les carrières ont permis de recenser **10 espèces de chauves-souris**. Parmi ces 10 espèces, toutes sont inscrites à l'annexe IV (espèces strictement protégées), et 5 d'entre elles sont inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats :

↳ Le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) :

Grand rhinolophe

En période d'hibernation, la population de Grand Rhinolophe dans les carrières des Riceys est très importante avec une moyenne de 175 individus. Elle représente actuellement la deuxième plus importante population connue de Champagne-Ardenne à cette période.

En période estivale, les quelques prospections montrent que cette espèce fréquente de manière ponctuelle ces carrières. Tout comme les carrières souterraines d'Arsonval, il est possible que ces carrières abritent une colonie de mise bas tout au moins pendant une partie de l'été. Un des indices est l'observation de tas de guano dans certaines de ces cavités lors des comptages hivernaux. Des inventaires complémentaires seraient donc à réaliser pour connaître les potentialités de ces carrières.

En ce qui concerne les territoires de chasse, le Grand Rhinolophe affectionne les paysages semi-ouverts offrant une grande diversité d'habitats. Sa présence en période transit dans les carrières ainsi qu'en période d'estivage dans des bâtiments des communes alentours (Bar-sur-Seine, Neuville-sur-Seine, Celles-sur-Ource) fait qu'il est probable que cette espèce utilise les milieux du site Natura 2000 pour la recherche de nourriture. Les habitats naturels les plus favorables à cette espèce sur ce site sont la Chênaie mésoxérophile calcicole, les pinèdes claires, la fruticée, la pelouse mésoxérophile calcicole et la pelouse ourlet mésoxérophile calcicole. Le pâturage des pelouses par des ovins ou des bovins favorise les concentrations d'insectes et donc la présence de cette espèce.

↳ **Le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) :**

En période d'hibernation, la population de Petit Rhinolophe dans les carrières des Riceys est également très importante avec une moyenne de 84 individus. Elle représente actuellement la troisième plus importante population connue de Champagne-Ardenne à cette période.

En période estivale, les inventaires réalisés montrent l'absence de cette espèce dans ces carrières.

En revanche, il a été observé dans un rayon de 5 kilomètres autour du site Natura 2000 une colonie de mise-bas à Buxeuil et des individus en estivage dans les communes suivantes : Bar-sur-Seine, Bourguignons, Celles-sur-Ource, Gyé-sur-Seine, Landreville, les Riceys. A la vue de la représentation de cette espèce à proximité du site Natura 2000, il est fort probable qu'elle le fréquente pour la recherche de nourriture.

Les territoires de chasse privilégiés par le Petit Rhinolophe sont des paysages diversifiés alternant des milieux ouverts et des boisements. Cette espèce utilisera plus particulièrement les lisières pelouse/fruticée et pelouse/forêt mais jamais les espaces totalement découverts ainsi que les boisements diversifiés (essences, classes d'âges et structures). Les habitats présents dans le site Natura 2000 les plus favorables sont la chênaie mésoxérophile calcicole, la plantation de tilleul, les lisières pelouse mésoxérophile/fruticée et pelouse mésoxérophile/forêt.



Petit Rhinolophe

↳ **Le Vespertilion à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) :**

En période d'hibernation, la population de Vespertilion à oreilles échancrées dans les carrières des Riceys est importante avec une moyenne de 24 individus.

En période d'estivage cette espèce n'a pas été observée que ce soit dans ou à proximité du site. Toutefois, sa présence dans des bâtiments alentours est plus que probable.

Les territoires de chasse privilégiés par cette espèce sont les boisements de feuillus et les prairies humides pâturées par des bovins en fin d'été. Sur le site Natura 2000, la chênaie mésoxérophile calcicole est l'habitat le plus favorable à cette espèce.



Vespertilion à oreilles échancrées

↳ **Le Grand Murin (*Myotis myotis*) :**

En période d'hibernation, les effectifs de Grand Murin observés sont très faibles avec 4 individus observés en moyenne chaque année. Toutefois, cette espèce s'installe dans les fissures entre les blocs de calcaire pour hiberner. De ce fait, l'évaluation des effectifs en carrière de cette espèce est en général fortement minorée.

En période estivale, cette espèce n'a pas été observée dans les carrières. Par contre, des individus en estivage ont été inventoriés dans les communes de Bar-sur-Seine, Grancey-sur-Ource et Neuville-sur-Seine. Il est possible que cette espèce fréquente les milieux du site Natura 2000 pour la recherche de nourriture.



Grand Murin

Les territoires de chasse les plus favorables à cette espèce sont les milieux où le sol est très accessible en vol. La pelouse mésoxérophile calcicole serait l'habitat le plus adapté au sein du site Natura 2000. Le pâturage de ce type de milieu favoriserait d'autant plus la présence du Grand Murin.

↳ La Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*) :

En période d'hibernation, les effectifs de Barbastelles sont très faibles avec moins d'un individu observé par an. Cela s'explique du fait que les Barbastelles ne craignent pas le froid et recherchent pour hiberner des gîtes où les températures sont très basses. Les carrières souterraines ayant des températures plutôt tempérées (toujours bien au dessus de 0°C) ne conviennent pas aux exigences de la Barbastelle.

Sa présence ponctuelle en période d'hibernation montre que cette espèce fréquente le secteur des Riceys et qu'il est possible qu'elle utilise en période d'estivage les milieux du site Natura 2000 pour la recherche de nourriture. La chênaie mésoxérophile sur calcaire est l'habitat le plus favorable à cette espèce sur ce site.



Barbastelle

A.2.3.1.2. Mammifères terrestres

La synthèse des données publiées, les nombreuses observations ponctuelles collectées depuis une trentaine d'années et l'étude réalisée en 2005 permettent de constater qu'au moins 17 espèces de Mammifères (hors Chiroptères cités précédemment) sont ou ont récemment été présentes sur le site Natura 2000 des Pelouses et Forêts du Barséquanais. Ce chiffre demeure assez faible au vu de la diversité des habitats représentés et de leur surface importante, d'autant que plusieurs espèces communes manquent à l'appel. La mise en place d'inventaires supplémentaires démontrerait la présence d'autres espèces (notamment chez les Rongeurs).

Les inventaires ont révélé la présence sur le site de **2 espèces inscrites à l'Annexe IV de la Directive « Habitats »** : le **Chat sauvage**, ou Chat forestier (*Felis sylvestris*) et le **Muscardin** (*Muscardinus avellanarius*). Le Chat sauvage trouve dans les grandes forêts de Champagne-Ardenne (Champagne Humide, Barrois et sud de la Haute-Marne) une de ses plus belles populations d'Europe occidentale. L'espèce est également inscrite aux Listes Rouges française et régionale dans la catégorie « en déclin ». Après une forte régression de ses effectifs suite à la chasse, le Chat sauvage renforce petit à petit ses effectifs depuis une trentaine d'années. Le Muscardin est un petit rongeur qui connaît actuellement une régression sensible du fait de la disparition progressive de son habitat. C'est une espèce typique du bocage et des milieux semi-ouverts (Fruticées).

Sur les pelouses calcaires et les boisements secs du site Natura 2000, les micro-mammifères sont les espèces les plus abondantes. Parmi les petits insectivores, 3 espèces de musaraignes, toutes très communes dans la région, ont été observées : la Musaraigne leucode (*Crocidura leucodon*), typique des milieux forestiers, la Musaraigne couronnée (*Sorex coronatus*) et la Musaraigne pygmée (*S. minutus*). La Musaraigne leucode est inscrite sur la Liste Rouge régionale des mammifères menacés dans la catégorie « en déclin ». Les petits rongeurs sont représentés par au moins 5 espèces en plus du Muscardin : le Mulot à collier (*Apodemus flavicollis*), le Mulot sylvestre (*A. sylvaticus*), le Campagnol roussâtre (*Clethrionomys glareolus*), le Campagnol agreste (*Microtus agrestis*) et le Campagnol des champs (*M. arvalis*). Les mulots et le Campagnol roussâtre abondent dans les milieux boisés et semi-boisés. Les campagnols agrestes et des champs sont liés à des milieux plus ouverts. Toutes ces espèces sont très communes en France. L'Écureuil roux (*Sciurus vulgaris*), non observé lors des inventaires, est probablement présent sur le site, ainsi que le Loir gris (*Glis glis*), le Lérot (*Eliomys quercinus*) et d'autres rongeurs encore.

Parmi les Mustélidés, 2 espèces ont été observées : le Blaireau (*Meles meles*) et la Martre des pins (*Martes martes*), tous deux inscrits aux Listes Rouges française et régionale. Au niveau national, le Blaireau et la Martre figurent dans la catégorie « à surveiller ». Au niveau régional, le Blaireau est jugé « en déclin », et la Martre « à surveiller ». Ces animaux sont principalement nocturnes et très discrets. Ce sont des espèces typiques des milieux forestiers et des milieux plus ouverts qui les jouxtent. Les Mustélidés sont très difficiles à observer.

Il est probable que d'autres espèces habitent le site Natura 2000, comme l'Hermine (*Mustela erminea*), la Belette (*Mustela nivalis*), la Fouine (*Martes foina*), et peut-être le Putois (*Mustela putorius*).

Le Lièvre brun (*Lepus europaeus*), inscrit sur la Liste Rouge nationale (catégorie « Indéterminé ») est observable sur le site. L'espèce est assez commune dans le Barrois d'une manière générale.

D'autres espèces communes partout en France ont également été contactées lors des inventaires : le Hérisson d'Europe (*Ermineus europaeus*), légalement protégé, le Renard roux (*Vulpes vulpes*), ainsi que 2 espèces « gibier », le Chevreuil (*Capreolus capreolus*) et le Sanglier (*Sus scropha*). Il est probable que le Cerf élaphe (*Cervus elaphus*) fréquente également la zone, notamment à Mussy-sur-Seine, mais l'espèce n'a pas été observée lors de l'étude et n'est pas mentionnée dans les données bibliographiques.

A.2.3.1.3. Avifaune

L'avifaune du site Natura 2000 du Barséquanais est variée et riche en espèces à haute valeur patrimoniale. Les potentialités ornithologiques locales sont importantes et méritent d'être soulignées, notamment en période de nidification. La synthèse bibliographique et les inventaires de 2005 permettent de constater qu'au moins 78 espèces d'oiseaux ont déjà été observées sur le site. Parmi celles-ci, 68 s'y reproduisent de manière certaine ou possible, soit 87 % des espèces recensées. Sur les 78 espèces observées, 10 sont inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux », parmi lesquelles 9 sont nicheuses certaines ou potentielles dans le site. Certaines espèces présentes, comme la Cigogne noire ou le Pic cendré sont remarquables à l'échelle de la région Champagne-Ardenne et du quart Nord-Est de la France.

↳ Les espèces de la Directive Oiseaux

Annexe 9 : Fiches descriptives des espèces nicheuses inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux »

La Cigogne noire (*Ciconia nigra*) est un des plus grands échassiers nichant en France. Cette espèce est beaucoup moins connue que la Cigogne blanche, notamment du fait de son extrême discrétion et de son habitat de prédilection : les grandes étendues boisées. Suite à une forte régression de ses effectifs pendant des décennies (principalement due à la chasse), cette espèce remarquable est réapparue en France au début des années 1970. Sa nidification est suspectée en Champagne-Ardenne à la fin des années 1980, notamment dans l'Aube, mais sa première nidification certaine dans le département date de 2000, dans le Barséquanais. Aucune reproduction certaine n'a été notée depuis cette date, mais les observations d'adultes en période de reproduction sont régulières. La Cigogne noire niche peut-être en dehors du site Natura 2000, mais les étendues boisées situées sur les communes de Mussy-sur-Seine, voire des Riceys, sont potentiellement favorables. En plus de son statut d'espèce prioritaire en Europe, la Cigogne noire est inscrite aux Listes Rouges nationale et régionale dans la catégorie « vulnérable ».

Les pelouses calcaires du Barséquanais hébergent la nidification de plusieurs espèces typiques fortement liées au maintien de ce milieu et inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux : l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*), l'Alouette lulu (*Lullula arborea*) et la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*). Ce sont des espèces caractéristiques du site Natura 2000 et des coteaux ouverts, secs et ensoleillés.

L'Engoulevent était jadis très commun dans la région : il est probable que plusieurs milliers de couples nichaient en Champagne Crayeuse avant les grandes mises en culture de l'ancien savart. L'espèce était également beaucoup plus commune qu'aujourd'hui dans le Barséquanais, à l'époque du pâturage par les ovins. Les derniers couples du Barséquanais se maintiennent ça et là sur les dernières pelouses calcaires.

L'Alouette lulu est une espèce qui niche dans les mêmes milieux. L'espèce a connu une régression assez similaire à l'Engoulevent. Dans le Barséquanais, l'espèce s'est adaptée aux vignes dans lesquelles elle niche en nombre non négligeable. Les dernières pelouses calcaires hébergent toutefois les plus fortes densités.

La Pie-grièche écorcheur est également un oiseau caractéristique des milieux herbacés ouverts. Cette espèce s'est fortement raréfiée sur les coteaux du Barséquanais. Les dernières pelouses calcaires sont importantes pour le maintien futur de l'espèce dans le secteur.

Les milieux boisés du site Natura 2000 accueillent une population nicheuse tout à fait remarquable de Pics, parmi lesquels 3 sont inscrits à l'Annexe I de la Directive Oiseaux : le Pic noir (*Dryocopus martius*), le Pic cendré (*Picus canus*) et le Pic mar (*Dendrocopos medius*).



© Christian Kerihuel 2002

Alouette Lulu



Pic cendré

Le Pic noir est le plus grand des pics européens. Jadis exclusivement présent dans les forêts de montagne, l'espèce a connu une expansion remarquable vers les forêts de plaine en l'espace de 30 à 40 ans. Le Pic noir est aujourd'hui abondant dans toutes les forêts de la région.

Le Pic cendré est à l'opposé une espèce nettement plus menacée, qui a connu une chute très importante de ses effectifs nicheurs dans la région au point de disparaître de la Marne dans les années 1980. L'espèce a également beaucoup régressé dans l'Aube. De nos jours, on ne rencontre le Pic cendré que dans les grands massifs forestiers de Champagne Humide et du Barrois, notamment dans le Barséquanais. Le Pic cendré est nicheur probable en faibles effectifs sur le site Natura 2000.

Le Pic mar est nettement plus abondant dans les forêts de la région, et moins menacé que le Pic cendré. C'est une espèce typique de la Chênaie. Son milieu de prédilection étant peu répandu sur le site Natura 2000, le Pic mar y demeure un nicheur localisé en faibles effectifs.

Deux espèces de rapaces inscrits à l'Annexe I de la Directive Oiseaux sont présentes en période de reproduction.

La Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) est une espèce typique des coteaux ensoleillés du Barséquanais. Ce rapace est strictement insectivore : son régime alimentaire, unique chez les rapaces, se compose de couvains d'Hyménoptères (bourdons, guêpes, frelons et abeilles sauvages). Riches en insectes de ce genre, les pelouses du Barséquanais sont naturellement favorables à la Bondrée. L'espèce niche dans les zones boisées périphériques.

Le Milan noir (*Milvus migrans*) a également été observé lors de l'étude (1 seul individu en mai). Il est probable que cette observation concerne un migrateur attardé ou un oiseau non nicheur. Le Milan noir semble rare dans le Barséquanais. Sa nidification sur le site Natura 2000 reste toutefois possible. Le Milan royal (*Milvus milvus*) ne niche pas dans le Barséquanais mais y est un migrateur régulier chaque année en quantité non négligeable.

↳ Les espèces de la Liste Rouge régionale

Une quantité importante d'espèces intéressantes supplémentaires nichent de manière certaine ou potentielle sur le site Natura 2000, tant dans les secteurs de pelouses que dans les boisements.

Le **Pouillot de Bonelli** (*Phylloscopus bonelli*) est un hôte typique des milieux méditerranéens. En Champagne-Ardenne, cette espèce atteint sa limite nord-est de répartition en Europe de l'Ouest. L'espèce se reproduit chez nous sur les coteaux calcaires ensoleillés qui lui rappellent son milieu d'origine. Les coteaux du Barséquanais abritent sans doute les effectifs les plus importants de la région. Le **Bruant zizi** (*Emberiza circlus*) est également une espèce à affinités méditerranéennes, en limite d'aire de répartition en Champagne. Sa population nicheuse est assez importante dans le Barséquanais, notamment sur les pelouses calcaires. Les pelouses les plus vastes et les moins envahies par la végétation arbustive permettent la nidification d'espèces terrestres des grands milieux ouverts, comme l'**Alouette des champs** (*Alauda arvensis*) et le **Bruant proyer** (*Miliaria calandra*). La présence de plusieurs couples nicheurs de ces 2 espèces sur la grande pelouse de Gyé-sur-Seine est tout à fait remarquable. La dimension de cette pelouse permet également la nidification du **Tarier des prés** (*Saxicola rubetra*) et du **Pipit farlouse** (*Anthus pratensis*), phénomène exceptionnel dans le Barséquanais.

D'autres espèces intéressantes nichent et chassent dans les milieux ouverts bordés de buissons que constituent les pelouses, comme le **Tarier pâtre** (*S. torquata*) ou la **Tourterelle des bois** (*Streptopelia turtur*), le **Faucon hobereau** (*Falco subbuteo*), le **Faucon crécerelle** (*F. tinnunculus*) ou encore l'**Effraie des clochers** (*Tyto alba*).

Les milieux boisés secs du site Natura 2000 sont également favorables à la nidification ou au nourrissage de plusieurs espèces inscrites à la Liste Rouge régionale. En plus des Pics noir, cendré et mar, le **Pic vert** (*Picus viridis*) et le **Pic épeichette** (*Dendrocopos minor*) sont également nicheurs potentiels. Les lisières sont favorables à la nidification du rare **Torcol fourmilier** (*Jynx torquilla*). La **Bécasse des bois** (*Scolopax rusticola*), le **Pouillot siffleur** (*Phylloscopus sibilatrix*) et le **Rougequeue à front blanc** (*Phoenichurus phoenichurus*) sont également présents en période de reproduction.

↳ Autres espèces caractéristiques

D'une manière générale, les pelouses calcaires accueillent également un cortège d'oiseaux non spécialement rares ou menacés, mais leur présence simultanée est représentative du milieu. Le Hibou moyen-duc (*Asio otus*), le Pipit des arbres (*Anthus trivialis*), l'Hypolaïs polyglotte (*Hypolais polyglotta*), le Roitelet huppé (*Regulus regulus*), la Mésange noire (*Parus ater*), la Mésange huppée (*P. cristatus*) et le Serin cini (*Serinus serinus*) sont des espèces communes typiques des coteaux calcaires.

A.2.3.1.4.Reptiles

Les milieux thermophiles que sont les pelouses calcaires sont favorables à la présence d'un nombre considérable de Reptiles à l'échelle des espèces présentes en Champagne-Ardenne. Les coteaux du Barséquanais sont parmi les mieux exposés de la région. Les inventaires de 2005 et les données bibliographiques disponibles nous permettent de constater la présence sur le site Natura 2000 de **7 espèces de Reptiles**.

Le **Lézard vert** (*Lacerta bilineata*) et la **Coronelle lisse** (*Coronelle austriaca*) sont les espèces les plus remarquables des pelouses du site Natura 2000. Le Lézard vert, en limite Nord-Est de répartition en Champagne-Ardenne, voit se développer sur ces pelouses ses populations les plus importantes de la région. La Coronelle lisse est un des serpents les plus rares de la région. Cette espèce a connu une régression très importante de ses effectifs, accompagnée d'un morcellement de ses populations, suite à la mise en culture des savarts de Champagne Crayeuse et de la quasi-disparition des pelouses du Barrois et du Barséquanais.



Lézard vert (Cliché : Dominique ZABINSKI)

La présence de la **Couleuvre verte-et-jaune** (*Coluber viridiflavus*) est également particulièrement intéressante. Cette espèce, une des plus grandes couleuvres de France, atteint en Champagne, comme le Lézard vert, sa limite Nord-Est de répartition en Europe de l'Ouest. Dans l'Aube, on ne la trouve quasiment que dans le Barséquanais.

Le Lézard des souches (*Lacerta agilis*) et le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) sont également bien représentés sur le site Natura 2000. Ces deux espèces sont encore communes dans la région mais il est certain que leurs effectifs se réduisent peu à peu. Il en est de même pour la Vipère aspic (*Vipera aspis*), connue depuis toujours dans le Barséquanais, qui souffre toujours d'une forte persécution à son encontre et qui doit donc subir des destructions fréquentes. L'Orvet (*Anguis fragilis*) a également été noté sur le site.

Le **Lézard vert**, le **Lézard des souches**, le **Lézard des murailles** et la **Couleuvre verte-et-jaune** sont inscrits à l'Annexe IV de la Directive Habitats. Le Lézard vert, le Lézard des souches et la Coronelle lisse figurent également sur la liste des reptiles menacés au niveau européen. Le statut de la Coronelle est inquiétant au niveau du continent entier (inscrite dans la catégorie des espèces « en danger »).

Tous les Reptiles présents sur le site Natura 2000 sont également inscrits à la Liste Rouge des espèces menacées en France. La régression constante de leurs habitats, la raréfaction de leurs ressources alimentaires et les destructions directes que leurs populations subissent sont les principales raisons menaçant ces animaux. A l'échelle régionale, le Lézard vert, la Couleuvre verte-et-jaune et la Coronelle lisse ont un statut jugé particulièrement défavorable : ces espèces sont inscrites à la Liste Rouge dans la catégorie « vulnérable ». Il en est de même du Lézard des souches inscrit dans la catégorie « en déclin ».

Le cortège des Reptiles présents sur le site Natura 2000 constitue, avec certains Oiseaux nicheurs, la faune vertébrée la plus intéressante du Barséquanais.

A.2.3.1.5.Amphibiens

Malgré la quasi-absence de zones humides sur le site Natura 2000 ou à ses abords, les inventaires de 2005 et les données bibliographiques disponibles permettent de constater la présence d'au moins **5 espèces d'Amphibiens**. Le site Natura 2000 n'héberge aucun site de ponte pour les amphibiens. Seules les mares d'orage artificielles creusées dans les vignes en périphérie du site et quelques cuvettes susceptibles d'accueillir des mares temporaires lors d'années humides sont favorables à la reproduction des Amphibiens. Les espèces notées sur le site Natura 2000 le fréquentent essentiellement lors de la recherche de nourriture (peut-être également lors de l'hibernation).

Le **Crapaud accoucheur** (*Alytes obstetricans*) est l'espèce la plus adaptée aux pelouses calcaires. D'affinités méditerranéennes, ce petit crapaud recherche des milieux secs en dehors de la période de ponte. C'est un animal fouisseur qui creuse son terrier dans les sols meubles. Sur le site, l'espèce se dissimule souvent sous les pierres, en compagnie du **Pélodyte ponctué** (*Pelodytes punctatus*). La découverte de ce dernier sur la grande pelouse de Gyé-sur-Seine est une des surprises de l'étude, et confère un intérêt supplémentaire à ce site en tous points remarquable. Le Pélodyte, hôte fréquent des zones marécageuses, est en effet rare dans le Barrois. Cette station est une des seules, connue à ce jour dans le Barséquanais. Ces espèces se reproduisent dans des bassins d'orage dans les vignes.

Le **Crapaud accoucheur**, inscrit à l'Annexe IV de la Directive Habitats, est assez répandu et se rencontre en divers endroits du site Natura 2000 et à ses abords. L'espèce est « en déclin » en Champagne-Ardenne, et son statut européen est préoccupant : le Crapaud accoucheur est considéré « en danger » à l'échelle du continent entier.

Le Pélodyte ponctué est considéré comme « vulnérable » en France et est également inscrit à la Liste Rouge régionale dans la catégorie des espèces « rares ».

Le Triton alpestre (*Triturus alpestris*), le Crapaud commun (*Bufo bufo*) et la Grenouille verte (*Rana kl. esculenta*) ont également été observés. Ces espèces se reproduisent également de manière principale dans des bassins d'orage dans les vignes. Il est probable que le Crapaud commun et la Grenouille verte se reproduisent également dans les vallées de la Seine et de la Laignes, à une certaine distance du site. Ces 3 espèces fréquentent le site Natura 2000 de manière occasionnelle lors de leurs déplacements de quête alimentaire.

A.2.3.1.6. Synthèse de la faune vertébrée remarquable du site Natura 2000

Légende :

- DH 2** : espèce inscrite à l'Annexe II de la Directive « Faune – Flore – Habitats » (5 espèces)
- DH 4** : espèce inscrite à l'Annexe IV de la Directive « Faune – Flore – Habitats » (7 espèces)
- DO 1** : espèce inscrite à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » (9 espèces)
- PN** : espèce protégée par la loi en France (25 espèces)
- Ch.** : espèce chassable en France
- Ch., Nu.** : espèce chassable et considérée comme nuisible en France

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection		Degré de menace (Listes Rouges)		
		Europe	France	Europe	France	Ch-Ardenne
CHIROPTERES						
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	DH 2	PN		Vulnérable	Vulnérable
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	DH 2	PN		Vulnérable	Vulnérable
<i>Myotis emarginatus</i>	Vespertilion à oreilles échancrées	DH 2	PN		Vulnérable	En danger
<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	DH 2	PN		Vulnérable	En danger
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	DH 2	PN		Vulnérable	Rare
MAMMIFERES TERRESTRES						
<i>Crocodyrus leucodon</i>	Musaraigne leucode					En déclin
<i>Meles meles</i>	Blaireau		Ch.		A surveiller	En déclin
<i>Martes martes</i>	Marte des pins		Ch., Nu.		A surveiller	A surveiller
<i>Felis sylvestris</i>	Chat sauvage	DH 4	PN		A surveiller	A surveiller
<i>Muscardinus avellanarius</i>	Muscardin	DH 4				
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre brun		Ch.		Indéterminé	
OISEAUX (uniquement les espèces nicheuses)						
<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire	DO 1	PN	Rare	Vulnérable	Vulnérable
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	DO 1	PN	Vulnérable	A surveiller	Vulnérable
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	DO 1	PN			
<i>Druocopus martius</i>	Pic noir	DO 1	PN			
<i>Picus canus</i>	Pic cendré	DO 1	PN	En déclin	A surveiller	En danger
<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	DO 1	PN		Indéterminé	A surveiller

		Protection		Degré de menace (Listes Rouges)		
<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	DO 1	PN	En déclin	A surveiller	Vulnérable
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	DO 1	PN	Vulnérable	A surveiller	Vulnérable
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	DO 1	PN	En déclin	En déclin	A surveiller
REPTILES						
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	DH 4	PN		A surveiller	
<i>Lacerta agilis</i>	Lézard des souches	DH 4	PN	Vulnérable	Indéterminé	En déclin
<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard vert	DH 4	PN	Vulnérable	A surveiller	Vulnérable
<i>Coluber viridiflavus</i>	Couleuvre verte-et-jaune	DH 4	PN		A surveiller	Vulnérable
<i>Coronella austriaca</i>	Coronelle lisse		PN	En danger	A surveiller	Vulnérable
<i>Anguis fragilis</i>	Orvet		PN		A surveiller	
<i>Vipera aspis</i>	Vipère aspic				A surveiller	
AMPHIBIENS						
<i>Triturus alpestris</i>	Triton alpestre		PN		Vulnérable	
<i>Alytes obstetricans</i>	Crapaud accoucheur	DH 4	PN	En danger	Indéterminé	En déclin
<i>Pelodytes punctatus</i>	Pélodyte ponctué		PN		Vulnérable	Rare
<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun		PN	En danger	A surveiller	En déclin

A.2.3.2. Faune invertébrée

Annexe 10 : Liste et statut de la faune invertébrée présente sur le site Natura 2000

Annexe 8 : Fiches descriptives des espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats

Les pelouses calcicoles du Barséquanais présentent un cortège entomologique original et très rare pour la région. Près de la moitié des 32 espèces d'orthoptères et des 63 espèces de lépidoptères rhopalocères, dont la présence a été confirmée ou qui restent potentielles (inventaires ZNIEFF), possède un statut de conservation jugé défavorable en Champagne-Ardenne. Pour certaines d'entre elles, les pelouses du Barséquanais constituent les derniers secteurs propices à leur reproduction pour le département de l'Aube voire pour la Champagne-Ardenne.

Etat des inventaires

Domaines	Observateurs	Années d'inventaire	Etat des connaissances
Lépidoptères (papillons)	TERNOIS V.	2005	★ ★
Orthoptères (grillons, sauterelles, criquets)	TERNOIS V.	2005	★ ★
Autres insectes	TERNOIS V.	2005	★ ★

A.2.3.2.1. Lépidoptères rhopalocères (papillons de jour)

49 espèces (50 au minimum si on prend en compte les individus du genre *Colias* non identifiés) ont été recensées sur la zone d'étude. 12 espèces sont nouvelles par rapport aux données ZNIEFF, 37 ont été confirmées et 13 n'ont pas été retrouvées. La donnée ZNIEFF de Solitaire (DIREN, inventaire ZNIEFF) semble erronée : il s'agit probablement d'une erreur de détermination, l'espèce n'étant pas retenue par COPPA (2004) dans les ORGFH et non signalée dans la région Champagne-Ardenne par LAFRANCHIS (2000).

Les individus du genre *Colias* (*Colias hyale* et *Colias alfacariensis*) n'ont pas été distingués. Le Soufré et le Fluoré sont deux espèces morphologiquement proches. La détermination de ces espèces ne peut pas être effectuée à distance. Dans certains cas même la capture de ces papillons ne permet pas toujours une détermination certaine de l'espèce. Il est plus prudent de rapporter toutes les observations des papillons de ce genre sous la forme générique *Colias sp.* Notons que ces deux espèces cohabitent fréquemment sur ce type de milieu. Elles sont d'ailleurs citées ensemble sur la pelouse de Bourguignons (DIREN, inventaire ZNIEFF)

26 espèces de Lépidoptères rhopalocères présentent un **degré de vulnérabilité important** pour la région Champagne-Ardenne voire dans la moitié nord de la France. C'est notamment le cas du **Damier de la Succise**, espèce strictement protégée en France et inscrite en **annexe II de la Directive Habitats**. Si le Damier de la Succise fait partie des espèces concernées par la Directive, les autres taxons ne doivent pas être négligés en raison de leur vulnérabilité régionale et leur lien avec les pelouses calcicoles.

↳ **Le Damier de la Succise : espèce de l'annexe II de la Directive Habitats**



Damier de la Succise

Sur le site, le Damier de la Succise est le seul lépidoptère rhopalocère inscrit en annexe II de la Directive Habitats. Il a été observé le 1^{er} juin 2005 sur les pelouses de Gyé-sur-Seine (Pelouse des Dalivards et Pelouse du Replat de la haie) et la Pelouse de la vallée des Hâtes à Mussy-sur-Seine. Les recherches effectuées sur les autres pelouses le même jour et les journées suivantes sont restées infructueuses. Si les effectifs sont très limités sur les Pelouses des Dalivards et des Hâtes, une importante population (une trentaine d'individus) a été découverte sur la Pelouse du Replat de la haie. L'espèce y a été observée sur l'ensemble du site.

En Champagne-Ardenne, le Damier de la Succise se développe aussi bien sur les marais et les pelouses mésophiles. Localement, les populations peuvent être importantes même si les populations régionales sont dispersées et très localisées (COPPA, 2004). L'espèce n'est véritablement fréquente que dans les départements des Ardennes et de la Haute-Marne. Dans la Marne et l'Aube, l'espèce est très rare et localisée (BENSETTITI et GAUDILLAT, 2004). L'analyse des données ZNIEFF montre que l'espèce n'avait pas été mise en évidence sur les Pelouses du Barséquanais auparavant. La non observation du Damier sur les pelouses des Riceys, de Buxeuil, de Bourguignons,... ne peut mener à conclure d'une absence de l'espèce sur ces espaces. Il est possible qu'elle s'y développe mais en effectifs beaucoup plus limités que sur les pelouses du sud-est.

Les données de Damier de la Succise concernent la sous-espèce *E. aurinia aurinia* Rottemburg, 1775, sous-espèce qui possède une vaste répartition en France. En réalité, la sous-espèce nominale *E. a. aurinia* est liée aux zones humides mais un écotype des milieux xériques a été distingué (BENSETTITI et GAUDILLAT, 2004 d'après MAZEL, 1982). C'est cette forme qui se développe sur les pelouses du Barséquanais et les pelouses thermophiles en général. Alors que la sous-espèce nominale est liée à la Succise des prés, la forme *xeraurinia* privilégie la Scabieuse colombarie *Scabiosa columbaria* et la Knautie des champs *Knautia arvensis* comme plantes hôtes. Parmi les plantes nectarifères utilisées par les adultes, sont trouvées les espèces du genre *Anthemis*, *Carduus*, *Centaurea*, *Cirsium*, *Globularia*, *Hieracium*, *Ranunculus*, *Stachys*,...



Les vastes pelouses ouvertes de Gyé-sur-Seine et de Mussy sur Seine sont favorables au développement du Damier de la

La forme *xeraurinia* se développe dans les pelouses calcicoles sèches du *Mesobromion* (Cor. 34.32 : pelouses calcaires subatlantiques semi-arides) et du *Xerobromion* (Cor. 34.33 : prairies calcaires subatlantiques très sèches). Deux habitats sont susceptibles d'abriter l'espèce sur le site Natura 2000 : la Pelouse mésoxérophile calcicole et Pelouse ourlet mésoxérophile calcicole.

↳ **Les autres espèces remarquables inféodées aux pelouses thermophiles**

Plusieurs espèces sont intimement liées aux pelouses calcicoles. Même si elles sont capables de se développer ponctuellement dans des prairies mésophiles, les versants thermophiles sont privilégiés et abritent les populations les plus importantes. Si ces espèces restent encore fréquentes sur les pelouses de la région, elles ne sont véritablement abondantes que sur les espaces préservés.

Les Hespérides

Comme son nom l'indique, l'Hespérie des sanguisorbes (*Spialia sertorius*), dont les populations sont considérées comme vulnérables en Champagne-Ardenne, a pour plante hôte la Petite sanguisorbe (*Sanguisorba minor*). Elle vit sur les pelouses sèches et les prairies maigres mésophiles et se pose régulièrement sur le sol nu.



Peu abondante, l'Hespérie des sanguisorbes est régulièrement observée sur les pelouses

L'Hespérie de la mauve (*Pyrgus malvae*), dont les populations sont également vulnérables dans la région, est quant à elle liée aux Potentilles (*Potentilla hirta*, *P. reptans*, *P. tabernaemontani*, *P. erecta*, *P. argentea*) et aux Rosacées (*Agrimonia eupatoria*, *Fragaria vesca*).

Peu de données ont été collectées cette année. L'Hespérie des sanguisorbes a été observée le 01 juin 2005 sur la Pelouse du Replat de la Haie à Gyé-sur-Seine et est signalée sur la Pelouse du calvaire et du regard à Bourguignons (DIREN, inventaire ZNIEFF). L'Hespérie de la mauve a été capturée le même jour (1^{er} juin) sur la Pelouse du Champ Cognier aux Riceys. Elle est citée sur la Pelouse du Replat de la Haie, des Plains, des Dalivards et de la Cosvigne à Gyé-sur-Seine (DIREN, inventaire ZNIEFF). Considérant la biologie de ces deux espèces, il est possible qu'elle se développe sur l'ensemble des pelouses observées.

Le Flambé et le Gazé

Le Flambé (*Iphiclides podalirius*) et le Gazé (*Aporia crataegi*) sont des espèces menacées en Champagne-Ardenne. Elles se développent sur les coteaux ensoleillés parsemés de buissons.

La chenille du Flambé est inféodée aux buissons de la famille des rosacées comme le Prunellier (*Prunus spinosa*) et le Bois de Sainte-Lucie (*Prunus mahaleb*). Occasionnellement, l'espèce pond ses œufs sous les feuilles d'Aubépine et autres arbustes du genre *Prunus*, *Pyrus* et *Malus* (LAFRANCHIS, 2000). L'espèce semble liée aux jeunes pousses des arbustes de ces essences d'une hauteur inférieure à 50 cm (HOFFMANS, com. pers.). Elle n'a été observée qu'à trois reprises lors des prospections 2005, à savoir sur la Pelouse de la Vierge Saint-Vincent à Neuville-sur-Seine les 1^{er} juin et 03 août 2005 et sur la Pelouse du Calvaire à Bourguignons. L'espèce est connue sur les pelouses à l'ouest des Riceys (Pelouses et pinèdes de Paulin, Frolle et Champ Gillant), sur les Pelouses du Calvaire et du Regard à Bourguignons et sur les Pelouses du Replat de la Haie, des Plains, des Dalivards et de Cosvigne à Gyé-sur-Seine (DIREN, inventaire ZNIEFF).

Le Flambé reste une espèce relativement commune sur les pelouses calcicoles embroussaillées, en particulier sur les secteurs colonisés par de jeunes prunelliers, même s'il n'a pas été systématiquement noté lors des inventaires. Les effectifs de cette espèce peuvent varier de manière importante d'une journée à l'autre ce qui rend parfois difficile l'évaluation de l'abondance de l'espèce sur un site.



Le Gazé et le Flambé sont deux rhopalocères inféodés à la végétation buissonnante.

Le Gazé a été plus régulièrement observé que le Flambé. Le 01 juin 2005, sa présence a été confirmée sur 9 des 13 pelouses échantillonnées. Il s'agit d'une espèce commune mais peu abondante qui pond principalement ses œufs sur l'Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*) mais aussi les Sorbiers (*Sorbus* sp.) et le Prunellier (*Prunus spinosa*).

Les Moirés

Les Moirés sylvicoles et franconiens, menacés en Champagne-Ardenne, sont deux espèces des pelouses, des lisières et des clairières à hautes herbes. Ces deux espèces ont une période de vol décalée. Celle du Moiré franconien intervient entre le mois de mai et la mi-juillet alors que le Moiré sylvicole, encore appelé, Moiré tardif, est volant de la mi-juillet au mois de septembre. En Champagne-Ardenne, le Moiré franconien est l'espèce la plus commune. Il est connu des quatre départements alors que le Moiré sylvicole n'est signalé que dans les départements de la Haute-Marne et de l'Aube (LAFRANCHIS, 2000).

Le Moiré franconien n'a été observé qu'à deux reprises au cours des investigations, à savoir sur les Pelouses des Dalivards et du Replat de la haie à Gyé-sur-Seine le 1^{er} juin 2005. Un seul individu a été dénombré sur la première pelouse mais un minimum de dix individus a été comptabilisé sur le Replat. Les observations du Moiré sylvicole sont intervenues le 02 août sur quatre pelouses de la zone d'étude : les Pelouses de Champ Gillant, de Paulin et du Champ Cognier aux Riceys ainsi que sur la Pelouse du Bouchot à Mussy-sur-Seine. L'analyse des données ZNIEFF précise que les deux espèces sont notées sur les Pelouses du Calvaire et du Regard à Bourguignons (DIREN, inventaire ZNIEFF).

Si ces deux espèces semblent encore fréquentes sur les Pelouses du Barséquanais, elles deviennent beaucoup plus rares vers le nord. Les observations de Moiré franconien et de Moiré sylvicole sont relativement exceptionnelles sur les Pelouses du Barsuraubois.



Le Moiré franconien n'a été observé que sur les pelouses de Gyé/Seine

Les Mélitées

Les Mélitées sont des espèces vulnérables qui subissent un déclin généralisé sur l'ensemble de leurs aires de répartition et en particulier dans le Nord de la France. En Champagne-Ardenne, leurs populations sont considérées comme vulnérables voire menacées.

Trois espèces de Mélitées ont été observées au cours de la saison 2005 sur les Pelouses du Barséquanais : la Mélitée du Plantain (*Melitaea cinxia*), la Mélitée des centaures (*Melitaea phoebe*) et la Mélitée orangée (*Melitaea didyma*). La Mélitée des digitales n'a pas été retrouvée malgré sa présence dans l'inventaire ZNIEFF de la Pelouse du Replat de la Haie, des Plains, des Dalivards et de Cosvigne à Gyé-sur-Seine (DIREN, inventaire ZNIEFF). La Mélitée du Plantain a été capturée le 01 juin et le 02 août sur la Pelouse de Paulin aux Riceys et le 02 août sur la Pelouse de Frolle aux Riceys et la Mélitée des centaures le 01 juin sur à Mussy-sur-Seine sur la Pelouse de Rudemont. Ces deux espèces ne figuraient pas aux inventaires ZNIEFF. La Mélitée orangée quant à elle est connue de la Pelouse de Notre-Dame des vignes à Neuville-sur-Seine (DIREN, inventaire ZNIEFF). Elle a été observée aux Riceys en bordure de la Pelouse de Frolle le 12 juillet 2005.



Comme la plupart de ses congénères, la Mélitée orangée subit un fort déclin au nord de son aire de répartition

↳ **Les autres espèces remarquables inféodées aux bois, clairières et lisières forestières**

Les autres Lépidoptères inventoriés ne sont pas exclusifs des pelouses thermophiles même si on les y observe fréquemment. Il s'agit pour l'essentiel d'espèces des milieux forestiers, des zones buissonnantes et des clairières.

Le Silène

Le Silène (*Brintesia cirse*) n'a pas été noté dans les différents inventaires ZNIEFF. Coppa (2004) précise que cette espèce est insuffisamment connue et la considère comme étant au minimum vulnérable en Champagne-Ardenne. Selon lui, elle est très localisée. Dans le récent atlas national des lépidoptères rhopalocères (LAFRANCHIS, 2000), l'espèce est notée dans les départements de la Marne, la Haute-Marne et de l'Aube avec des statuts divers. Elle n'aurait pas été revue ou sa présence n'aurait pas été confirmée, depuis 1980 en Haute-Marne et sa présence est considérée comme occasionnelle dans l'Aube. Pourtant, lors des différents passages, cette espèce a pu être observée sur sept pelouses, avec des effectifs importants sur la Pelouse de Frolle aux Riceys.

Cette espèce est peut-être très localisée et rare dans le département de l'Aube (elle n'est pas connue sur les pelouses de Fontaine et de Baroville dans le Barsuraubois malgré la mise en place d'inventaires spécifiques) mais semble régulière sur les Pelouses du Barséquanais. Les observations ont été effectuées les 12 juillet et 30 août. Le Silène se développe dans les bois clairs, les zones de broussailles et les lisières en particulier sur les stations sèches et ensoleillées. Il n'est pas rare de le voir voler sur les pelouses sèches et les prairies florifères



Pourtant fréquent sur les pelouses du Barséquanais, le Silène n'était pas noté dans les inventaires ZNIEFF

Les Nacrés

Comme pour le Silène, les observations de Grand et de Moyen Nacrés (*Argynnis aglaja* et *A. adippe*) sont nouvelles pour les pelouses du Barséquanais. Aucune information ne figure dans les données ZNIEFF disponibles. Le Grand Nacré est considéré comme vulnérable et le Moyen Nacré comme menacé en Champagne-Ardenne. Ces deux espèces restent globalement peu abondantes dans le département de l'Aube.

Les sites d'observations correspondent, pour l'essentiel, aux pelouses thermophiles et aux coteaux ensoleillés. Les observations effectuées en 2005 sur les Pelouses du Barséquanais montrent que ces espèces y sont régulières même si les effectifs varient d'un site à l'autre. Le Grand nacré a été observé le 12 juillet sur la Pelouse du Champ Cognier aux Riceys, la Pelouse de Rudemont à Mussy-sur-Seine, les Pelouses du Replat de la haie et des Dalivards à Gyé-sur-Seine. Le Moyen nacré a quant à lui été capturé les 12 juillet et 02 août. Cette espèce est retrouvée sur les mêmes sites que l'espèce précédente, même si elle n'a pas été observée sur la Pelouse des Dalivards.

Elle a, par contre, été recensée sur le lambeau de pelouse des Hâtes (Nord) à Mussy-sur-Seine. Aucune observation n'a été effectuée sur les pelouses les plus septentrionales (Neuville-sur-Seine, Buxeul et Bourguignons) et elle n'est pas connue sur les pelouses conservatoires de Fontaine et de Baroville (Barsuraubois). Il est possible que les populations les plus importantes pour l'Aube soient localisées sur les pelouses du Barséquanais.



Grand Nacré

A.2.3.2.2. Lépidoptères hétérocères (papillons de « nuit »)

Les inventaires n'ont pas porté spécifiquement sur ce groupe d'espèce. Toutefois, au cours des prospections 2005, il a été observé l'Ecaille chinée qui est inscrite à l'Annexe II de la Directive « Habitats ».

L'Ecaille chinée est la seconde espèce prise en compte par la Directive « Habitats ». Trois individus ont été observés le 02 août 2005 sur la Pelouse du Champ Gillant aux Riceys et plus particulièrement le long du chemin situé sur le coteau est de la pelouse. Malgré son inscription à l'annexe II de la Directive Habitat et qu'elle soit considérée comme prioritaire, l'Ecaille chinée n'est pas protégée en France.



Ecaille chinée

Les adultes s'observent de la fin juin à la fin août, période pendant laquelle les imagos pondent leurs œufs sur différentes plantes hôtes : Eupatoire chanvrine, Cirses, Chardons, Lamiers, Orties, Epilobes et sur certains ligneux : Noisetier, Genêts, Hêtre, Chêne, Chèvrefeuille,...

Ces plantes sont présentes partout, en particulier sur les zones rudérales, les bords de chemins, les friches, etc. L'Ecaïlle chinée n'est donc pas une espèce exclusive des pelouses calcicoles. D'ailleurs, elle peut être observée à la fois sur des milieux xériques, des zones humides et des milieux anthropisés. En Champagne-Ardenne, l'espèce est peu abondante et les données sont très aléatoires. Elle est beaucoup plus commune dans les autres régions françaises.

La présence de l'Ecaïlle chinée sur les Pelouses du Barséquanais est anecdotique. Il ne s'agit pas d'une espèce vulnérable en France et n'est pas spécifique à un habitat remarquable. Il s'agit d'une espèce peu fréquente mais qui est capable de se développer dans une gamme variée de milieux. Comme il est indiqué par Bensetteti et Gaudillat (2004), seule la sous-espèce endémique de l'île de Rhodes (*Callimorpha punctaria rhodonensis*) est menacée en Europe. Il est précisé que cette espèce ne nécessite pas la mise en œuvre de mesures de gestion en France.

A.2.3.2.3. Orthoptères (grillons, sauterelles, criquets)

16 espèces d'Orthoptères sur les 33 recensées sur les pelouses du Barséquanais ou leurs abords présentent un intérêt patrimonial supérieur en raison de leur degré de rareté à l'échelle régionale voire dans la moitié nord du territoire national. Aucune espèce n'est inscrite à la Directive « Habitats ». Ces espèces sont pour la plupart inféodées aux pelouses calcicoles relictuelles.

La Decticelle chagrinée, par exemple, commune sur le Barséquanais, est considérée comme vulnérable en Champagne-Ardenne à cause de la disparition de ses habitats de prédilection.

L'Oedipode stridulante

Cet acridien est l'une des espèces les plus rares et les plus menacées de Champagne-Ardenne. L'Oedipode stridulante (*Psophus stridulus*) est cité dans les départements de la Haute-Marne et de l'Aube (COPPA, 2001 et 2004). Pour ce dernier département, les seules données disponibles proviennent de données bibliographiques, notamment les observations de l'Abbé d'Antessanty (1916) qui précise avoir trouvé l'espèce sur les secteurs de Mussy-sur-Seine et des Riceys. Depuis cette date, l'espèce n'a jamais été retrouvée dans le département de l'Aube malgré des recherches spécifiques sur les pelouses des communes concernées (COPPA, 2001). Actuellement, l'Oedipode est connue d'une seule station champardennaise, à savoir la Butte de Talouison à Bay-sur-Aube (COPPA, 1997 et 2001 et LECONTE, com. pers.).



Oedipode stridulante

En région Champagne-Ardenne, l'espèce est considérée comme quasi disparue. Notons que les observations champardennaises témoignent d'une importante disjonction d'aire par rapport au noyau français situé dans les Alpes, le Massif Central et les Pyrénées (COPPA, 2001 et 2004, VOISIN, 2003). L'Oedipode stridulante affectionne les milieux rocailleux, arides et chauds comme les pelouses xéothermiques et les alpages bien exposés (BELLMANN et LUQUET, 1995). La station de Bay-sur-Aube présente 2 types : une pelouse calcicole à Sesslerie et une pelouse à Brome dont la végétation est proche de celle du Barséquanais.

Deux individus ont été observés au cours des prospections 2005 sur la pelouse du Champ Cognier à l'est des Riceys. Les observations ont été effectuées les 02 et 30 août et concernent la capture d'un seul mâle au cours des deux sorties. Les prospections menées aux alentours de la station n'ont jamais permis l'observation d'autres individus.



L'Oedipode stridulante se développe sur les secteurs dénudés de la Pelouse du Champ Cognier

Les Caloptènes

Les Caloptènes, dont les populations sont considérées en danger en Champagne-Ardenne, font partie des criquets à ailes colorées.

Si le Caloptène italien (*Calliptamus italicus*) est connu depuis de nombreuses années dans la région, les populations de Caloptènes ochracés (*Calliptamus barbarus*) sont longtemps passées inaperçus. Les individus se confondant dans les grandes populations de Caloptène italien.

Les données ZNIEFF informent de la seule présence du Caloptène italien sur les Pelouses du Barséquanais. Pourtant, malgré les difficultés de reconnaissance sur le terrain, nous avons pu identifier avec certitude plusieurs individus de Caloptène ochracé sur la Pelouse de Notre Dame des Vignes à Neuville-sur-Seine et la Pelouse de la Plaine à Buxeuil à la fin août.

Il est possible, considérant les surfaces à échantillonner et le temps imparti que la répartition ait été sous-évaluée. Dans une note, COPPA (2000) précise avoir découvert le Caloptène ochracé (*Calliptamus barbarus*) sur les secteurs des Riceys et de Gyé-sur-Seine.

Plus récemment, l'auteur (COPPA, 2001) parle d'observations sur les communes de Buxeuil, Gyé-sur-Seine, Neuville-sur-Seine et Les Riceys. Les deux espèces semblent donc cohabiter sur la plupart des pelouses préservées.

Dans la région, les Caloptènes colonisent les secteurs les plus dénudés et les plus ras des pelouses. On le rencontre parfois en bordure des vignobles, sur les chemins et les éboulis.



Les deux espèces de Caloptènes se développent exclusivement sur les secteurs les plus dénudés des pelouses calcicoles

Le Dectique verrucivore

Le Dectique verrucivore (*Decticus verrucivorus*) était autrefois une espèce abondante dans la plupart des prairies mésophiles gérées extensivement. Il s'agit d'une espèce tolérante capable de se développer dans les prairies humides et les pelouses calcicoles xériques. Dans le nord de son aire de répartition, l'espèce s'est considérablement raréfiée suite aux modifications des milieux naturels. Elle se trouve dans certains départements du nord de la France au bord de l'extinction (BELLMANN et LUQUET, 1995). En Champagne-Ardenne, la répartition du Dectique est très disparate et ses populations sont considérées comme en danger. Cet orthoptère se trouve quasi exclusivement sur les pelouses thermophiles. La disparition des habitats de reproduction et leur morcellement, conduisent à un isolement des populations. Les effectifs par station sont le plus souvent peu importants.

Le Dectique verrucivore a été observé sur quatre pelouses du Barséquanais : Pelouses Paulin, Frolle et le Devois sur la commune des Riceys et sur la pelouse du Replat de la haie à Gyé-sur-Seine. Il est possible que l'espèce soit également présente sur les autres pelouses malgré l'absence d'observation.



Devenu rare en Ch-Ardenne, le Dectique verrucivore est encore abondant sur les pelouses du Barséquanais

Le Barbitiste des bois

Le Barbitiste des bois (*Barbitistes serricauda*) est une espèce très discrète, peu abondante, qui colonise les milieux présylvatiques, les haies, les clairières et les lisières des forêts de feuillus. Les adultes s'observent dès le mois de juillet dans le feuillage des arbres et des buissons alors que les juvéniles privilégient la strate herbacée (VOISIN, 2003). En Champagne-Ardenne l'espèce n'a été découverte que récemment (COPPA, 2001). Ses populations sont considérées comme vulnérable en Champagne-Ardenne et fortement menacé en France. Il ne s'agit pas d'une espèce exclusive des pelouses thermophiles. Elle peut être observée dans les chênaies, les hêtraies, etc. Malgré les recherches, l'espèce n'a pas été retrouvée en 2005.



Par sa très grande discrétion, le Barbitiste des bois est une des espèces les plus méconnues de Ch-Ardenne

La surface importante à échantillonner ne permettait pas une prospection systématique des lisières boisées favorables à l'espèce. Les battages effectués autour des arbustes présents sur les pelouses n'ont rien donné. L'espèce est notée sur la Pelouse du Devois et de Saint-Claude aux Riceys (DIREN, inventaire ZNIEFF).

Le Conocéphale gracieux

Le Conocéphale gracieux (*Ruspolia nitidula*) est une espèce en expansion en Champagne-Ardenne. Actuellement les populations les plus importantes sont situées dans le département de l'Aube mais l'espèce progresse au nord et à l'est de son aire de répartition. Toutefois, ses populations sont considérées comme vulnérable en Champagne-Ardenne. Cette espèce occupe une vaste gamme de milieu. On peut l'observer sur les pelouses calcicoles mésophiles, les cariçaies, les prairies de fauche, des friches agricoles, etc. Elle n'est donc pas exclusive des pelouses calcicoles.

L'espèce a été observée (1 individu immature) le 02 août 2005 sur la Pelouse du Replat de la Haie à Gyé-sur-Seine. Cette observation confirme la citation sur ce site de l'espèce par COPPA (2000), donnée reprise dans la fiche ZNIEFF concernée.



Le Conocéphale gracieux est une espèce en expansion en Ch-Ardenne

Le Gomphocère tacheté

Cité sur les ZNIEFF "Pelouse de Notre-Dame des vignes à Neuville-sur-Seine", "Pelouses du Devois et de Saint-Claude aux Riceys" et "Pelouses et pinèdes de Paulin, Frolle et Champ Gillant aux Riceys" (DIREN, inventaire ZNIEFF), le Gomphocère tacheté (*Myrmeleotettix maculatus*) n'a pas été retrouvé malgré des recherches attentives sur les habitats propices à son développement. Dans la première cartographie des orthoptères de Champagne-Ardenne, COPPA (2001) précise ne disposer que de 17 observations pour la région mais aucune sur le Barséquanais et le sud-est du département de l'Aube en général. On peut donc douter de la validité des données ZNIEFF pour cette espèce puisqu'il semblerait que ce soit ce même auteur qui ait effectué ces inventaires.



La présence du Gomphocère tacheté devra être confirmée

Le Gomphocère tacheté affectionne les milieux secs et pauvres en végétation. Il est fréquent dans les régions calcaires arides mais semble beaucoup plus rare sur les pelouses calcicoles (BELLMANN et LUQUET). Il recherche les zones de sol nu, de préférence de sable ou de gravier, sur lesquels pousse une végétation clairsemée (VOISIN, 2003). En Belgique, il fréquente les endroits très secs à végétation basse et ouverte : dunes, landes, pelouses maigres, carrières, coupes forestières. Les plus grandes densités s'observent sur des terrains sablonneux à mousses, lichens et à Corynéphore. Il est également très commun dans les endroits découverts au milieu des landes et dans les coupes forestières ; plus rarement sur les pelouses calcaires (extrait de Saltabel. Groupe d'études des orthoptères du Bénélux : <http://www.saltabel.org/Default.htm>).

Les autres espèces sont plus fréquentes pour la région Champagne-Ardenne mais les principales populations sont confinées sur les dernières pelouses calcicoles préservées. La Decticelle chagrinée, l'Ephippigère des vignes, le Grillon d'Italie et le Criquet des genévriers sont des espèces encore "communes" sur les pelouses du Barséquanais.



Decticelle chagrinée

A.2.3.2.4. Autres insectes

Neuf espèces de libellules ont été recensées. Cette faible diversité est à mettre en relation avec l'absence de zone de reproduction favorable sur les pelouses. En réalité, les observations d'Odonates sur des pelouses sèches sont choses courantes. Elles concernent le plus souvent des individus en phase de maturation. L'abondance de proies, la végétation buissonnante, les températures plus élevées,... sont autant d'éléments qui permettent l'alimentation des imagos, leurs procurent des perchoirs et des abris lors de conditions météorologiques défavorables et assurent une activité plus longue au cours de la journée (l'activité des insectes est dépendante des températures). Le Leste brun est une espèce particulière puisqu'il est le seul représentant des odonates à passer l'hiver au stade imaginal (les autres espèces meurent avec l'arrivée de la mauvaise saison).

Concernant les autres groupes d'insectes, 3 espèces intéressantes inféodées aux pelouses ont pu être observées : la Mante religieuse et plus particulièrement l'Ascalaphe soufré et la Cigale des montagnes qui sont très rares pour la région.

L'Ascalaphe soufré

Les Ascalaphes font partie des cortèges spécifiques des pelouses calcicoles et se trouvent actuellement dans un état de conservation défavorable en lien avec la dégradation et la disparition de leurs habitats de reproduction. Deux espèces sont connues en région Champagne-Ardenne : l'Ascalaphe soufré (*Libelloides coccajus*) et l'Ascalaphe ambré (*Libelloides longicornis*).

Les données ZNIEFF signalent la présence de l'Ascalaphe soufré sur le Barséquanais : la ZNIEFF des Pelouses du Replat de la Haie, des Plains, des Dalivards et de Cosvigne à Gyé-sur-Seine et la ZNIEFF des Pelouses du Devois et de Saint-Claude aux Riceys (DIREN, inventaire ZNIEFF).

Même si la présence de cette espèce n'a pas été confirmée sur toutes les pelouses, trois données ont été collectées sur trois autres pelouses le 01 juin 2005 ce qui laisse à penser que l'Ascalaphe soufré est une espèce assez bien représentée sur les Pelouses du Barséquanais.

Des individus ont pu être identifiés sur la Pelouse du calvaire à Bourguignons, la Pelouse de la Plaine à Buxeuil et la Pelouse de la Vierge Saint-Vincent à Neuville-sur-Seine. L'espèce est localement abondante. Malgré des temps de prospection limités, une dizaine d'Ascalaphe soufré a été dénombrée à Bourguignons, et près d'une trentaine sur la colline de la Vierge Saint-Vincent. Seul un individu a été observé à Buxeuil. Ces trois sites ont pour caractéristique commune d'être très escarpés. Malgré une recherche attentive sur les autres pelouses, aucun individu n'y a été observé.

Comme le souligne DELIRY (2005) : « Il (NB : *L.coccajus*) fréquente les milieux herbacés en pays calcaire ou sur sols acides, de très secs à franchement humides entre 300 et 1500 m d'altitude (Mazel, 2001). Il peut être très abondant localement, dans des secteurs riches en orchidées et papillons. Les versants bien exposés et rocheux sont abondamment fréquentés sur calcaire, basalte ou granite. Puisségur (1967) signale que *L. longicornis* fréquente également des près salés des basses plaines languedociennes, localités où il n'a pas rencontré *L. coccajus*. La présence de rochers est probablement plus importante pour cette dernière".

La Petite cigale des montagnes

La Petite cigale des montagnes est une espèce méconnue en région Champagne-Ardenne. Le manque d'entomologiste fait que cette espèce a longtemps été ignorée et sous-évaluée dans la région. Cependant, les données collectées récemment montrent que cette espèce n'est pas rare sur les pelouses calcicoles de Champagne-Ardenne. Bien qu'elle soit très localisée (en réalité cette localisation est liée aux faibles surfaces de pelouses thermophiles dans la région), elle est connue dans de nombreuses localités haut-marnaises et aubois (COPPA, 1998).



L'Ascalaphe soufré



Le coteau accidenté et dénudé de la Pelouse de Notre-Dame des vignes est propice aux Ascalaphes

Les inventaires ZNIEFF signalent sa présence sur la Pelouse de Notre-Dame des Vignes à Neuville-sur-Seine, la Pelouse du Devois et de Saint-Claude aux Riceys, les Pelouses du calvaire et du regard à Bourguignons, les Pelouses du Replat de la haie, des Plains, des Dalivards et de Cosvigne à Gyé-sur-Seine (DIREN, inventaire ZNIEFF).

La Petite cigale a été entendue les 1^{er} juin et 12 juillet sur la Pelouse de Notre Dame des Vignes à Neuville-sur-Seine et le 1^{er} juin sur la Pelouse des Gravilliers à Neuville-sur-Seine. Malgré la faible quantité de données, il est possible que cette espèce soit présente sur l'ensemble des pelouses concernées. La recherche de cet insecte s'effectue par l'écoute des cymbalisations. Les chants ne sont audibles que sur de faibles distances (une dizaine de mètres) et les adultes sont très farouches (ils s'envolent dès l'approche et arrêtent de chanter en cas de danger) ce qui rend les recherches délicates. D'autre part, les chants n'interviennent qu'avec des conditions météorologiques optimales : ensoleillement important, absence de vent... Il est actuellement impossible de connaître la taille des populations présentes. Seuls quelques individus ont été entendus sur chacun des sites. Notons que localement, certaines populations peuvent être importantes. C'est le cas de la Pelouse du Moulin à vent à Baroville (10) où plus d'une centaine d'individus a été dénombrée sur une journée.

Les milieux fréquentés par la Petite cigale des montagnes sont les pinèdes ouvertes, les formations buissonnantes à Genévriers et feuillus divers. Royer (1984) parle du Noisetier comme plante hôte. Les contacts se concentrent essentiellement sur les secteurs les plus ensoleillés. L'espèce est toujours observée sur les buissons bas des pelouses ouvertes et en lisière des bosquets. La Cigale évite les boisements denses et ombragés.



La Petite cigale des montagnes, une espèce commune des pelouses calcicoles aubois et haut-marnaises

A.2.4. SYNTHÈSE DE LA FLORE ET DE LA FAUNE REMARQUABLES**Récapitulatif du statut de la faune et de la flore des pelouses du Barséquanais**

Domaines	Nombre total d'espèces	Nombre d'espèces protégées					Nombre d'espèces menacées			Espèces dépendant du milieu pelouse	
		An1 DO	An2 DH	An4 DH	PN	PR	LRE	LRN	LRR		
Flore	220				2	11			18	20	
Chauves-souris	10		5	10	10			10	10	0	
Mammifères terrestres	17			2	1			4	4	0	
Oiseaux (nicheurs)	68	9			60			1	23	10 dont 3 de l'An1 DO	
Reptiles	7			4	7		3	7	3	7	
Amphibiens	5			1	4		2	4	3		
Insectes	Orthoptères	33			5			7	14	13	
	Lépidoptères	50		2	2	11		3	1	24	10
	Autres insectes (y compris les odonates)	12			3		2	3		3	

Valeur patrimoniale des espèces de l'annexe II de la Directive.

Espèce	Niveaux de protection					Niveaux de menace		Abondance Site N2000	Statut biologique			Valeur patrimoniale
	An2	An4	b2	B2	N	Fr	Ch-Ard		Europe	Site N2000		
<i>Chauves-souris</i>												
Petit Rhinolophe	x	x	x	x	x	V	V	C	Rr, ST	H	★★★	
Grand Rhinolophe	x	x	x	x	x	V	V	C	Rr, ST	H/E	★★★	
Vespertilion à oreilles échancrées	x	x	x	x	x	V	D	C	Rr, ST	H	★★★	
Grand Murin	x	x	x	x	x	V	D	R	Rr, ST	H	★★	
Barbastelle d'Europe	x	x	x	x	x	V	R	R	Rr, ST	H	★★	
<i>Insectes</i>												
Ecaille chinée	x	x	x	x	x			R	Rr, ST	?	★	
Damier de la Succise	x	x	x	x	x	E	x	R	Rr, ST	Cc	★★★	

Statut Biologique en Europe (Europe) :

- Rr : Reproducteur régulier
- Ri : Reproducteur irrégulier
- ST : Sédentaire transhumant
- Mi : Migrateur irrégulier

Niveaux de protection :

- An1 : Annexe I de la Directive « Oiseaux »
- An2 : Annexe II de la Directive « Habitats »
- An4 : Annexe IV de la Directive « Habitats »
- b2 : Annexe II de la Convention de Bonn
- B2 : Annexe II de la Convention de Berne
- N : Protection nationale

Statut biologique sur le Site Natura 2000 (Site N2000) :*Chauves-souris*

- H : espèce présente en hibernation
- R : espèce présente en reproduction
- E : espèce présente en estivage

Insectes

- Cc : cycle biologique complet sur le site

Niveaux de menace :

- France (Fr.), Champagne-Ardenne (Ch-Ard)
- E : espèce en danger
- V : espèce vulnérable
- R : espèce rare
- D : espèce en déclin
- S : espèce à surveiller
- RR : espèce très rare

Abondance sur le Site Natura 2000 :

- C : espèce abondante
- AC : espèce assez abondante
- R : espèce rare

Synthèse de la partie Habitat - Faune - Flore

Les pelouses et forêts du Barséquanais, constituent un patrimoine naturel remarquable à préserver.

Quinze habitats naturels sont recensés sur le site Natura 2000 dont six sont inscrits à l'annexe I de la Directive « Habitats » :

- *Eboulis calcaires thermophiles (8160),*
- *Dalles rocheuses à sedums (6110*), habitat considéré comme prioritaire*
- *Pelouses mésoxérophile calcicole (6210),*
- *Pelouse ourlet mésoxérophile calcicole (6210),*
- *Fruticée sur pelouses calcaires (6210),*
- *Prairie mésophile (6510),*

Les habitats forestiers sont représentés par des Chênaies-charmaies mésoxérophiles sur calcaire et par des pinèdes. Six carrières abritent des chauves-souris.

Ces types de biotopes sont notamment propices au développement de groupements végétaux rares. Parmi les 220 espèces recensées, 2 espèces végétales sont protégées au niveau national (Aster amelle et alisier de fontainebleau) et 11 au niveau régional (dont la gentiane jaune). 20 espèces végétales figurent sur la liste des espèces menacées de Champagne-Ardenne.

La faune présente également un grand intérêt puisque les pelouses et forêts du Barséquanais abritent :

- *de nombreux insectes (95 espèces) dont l'Ecaille chinée et le Damier de la succise, inscrits à l'Annexe II de la Directive "Habitats",*
- *17 espèces de mammifères, dont 2 sont inscrites à la Directive (Annexe IV),*
- *10 espèces de chauves-souris, dont 5 sont inscrites à la Directive (Annexe II) : Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Vespertilion à oreilles échancrées, Grand Murin et Barbastelle d'Europe,*
- *78 espèces observées dont 68 espèces d'oiseaux nicheurs dont 9 sont inscrites à l'Annexe I de la Directive "Oiseaux", et 23 figurent sur la liste rouge régionale,*
- *5 espèces d'amphibiens, parmi lesquelles le crapaud accoucheur qui est inscrit à l'Annexe IV de la Directive "Habitats",*
- *7 espèces de reptiles, tous protégés au niveau national, et 4 inscrits à l'Annexe IV de la Directive "Habitats".*

A.3. ACTIVITES HUMAINES

Les éléments de cette partie sont issus de recherches bibliographiques ainsi que de rencontres et entretiens téléphoniques avec les acteurs locaux (cf. liste en **Annexe 13**).

A.3.1. LES COMMUNES DU BARSEQUANAIS

A.3.1.1. L'emprise du site sur les communes concernées

Les communes appartiennent aux cantons de Bar-sur-Seine (Bourguignons, Buxeuil), de Mussy-sur-Seine (Gyé-sur-Seine, Mussy-sur-Seine, Neuville-sur-Seine et Plaines-Saint-Lange) et des Riceys (Les Riceys).

Emprise du site et pourcentage du finage communal classé en Natura 2000

Communes	Surface en Natura 2000 (ha)	% du site Natura 2000	Surface communale (ha)	Surface N2000 / Surface communale
Bourguignons	6,5	2 %	1 642	0,4 %
Buxeuil	2,6	1 %	443	0,6 %
Gyé-sur-Seine	67,1	22 %	2 366	2,8 %
Mussy-sur-Seine	148,2	49 %	2 807	5,3 %
Neuville-sur-Seine	7,8	3 %	1 442	0,5 %
Plaines-Saint-Lange	4,5	1 %	1 073	0,4 %
Les Riceys	65,7	22 %	4 293	1,5 %
Total	302,4	100 %	14 066	2,1 %

4 communes (Bourguignons, Buxeuil, Neuville-sur-Seine et Plaines-Saint-Lange) sont peu touchées par le site, autant en termes de surfaces que de pourcentage de leur territoire (moins de 1 %). **L'essentiel du site se concentre donc sur les 3 communes des Riceys, de Gyé-sur-Seine et de Mussy-sur-Seine.** Cette dernière représente à elle seule la moitié de la superficie du site, qui s'étend sur plus de 5 % de son finage.

A.3.1.2. Une perte régulière de population depuis les années 1970

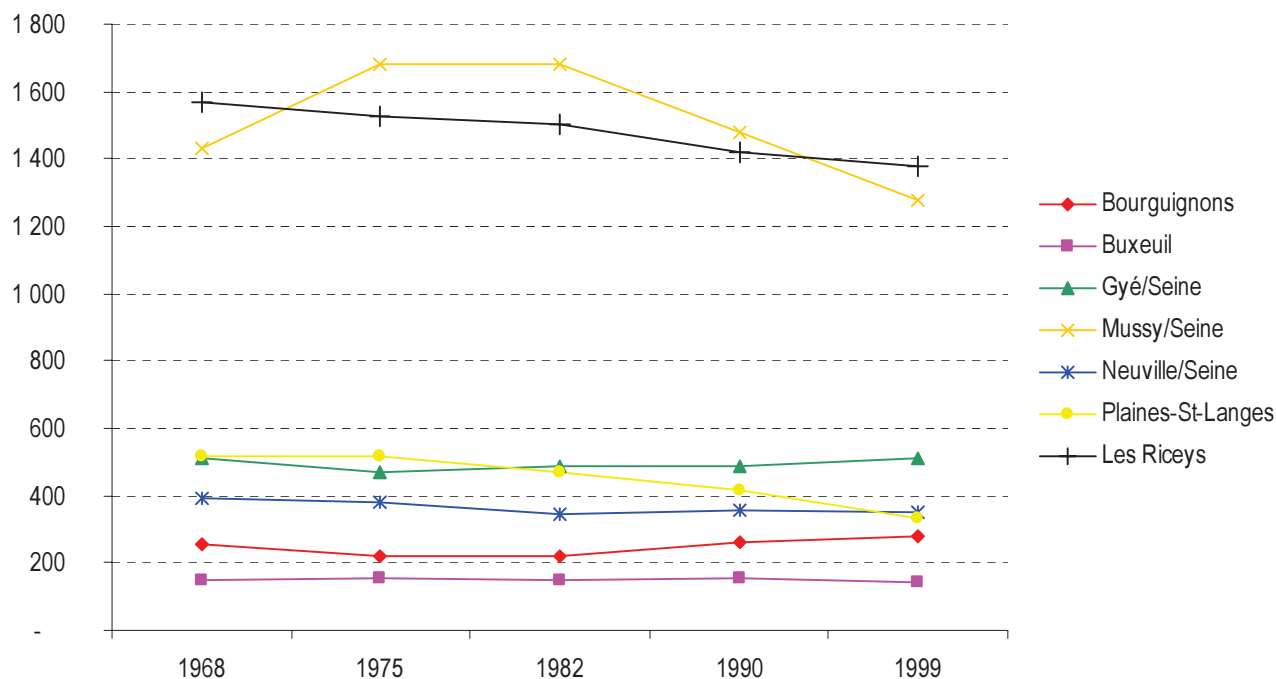
Hormis Bourguignons et Gyé-sur-Seine, toutes les communes du site ont perdu des habitants sur la période allant de 1968 à 1999. Cette perte a été plus ou moins marquée selon les communes : si la population de Buxeuil est restée relativement stable (-3 %), celles de Mussy-sur-Seine, Neuville-sur-Seine et des Riceys ont observé une baisse plus sensible (-10 à -12 %), alors que celle de Plaines-Saint-Lange chutait de 35 % pendant la même période.

La hausse sensible du nombre d'habitants de Bourguignons, notamment depuis les années 1980, est sans doute en partie imputable à la **proximité immédiate de Bar-sur-Seine**, qui a vu sa population augmenter régulièrement jusqu'à 1982, puis se stabiliser ; le solde migratoire positif de Bourguignons depuis 20 ans abonde dans ce sens, ainsi que l'augmentation de population de ces deux décennies soit essentiellement le fait de l'installation de professions intermédiaires et employés.

A Gyé-sur-Seine ce sont les retraités et les ouvriers qui permettent de rétablir un solde migratoire toujours positif depuis 1975 et de revenir à la population de 1968 après une baisse significative de 8 % entre 1968 et 1975.

Les communes de **Plaines-Saint-Lange et de Mussy-sur-Seine** ont été quant à elles particulièrement **touchées par la perte de vitesse de l'industrie du bois à Mussy-sur-Seine.** En termes démographiques, ce contexte s'illustre par des soldes migratoires négatifs (-428 pour Mussy-sur-Seine entre 1975 et 1999, -178 pour Plaines-Saint-Lange pendant la même période), et par le départ d'ouvriers et de leur famille (-28 % d'ouvriers à Mussy-sur-Seine entre 1982 et 1999, -44 % d'ouvriers à Plaines-Saint-Lange entre 1990 et 1999).

Enfin, c'est davantage un solde naturel négatif qui explique la perte régulière mais modérée de population à Neuville-sur-Seine et aux Riceys.



Evolution des populations communales de la zone d'étude de 1968 à 1999

Source : Recensements INSEE, 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999

Communes	Evolution 1968-1975	Evolution 1975-1982	Evolution 1982-1990	Evolution 1990-1999	Evolution 1968-1999
Bourguignons	-14 %	0 %	19 %	7 %	9 %
Buxeuil	3 %	-3 %	3 %	-5 %	-3 %
Gyé-sur-Seine	-8 %	4 %	-1 %	6 %	0 %
Mussy-sur-Seine	18 %	0 %	-12 %	-14 %	-11 %
Neuville-sur-Seine	-3 %	-9 %	3 %	-2 %	-10 %
Plaines-Saint-Lange	0 %	-9 %	-11 %	-20 %	-35 %
Les Riceys	-3 %	-1 %	-6 %	-3 %	-12 %
Total	3 %	-2 %	-6 %	-7 %	-11 %

A.3.1.3. Une intercommunalité qui gagne du terrain

Aucune communauté de communes n'existe sur le territoire du site Natura 2000, mais la progression de l'intercommunalité se manifeste dans la création du **Pays du Barséquanais**. La démarche, pilotée depuis 1997 par l'Association de Développement du Barséquanais (ADB), a d'ores et déjà conduit à la validation en juin 2004 du programme d'actions du Pays, et en septembre et décembre de la même année, aux avis favorables des Conseils Régional et Général sur la charte de Pays et son périmètre définitif. Le premier semestre 2005 a quant à lui vu la signature du Contrat de Pays.

Le pays regroupe toutes les communes des **cantons de Bar-sur-Seine, Mussy-sur-Seine, Les Riceys et Essoyes**, à l'exception de celles qui font partie du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient (Puits-et-Nuisement, Chauffour-les-Bailly, Briel-sur-Barse et Villemoyenne). Il constitue un **territoire de projets**, où un certain nombre d'actions ont été reconnues prioritaires (celles en gras peuvent avoir un lien direct avec la démarche Natura 2000) :

- ✓ Mise en place d'un dispositif en faveur de l'implantation d'activités économiques ;
- ✓ **Création et amélioration de la capacité des hébergements touristiques ;**
- ✓ Création d'un commerce multiservices à Cunfin ;
- ✓ Mise en place d'un Relais d'Assistance Maternelle ;
- ✓ Mise en œuvre des premières activités de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif ;
- ✓ Mise en œuvre du projet culturel et touristique « Renoir et Champagne » à Essoyes ;
- ✓ **Mise en œuvre d'une gestion raisonnée de la ressource en eau.**

A.3.1.4. Le Barséquanais, présence importante du Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne

Le CPNCA est une association Loi 1901 de gestion et de protection du milieu naturel. Son but est la **conservation de la biodiversité** (habitats, espèces).

Son action s'inscrit dans 4 domaines : la connaissance, la protection, la gestion et la mise en valeur des espaces naturels.

1. **Connaître** : Réalisation d'inventaires scientifiques Faune / Flore / Habitats, de diagnostics écologiques (ZNIEFF...), rédaction de documents d'objectifs Natura 2000, constitution de bases de données sur le patrimoine naturel de la région.
2. **Protéger** : Montage de dossiers de protection réglementaire, maîtrise foncière et d'usage (acquisition, location par baux emphytéotiques, contractualisation), etc.
3. **Gérer** : Elaboration de plans de gestion, réalisation de travaux d'entretien ou de restauration du milieu, travaux de génie écologique, etc. Pour réaliser ces travaux, le Conservatoire fait appel à :
 - des agriculteurs et éleveurs de systèmes agro-pastoraux (retour à des pratiques traditionnelles et ancestrales),
 - des entreprises d'insertion,
 - des chantiers nature et bénévoles,
 - des prestataires externes, entreprises spécialisées.
4. **Valoriser** : Faire connaître le patrimoine naturel aux habitants de la région, organiser des sorties nature, des expositions, concevoir des brochures de sensibilisation, etc.

Au total, ce sont **1800 ha** qui sont actuellement sous gestion ou maîtrise conservatoire, répartis sur les 4 départements de la région et sur **115 sites** à très fort intérêt patrimonial. Il s'agit avant tout de milieux ouverts, et de quelques milieux forestiers, en cas de présence d'espèces animales particulières comme les chauves-souris et la nivelle. "*Le Conservatoire est là pour pallier l'absence de gestionnaire public des milieux. Ces gestionnaires existent en milieu forestier (ONF) et en milieu côtier (Conservatoire du Littoral), mais pas en milieu ouvert continental.*" (E. BELNOT, comm. pers.).

Le CPNCA, du fait notamment de son implantation dans le Barséquanais, gère plusieurs **pelouses sèches** des coteaux calcaires du Barrois. C'est le cas par exemple de la Pelouse des Cosvignes à Gyé-sur-Seine (hors site Natura 2000), dont ils ont la maîtrise foncière *via* des baux emphytéotiques, mais aussi et surtout des carrières à Chauves-souris et des pelouses plus ou moins fortement embroussaillées aux Riceys (Le Devois et Frolle, au sein du site Natura 2000).

Malgré des pertes de populations sensibles dans la deuxième moitié du XX^e siècle, les communes du site conservent un certain dynamisme, notamment associatif, et des atouts naturels, touristiques et économiques majeurs. La valorisation des paysages et milieux naturels du territoire, le vignoble de Champagne et le développement concret de l'intercommunalité observé ces dernières années, sont autant de moteurs pour développer de manière durable le territoire du Barséquanais.

L'ensemble des acteurs des espaces naturels concernés par Natura 2000 aura son rôle à jouer dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet de territoire.

A.3.2. IDENTIFICATION DES ACTIVITES HUMAINES, DES ACTEURS ET DES ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES DU TERRITOIRE

Plusieurs activités économiques des secteurs primaire et secondaire se sont développées sur le territoire du Barséquanais. Elles sont développées dans ce paragraphe :

Activités agricoles et viticoles	<ul style="list-style-type: none"> • Exploitations de grandes cultures, de polyculture-élevage • Exploitations viticoles (Vignoble en AOC Champagne)
Activités sylvicoles	<ul style="list-style-type: none"> • En forêt communale et en boisements privés
Activités de loisirs	<ul style="list-style-type: none"> • Chasse (en plaine, au bois) ; Piégeage • Sports motorisés (Quad, Trial, Enduro) • Tourisme vert, randonnée

L'étude de l'occupation du sol s'avère un indicateur intéressant de l'importance spatiale relative de chacune de ces activités, au sein du site Natura 2000 lui-même.

A.3.2.1. L'occupation du sol

A.3.2.1.1. Présentation de CORINE Land Cover

La base de données géographiques CORINE Land Cover a été élaborée dans le cadre du programme européen CORINE, de coordination de l'information sur l'environnement. Cet inventaire biophysique de l'occupation des terres fournit une information de référence dans 27 Etats européens et dans les bandes côtières du Maroc et de la Tunisie.

La cartographie effectuée est réalisée à partir principalement de l'interprétation d'images satellitaires, pour aboutir à une échelle 1/100 000^{ème} et à une unité spatiale (plus petite unité cartographiée) de 25 ha. La mise à jour utilisée ici date de l'année 2000.

A.3.2.1.2. Données d'occupation du sol sur le site

Annexe 14 : Carte de l'occupation et de l'utilisation du sol, d'après CORINE Land Cover

L'occupation des sols du Barséquanais relève de 10 catégories dans la nomenclature de CORINE Land Cover :

◆ **Le tissu urbain discontinu**

Ce sont des **espaces structurés par des bâtiments**. Les bâtiments, la voirie et les surfaces artificiellement recouvertes coexistent avec des surfaces végétalisées et du sol nu, qui occupent de manière discontinue des surfaces non négligeables.

Cette occupation du sol est présente sur de très faibles surfaces (1 ha) qui correspondent au bas du coteau du Calvaire, à Bourguignons.

◆ **Les terres arables hors périmètre d'irrigation**

Il s'agit de céréales, oléagineux, légumineuses de plein champ, cultures fourragères, plantes sarclées et jachères. Les prairies ne sont pas comprises dans cette catégorie.

Cette occupation recouvre un peu plus de 14 ha (environ 5 % du site) situés pour l'essentiel à l'ouest du secteur de Mussy-sur-Seine, et de manière plus anecdotique en rebord de plateau sur le secteur des pelouses et pinèdes de la Côte et de la Plaine (Buxeuil et Neuville-sur-Seine).

◆ **Les vignobles**

Il s'agit de surfaces essentiellement plantées en vignes, pouvant accueillir des haies, fossés, ou aménagements hydrauliques, etc. Ces vignes sont très peu présentes sur le site, avec moins de 2 ha correspondant à la bordure des secteurs de Buxeuil et Neuville-sur-Seine.

◆ **Les prairies**

Ce sont des **surfaces enherbées** denses dominées par les graminées, **non incluses dans une rotation**. Elles sont pâturées ou fauchées, et peuvent comprendre des zones bocagères (présence de haies).

Cette occupation du sol recouvre presque 64 ha (correspondant à **21 % du site**), à Gyé-sur-Seine (Pelouses du Replat de la Haie et des Dalivards) et à Mussy-sur-Seine (lieux-dits « Rudemont » et « Le Hâtot »). Il s'agit essentiellement sur le site de pelouses sèches calcicoles.

◆ **Les systèmes parcellaires et culturaux complexes**

Il s'agit de **territoires agricoles** présentant une **juxtaposition de petites parcelles** de cultures annuelles diversifiées, de prairies et/ou de cultures permanentes complexes.

Cette occupation mixte du sol représente environ 5 ha, correspondant à des terrains pentus gagnés sur la pinède sur des coteaux à exposition sud dominante, à Mussy-sur-Seine (lieux-dits « La Chanson » et « Les Crupis »).

◆ **Les pelouses et pâturages naturels permanents**

Il s'agit d'**herbages de faible productivité**, souvent situés dans des **zones accidentées**, et pouvant contenir des surfaces rocheuses, des ronces et des broussailles.

Cette occupation du sol est présente de manière anecdotique sur le site (moins de 1 ha), et correspond aux pentes raides et embroussaillées du coteau du Calvaire, à Bourguignons.

◆ **Les forêts de feuillus**

Cette occupation du sol comprend l'ensemble des boisements feuillus, localisés sur le plateau ou les coteaux (chênaie thermophile calcicole) et en fond de vallon (chênaie calcicole plus fraîche).

Elle recouvre 53 ha, soit **18 % du site**, localisés à Mussy-sur-Seine (« La Grande Taille », « Les Cossières » et « Val Luisant ») et aux Riceys (lieux-dits « Bois de Devois » et « La Porte de Lanne »).

◆ **Les forêts mélangées**

Il s'agit de formations végétales principalement constituées par des arbres, mais aussi par des buissons et arbustes, où **ni les feuillus ni les conifères ne dominent**.

Elles recouvrent un peu plus de 22 ha (**soit 7 % du site**), localisés exclusivement aux Riceys (lieu-dit « Champ Gillant »).

◆ **Les forêts de conifères**

Il s'agit de formations végétales principalement constituées par des arbres, mais aussi par des buissons et arbustes, où **dominent les espèces forestières de conifères**.

Cette occupation du sol recouvre 140 ha, soit **près de la moitié du site**, localisés sur l'ensemble des communes du site. Ces formations de pinèdes ont la plupart du temps **gagné du terrain sur des zones non exploitées**, soit depuis plus de 50 ans et autrefois en cultures permanentes (vignes abandonnées suite à l'épidémie de Phylloxéra ou vergers laissés à l'abandon), soit un peu plus récemment sur des pelouses anciennement pâturées par différents ruminants (pâtures à vaches ou à moutons jusque dans les années 1960).

Les réflexions sur la révision du périmètre Natura 2000 devront répondre à la question de la pertinence de l'inclusion de certaines zones à vocation viticole (actuelles ou envisagées), recouvertes aujourd'hui par le vignoble ou par des pinèdes s'étant spontanément développées sur des espaces autrefois plantés de cultures pérennes et ne présentant pas aujourd'hui d'intérêt naturaliste majeur. *A contrario*, il pourra être judicieux de s'intéresser à l'éventuelle inclusion dans le site de plateaux autrefois pâturés et pouvant présenter des habitats ouverts ou semi-ouverts d'intérêt patrimonial fort.

A.3.2.1.3. Synthèse sur l'occupation du sol du site

La forêt domine largement l'occupation des sols du site, avec près des trois quarts des surfaces. Les formations boisées sont ainsi majoritaires sur la plupart des plateaux en Natura 2000 (à l'exception des secteurs de Gyé-sur-Seine), et ont largement gagné du terrain dans la deuxième partie du XX^{ème} siècle sur les espaces ouverts de coteaux.

Les espaces ouverts (un peu plus d'un quart du site) sont caractérisés par **l'intervention de l'homme**, qui tend à les modifier de manière substantielle, avec la **mise en culture de ces espaces** (grandes cultures, et à un moindre niveau, vignoble), ou la **valorisation de manière plus extensive en pâtures** des coteaux ouverts (à Mussy-sur-Seine), voire de certains plateaux (à Gyé-sur-Seine). Certaines pelouses difficiles d'accès ou très pentues sont toutefois en phase d'embroussaillage (à Bourguignons notamment).

A.3.2.2. L'agriculture

Cette partie s'appuie sur une enquête exhaustive réalisée auprès des maires et des agriculteurs des communes concernées à l'hiver et au printemps 2006.

Acteurs concernés :

Agriculteurs, éleveurs, propriétaires agricoles, Chambre d'Agriculture et ADASEA de l'Aube, Syndicats agricoles de l'Aube, Syndicat des propriétaires agricoles, DDAF de l'Aube.

A.3.2.2.1. Les exploitations gérant des terrains sur le site Natura 2000

3 exploitations exploitent des terrains sur le site Natura 2000 (cf. **Annexe 15**) :

- ✓ **1 exploitation de polyculture – élevage laitier**, l'EARL Sainte-Elizabeth (Jean Louis BILLON, à Mussy-sur-Seine), exploite des jachères et terres arables au niveau de la Vallée des Hâtes (Nord) à Mussy-sur-Seine.
- ✓ **2 exploitants en grandes cultures**, Pierre MASURE (Polisy) et Alain GILLON (Pothières, 21), cultivent ou laissent en jachère des terrains situés pour l'un sur les plateaux de la Côte de la Plaine et de Notre Dame des Vignes, à Buxeuil et Neuville-sur-Seine, et pour l'autre au niveau de la Vallée des Hâtes (Sud) à Mussy-sur-Seine.

Polyculture élevage :

L'EARL Sainte-Elizabeth est caractérisée par une Surface Agricole Utile (SAU) de 228 ha se répartissant entre 150 ha cultivés (céréales à pailles, avoine, maïs, colza, betterave et luzerne), 6,4 ha de vignes, 28 ha de jachères et 33 ha de prairies naturelles et quelques hectares boisés. Ses activités d'élevage s'organisent autour de 58 vaches laitières et de production de lait destiné à la fabrication de fromage AOC Chaource.

Le projet de M. BILLON est de **développer ses surfaces en herbe** pour pouvoir intégrer davantage d'herbe dans la ration hivernale de son cheptel et pouvoir faire pâturer toutes les génisses, pour être plus conforme au cahier des charges de l'appellation, mais sans diminuer sa surface cultivée. En 2005, il a donc acquis 11 ha de pelouses en voie d'embroussaillage et de pinèdes plus ou moins claires au sud de la Vallée des Hâtes à Mussy-sur-Seine, et souhaite ré-ouvrir le milieu au niveau de cette parcelle et de 3 autres parcelles en propriété, mais hors du site, pour une surface totale d'une vingtaine d'hectares.

Ce projet de développement de la valeur ajoutée à partir d'un élevage bovin laitier contraste avec la tendance lourde, pour les exploitations des communes du site :

- ✓ à la **réduction du cheptel** (de 600 à 700 bovins et plus de 300 ovins en 1979 à des chiffres couverts par le secret statistique du recensement général agricole en 2000 : vraisemblablement moins de 200 bovins et aucun ovin) ;
- ✓ à la **diminution des surfaces en prairies** (283 ha en 1979, 165 ha en 1988, et sans doute moins de 100 ha en 2000).

Cultures et entretien des jachères fixes :

Les 3 exploitations cultivent des terrains et possèdent des jachères sur le site. Les **parcelles cultivées** sont caractérisées par une rotation colza/blé/orge, peu propice au développement d'espèces et de groupements végétaux protégés par les Directives Habitats et Oiseaux.

En revanche, certaines **jachères**, rarement réimplantées et entretenues tardivement en seconde quinzaine de juillet, peuvent voir réapparaître des milieux proches des pelouses calcicoles avoisinantes, comme au nord de la Vallée des Hâtes à Mussy-sur-Seine, et **peuvent être considérées comme des pelouses en mauvais état de conservation**. Leur intérêt patrimonial n'est pas négligeable et pourrait égaler, à l'échelle de 10 à 20 ans, celui des pelouses résiduelles, si aucune fertilisation n'est apportée et le principe d'une gestion tardive conservé. Ces jachères ont fait l'objet, les années où cela était légalement autorisé (sécheresse), d'un pâturage estival et ponctuel.

A.3.2.2. Les Mesures Agri-Environnementales

L'impact des différents outils de contractualisation nationaux, tels que les Opérations Locales Agri-Environnementales (OLAE), les Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE) ou les Contrats d'Agriculture Durable (CAD), est nul : aucun de ces contrats n'a été mis en oeuvre sur le site ou à proximité immédiate, par les agriculteurs ou viticulteurs du secteur.

A.3.2.3. Le rôle du pastoralisme passé dans l'entretien des milieux ouverts

Les milieux ouverts des plateaux du Barséquanais accueillant aujourd'hui les pelouses relictuelles du site étaient autrefois pâturés par des troupeaux ovins ou bovins, comme dans les zones hautes des Riceys et de Gyé-sur-Seine. Cette **activité pastorale extensive** permettait le maintien des habitats de pelouses et des espèces patrimoniales associées.

Ce type de pastoralisme a quasiment disparu du Barséquanais depuis plus d'un demi-siècle, conduisant à la **fermeture progressive** de ces espaces, envahis par le Pin sylvestre, en dehors des secteurs où se sont installées d'autres activités empêchant cette fermeture, notamment aux Riceys :

- ✓ campement périodique de gens du voyage sur la pelouse de Pouleret (hors site Natura 2000) ;
- ✓ création d'un parcours de santé sur la pelouse du Devois (aujourd'hui désaffecté) ;
- ✓ organisation de compétitions sportives de véhicules motorisés

Dans d'autres secteurs comme à Gyé-sur-Seine, les viticulteurs ont régulièrement abattus (tous les 10 à 15 ans) quelques pins pour éviter que ces boisements ne retiennent des masses d'air froid qui redescendent ensuite sur les vignes immédiatement en aval. Mais les pelouses du Replat de la Haie, à Gyé-sur-Seine doivent principalement leur existence aux **opérations de débroussaillage / défrichage** aidées par la Société d'Aménagement des Friches de l'Est (SAFE), impulsées par Edgar Pisani à la fin des années 1950. Au début des années 1960 sont donc créées de grandes pâtures à moutons qui seront cependant très vite délaissées (seules subsistent encore actuellement des traces de clôtures à moutons). Depuis, la pelouse reste ouverte grâce aux **coupes régulières conduites par les viticulteurs**.

A.3.2.3. La viticulture

Cette partie s'appuie sur les données des recensements agricoles effectués respectivement en 1979, 1988 et en 2000, ainsi que sur une enquête non exhaustive réalisée auprès des maires et de la profession viti-vinicole à l'hiver et au printemps 2006.

A.3.2.3.1. Historique du vignoble du Barrois

Le vignoble

L'implantation de la vigne dans le Barrois remonte à une période très ancienne. Le développement de cette culture a permis la fondation de plusieurs **abbayes** : Abbaye de Clairvaux, Abbaye de Mores (entre Celles sur Ource et Landreville), Abbaye de Molesmes (Les Riceys). Ces abbayes établissent les bases d'une viticulture de qualité et donnent au **vignoble de la Côte des Bar** sa notoriété.

Les vigneronns construisent jusqu'au début du XX^{ème} siècle de petits abris en pierre, les **cadoles**, refuges contre les intempéries, pour la sieste ou pour prendre leurs repas. Chacune est personnalisée, mais elles sont toutes construites selon le même principe qui leur confère une forme ronde : ni liant, ni charpente, les pierres qui composent cette sorte d'igloo champenois sont larges et plates, posées les unes sur les autres. Progressivement abandonnées suite à la crise phylloxérique et parallèlement à la perte de vitesse du vignoble de la Côte des Bar, ces cadoles font l'objet de restauration, du fait de la prise de conscience qu'elles font partie du patrimoine culturel et historique local. Le site Natura 2000 des Pelouses et forêts du Barséquanais en abrite une, sur la commune de Mussy-sur-Seine. Deux circuits de randonnées sur le thème des cadoles existent sur les communes de Courteron et des Riceys.

Riche d'une tradition vieille de plusieurs siècles, le vignoble du Barrois se reconstitue suite à la **crise phylloxérique** (1912) : on passe d'un vignoble « en foule » à un vignoble « en rang », l'arrachage de nombreuses vignes malades est loin d'être compensé par les replantations en porte-greffe. La **reconstitution du vignoble** auboisi en cépages nobles est troublée plus que dans la Marne par des accidents climatiques, les guerres, la crise économique des années 1930... de telle sorte que le département ne retrouve les volumes de récolte de 1912 qu'en 1987, presque 25 ans après la Marne. La plupart des vignes encépagées en Gamay lors de la première reconstitution (avant 1930), ce qui donnera une réputation « d'écorche boyaux » au champagne auboisi seront remplacées lors d'une deuxième reconstitution à partir des années 1950 par des **cépages nobles** tels que le Pinot.

Les vigneronns auboisi et la défense de l'appellation

Suite à la création en 1904 de la Fédération des syndicats viticoles de la Champagne, les Champenois demandent au ministère de l'agriculture la délimitation précise de la « Champagne viticole ». La **première délimitation de l'Appellation d'Origine Contrôlée « Champagne », en 1908**, ne comprend pas le vignoble auboisi, qui n'y est intégré qu'en 1911, en réponse aux réactions auboises ; les négociants doivent toutefois faire figurer en toutes lettres sur l'étiquette des vins auboisi : « Champagne seconde zone ». Ce n'est qu'avec la **loi du 27 juillet 1927** que la question épineuse des appellations d'origine est résolue de manière satisfaisante pour le vignoble auboisi, qui peut dès lors bénéficier de l'appellation « Champagne ».

Des **commissions communales** sont chargées en 1927 de recenser l'ensemble des terrains pouvant bénéficier de l'appellation (propriétaire ayant vendu son vin pour la champagnisation, cultivant des terrains qui, de temps immémoriaux, produisent des vins destinés à la champagnisation, à laquelle sont essentiellement consacrés les vins produits). Ces commissions ont parfois interprété de manière trop restrictive la loi, mais le plus souvent de manière trop libérale, conduisant au classement d'hectares ayant porté des vignes destinées exclusivement à faire du vin de table.

Devant ces anomalies, les professionnels champenois font voter en 1951 une loi donnant la possibilité à l'INAO de **réviser la liste des terrains classés en 1928**, après avis du Syndicat Général des Vigneronns de la Champagne délimitée. Pendant 25 ans, une commission d'experts revoit en détail ce classement, pour vérifier des **critères juridiques**, et également depuis 1984, **techniques**, liés à la nature du sol, du sous-sol, du mésoclimat, de l'exposition des coteaux et de son environnement. Cette révision est toujours en vigueur, même si l'essentiel du travail a été fait. Elle a parfois conduit à classer certains terrains omis en 1927, mais elle a surtout eu pour effet de diminuer considérablement l'aire globale de production qui est tombée de 46 000 ha à 34 000 ha. Le département de l'Aube a été particulièrement touché par ces distractions de l'AOC, même si l'absence de données disponibles sur la superficie en appellation 1927 ne permet pas d'illustrer ces affirmations. Quelques chiffres sur les surfaces plantées permettent toutefois d'analyser brièvement la situation :

Surfaces plantées en appellation Champagne au cours du XX^e siècle

	Surface plantée en 1912	Superficie de l'AOC actuelle	Surface plantée en 1955	% de l'AOC actuelle plantée en 1955	Surface plantée en 1997	% de l'AOC actuelle plantée en 1997
Buxeuil	53 ha	133 ha	16 ha	12,0 %	130 ha	97,7 %
Gyé-sur-Seine	140 ha	272 ha	48 ha	17,7 %	219 ha	80,5 %
Mussy-sur-Seine	66 ha	43 ha	1 ha	2,3 %	33 ha	76,7 %
Neuville-sur-Seine	128 ha	298 ha	64 ha	21,5 %	232 ha	77,9 %
Plaines-Saint-Lange	18 ha	17 ha	1 ha	5,9 %	10 ha	58,8 %
Les Riceys	1392 ha	711 ha	109 ha	15,3 %	710 ha	99,9 %
TOTAL	1797 ha	1474 ha	239 ha	16,2 %	1334 ha	90,5 %

Deux groupes de communes se distinguent :

- ✓ Des communes du nord du site, dans le cœur du Barséquanais, qui bien qu'ayant sans doute perdu des surfaces en AOC lors de la révision du parcellaire classé en 1927, possèdent aujourd'hui des superficies en AOC plus importantes que les surfaces plantées en 1912 (crise phylloxérique) : il s'agit de Buxeuil, Gyé-sur-Seine et Neuville-sur-Seine. Plus des ¾ de l'AOC actuelle sont en vigne en 1997.
- ✓ Des communes du sud du site, en limite de Côte d'Or, qui ont perdu des surfaces importantes entre celles plantées en 1912 et celles actuellement en AOC : il s'agit de Plaines-Saint-Lange, Mussy-sur-Seine et surtout Les Riceys, plus grosse commune viticole de toute l'appellation Champagne (malgré une diminution de moitié des zones plantées entre 1912 et aujourd'hui). Plus de 95 % des surfaces AOC sur ces 3 communes sont en vigne en 1997.

A.3.2.3.2. Economie viticole du Barrois

L'activité viticole contribue au **développement économique du secteur**. Cette activité est un gisement d'emplois tant pour les travaux saisonniers dans les vignes (taille, palissage, relevage, vendanges) que dans le domaine des industries et des services liés à la production de Champagne.

La production du champagne et les paysages pittoresques du Barrois contribuent également à la **renommée de la région** et attirent de nombreux visiteurs.

A.3.2.3.3. Caractéristiques des pratiques viticoles sur les communes du site

Le choix a été ici fait de ne s'intéresser qu'aux **pratiques phytosanitaires**, seules susceptibles d'avoir un impact sur la faune et la flore patrimoniales du site Natura 2000. L'ensemble des secteurs du site Natura 2000 étant situé au-dessus des parcelles viticoles, en amont sur les coteaux ou plateaux, les incidences de l'utilisation d'herbicides peuvent être estimées comme nulles (pas de risques de dérives). On ne s'intéressera pas non plus ici à l'application des fongicides, dont les interactions avec les groupements et espèces de la Directive peuvent être considérées comme inexistantes.

En revanche, les **insecticides utilisés en viticulture** visent en premier lieu la lutte contre des **lépidoptères** tels que les vers de la grappe, les tordeuses (surtout la 2^e génération), les pyrales... Ces produits ont un spectre d'action comprenant l'ensemble des lépidoptères (dont *a priori* le Damier de la Succise et l'Ecaille Chinée) ainsi que certains diptères et fourmis, comme c'est le cas du Fenoxycarb. Cette matière active est utilisée par un tiers des viticulteurs ayant répondu à une enquête récente sur le bassin versant de l'Ource, proche des zones classées en Natura 2000 et sur lequel la conduite des vignes est comparable à celle des parcelles proches des habitats de pelouses calcicoles du site. Dans le Barséquanais, la pression des insectes parasites est relativement faible, de telle sorte qu'environ 1/3 des viticulteurs n'utilise plus d'insecticides en dehors des années humides. Depuis quelques années, 90 % des adhérents Barséquanais du Groupement de Développement Viticole n'appliquent plus d'insecticides, même si cette tendance peut être remise en question en cas de retour d'années humides, plus favorables à la biologie de ces insectes.

Aucune vigne proche de pelouses calcaires n'est traitée (fongicides et insecticides) par **hélicoptère**. Ce **mode de traitement**, qui occasionnait auparavant d'importantes dérives, s'est néanmoins nettement amélioré grâce aux progrès techniques (buses anti-dérive à injection d'air) et à un « référentiel des bonnes pratiques de traitement aérien en AOC Champagne ». Les dérives maximales sont aujourd'hui limitées à 5 mètres, quand la vitesse du vent est inférieure à 20 km/h (pas de traitement au-delà de cette vitesse).

La totalité des vignes à proximité immédiate du site est traitée avec un **pulvérisateur monté sur ou tracté par un enjambeur**. Les conditions de traitement, et notamment la présence de vent, influent sur l'existence possible de dérives de produits, même si les vignes sont en général séparées des milieux sensibles par des chemins d'au moins 4 m, limitant ainsi les risques pour la faune et la flore patrimoniales.

A.3.2.4. La sylviculture

Les acteurs

Propriétaires sylviculteurs, Communes, Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs de l'Aube, Centre Régional de la Propriété Forestière, Office National des Forêts, COFOR 10, Groupement Champenois.

NB : Dans le contexte d'échange de terrains au sein du périmètre Natura 2000, notamment sur la commune de Mussy-sur-Seine (cf. A.3.3.3), les terrains susceptibles d'intégrer le site sont principalement des forêts communales situées en ZNIEFF de type I ou dont l'intérêt patrimonial a été reconnu par les documents de gestion des forêts (aménagement, etc.). Cette partie comprend donc également des considérations sur les activités de sylviculture à l'origine de la gestion de ces territoires.

A.3.2.4.1. Caractéristiques de la propriété forestière

La propriété forestière sur le site se partage entre **propriété privée** (forêts ne relevant pas du régime forestier) et **propriété communale** (forêts soumises).

- ✓ Deux **forêts privées** sont suffisamment étendues pour faire l'objet d'un **Plan Simple de Gestion (PSG)** ;

Les **boisements communaux** relevant du régime forestier sont tous gérés par l'**ONF** suivant les préconisations d'**aménagement**, rédigés par ce même organisme et votés par chaque conseil municipal :

- ✓ l'aménagement de Mussy-sur-Seine a été récemment révisé en 2005, sa période de validité court de 2005 à 2019, il concerne le site en bordure dans le secteur du vallon des Hâtes (Nord), au niveau du Bois de Champ Cadot ;
- ✓ celui de Plaines-Saint-Lange en est à mi-parcours (1997-2011), il concerne le site au cœur du secteur du Bouchot ;
- ✓ celui concernant la pinède du Replat de la Haie à Gyé-sur-Seine (appartenant à la commune de Troyes), n'a pas encore été rédigé.

A.3.2.4.2. Caractéristiques des stations et peuplements forestiers du site

On rencontre principalement deux types de peuplements dans le site, les boisements feuillus et les boisements résineux, les forêts mixtes étant très peu étendues.

➤ **Les boisements dominés par les résineux :**

Ils sont en général issus d'une **recolonisation par le Pin sylvestre des espaces ouverts** de pelouses, ou de vignobles et vergers abandonnés ou arrachés ; ces boisements sont **plus ou moins denses** et laissent se développer une strate herbacée de richesse et d'abondance variables. D'autres peuplements résineux sont issus de **plantations denses de Pin noir** réalisées dans les années 1950 avec l'appui du Fonds Forestier National.

On trouve ces boisements résineux essentiellement sur des **stations sèches** (xérophiles) de versant ou de plateau, avec des sols très minces de moins de 15 cm de profondeur. La fertilité de ces stations est médiocre : les seules essences feuillues susceptibles de s'y adapter, mais en donnant des bois de qualité moyenne et très long à atteindre leur diamètre d'exploitabilité, sont le hêtre, le tilleul, l'alisier torminal, le cormier et l'érable sycomore.

Ce sont les peuplements résineux plantés qui ont le plus souffert de la tempête de décembre 1999.

➤ **Les boisements dominés par les feuillus :**

Il s'agit de vieux peuplements des plateaux et versants du Barrois, dominés principalement, en fonction de la gestion qui y a été menée par le **hêtre** ou par le **chêne pédonculé**. Les **potentialités des stations** accueillant les feuillus sont très variables (exemple des forêts communales de Mussy-sur-Seine, d'après l'aménagement de 2005) : voir *tableau page suivante*.

Ces boisements accueillent en outre une **faune patrimoniale** dont certaines espèces sont protégées :

- ✓ par les annexes de la directive oiseaux : les Pics noir et mar, le Pouillot siffleur,
- ✓ par l'annexe II de la Directive Habitat : des colonies de Petits Rhinolophes et Vespertilions à oreilles échancrées trouvant refuge dans des carrières à Mussy-sur-Seine chassent dans ces boisements,
- ✓ au niveau national : la Combe au Loup accueille une population de Salamandres sans équivalent dans le Barrois ; les carrières abritent également le Vespertilion à moustaches.

Dénomination des stations	Correspondance avec des habitats de la DH	Potentialités des stations	Production (essences objectif en gras)	Localisation à Mussy-sur-Seine
Hêtraies-chênaies sur substrat carbonaté de plateau	9150 - Hêtraies calcicoles du <i>Cephalanthero-fagion</i>	Très faibles	Peu envisageable, valeur écologique importante. Simple état boisé.	En limite Nord du site Natura 2000 (sud du bois de Champ Cadot)
Chênaies pubescentes de versant ensoleillé	∅			Quelques tâches au sein du bois de Champ Cadot
Hêtraies-chênaies sur argiles de décarbonatation peu épaisse de plateau	9150 - Hêtraies calcicoles du <i>Cephalanthero-fagion</i>	Faibles	Envisageable (Hêtre , cormier, alisier, érable sycomore), mais renouvellement limité	ZNIEFF n°133 « Bois de la Fortelle, de Charme Ronde et de la Combe au loup à l'est de Mussy-sur-Seine » ;
Hêtraies-chênaies de versant ensoleillé calcaire	9150 - Hêtraies calcicoles du <i>Cephalanthero-fagion</i> ; 9130 – Hêtraies de l' <i>Asperulo-fagetum</i>			Cœur du bois de Champ Cadot
Chênaies-Charmaies de bas de fond de vallon calcaire sec	9160 – Chênaie pédonculée calcicole			Envisageable (Chêne , Erable syco.), risques de gelées tardives
Hêtraies-Chênaies-Charmaies sur argile de décarbonatation ou de versant mésotherme	9130 – Hêtraies de l' <i>Asperulo-fagetum</i>	Bonnes	Hêtres , cormier, alisiers, érables... régénération naturelle abondante	Nord du bois de Champ Cadot ; Nord ZNIEFF n°133 (moitié des surfaces)
Chênaies-Charmaies de bas de versant	9160 – Chênaie pédonculée calcicole	Très bonnes	Chêne pédonculé , et Erables de qualité	Ponctuellement dans la ZNIEFF n°133

A.3.2.4.3. Pratiques sylvicoles

Les pratiques sylvicoles sont considérées ici en fonction du type de peuplement (feuillus ou résineux). Faute d'information sur la propriété privée, plutôt morcelée, et en raison de la prépondérance présente, et sans doute future (après quelques modifications de périmètre du site), les pratiques sylvicoles développées sont celles prévues dans les **programmes de travaux des aménagements** des communes de Mussy-sur-Seine et Plaines-Saint-Lange.

➤ Les boisements dominés par les résineux :

A Plaines-Saint-Lange, et notamment sur le secteur du Bouchot, les boisements résineux sont traités en **futaie de Pin sylvestre ou de Pin noir** selon que les essences se sont installées spontanément ou ont été plantées.

Les plantations des années 1950 n'en étaient en 1997 qu'au stade du gaulis ou du bas perchis pour les plus âgées. Il s'agit donc de terminer le cycle de futaie résineuse, en passant par des **éclaircies** (deux pendant la validité de l'aménagement), pour accélérer la croissance et favoriser les plus belles tiges. L'objectif est alors de favoriser le Pin noir, pour obtenir des arbres de 40 à 50 cm de diamètre dans un délai d'un siècle. Une première éclaircie consiste en l'extraction d'une ligne entière sur trois, afin de créer des **cloisonnements** ; une deuxième éclaircie, **sélective**, doit permettre de favoriser les plus beaux sujets.

La reprise des plants ayant été irrégulière et ayant créé des « vides » et des **petites clairières**, il s'agit soit d'**enrichir** les trouées en feuillus précieux, plus adaptés à ce contexte, soit de **maintenir ces zones ouvertes** par un fauchage régulier afin d'y favoriser le développement de pelouses calcaires à orchidées.

➤ Les boisements dominés par les feuillus :

A Mussy-sur-Seine, la gestion des peuplements au cours du XX^{ème} siècle a davantage favorisé le Chêne pédonculé, dominant sur la plupart des stations forestières. L'aménagement, débuté en 2005, prévoit de **lancer une dynamique de gestion plutôt favorable au hêtre**, conformément aux conclusions de l'étude stationnelle conduite pour ce nouvel aménagement.

3 types de sylviculture sont préconisés par le document en fonction des différents contextes (nature et qualité des peuplements, potentialités offertes par la station, etc.), sur les zones situées au sein du site Natura 2000 ou susceptibles d'être incluses suite aux modifications de périmètre (cf. également **Annexe 16**) :

- ✓ Une « **série régulière** » consistant en l'amélioration de peuplements par leur **conversion en futaie régulière**. Les enjeux sont la production et la protection du milieu et du paysage. L'objectif est de passer d'une chênaie-hêtraie à gros bois à une hêtraie-chênaie à feuillus précieux, au moyen de coupes d'amélioration « par le haut » des gros et très gros bois, aboutissant à long terme à :

	% de hêtre dans la futaie	Volume/ha (m ³)			
		Hêtre	Chêne	Autre	Sous-étage
Hêtraies-chênaies de versant ensoleillé calcaire	70 %	120	50	20	30
Hêtraies-Chênaies-Charmaies de versant mésotherme	60 %	100	40	20	30
Hêtraies-Chênaies-Charmaies sur argile de décarbonatation	50 %	80	40	30	40

Ce mode de gestion est notamment localisé dans la partie ouest du bois de Champ Cadot et dans la partie est de la ZNIEFF n°133 à Mussy-sur-Seine.

- ✓ Une « **série irrégulière** » consistant en l'amélioration de peuplements par leur **conversion en futaie irrégulière par bouquets ou parquets**. Les enjeux sont également la production et la protection du milieu et du paysage. L'objectif est de structurer les peuplements, de recruter le hêtre dans toutes les catégories de bois, en insistant particulièrement sur les petits bois, et d'effectuer un fort dépressage au sein du taillis et des chênes (franc-pied ou taillis).

Ce mode de gestion est notamment prévu dans la partie est du bois de Champ Cadot et dans la partie ouest de la ZNIEFF n°133 à Mussy-sur-Seine.

- ✓ Une « **série irrégulière** » consistant en l'amélioration de peuplements par leur **conversion en futaie irrégulière par pied d'arbre**. L'enjeu n'est plus la production mais l'entretien et le développement d'une **série d'intérêt écologique**, pour le maintien d'un milieu et d'espèces remarquables. L'objectif, sur certaines zones des stations « Hêtraies-chênaies sur substrat carbonaté de plateau » et « Chênaies pubescentes de versant ensoleillé », est de réduire à 15 ou 20 % la surface terrière, en recrutant parallèlement au sein des tiges de hêtre, d'alisier torminal, d'érable champêtre... Ce mode de gestion est préconisé dans la partie sud du bois de Champ Cadot.

A.3.2.5. La chasse

Les acteurs

Chasseurs, Piégeurs et Déterreurs, Sociétés de Chasse communales, Groupements d'Intérêts Cynégétiques, Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

A.3.2.5.1. Les espèces chassées et les types de chasse dans le Barséquanais

Il s'agit avant tout de deux types de chasse :

- ✓ La chasse au **petit gibier sédentaire**, dont la perdrix grise, le lièvre... Il s'agit plutôt d'une chasse en **battue** ou **devant soi**, avec ou sans chien. L'enjeu local est d'augmenter les populations grâce à une gestion cynégétique réfléchie de ces espèces ;
- ✓ La chasse au **grand gibier** (chevreuil, cerf et sanglier) se fait principalement en **battue**, avec un tir à balle ou à l'arc, même si une augmentation des chasses individuelles (affût, approche) est actuellement observée. L'enjeu est pour ces espèces de **garantir l'équilibre agro-sylvo-cynégétique**.

A.3.2.5.2. L'organisation de la chasse

Des **sociétés de chasse communales** existent sur toutes les communes du site. Quatre Plans de Gestion Cynégétique Agréés (**PGCA**) existent également et concernent toutes les communes du site, parfois « à cheval » sur 2 PGCA :

- ✓ le PGCA sanglier de l'Ource : Gyé-sur-Seine, Mussy-sur-Seine, Plaines-Saint-Lange ;
- ✓ le PGCA sanglier et chevreuil Seine – Laignes : Buxeuil, Gyé-sur-Seine, Mussy-sur-Seine, Neuville-sur-Seine, Plaines-Saint-Lange, Les Riceys ;
- ✓ le PGCA lièvre du Barrois : Bourguignons ;
- ✓ le PGCA sanglier et chevreuil des Bailly : Bourguignons.

Le marquage des animaux tués avec un bracelet spécifique y est obligatoire, les attributions de bracelets étant proportionnelles aux surfaces gérées.

Des **chasses privées** existent également au niveau des boisements appartenant notamment à l'indivision CLAIR, à Mussy-sur-Seine (extrême sud-est du site).

A.3.2.6. Les loisirs, tourisme et autres activités

A.3.2.6.1. Les sports motorisés

Les plateaux et calcaires du Barrois sont très attractifs pour les activités de sports motorisés, utilisant des véhicules terrestres à moteurs, à 2 ou 4 roues (motos trial ou enduro, quads et véhicules tout-terrain). La fréquentation du site peut se faire soit **de manière épisodique et isolée** (au plus un regroupement de 2 ou 3 véhicules), ou à l'occasion de **manifestations sportives d'importance locale, régionale, voire nationale**. Trois manifestations de ce type, avec un passage au sein du site, ont lieu quasi-annuellement (concernant les impacts sur le milieu et les espèces, cf. § B.1.4.2) :

- ✓ Un cross, « **les 24 heures motos rétros** », a lieu en juillet, comme tous les ans, sur le plateau de Champ Gillant, aux Riceys. Cette course empiète sur des zones de Pelouses et de Dalles rocheuses d'un grand intérêt patrimonial.
- ✓ Une épreuve nationale du **championnat de France d'Enduro**, basée à Gyé-sur-Seine, a lieu en avril. 4 secteurs Natura 2000 étaient traversés par le parcours sur 3 communes du site en avril 2006 (Buxeuil, Gyé-sur-Seine et Neuville-sur-Seine). Ce parcours a fait l'objet d'une réunion de concertation entre la DIREN, la Chambre d'Agriculture de l'Aube et les organisateurs pour s'entendre sur le contexte du déroulement de la course et considérer les aménagements pouvant être apportés au parcours. Le 23 mars 2006 ; l'arrêté préfectoral a été pris en tenant compte des décisions ayant fait consensus. Cette manifestation a été également conduite en 2007 et sera renouvelée en 2008 (l'opérateur Natura 2000 n'a pas été associé aux réunions de préparation).
- ✓ Une **course locale de moto trial**, basée à Neuville-sur-Seine, a lieu également en avril. En avril 2006, deux secteurs Natura 2000 étaient traversés par le parcours sur 3 communes du site (Buxeuil, Gyé-sur-Seine et Neuville-sur-Seine). Ce parcours a également fait l'objet d'une réunion de concertation avec la DIREN, et le parcours aménagé. De même, cette manifestation a été également organisée en 2007 et sera renouvelée en 2008 (l'opérateur Natura 2000 n'a pas été associé aux réunions de préparation).

Par ailleurs, la commune de Gyé-sur-Seine a accueilli sur son territoire le sixième « **Salon 4x4 et Quad en Champagne** » en septembre 2007. Ce type de manifestation se déroule tous les deux ans.

A.3.2.6.2. La randonnée pédestre, le tourisme (nature, viti-vinicole, culturel)

Le Barséquanais est traversé par de nombreux **sentiers de randonnée**, dont le GR2 (Grande Randonnée), longeant puis traversant le site au niveau des pelouses du Replat de la haie, à Gyé-sur-Seine, mais aussi le GR 654, dit «voie de Vézelay», l'un des quatre grands chemins de Compostelle en France, et de nombreux GR de pays.

Les **cadoles** ont donné naissance à un circuit pédestre renommé aux Riceys, de même qu'à Essoyes et dans les environs, la maison habitée par les **Renoir** (Auguste puis Jean, le cinéaste) et les paysages peints par l'impressionniste.

Ces différentes formes de tourisme s'articulent autour du **tourisme viti-vinicole**. La Route touristique du Champagne, parcourant la plupart des communes du site (Buxeuil, Gyé-sur-Seine, Neuville-sur-Seine, Les Riceys), avec comme point de vue sur le sud du Barséquanais, le **belvédère de Notre Dame des Vignes**, contre le secteur du site Natura 2000 du même nom.

A.3.2.6.3. Autres activités

Certaines zones ouvertes font notamment l'objet d'une fréquentation pendant plusieurs mois autour des vendanges, par les gens du voyage : c'est notamment le cas des pelouses situées aux Riceys, au lieu-dit Pouleret, incluses dans une ZNIEFF de type I (n°8968 « Pelouses et pinèdes de Champon, Chanzeux et Pouleret aux Riceys), susceptibles d'intégrer le site Natura 2000 en cas de modifications du périmètre sur la commune (cf. § A.3.3.3). Ces pelouses s'avèrent en relativement bon état de conservation, malgré la présence de quelques dépôts d'ordures et places de feu.

Synthèse de la partie A.3.2

" IDENTIFICATION DES ACTIVITES HUMAINES, DES ACTEURS ET DES ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES DU TERRITOIRE "

Les coteaux et plateaux du Barséquanais sont donc caractérisés par **un équilibre fragile** entre différentes occupations du sol, qui illustrent les différentes activités humaines existant dans le Barrois.

Quelques exploitations gèrent les **surfaces agricoles** du territoire, et permettent d'entretenir quelques **pelouses relictuelles**, témoins de la fermeture des paysages et de la majeure partie des pelouses suites à l'abandon du pastoralisme. Des projets ponctuels devraient toutefois permettre de ré-ouvrir certaines zones de fruticée et de pinède puis de les entretenir par une activité de pâturage extensif.

Après une longue période de recul et de stagnation, une **viticulture dynamique** se développe largement depuis la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, autour de **l'appellation Champagne** et **convoite des terrains aujourd'hui classés en Natura 2000**. Le vignoble s'est dans l'ensemble développé en bonne entente avec les milieux sensibles de pelouses contigus, comme en témoigne le bon état général de la pelouse du Replat de la Haie, à Gyé-sur-Seine.

La **sylviculture**, marginale dans les limites actuelles du site, pourrait y devenir une activité majeure en cas de révision du périmètre. Ces modifications incluraient des **hêtraies et chênaies relevant du régime forestier**, d'un grand intérêt patrimonial notamment pour certaines chauves-souris.

Les coteaux et plateaux du Barséquanais s'avèrent enfin très attractifs pour différentes activités de loisirs de plein air, comme la **randonnée**, et surtout les **sports motorisés**, qui tendent à s'y développer depuis plusieurs années et peuvent avoir un impact sur l'état de conservation des habitats de pelouses.

A.3.3. IDENTIFICATION DES PROGRAMMES COLLECTIFS ET DES POLITIQUES PUBLIQUES

A.3.3.1. Aménagements et servitudes

A.3.3.1.1. Routes et voies d'accès

Deux routes constituent une limite naturelle pour certains îlots du site, sur quelques dizaines de mètres : la D17 (aux Riceys) et la D103 (à Gyé-sur-Seine). **Une seule route traverse le site**, sur 2 km : il s'agit de la D70, à Gyé-sur-Seine, qui longe la pelouse du Replat de la Haie.

Le site comprend par ailleurs ou est longé par de nombreux **chemins d'exploitation** agricole ou forestière ou chemins de remembrement.

A.3.3.1.2. Captages et périmètres de protection

Le site n'est concerné que par un **seul périmètre de protection de captage**, sur la commune de **Bourguignons**, dont le périmètre éloigné englobe la totalité du secteur du Regard, et le périmètre rapproché, la moitié ouest de ce même secteur.

Sont notamment interdites au sein du **périmètre de protection rapproché** certaines activités :

- ✓ L'ouverture ou l'exploitation de carrières ;
- ✓ Les installations de stockage d'hydrocarbures, de produits chimiques et d'eaux usées de toute nature ;
- ✓ L'épandage ou l'infiltration de lisiers et d'eaux usées d'origine industrielle et des matières de vidanges ;
- ✓ Le stockage de matières fermentescibles destinées à l'alimentation du bétail ;
- ✓ Le stockage du fumier, engrais organiques ou chimiques et de tous produits ou substances destinés à la fertilisation des sols ou à la lutte contre les ennemis des cultures ;
- ✓ L'épandage d'herbicides organo-azotés (sauf dérogation de la DDAF après avis du SRPV) ;
- ✓ Le camping (même sauvage) et l'installation de caravanes.

A.3.3.1.3. Documents d'urbanisme

Deux communes, Buxeuil et Plaines-Saint-Lange, ne disposent d'aucun document d'urbanisme.

➤ Les cartes communales :

La commune de Neuville-sur-Seine, ne dispose que d'une carte communale spécifiant les **Modalités d'Application du Règlement Général d'Urbanisme (MARGU)**, dont la dernière révision date de 2000. Les 2 secteurs du site Natura 2000 inclus dans le finage communal sont classés « N », tout comme l'ensemble des espaces agricoles hors tissu urbain. Cette absence de distinction entre les espaces où se développe la vigne et ceux qui accueillent les milieux sensibles, n'est pas pour autant synonyme d'absence de protection : les fortes pentes et la renommée du belvédère de Notre Dame des Vignes militent en faveur de la préservation du caractère naturel de ces coteaux escarpés.

➤ Les Plans d'Occupation des Sols (POS) :

Les communes de Gyé-sur-Seine et Les Riceys possèdent toutes deux un **Plan d'occupation des sols (POS)** dont la dernière révision date du début des années 1990.

A Gyé-sur-Seine, le secteur du **Replat de la haie** est essentiellement situé en **zone NDb**, qui définit « **des espaces boisés et des sites sensibles méritant protection** », sauf de part et d'autre du « vallon de la Coeurée », à l'ouest du GR2, classé en **NCa, zone naturelle à caractère agricole**. Les **Dalivards** sont également en zone NCa, sauf en bordure est, située en zone NCv (vignoble AOC). Le caractère agricole des zones NCa reconnaît une vocation agricole aux terrains, qui selon les pratiques mises en œuvre et si les pelouses sont conservées, protège plus ces milieux que le classement **NCv**. A noter que la pelouse calcicole confiée en gestion au CPNCA (hors site), lieu-dit des Cosvignes, relève également d'une zone NCa.

Aux Riceys, les 4 secteurs du site Natura 2000 sont principalement en **zone NDb**, qui témoigne d'une reconnaissance de la qualité du milieu naturel à préserver, mais aussi au sein d'**espaces boisés classés**, comme au sud du secteur de Champ Gillant, au Devois et à Frolle (boisements entourant les pelouses). Quelques zones NCa, concernant des espaces naturels agricoles et viticoles recouvrent pour partie le site, comme au nord-ouest de Champ Gillant et à l'est de Paulin.

➤ **Les PLU :**

Deux communes disposent d'un Plan Local d'Urbanisme : Bourguignons et Mussy-sur-Seine.

La commune de **Bourguignons** dispose d'un PLU, dont la dernière révision date de décembre 2005. Les secteurs du **Calvaire** et du **Regard**, inclus dans le site, sont tous deux classés en **zones naturelles N**. Le PLU précise que « Les pelouses calcicoles en têtes de coteaux sont à protéger en raison de leur flore d'exception et de leur exposition dans le paysage » et sont signalées comme un « élément remarquable du paysage à conserver ». De même, les boisements localisés dans le site sur la commune, ont le statut d'**espaces boisés classés**, ce qui leur confère un niveau de protection supplémentaire.

Quant à Mussy-sur-Seine, le PLU a été approuvé en juillet 2007. De vastes zones ont été classées A (zone naturelle à vocation agricole ou viticole) pour ne pas hypothéquer les chances de reclassement de certaines zones en Appellation Champagne (dans le cadre de la révision parcellaire). Les secteurs du périmètre actuel sont classés en zone A pour la plupart y compris la pelouse calcaire (Val Luidant) et les zones plus au sud sont classées en zone N (zone naturelle à protéger).

A.3.3.1.4. Aménagement foncier de Gyé-sur-Seine

La commune de Gyé-sur-Seine a lancé en décembre 2005 une **procédure d'aménagement foncier agricole et forestier**, sur la quasi-totalité de son territoire (soit environ 2500 ha), comprenant notamment les terrains en Natura 2000 au nord de la commune. Il s'agit d'un premier aménagement foncier, motivé essentiellement par une **problématique hydraulique de ruissellement et d'érosion**, notamment dans le vignoble.

Selon l'article 4 de l'arrêté préfectoral 05/5102 ordonnant les opérations, « l'aménagement hydraulique devra, pour être fonctionnel, respecter plusieurs principes :

- ✓ Avoir une continuité depuis l'amont (collecte en haut de coteau), jusqu'à l'aval (rejet dans un émissaire convenablement dimensionné).
- ✓ Conduire les eaux, retenir les terres qui perturbent le fonctionnement des ouvrages.
- ✓ Ralentir pour mieux restituer : les ouvrages linéaires (fossés, buses, descentes) qui canalisent et accélèrent les écoulements risquant d'aggraver les dégâts à l'aval. Des bassins écrêteurs et de décantation sont à prévoir pour laminier les débits de pointe et réguler les flux. »

Ces principes ne remettent pas en question la pérennité des secteurs en Natura 2000 de la commune (Le Replat de la Haie et Les Dalivards), situés en amont des zones d'écoulement, sur des zones relativement plates de haut de coteau ou de plateau. La présence de ces zones en pelouses calcicoles est au contraire de nature à participer à la lutte contre la naissance d'écoulements précoces en haut de coteau, au niveau de parcelles n'ayant pas de vocation viticole (hors AOC 1927, et n'ayant vraisemblablement pas accueilli de vigne depuis le début du XX^{ème} siècle). Les réflexions visant à préciser l'emprise des opérations d'aménagement foncier et la destination future des parcelles devront **prendre en compte le classement en Natura 2000 de ces secteurs ainsi que la présence d'espèces protégées**.

La procédure d'aménagement foncier se poursuit. Cependant, son déroulement est dépendant de la procédure concernant la révision de l'aire d'Appellation d'Origine Contrôlée « Champagne » (voir § A.3.3.2.3.).

A.3.3.2. Politiques publiques et développement durable du territoire

A.3.3.2.1. Politique forestière

Les propriétaires (privés ou communaux) possédant des parcelles situées dans des sites Natura 2000 ont en outre la possibilité de contractualiser des mesures de **gestion sylvicoles spécifiques** aux habitats forestiers du site, via les « **Contrats Natura 2000** » forestiers, dont les cahiers des charges sont définis dans la circulaire du 21 novembre 2007 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000.

L'ensemble des forêts soumises (communales sur le site), gérées par l'ONF, fait l'objet d'**aménagements**, proposés aux communes pour une durée de 15 ans. Les **cahiers des charges des opérations sylvicoles y sont adaptés au contexte Natura 2000** via la prise en compte des recommandations des ministères de l'agriculture et de l'environnement.

A.3.3.2.2. Politique agricole

Les exploitations agricoles gestionnaires de parcelles sur le site voient leur activité influencée par les **réformes de la Politique Agricole Commune (PAC)** et par les dispositions propres à l'Etat français en matière de **soutien et de réglementation de l'activité agricole**.

Les **conséquences de l'application d'un découplage partiel** des aides PAC (depuis 2006), sont assez difficiles à prévoir sur l'évolution de l'occupation des sols et sur l'intensification ou l'extensification, à court ou long termes, des systèmes d'exploitation du site.

L'Etat français encourage quant à lui la contractualisation de **mesures agri-environnementales** basées sur des cahiers des charges dépassant le cadre des bonnes pratiques agricoles. Les parcelles en zones Natura 2000 peuvent bénéficier de ces mesures pour favoriser les pratiques agricoles favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Le département de l'Aube est, en ce qui le concerne, entièrement inclus en **zone vulnérable** à la pollution par les nitrates d'origine agricole (au titre de la « Directive Nitrates »). Des « programmes d'actions » visant à améliorer les pratiques agricoles sont mis en œuvre, avec pour objectif de réduire la pollution des eaux par les nitrates. Le **troisième programme d'action** a été **validé par arrêté préfectoral** le 13 août 2004. Son application est prévue jusqu'à fin 2008 (un quatrième programme d'action est en cours de rédaction pour une application au 1^{er} janvier 2009). Ce programme comprend notamment :

➤ **Deux actions nouvelles :**

- ❖ **L'implantation d'une bande enherbée de 5 mètres le long de cours d'eau** (dont 4 mètres semés, en place avant le 01/07/2007) :

NB : **Définition du cours d'eau adoptée** : Lit pérenne + Origine naturelle + débit permanent ou non + trait bleu continu ou non sur la carte IGN. Une carte des cours d'eau concernés a été établie selon cette définition.

- ❖ **75 % de la SAU de l'exploitation** (hors vigne) doivent être **couverts à l'automne** avec des cultures d'hiver, des cultures intermédiaires pièges à nitrates (CIPAN) (possibilité de destruction à la floraison mais sans enfouissement des résidus avant le 15/11), des prairies permanentes et temporaires, des jachères d'automne, des repousses homogènes, ou du déchaumage tardif.

➤ **Quelques points clés, parmi lesquels :**

- ✓ Le **plan de fumure** et le **cahier d'épandage** sont toujours d'actualité.
- ✓ Le plafond d'**azote organique** provenant d'effluents est fixé à **170 kg N/ha/an** en moyenne sur l'exploitation.
- ✓ Le **fractionnement en 2 apports minimum est imposé** pour le blé, l'escourgeon, et le colza (sauf si la dose totale est inférieure à 100 kg)
- ✓ **L'épandage d'engrais azotés de synthèse est interdit à moins de 5 mètres des cours d'eau**, même en cas de présence d'arbres, haies ou zones boisées.

A.3.3.2.3. Politique viticole

➤ L'Appellation d'Origine Contrôlée « Champagne » :

La champagne viticole s'étend sur cinq départements (Aisne, Aube, Marne, Haute-Marne et Seine-et-Marne) et l'AOC ne peut être accordée qu'aux vins récoltés et entièrement manipulés dans les limites de l'aire d'appellation, actuellement en cours de révision.

La révision de l'aire AOC « Champagne » a été décidée par le Comité National des vins, eaux de vie et autres boissons alcoolisées en novembre 2003 suite à une demande du Syndicat Général des Vignerons de Champagne, motivée par le souci d'assurer homogénéité et équité dans le traitement de toutes situations de terrain, au regard de multiples demandes de révisions accumulées.

En mars 2008, le rapport des experts, chargés de rédiger des critères de délimitation et de dessiner les contours de la nouvelle aire géographique, a reçu un avis favorable de la commission d'enquête, de l'organisme de défense et de gestion, et du comité régional de l'INAO. Il formalise l'organisation de l'aire géographique en deux zones : la zone d'élaboration constituée de 675 communes et la zone de production constituée de 357 communes.

Ce projet va prochainement être soumis à une procédure d'enquête publique. Les experts étudieront ensuite l'ensemble des réclamations déposées et présenteront un nouveau rapport contenant un projet définitif d'aire géographique au Comité National d'ici un an. Puis, la délimitation à l'échelle de la parcelle pourra débuter. Ce travail, réalisé par l'INAO avec recours à des experts, devrait aboutir à l'horizon 2015.

A son échéance, la délimitation de l'AOC « Champagne » sera assise sur des bases claires et homogènes pour l'ensemble de la région, garantissant les caractéristiques spécifiques et l'amélioration de la qualité moyenne du Champagne en lien étroit avec son terroir.

L'AOC « Champagne » définit 35 règles de qualité liées au mode de production (cépages de pinot noir, pinot meunier, chardonnay, conduite des vignes – plantation, système de taille -, rendement de base, vendanges à la main), au mode d'élaboration (récolte, pressurage, vinification, prise de mousse), au conditionnement et à l'étiquetage.

➤ Viticulture et lutte contre les pollutions :

L'ensemble du vignoble champenois fait l'objet de mesures spécifiques pour lutter contre les pollutions par les produits phytosanitaires utilisés en viticulture, dans le cadre d'un Plan d'Action souhaité par la profession viticole pour préserver la qualité des ressources en eau. En novembre 2004, les présidents de l'interprofession viticole champenoise ont présenté un plan d'actions à l'échelle de la Champagne visant à préserver les ressources en eau.

✓ **Quatre objectifs** ont été fixés :

- Poursuivre la réduction déjà engagée d'utilisation des produits phytosanitaires, notamment herbicides,
- Orienter le choix des viticulteurs vers les substances actives qui présentent un risque moindre pour l'environnement,
- Limiter les transferts,
- Amplifier les efforts visant à améliorer les conditions d'utilisation des produits.

✓ Pour répondre à ces objectifs, **10 mesures ont été extraites du référentiel de la Viticulture Raisonnée de l'AOC Champagne :**

- **Enherbement obligatoire des contours de parcelles,**
- **Interdiction du désherbage en plein sur l'ensemble de l'exploitation,**
- **Interdiction des herbicides de pré-levée après mi-juin et interdiction du désherbage en plein du 1er septembre au 31 janvier,**
- Utilisation réduite des pulvérisateurs de la classe 3 (turbines et canons oscillants, hélicoptères),
- Généralisation de la réduction des fonds de cuve, dilution et rinçage à la parcelle des pulvérisateurs,
- Equipements du matériel de pulvérisation de dispositifs anti-gouttes,
- Diagnostic obligatoire des pulvérisateurs par un tiers spécialisé (modalités à définir),
- Aménagement du poste de remplissage du pulvérisateur pour éviter tout retour de bouillie dans le réseau d'eau potable,
- Obligation de participer aux opérations de collecte des emballages vides de produits phytosanitaires (EVPP) et des produits phytosanitaires non utilisables (PPNU),
- Choix des produits de protection de la vigne présentant le meilleur profil toxicologique et environnemental.

Le 21 avril 2005 le Préfet de Région a signé l'**arrêté interdépartemental** relatif à l'adoption de pratiques et d'aménagements limitant les transferts de produits phytosanitaires vers les eaux sur l'**aire de production de l'Appellation d'Origine Contrôlée Champagne**. Cet arrêté reprend les 3 premières actions et les rend obligatoires. Une autre mesure est également rendue obligatoire : **les chemins jouxtant les parcelles de vigne ne doivent pas faire l'objet d'un désherbage chimique**.

Après presque trois ans de mise en œuvre, ce plan « eau » est en cours d'évaluation et une nouvelle version est en cours de réflexion.

A.3.3.2.4. Politique cynégétique

Passages extraits du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) approuvé par arrêté le 21 juillet 2006.

La **Fédération départementale des chasseurs** de l'Aube, association agréée pour la protection de la nature, a pour objectif de participer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental et à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats. Elle assure :

- ✓ la promotion, la défense de la chasse et des intérêts de ses adhérents, notamment lors de la mise en œuvre du plan de chasse ;
- ✓ la formation initiale et continue des chasseurs ;
- ✓ la coordination et l'appui technique des associations de chasse ;
- ✓ l'apport technique et financier pour les aménagements en faveur de la faune sauvage ;
- ✓ un partenariat avec l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) au niveau des réseaux et du suivi de nombreuses études ;
- ✓ la prévention et l'indemnisation des dégâts de gibier ;
- ✓ l'élaboration du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique.

Le **SDGC**, instauré par la loi du 26 juillet 2000 a pour but d'ouvrir un espace de réflexion et d'action pour la gestion de la faune sauvage et des milieux naturels du département. Sa rédaction est menée en concertation avec les propriétaires, les gestionnaires et les usagers du territoire. Il est établi pour une période de 6 ans renouvelable et permet :

- ✓ de regrouper les objectifs prioritaires en interne au niveau du département ;
- ✓ d'établir un plan d'action clair en accord avec les moyens budgétaires disponibles.

Le SDGC, qui n'est opposable qu'aux chasseurs et sociétés, groupements et associations de chasse du département, regroupe par ailleurs les outils de gestion cynégétique et de l'activité de chasse :

- ✓ les plans de chasse et les plans de gestion ;
- ✓ les mesures relatives à la sécurité des chasseurs et non chasseurs, les actions en vue d'améliorer les pratiques de chasse ;
- ✓ les actions en vue de préserver, « de protéger par des mesures adaptées » ou de restaurer les habitats naturels de la faune sauvage ;
- ✓ les dispositions permettant d'atteindre l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Il s'appuie sur un volet prospectif, le **projet cynégétique**, qui représente la ligne directrice des orientations pour les 6 premières années d'application du SDGC. Cette partie n'a pas la prétention de dicter l'ensemble des choix de la Fédération sur cette période, mais doit permettre le jalonnement de la politique fédérale par des orientations générales et des objectifs larges. Ainsi, le projet se définit comme un engagement de progrès reposant sur des constatations réalistes et sur une démarche de concertation avec les partenaires du monde rural et l'ensemble des utilisateurs de la nature. Les différents thèmes abordés, au travers d'objectifs et d'actions concrètes, sont :

- ✓ la gestion des espèces et des habitats ;
- ✓ la prévention des dégâts ;
- ✓ la formation et la sécurité ;
- ✓ la communication et la pratique de la chasse.

A.3.3.3. Modifications du périmètre Natura 2000

Pour tenir compte de la réalité de terrain et d'imperfections du fond de carte IGN qui a servi de base à son tracé, le périmètre actuel du site Natura 2000 peut être affiné **parallèlement à l'élaboration du DOCOB**. Ainsi pourraient être retirées de ce périmètre des zones soit urbanisées (jardins privés à Bourguignons) soit à vocation viticole (vignes déjà en production – zones en AOC mais non plantées – zones susceptibles d'être classées en AOC lors de la révision parcellaire de l'aire d'appellation « Champagne »).

Le procès-verbal du premier Comité de Pilotage Local mentionne à ce titre : « *Un échange pourra être réalisé pour certaines parcelles susceptibles d'être plantées en vigne. Une évaluation des parcelles potentiellement AOC sera réalisée, et les secteurs qui ne sont plus en pelouse calcaire [depuis de nombreuses années] seront échangés avec des parcelles équivalentes sur la même commune ou les communes avoisinantes.* ». Cette déclaration constitue ainsi une preuve supplémentaire de la compatibilité des enjeux viticoles et écologiques dans le Barséquanais.

Les propositions de modifications de périmètre s'attacheront donc :

- à distraire les parcelles actuellement en AOC ;
- à faire passer ce périmètre au niveau de limites « naturelles » (routes, chemins d'exploitation, limites boisements / zones ouvertes, limites de parcelles...);
- à envisager des échanges de terrains conduisant à distraire des parcelles considérées localement comme « à vocation viticole » à long terme, mais sans intérêt écologique majeur, et à inclure dans le site des parcelles d'intérêt patrimonial au moins aussi important.

Annexe 17 : Premières propositions de modifications de périmètre sur le site Natura 2000 n°06

A.3.3.3.1. Ajustements à la marge du périmètre

Ces ajustements trouvent leur raison d'être dans un tracé initial du site Natura 2000 qui ne tient compte ni des limites « naturelles » (chemins, limites entre deux occupations du sol différentes...), ni des limites parcellaires (parcelles culturales ou cadastrales). Un des effets en est l'**inclusion de parties de parcelles viticoles en AOC**, ce qui peut paraître non pertinent pour un site Natura 2000 « Directive Habitats », où l'on s'intéresse aux pelouses, habitats forestiers et espèces animales associées. Les acteurs locaux souhaitent donc voir le périmètre corrigé en conséquence pour **exclure les zones déjà plantées en vignes**.

A contrario certaines parcelles coupées par le périmètre accueillent des **habitats patrimoniaux** relevant de l'annexe I de la Directive, et ne présentent aucun intérêt socio-économique majeur. Leur **inclusion en totalité dans le site Natura 2000** serait donc judicieuse.

Ces ajustements de périmètre toucheraient les secteurs situés sur les communes de Bourguignons, Neuville-Sur-Seine, Buxeuil, Plaines-Saint-Lange et Mussy-sur-Seine :

Communes	Désignation du secteur	Surface actuelle	Surface proposée	Ajustements proposés
Bourguignons	<i>Le Calvaire</i>	2,35 ha	2,33 ha	Exclusion des jardins particuliers, Inclusion entière des pelouses
	<i>Le Regard</i>	4,17 ha	5,28 ha	Ajustement aux milieux intéressants
Neuville-sur--Seine	<i>Notre Dame des Vignes</i>	5,87 ha	3,28 ha	Exclusion des vignes Ajustement au parcellaire
	<i>La Côte de la Plaine</i>	1,93 ha	2,39 ha	Ajustement au parcellaire
Buxeuil	<i>La Côte de la Plaine</i>	2,62 ha	2,00 ha	Ajustement au parcellaire
Mussy-sur-Seine et Plaines-St-Lange	<i>Le Bouchot</i>	9,35 ha	16,48 ha	Ajustement au parcellaire

A.3.3.3.2. Echanges de terrains (dépassant le cadre de simples ajustements de périmètre)

Les communes de Mussy-sur-Seine, Gyé-sur-Seine et des Riceys souhaiteraient **distraire des secteurs de plusieurs hectares, qu'elles estiment « à vocation viticole » à moyen et long termes**. Ces terrains, hors AOC à l'heure actuelle, pourraient faire l'objet d'un reclassement en appellation champagne sur la base de critères techniques, et les acteurs locaux ne souhaitent pas voir ce reclassement hypothéqué par une inclusion dans un site Natura 2000. En contre partie, ils sont prêts à **proposer à la désignation des secteurs de moindre intérêt socio-économique, mais d'intérêt écologique au moins équivalent**.

Les propositions exposées ci-dessous sont issues de nombreuses démarches de concertation avec les acteurs locaux, le CPNCA, le CIVC... (réunions, discussions, visites terrains...) (confère annexe 17 pour tableau de détail des propositions).

✓ **Gyé-sur-Seine**

Les discussions menées sur cette commune ont permis d'aboutir à diverses propositions d'exclusion et d'inclusion de parcelles, augmentant de façon notable les surfaces en pelouses (plus 8,75 ha supplémentaires). Les secteurs proposés à l'exclusion sont deux zones de dépôts divers (amendements, composts...) dont l'habitat de pelouse est détruit ainsi que quelques parcelles, abritant actuellement une pelouse à forte valeur patrimoniale, susceptibles d'être reclassées en zone AOC Champagne (dans le cadre de la révision parcellaire de l'aire géographique). En compensation, de nouvelles pelouses communales (non protégées actuellement) abritant l'habitat prioritaire « pelouse mésoxérophile(6210) », sont proposées pour intégrer le périmètre Natura 2000. Il s'agit notamment de la pelouse des Cosvignes actuellement confiée par la commune de Gyé-sur-Seine au CPNCA pour sa gestion par le biais d'un bail. Ainsi les surfaces en pelouses « protégées » sur la commune de Gyé-sur-Seine seraient étendues.

✓ **Les Riceys,**

La commune des Riceys, propriétaire de parcelles de pelouses calcicoles plus ou moins dégradées, propose de les inclure dans le périmètre Natura 2000 en compensation de l'exclusion de deux coteaux présentant un fort potentiel AOC Champagne (parcelles susceptibles d'être classées), abritant actuellement un habitat de jeune chênaie mésoxérophile. La commune s'engagerait également à confier la gestion de ces pelouses au CPNCA.

✓ **Mussy-sur-Seine,**

Comme à Gyé-sur-Seine et aux Riceys, la commune de Mussy-sur-Seine souhaiterait exclure deux coteaux au fort potentiel AOC Champagne (parcelles susceptibles d'être classées). Par ailleurs, elle propose l'inclusion dans le périmètre de surfaces importantes de bois communaux (la pertinence de cette proposition devra être validée par des études écologiques plus précises) ainsi que des surfaces de pelouses et d'anciennes lavières (ancienne exploitation de pierres) colonisées par des habitats de pelouses prioritaires.

A.3.3.3.3. Synthèse concernant la révision des périmètres

Cette **démarche de révision**, réalisée en parallèle de l'élaboration du DOCOB, s'avère **nécessaire** pour rendre cohérent le périmètre Natura 2000 sur le territoire du Barséquanais. Les nombreuses actions de concertation avec l'ensemble des acteurs (maires ou élus, viticulteurs, CIVC, CPNCA...) ont déjà permis d'aboutir à des propositions intéressantes, tant d'un point de vue écologique (ajout de parcelles en pelouses) qu'économique. Cependant, ces propositions ne sont pas figées et pourraient servir de base à de futures réflexions pour faire évoluer le périmètre.

Cette **démarche constructive** révèle également la volonté des élus de protéger les milieux naturels qui pourrait se concrétiser par la signature de contrats Natura 2000 ou par un partenariat (convention de gestion, bail...) avec le Conservatoire du Patrimoine Naturel. Toutes ces avancées sont positives et traduisent une **réelle volonté de concilier les activités humaines avec la préservation du milieu naturel**.

La révision des périmètres fera l'objet d'une mesure spécifique dans le DOCOB final ; des études écologiques précises devront être réalisées notamment pour vérifier la pertinence d'inclure certaines parcelles dans le périmètre Natura 2000.

En attendant l'aboutissement de la procédure de révision du périmètre (qui se cale sur le calendrier de l'INAO dans le cadre de la révision parcellaire de l'aire d'appellation Champagne), les actions de gestion pourront être réalisées sur tous les secteurs qui ne seraient pas susceptibles d'être reclassés en AOC « Champagne ».

Synthèse de la partie A.3.3
" Identification des programmes collectifs et des politiques publiques "

*Loin d'être une zone délaissée par les politiques publiques, le territoire des pelouses et forêts du Barséquanais est **influencé par tout un ensemble d'orientations**, émanant des différents **services de l'Etat**, des **collectivités locales et territoriales**, voire des **organisations socio-professionnelles** qui sont amenées à y intervenir.*

*La réflexion sur une **révision du périmètre Natura 2000**, pour **concilier l'ensemble des enjeux** du territoire est particulièrement révélatrice de cette volonté d'**assurer un développement durable** du secteur, qui tient compte d'**impératifs environnementaux et écologiques**, mais aussi économiques et sociaux.*

PARTIE B. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

B. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

B.1. ANALYSE ECOLOGIQUE

B.1.1. EXIGENCES DES HABITATS ET DES ESPECES DE LA DIRECTIVE

B.1.1.1. Une activité pastorale adaptée aux exigences des habitats et des espèces

Habitats concernés de la Directive (*habitats prioritaires)	6110* : Dalles rocheuses à Sédums, 6210 : Pelouse mésoxérophile calcicole, 6210 : Pelouse ourlet mésoxérophile calcicole
Espèces concernées de la Directive Habitats (Annexe II)	Grand Murin, Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Damier de la Succise
Espèces concernées de la Directive Habitats (Annexe IV)	Lézard des murailles, Lézard des souches, Lézard vert, Couleuvre verte et jaune
Espèces concernées de la Directive Oiseaux (Annexe I)	Alouette Lulu, Pie Grièche écorcheur, Engoulevent

Les habitats de pelouses et les espèces qui leur sont inféodées ne subsistent que grâce à l'entretien par pâturage, fauche et/ou débroussaillage. L'abandon de ces pratiques entraîne le passage progressif vers les habitats forestiers (cf. § B.1.2 et Annexe 11).

B.1.1.1.1. Des pratiques agricoles qui conditionnent les habitats et espèces de pelouses

Concernant **la fertilisation des pelouses**, les habitats et les espèces ont des exigences communes. L'augmentation de la fertilisation provoque une baisse de la diversité floristique qui entraîne également une baisse de la diversité faunistique. Sur les pelouses, la fertilisation doit être nulle pour éviter le passage vers la prairie mésophile.

Le **pâturage** est la forme de gestion traditionnelle des pelouses sèches. Il doit être pratiqué de manière extensive et si possible par des moutons. Il est bénéfique pour pratiquement l'ensemble de la faune inféodée à ce type de milieu du fait que ce mode de gestion crée un maximum de diversité de micro-habitats. Concernant les espèces de la Directive présentes sur le site Natura 2000, seul le Damier de la Succise semble être sensible au pâturage par les ovins (impact négatif pour l'espèce).

Si la mise en place d'un pâturage est impossible alors **la fauche** peut être un autre moyen de gestion mais qui semble moins favorable pour la plupart des espèces faunistiques et floristiques. Les exigences des habitats et des espèces de la Directive diffèrent en fonction de la fréquence et de la date de fauche.

Synthèse des exigences des habitats et des espèces concernant les pratiques agricoles sur les prairies

	Fertilisation	Fauche					Pâturage
		Fréquence		Date			
	Nulle	Annuelle ou pluri-annuelle	Rotation sur plusieurs années	Indifférent	Estivale	Automnale	extensif
6210 : Pelouse mésoxérophile calcicole	++	+			+		++
6210 : Pelouse ourlet mésoxérophile calcicole	++	+			+		++
Grand Murin		+	+	+			++
Grand Rhinolophe		+	+	+			++
Petit Rhinolophe		+	+	+			++
Damier de la Succise	+		++			++	+
Engoulevent d'Europe	+		+		+		++
Alouette Lulu	+		+		+		++
Pie-grièche écorcheur	+		+		+		++

Légende : + = gestion favorable ; ++ = gestion optimale

B.1.1.1.2.Des îlots arbustifs au sein des pelouses

Habitats concernés de la Directive (*habitats prioritaires)	6210 : fruticée sur pelouse calcaire (dont le faciès à Genévrier)
Espèces concernées de la Directive Habitats (Annexe II)	Grand Murin, Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe
Espèces concernées de la Directive Habitats (Annexe IV)	Lézard des murailles, Lézard des souches, Lézard vert, Couleuvre verte et jaune
Espèces concernées de la Directive Oiseaux (Annexe I)	Pie Grièche écorcheur

Au sein des pelouses, la présence d'îlots arbustifs est nécessaire pour la préservation de l'habitat Fruticée sur pelouse calcaire. De plus, ces îlots servent de refuge aux reptiles et pour certains oiseaux remarquables (Pie Grièche écorcheur). L'alternance de zones ouvertes et d'îlots de fruticées constitue également des terrains de chasse très intéressants pour le Grand Murin et les Rhinolophes.

Remarque : Le Flambé, papillon rare présent sur les pelouses a besoin également pour le développement des chenilles de la présence de pousses de prunellier.

B.1.1.1.3.Une épaisseur de sol faible voire nulle

Habitats concernés de la Directive (*habitats prioritaires)	6110* : Dalles rocheuses à Sédums *, 8160* : Eboulis thermophiles calcicoles *, 6210 : Pelouse mésoxérophile calcicole, 6210 : Pelouse ourlet mésoxérophile calcicole
--	--

Les exigences vis à vis de l'épaisseur du sol varient selon les habitats :

- ↪ Absence de sol : Dalles rocheuses à Sédums (6110*), Eboulis thermophile calcicole (8160*)
- ↪ Sol peu épais : Pelouse mésoxérophile calcicole (6210), Pelouse ourlet mésoxérophile calcicole (6210)

La dynamique naturelle sur ces milieux a tendance, en plus d'un boisement progressif, à faire augmenter l'épaisseur du sol par accumulation de matière organique. Un entretien de ces zones par fauche ou débroussaillage avec exportation des produits ainsi que le pâturage sont les actions qui empêchent ce phénomène de s'accroître. Les actions d'étrépage permettent de revenir au niveau de sol souhaité.

B.1.1.1.4.Une pression des activités humaines faible

Habitats concernés de la Directive (*habitats prioritaires)	6110* : Dalles rocheuses à Sédums *, 6210 : Pelouse mésoxérophile calcicole, 6210 : Pelouse ourlet mésoxérophile calcicole
--	--

Le passage régulier d'engins motorisés ou une fréquentation humaine trop importante sur le site engendre une érosion de la végétation ayant pour conséquence une baisse de la diversité puis à terme une disparition des habitats de pelouse.

B.1.1.1.5.La tranquillité dans les sites d'hibernation

Espèces concernées de la Directive Habitats (Annexe II)	Grand Murin, Vespertilion à oreilles échancrées, Barbastelle d'Europe, Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe
--	---

Des dérangements répétés des chauves-souris dans les carrières souterraines des Riceys au cours de la période hivernale peuvent mettre en péril les populations de chauves-souris. Des réveils répétés au cours de l'hibernation épuisent progressivement l'énergie des chauves-souris ce qui peut entraîner éventuellement leur mort avant l'arrivée du printemps.

B.1.1.2. Une structure forestière adaptée aux exigences des chauves-souris

Espèces concernées de la Directive Habitats (Annexe II)	Grand Murin, Vespertilion à oreilles échancrées, Barbastelle d'Europe, Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe
--	---

Les chauves-souris ont des exigences spécifiques vis-à-vis des peuplements forestiers. L'ensemble des espèces est favorisé par des peuplements forestiers âgés (> 120 ans) et une diversité en essences. Par contre, concernant le type de structure, des différences existent :

- ↳ une structure forestière diversifiée et avec un taillis relativement dense : Rhinolophes, Vespertilion à oreilles échancrées, Barbastelle d'Europe
- ↳ une structure forestière avec un sous-bois quasi-inexistant permettant un accès au sol facile : Grand Murin

La Barbastelle d'Europe est probablement l'espèce qui est la plus dépendante de la gestion forestière.

B.1.2. DYNAMIQUE ET EVOLUTION ACTUELLE

Annexe 11 : Dynamique de la végétation

Les habitats **Dalles rocheuses à Sédums** * et **Eboulis thermophile calcaire** * évoluent de manière très lente vers la **Fruticée** car ils possèdent un sol peu épais ce qui rend la colonisation par les arbustes très lente.

Par contre, suite à l'abandon de la fauche ou du pâturage, l'habitat **Pelouse mésoxérophile calcicole** évolue relativement rapidement vers l'habitat **Pelouse ourlet mésoxérophile** puis vers la **Fruticée**. A partir de ce stade, les premières espèces forestières s'installent ce qui conduit progressivement une évolution vers la **Chênaie charmaie mésoxérophile calcicole** notamment en situation de plateau ou de pente peu ensoleillée. Dans les pentes les plus ensoleillées, la Chênaie pubescente peut se développer. Sur le site, cet habitat est relictuel voire inexistant car les zones les plus favorables à celui-ci sont occupées par les plantations de pinèdes.

La Pelouse mésoxérophile calcicole et la Pelouse ourlet mésoxérophile peuvent également évoluer vers des habitats de prairies mésophiles pâturées ou fauchées lorsque la fertilisation s'intensifie.

L'autre tendance sur ces pelouses est leur colonisation par le Pin noir et le Pin sylvestre. Cette colonisation a pour origine les plantations de Pins situées sur les franges de ces pelouses.

Le Pin noir et le Pin sylvestre ne sont pas des espèces indigènes dans ce secteur géographique. De ce fait, dans un second temps, la Pinède a tendance à évoluer naturellement vers une forêt de feuillus (Chênaie). La strate arbustive des pinèdes du site Natura 2000 composée de Chêne sessile et pédonculé, Aubépine monogyne, Prunellier... montre leur évolution vers la forêt de feuillus.

B.1.3. ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS

Nom de l'habitat	Indicateurs	Critères d'évaluation	Etat de conservation	Commentaires
Eboulis calcaire thermophile (Code N2000 : 8160)	<i>Pourcentage de recouvrement des arbustes (fruticée)</i>	Bon : Recouvrement entre 5 et 25% Moyen : 25 et 50% ou < à 5% Mauvais : Recouvrement > 50%	☹	Les éboulis artificiels présents sur le site sont colonisés en partie par les arbustes.
	<i>Pourcentage de recouvrement par la pinède</i>	Bon : Aucun pin Moyen : Recouvrement inférieur à 25% Mauvais : Recouvrement >25%		
	<i>Recouvrement de la strate herbacée</i>	Bon : Recouvrement inférieur à 25% Moyen : Recouvrement entre 25 et 50% Mauvais : Recouvrement > 50%		
Dalles rocheuses à Sédums (code N2000 : 6110)	<i>Pourcentage de recouvrement des arbustes (fruticée)</i>	Bon : Recouvrement entre 5 et 25% Moyen : 25 et 75% ou < à 5% Mauvais : Recouvrement > 75%	☺	Les Dalles rocheuses présentes sur le site de Champ Gillant (commune des Riceys) ne sont pas colonisées actuellement par les arbustes ou par les pins.
	<i>Pourcentage de recouvrement par la pinède</i>	Bon : Aucun pin Moyen : Recouvrement inférieur à 25% Mauvais : Recouvrement >25%		
	<i>Recouvrement de la strate herbacée</i>	Bon : Recouvrement inférieur à 25% Moyen : Recouvrement entre 25 et 50% Mauvais : Recouvrement > 50%		
Pelouse mésoxérophile calcicole (code N2000 : 6210)	<i>Pourcentage de recouvrement des arbustes (fruticée)</i>	Bon : Recouvrement entre 5 et 25% Moyen : 25 et 75% ou < à 5% Mauvais : Recouvrement > 75%	☹ à ☺ Cf. cartes de l'état de conservation des pelouses (Annexe 12)	Globalement, la colonisation par les pins et l'envahissement par le Brachypode sont les 2 critères limitant sur les pelouses du Barséquanais.
	<i>Pourcentage de recouvrement par la pinède</i>	Bon : Aucun pin Moyen : Recouvrement inférieur à 25% Mauvais : Recouvrement >25%		
	<i>Importance du recouvrement par le Brachypode (graminée sociale)</i>	Bon : Recouvrement inférieur à 5% Moyen : Recouvrement entre 5 et 75% Mauvais : Recouvrement > 75%		
	<i>Recouvrement de la strate herbacée (sous association à Peucedan et typique)</i>	Bon : Recouvrement entre 75 et 95% Moyen : Recouvrement entre 50 et 75 ou 95 à 100% Mauvais : Recouvrement < 50%		
	<i>Recouvrement de la strate herbacée (sous association à Lin de Léon)</i>	Bon : Recouvrement entre 15 et 30% Moyen : Recouvrement entre 30 et 50 ou 0 à 15% Mauvais : Recouvrement > 50%		
<i>Degré de fertilisation de l'habitat</i>	Bon : Faible proportion (inférieur à 25%) d'espèces caractéristiques des prairies mésophiles Moyen : Importante proportion (entre 25% et 75%) d'espèces caractéristiques des prairies mésophiles Mauvais : Passage des habitats de pelouses aux habitats prairies mésophiles			

Légende : Etat de conservation : Bon (☺), Moyen (☹), Mauvais (☹)

Critère d'évaluation : **Bon** indice observé sur le site

Remarque : La Fruticée, la Prairie mésophile et la Pelouse ourlet mésoxérophile calcicole étant des faciès de dégradation des pelouses, leur état de conservation sera considéré systématiquement comme mauvais.

Annexe 12 : Cartes de l'état de conservation des habitats de pelouse

L'objectif en terme de conservation est l'état de conservation favorable. L'état de conservation est lié à toute une série d'attributs (indicateurs), qui peuvent être quantifiés ou qualifiés, et qui fluctuent au cours du temps. L'enjeu est donc d'évaluer l'état de conservation initial, à la date de réalisation du DOCOB, des habitats naturels inscrits à l'annexe I de la Directive Habitats ainsi que les habitats d'espèces de l'annexe II de la Directive Habitats.

B.1.4. FACTEURS INFLUENÇANT LES OBJECTIFS DE CONSERVATION

B.1.4.1. Facteurs « naturels »

Les habitats de pelouses, en l'absence d'entretien par fauche ou pâturage, ont tendance à être colonisés progressivement par les arbustes (fruticée) puis par les arbres (Forêt de Chêne ou de Hêtre). Cf. *Dynamique de la végétation*. Ce phénomène naturel s'appelle « **fermeture du milieu** ».

L'abandon des pratiques agricoles sur le site Natura 2000 a eu pour conséquence d'enclencher ce processus de fermeture des habitats de pelouses. La tendance actuelle est un appauvrissement floristique de ces habitats et à terme leur disparition au profit des espèces forestières.

B.1.4.2. Facteurs induits par l'homme

La **gestion sylvicole** n'est pas sans conséquence quant à la préservation des habitats et des espèces inscrits à la Directive « Habitats ». Les quelques plantations récentes de pins et d'épicéa se sont faites au détriment des pelouses. De plus, les pinèdes présentes aujourd'hui (la plupart se sont installées spontanément), sont une source de colonisation des zones ouvertes par les pins.

La préservation de l'intérêt patrimonial des carrières passe par le **maintien des boisements feuillus ou mixtes**, avec une mosaïque de peuplements et de structures, notamment pour des espèces de chauve-souris comme les Petit et Grand Rhinolophes.

L'**abandon de l'activité** agricole (pâturage en particulier), est une des principales menaces pour les habitats de pelouses qui ont ainsi tendance à se fermer. La **réouverture de milieux** en voie de fermeture ou fermés par le pâturage d'ovins ou de bovins, comme cela est prévu sur la commune de Mussy-sur-Seine, peut en revanche conduire, sous certaines conditions de gestion, à la restauration d'habitats ouverts à forte valeur patrimoniale.

La gestion des **jachères** (parcelles potentiellement favorables aux pelouses calcicoles), sans exportation des broyats, ne permet pas de restaurer ces pelouses dans un bon état de conservation, contrairement à une gestion adaptée de parcelles en **prairie** (de fauche ou pâturée).

Les **exploitations de pierre** pour le réaménagement des secteurs de vignes ont un impact direct sur la destruction des habitats d'éboulis et de pelouses.

La gestion des **cultures et vignes** attenantes aux habitats de pelouses peuvent avoir des effets négatifs sur les habitats et les espèces inscrits à la Directive Habitats : diminution des surfaces par « grignotage » des marges, et impact indirect des amendements et phytosanitaires (diminution des ressources alimentaires pour certaines chauve-souris, réduction de l'intérêt patrimonial des bordures de pelouses jouxtant des vignes...).

La pratique de **sports motorisés** (quads, motos trial ou enduro...), notamment lors d'événements sportifs regroupant de nombreux participants et un public important, possède des effets contradictoires sur les habitats de pelouses. D'une part, elle permet de faire connaître les milieux ouverts, et la tenue des compétitions participe au maintien de l'ouverture de ces milieux. Par ailleurs, la fréquentation d'un public plus ou moins canalisé selon les manifestations, les pollutions ponctuelles liées aux engins, le dérangement lié à la présence sur le site des concurrents et des spectateurs... sont autant de facteurs qui peuvent réduire fortement la richesse patrimoniale des pelouses, surtout si les événements sont organisés au printemps ou en été.

B.1.4.3. Autres facteurs

Le **manque de connaissance** de la population ainsi que des acteurs locaux **sur l'intérêt de la protection du site et les diverses menaces qui pèsent sur les milieux et les espèces** peut être un frein pour la préservation de ces derniers. De même, le manque de connaissance des populations et des acteurs locaux sur la définition d'un site Natura 2000 et sa vocation peut être une source de conflit.

Le **manque de connaissances sur la faune** fréquentant le site ne permet pas d'avoir une bonne appréciation des espèces inféodées aux milieux présents. Pour pouvoir mettre en place des opérations de gestion, ou du moins adapter la gestion menée, il est nécessaire d'avoir une bonne connaissance sur les espèces fréquentant ce site et sur leurs exigences.

La **désignation du site en Zone Spéciale de Conservation** nécessite un **suivi de la gestion conduite** ainsi qu'une **évaluation des objectifs du document d'objectifs au bout des six années**.

B.1.5. VULNERABILITE DES HABITATS ET DES ESPECES

Vulnérabilité des habitats

Habitats	Fragilité de l'habitat	Menaces		Degré de vulnérabilité	Commentaires
		Importance	Type		
Eboulis thermophile calcaire (code N2000 : 8160*)	Forte	Moyenne	Fermeture du milieu. Exploitation de la pierre	△ △ △	Les éboulis calcaires sont moyennement menacés par la fermeture du milieu. Les quelques éboulis présents sur Champ Gillant sont également menacés par l'extraction de la pierre qui sert à divers aménagements.
Dalles rocheuses à Sédums (code N2000 : 6110*)	Forte	Faible	Erosion de l'habitat due au passage d'engins motorisés	△ △	Actuellement, les Dalles rocheuses se situent dans une zone utilisée ponctuellement par des engins motorisés. A la vue de l'intensité des passages, cette menace est considérée comme faible.
Pelouse mésoxérophile calcicole (code N2000 : 6210)	Forte	Forte	Colonisation par le Brachypode et la Fruticée. Erosion de l'habitat due au passage d'engins motorisés. Colonisation par la pinède.	△ △ △	La colonisation par le Brachypode et par le pin sylvestre prend des proportions importantes sur une bonne partie des pelouses. La pelouse de Champ Gillant est concernée également par le passage d'engins motorisés.
Pelouse ourlet mésoxérophile calcicole (code N2000 : 6210)	Moyenne	Moyenne	Colonisation par la Fruticée	△ △	Les pelouses ourlets sont moins fragiles que les pelouses Bourguignons notamment en ce qui concerne le degré de fertilisation. Toutefois, celles-ci sont menacées sur la plupart des sites par la colonisation de la fruticée et de la pinède.
Fruticée sur pelouse calcaire (code N2000 : 6210)	Faible	Faible	Evolution vers la forêt	△	-

Degré de vulnérabilité : △ Faible / △ △ Moyen / △ △ △ Fort

La vulnérabilité prend en compte la fragilité propre des habitats et des espèces par rapport à des changements de conditions du milieu ainsi que les menaces à plus ou moins long terme qui pèsent sur ceux-ci (cf. § B.1.4) dans le contexte du site Natura 2000.

L'analyse de la vulnérabilité est réalisée uniquement sur les habitats et les espèces de la Directive. Elle constitue un des éléments qui permet de hiérarchiser les enjeux de conservation.

Vulnérabilité des espèces

Espèces	Fragilité de l'espèce	Menaces		Degré de vulnérabilité	Commentaires
		Importance	Type		
Barbastelle d'Europe	Forte	Faible	Dérangement dans les gîtes Disparition des terrains de chasse	△ △	Les chauves-souris ont un taux de natalité très faible (1 jeune par an en moyenne). De ce fait, elles sont considérées comme très fragiles. Le dérangement des chauves-souris dans les gîtes (hibernation) est faible sur les carrières de Frolle. Par contre, les carrières de Champ Gillant et de la Porte de Lannes ne comportent pas de grilles à leurs entrées. La menace de voir disparaître les terrains de chasse pour les espèces fréquentant les milieux ouverts (prairies et pelouses) est plus importante que pour les espèces fréquentant essentiellement le milieu forestier. Pour cette raison, l'importance de la menace est moindre sur les espèces à tendance forestière.
Vespertilion à oreilles échancrées	Forte	Moyenne		△ △ △	
Petit Rhinolophe	Forte	Moyenne		△ △ △	
Grand Rhinolophe	Forte	Moyenne		△ △ △	
Grand Murin	Forte	Moyenne		△ △ △	
Damier de la Succise	Moyen	Forte	Disparition des pelouses Fragmentation des pelouses	△ △ △	La surface peu importante de la plupart des sites de reproduction et leur niveau de dégradation (fermeture, sur-piétinement, etc.) ne permettent pas actuellement d'assurer la pérennité à long terme du Damier de la Succise dans le Barséquanais. Actuellement, seule la pelouse de Gyé-sur-Seine, est capable de maintenir une population viable. Cependant, elle se trouve éloignée des autres pelouses Natura 2000. Les distances importantes entre ces pelouses (sauf quelques cas) limitent les possibilités de voir le Damier de la Succise s'installer (ou se réinstaller) sur l'ensemble des pelouses concernées.
Ecaille chinée	Faible	Faible	-	△	L'Ecaille chinée est encore bien représentée en France. De plus, elle utilise des milieux très variés ce qui lui permet d'être peu sensibles aux différentes menaces observées sur le site.

Degré de vulnérabilité : △ Faible / △ △ Moyen / △ △ △ Fort

B.1.6. HIERARCHISATION DES ENJEUX DE CONSERVATION

Cette démarche consiste à apprécier et à hiérarchiser l'importance des différents habitats et espèces d'intérêt communautaire selon un niveau de priorité. Ainsi un niveau de priorité fort correspond à un habitat sur lequel devront se porter plus particulièrement les efforts de conservation.

Le tableau ci-dessous montre que la Pelouse mésoxérophile calcicole est l'habitat dont la conservation est à privilégier en priorité. En ce qui concerne les espèces, la priorité sera donnée au Grand Rhinolophe, au Petit Rhinolophe, au Vespertilion à oreilles échancrées et au Damier de la Succise.

En ce qui concerne la gestion des pelouses du Barséquanais, la prise en compte de la flore et de la faune originales mais fragiles présentes dans ce secteur est impérative pour conserver la typicité de ce milieu.

Hiérarchisation des enjeux en terme de conservation des habitats

Habitats	Valeur patrimoniale	Etat de conservation	Degré de Vulnérabilité	Niveau de priorité
Eboulis calcaire thermophile (code N2000 : 8160*)	★★	☹	△ △ △	②
Dalles rocheuses à Sédums (code N2000 : 6110*)	★★★	☺	△ △	②
Pelouse mésoxérophile calcicole (code N2000 : 6210)	★★★	☹ à ☺	△ △ △	①
Pelouse ourlet mésoxérophile calcicole (code N2000 : 6210)	★★	Faciès de dégradation de pelouse mésoxérophile calcicole	△ △	③
Fruticée sur pelouse calcaire (code N2000 : 6210)	★★	Faciès de dégradation de pelouse mésoxérophile calcicole	△	③

Hiérarchisation des enjeux en terme de conservation des espèces

Espèces	Valeur patrimoniale	Degré de Vulnérabilité	Niveau de priorité
Barbastelle d'Europe	★★	△ △	②
Vespertilion à oreilles échancrées	★★★	△ △ △	①
Petit Rhinolophe	★★★	△ △ △	①
Grand Rhinolophe	★★★	△ △ △	①
Grand Murin	★★	△ △ △	②
Damier de la Succise	★★★	△ △	①
Ecaille chinée	★	△	③

Valeur patrimoniale : Forte (★★★), Moyenne (★★), Faible (★), Nulle (0)

Etat de conservation : Bon (☺), Moyen (☹), Mauvais (☹)

Degré de vulnérabilité : Faible (△), Moyen (△ △), Fort (△ △ △)

Niveau de priorité : Fort (①), Moyen (②), Faible (③)

B.2. OBJECTIFS A LONG TERME

Les objectifs de conservation à long terme visent à maintenir ou restaurer les habitats, habitats d'espèces et populations dans un état jugé favorable.

B.2.1. MAINTENIR ET FAVORISER LES HABITATS ET LES ESPECES DE LA DIRECTIVE « HABITATS »

D'après l'évaluation patrimoniale des habitats naturels, leur représentativité sur le site Natura 2000, et leur importance pour des espèces d'intérêt patrimonial, les mesures de gestions préconisées devront permettre d'une part le maintien voire l'extension des surfaces des habitats naturels mentionnés ci-dessous et d'autre part le maintien voire l'amélioration de leur état de conservation.

Légende : ⇔ maintien ; ↗ amélioration ou extension ; ↘ diminution ou régression

Habitat concerné et rappel de l'état de conservation	Objectifs en termes de surface	Objectifs en terme d'état de conservation	Degré de priorité
Habitats inscrits à l'annexe I de la Directive « Habitats »			
8160* : Eboulis calcaire thermophile (☺)	⇔	↗	2
6110* : Dalles rocheuses à Sédums (☺)	⇔	⇔	2
6210 : Pelouse mésoxérophile calcicole (☹ à ☺)	↗ (au détriment de la fruticée et de la pelouse ourlet et des pinèdes)	↗	1
6210 : Pelouse ourlet mésoxérophile calcicole (☹)	↘ (au bénéfice de la pelouse mésoxérophile)	-	3
6210 : Fruticée sur pelouse calcaire (☹)	↘ (au bénéfice de la pelouse mésoxérophile)	-	3
Habitats nécessaires à la survie des espèces inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats »			
Pelouse mésoxérophile calcicole (☹ à ☺) Pelouse ourlet mésoxérophile calcicole (☹) Fruticée sur pelouse calcaire (☹) ☞ <i>Vespertilion à oreilles échancrées, Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Grand Murin et Damier de la Succise</i>	↗	↗	1
Chênaie-charmaie mésoxérophile sur calcaire Pinède ☞ <i>Barbastelle, Vespertilion à oreilles échancrées, Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Grand Murin</i>	⇔	⇔	2

NB : Pelouse ourlet et fruticée sont des faciès de dégradation des habitats de pelouses

Les mesures de gestion préconisées pour les habitats de pelouses devront prendre en compte, au-delà des espèces inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats » qui leurs sont inféodés (Damier de la Succise, Petit et Grand Rhinolophe...), en seconde priorité, les espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » (Pie grièche écorcheur, Engoulevent et Alouette lulu).

B.2.2. AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR LE SITE

L'amélioration des connaissances sur le site par le biais d'études et de suivis scientifiques permet, progressivement, de mieux appréhender le fonctionnement du système étudié et d'affiner par conséquent la gestion préconisée.

La flore, les chauves-souris et l'entomofaune sont les 3 groupes prioritaires où les connaissances ont besoin d'être améliorées.

Par ailleurs, différents inventaires écologiques devront être menés sur les zones proposées pour intégrer le périmètre Natura 2000.

B.2.3. INTEGRER LA GESTION DU SITE DANS LE CONTEXTE LOCAL

Plusieurs communes, comme Gyé-sur-Seine et Les Riceys, font déjà appel au Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne Ardenne pour gérer des terrains communaux abritant des pelouses calcaires ouvertes ou plus ou moins embroussaillées. Ces démarches pourraient être confortées dans le contexte de la mise en œuvre du programme d'actions du DOCOB.

Dans les zones où existent, comme aux Riceys des compétitions sportives motorisées annuelles, l'élaboration de préconisations devraient être discutées avec les acteurs locaux pour qu'elles aient lieu en dehors des périodes stratégiques pour la nidification de l'avifaune et le développement des cortèges floristiques et entomologiques spécifiques des pelouses calcaires. Une remise en état du site est également indispensable (enlèvement des détritiques...).

Enfin, le contexte particulier de l'aménagement foncier concernant la commune de Gyé-sur-Seine sera l'occasion de communiquer sur la démarche Natura 2000 et les avantages que le monde viticole peut retirer de la coexistence du vignoble et de milieux d'une richesse patrimoniale exceptionnelle.

SYNTHESE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS INTERMEDIAIRE

Le site Natura 2000 des Pelouses et forêts du Barséquanais se caractérise par une **richesse floristique et faunistique exceptionnelle**, qui se révèle notamment dans l'habitat de pelouse mésoxérophile mais également dans la diversité des habitats naturels présents (15 habitats recensés). Ce site est d'autant plus remarquable qu'il contient des pelouses en bon état de conservation et pour certaines de surfaces importantes d'un seul tenant comme par exemple la pelouse du Replat de la haie située sur la commune de Gyé-sur-Seine.

Le patrimoine naturel exceptionnel des pelouses et forêts du Barséquanais se manifeste également par la présence de **cortèges floristiques rares et variés** (Aster amelle, Grande Gentiane jaune...) **et d'une faune riche et diversifiée**, notamment en ce qui concerne les chauves souris (Grand Murin, Grand Rhinolophe...), les insectes (Ecaille chinée, Damier de la Succise...), les oiseaux (Cigogne noire, Engoulevent, Alouette lulu, Pic noir...) ou encore les reptiles (lézard vert, coronelle lisse...).

Outre la richesse du milieu naturel, les **activités humaines** sont diversifiées sur les plateaux et coteaux du barséquanais. Le vignoble présent sur ce territoire d'exception est classé en appellation Champagne. La **viticulture**, enjeu économique important dans le barrois, convoite aujourd'hui quelques parcelles de pelouses calcaires dans le cadre de la révision parcellaire de l'aire d'appellation Champagne. L'**agriculture** ne gère que quelques espaces et la **silviculture** est marginale dans les limites actuelles du site Natura 2000. Cependant, les coteaux et plateaux du Barséquanais s'avèrent être très attractifs pour différentes activités de loisirs de plein air comme la randonnée et surtout les **sports motorisés** (enduro, quads, 4x4, motos...) qui tendent à s'y développer depuis plusieurs années et pourraient avoir un impact sur l'état de conservation des habitats de pelouses.

Parallèlement à l'élaboration du Document d'Objectifs, la réflexion sur une révision du périmètre Natura 2000, pour concilier l'ensemble des enjeux du territoire démontre la volonté des acteurs locaux d'assurer un développement durable du secteur, qui tiennent compte d'impératifs environnementaux et écologiques mais aussi économiques et sociaux.

Dès lors, différents **objectifs à long terme** apparaissent, propres au site des pelouses et forêts du Barséquanais :

- La **préservation des habitats de pelouses et** des espèces associées (chauves souris, insectes, poissons, insectes, oiseaux) ;
- La **préservation des habitats de forêts et des espèces associées (chauve souris)**

De ces différents enjeux, environnementaux et humains, découleront les **orientations de gestion** qui seront discutées lors de réunions de concertation. Ces orientations serviront de base à l'élaboration de cahiers des charges pour une gestion appropriée du site Natura 2000 : « Pelouses et forêts du Barséquanais ».

PARTIE C. MESURES DE GESTION (juin 2011)

I. IDENTIFICATION DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES OBJECTIFS OPERATIONNELS

D'après les études menées sur les intérêts écologiques du site et l'évaluation du contexte socio-économique, des objectifs de **développement durable** ont été définis, afin de préserver durablement le site Natura 2000 « Pelouses et Forêts du Barséquanais ».

Des objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines :

- **Assurer la pérennité des habitats et des espèces des milieux ouverts,**
- **Maintenir les habitats forestiers et favoriser leurs espèces.**

Des objectifs transversaux, qui concernent l'ensemble du site :

- **Mettre en œuvre le DOCOB**
- **Améliorer les connaissances sur l'ensemble du site Natura 2000,**
- **Intégrer la gestion du site dans son contexte local.**

Ces objectifs ont été partagés lors des groupes thématiques locaux qui ont proposé, dans le cadre des Cahiers des Charges Nationaux, les différentes actions détaillées par la suite (cf. Comptes- rendus des Groupes de travail situés en Annexes).

I.I Objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines

La déclinaison des objectifs de développement durable en objectifs opérationnels permet d'affiner le lien entre les objectifs de développement durable, plus généraux, et les actions à mettre en œuvre pour les atteindre. Ils orientent et précisent les objectifs de développement durable.

Deux milieux sont concernés par les objectifs de gestion, parce qu'ils abritent des habitats et /ou des espèces inscrites dans la Directive Habitats : les **milieux ouverts** et les **milieux forestiers**. Les objectifs de développement durable, déclinés en objectifs opérationnels, ont été définis par milieu :

Objectifs de développement durable classés dans l'ordre de priorité	Objectifs opérationnels	Types de mesures envisagés	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Acteurs concernés
A. Assurer la pérennité des habitats et des espèces des milieux ouverts	1. Restaurer les groupements calcicoles qui se sont reboisés	Contrat Natura 2000 Charte Natura 2000	8160* Eboulis calcaire thermophile 6110* Dalles rocheuses à Sédums	Damier de la Succise Ecaille chinée Alouette lulu Engoulevent Pie Grièche écorcheur Grand Murin Petit Rhinolophe Grand Rhinolophe	Communes Agriculteurs
	2. Entretenir les milieux ouverts pour lutter contre le boisement et la fermeture du milieu	Contrat Natura 2000 Charte Natura 2000	6210 Pelouse mésoxérophile calcicole 6210 Pelouse ourlet mésoxérophile calcicole 6210 Fruticée sur pelouse calcaire		

Objectifs de développement durable classés dans l'ordre de priorité	Objectifs opérationnels	Types de mesures envisagés	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Acteurs concernés
B. Maintenir les habitats forestiers et favoriser leurs espèces	1. Prendre en compte les exigences des chauves-souris dans la gestion forestière	Contrat Natura 2000 Charte Natura 2000		Barbastelle d'Europe Vespertilion à oreilles échanquées Petit Rhinolophe Grand Rhinolophe Grand Murin Bondrée apivore Cigogne noire Pic cendré Pic Mar Pic noir	Chasseurs, Sylviculteurs
	2. Préserver les populations de chauves-souris				

A. Assurer la pérennité des habitats et des espèces des milieux ouverts

D'après le tableau des objectifs de la première partie du DOCOB, les mesures de gestion préconisées devront permettre l'extension de l'habitat **pelouse mésoxérophile calcicole**, au détriment de la fruticée et de la pelouse ourlet, et l'amélioration de son état de conservation :

Habitat concerné et rappel de l'état de conservation	Objectifs en termes de surface	Objectifs en terme d'état de conservation	Degré de priorité
Habitats inscrits à l'annexe I de la Directive « Habitats »			
8160* : Eboulis calcaire thermophile (☹)	↔	↗	2
6110* : Dalles rocheuses à Sédums (☺)	↔	↔	2
6210 : Pelouse mésoxérophile calcicole (☹ à ☺)	↗ (au détriment de la fruticée et de la pelouse ourlet)	↗	1
6210 : Pelouse ourlet mésoxérophile calcicole (☹)	↘ (au bénéfice de la pelouse mésoxérophile)	-	3
6210 : Fruticée sur pelouse calcaire (☹)	↘ (au bénéfice de la pelouse mésoxérophile)	-	3
Habitats nécessaires à la survie des espèces inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats »			
Pelouse mésoxérophile calcicole (☹ à ☺) Pelouse ourlet mésoxérophile calcicole (☹) Fruticée sur pelouse calcaire (☹) ☞ <i>Vespertilion à oreilles échanquées, Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Grand Murin et Damier de la Succise</i>	↗	↗	1

Tableau 1 : Tableau issu du DOCOB intermédiaire, validé en juin 2008.

* Habitat prioritaire de la Directive Habitats

Etat de conservation : bon (☺), moyen (☹), mauvais (☹)

Niveau de priorité : fort (1), moyen (2), faible (3)

A1. Restaurer les groupements calcicoles qui se sont reboisés

Les milieux ouverts sont des milieux menacés par leur fermeture. En effet, le stade de pelouse est un stade de transition. Son évolution naturelle, par des successions écologiques, le conduit vers la forêt, état final et stable (climax). Les pelouses du Barséquanais subissent également cette dynamique naturelle.

- Il convient donc **d'empêcher la fermeture du milieu** et de recréer des milieux ouverts en restaurant les endroits qui se sont fortement embroussaillés.

Les coteaux du site Natura 2000 se sont reboisés essentiellement avec des essences résineuses (Pin noir, Pin sylvestre).

D'après la carte des habitats, des Pinèdes sont identifiées avec soit, un faciès dominé par les espèces forestières (chêne, alisier, lierre...), soit un faciès dominé par les espèces de pelouse (Peucedan des cerfs, laïche glauque...) :

- **Lorsqu'une Pinède abrite en sous étage des espèces forestières, il convient de laisser l'évolution naturelle se faire, vers le stade de la forêt.** Cette évolution conduira probablement les pinèdes vers une hêtraie calcicole sèche, compte tenu des caractéristiques édaphiques du peuplement. Le Pin en effet, n'étant pas une espèce locale.
- **Mais lorsque, sous la Pinède, la pelouse a une capacité à être restaurée** (nombreuses espèces de pelouses présentes), **les opérations d'élimination de la végétation ligneuse** vont rétablir son ouverture.

Pour cela, il faut commencer par mener une étude complémentaire pour définir clairement une cartographie de l'état des peuplements, en prenant en compte les caractéristiques du sol et les habitats potentiels qui pourraient s'y développer (Action répondant à des objectifs transversaux D2.1).

Lorsque les endroits qu'il est nécessaire de rouvrir sont définis, une action d'élimination de la végétation ligneuse peut commencer. La **phase de restauration consiste bien à l'élimination des ligneux par bûcheronnage et débroussaillage, avec exportation des produits. Le but à atteindre est donc la reconquête de surfaces qui se referment (pinèdes de 15/20 ans, prunelliers de 10/15 ans...)**

Il est à rappeler également que la gestion des pelouses mésoxérophiles calcicoles (6210) est classée prioritaire, aux dépens de la pelouse ourlet mésoxérophile calcicole (6210) et de la fruticée sur pelouse calcaire (6210). On peut ainsi recréer des pelouses ouvertes aux dépens des boisements récents et des pelouses ourlets, qui sont des faciès dégradés de pelouse.

Le **maintien d'arbres et d'éléments arbustifs et arborés est essentiel** : il ne s'agit pas de faire une coupe rase, mais de respecter la diversité du milieu et de laisser des arbres, soit pour leur fonction paysagère, soit pour créer des zones de refuge, des points de chant et des postes d'affût pour l'avifaune. Les genévriers, espèces typiques des milieux ouverts sont à laisser, ainsi que les beaux sujets de Pins et de Chênes. Des bosquets de prunelliers favorisent également la venue de la Pie-grièche écorcheur et la présence du Flambé, dont la chenille y est inféodée.

Pour certains habitats, la non-intervention ou une intervention ponctuelle est préférable. C'est le cas des Dalles rocheuses à sedums (**6110***) et des éboulis calcaires thermophiles (**8160***) qui ne se colonisent que très lentement.

Une action est donc à appliquer pour répondre à l'objectif de restauration des groupements calcicoles. Cette action peut être financée par le biais d'un Contrat Natura 2000 dont le cahier des charges est détaillé sur une fiche action :

Fiches action	Action
A1.1	Éliminer la végétation ligneuse colonisatrice des milieux ouverts

Toutes les fiches actions se trouvent au chapitre III (Programme d'actions).

A2. Entretenir les milieux ouverts pour lutter contre le boisement et la fermeture du milieu

Lorsque les milieux ont été rouverts, l'entretien des pelouses est un enjeu majeur si l'on veut conserver l'état obtenu. Il est nécessaire d'établir des actions d'entretien :

- **Le pâturage extensif** : Les pelouses sont des témoins des pratiques agricoles ancestrales. Elles font partie intégrale du paysage agricole et subsistent grâce au **pâturage, à la fauche et/ ou au débroussaillage**.

Le pâturage est le mode de gestion qui est à favoriser, puisque la flore présente sur les pelouses relictuelles est habituée à celui-ci. De plus, les espèces animales inféodées aux pelouses ont une nette préférence pour le pâturage extensif (chauves-souris).

Dans le Barséquanais, les bovins et les ovins se partageaient le pâturage. Il n'y a donc pas de préférences concernant le choix des animaux, par contre, le chargement et la durée de pâturage sont des facteurs à prendre en compte dans la gestion pastorale. En effet un surpâturage ou un pâturage trop faible peuvent avoir des conséquences sur les habitats et les espèces.

De nombreuses espèces inventoriées sur le site ont besoin **d'une mosaïque d'habitats** pour se développer ; le pâturage est bénéfique pour l'ensemble de la faune inféodée à ce type de milieu puisqu'il crée un maximum de micro-habitats.

Un **plan de pâturage** (Action répondant à des objectifs transversaux D2.2) est à prévoir afin d'organiser au mieux la gestion pastorale sur l'ensemble du Barséquanais et d'adapter le pâturage à chaque situation particulière (chargement, durée...). Les zones envahies par le **Brachypode** par exemple devront être gérées différemment que les zones plus xériques qui nécessitent un minimum d'entretien. Aussi, la rotation dans le pâturage grâce à un plan de gestion permet de laisser des zones de refuges pour la faune.

Plusieurs chauves-souris (Grand Murin, Grand Rhinolophe...) affectionnent les pelouses pâturées pour se nourrir grâce à la présence de nombreux insectes, mais utilisent des corridors boisés pour se déplacer. La gestion d'un réseau de pelouses impose ainsi **l'établissement de connexion entre les sites** pour éviter les extinctions locales d'espèces.

-Des **équipements pastoraux** en fonction du type de pâturage doivent pouvoir être mis en place grâce à l'élaboration d'un Contrat Natura 2000.

- **Des travaux d'entretien par débroussaillage** sont également à prévoir pour les arbustes et les rejets de souche après les travaux de restauration (la remise en lumière est souvent accompagnée de la croissance rapide de végétaux pionniers comme le Prunellier), mais également pour les habitats d'éboulis calcaires et de dalles rocheuses, qui ont besoin d'interventions ponctuelles d'entretien.

Les bosquets qui ont été laissés volontairement lors de la restauration seront également préservés, mais l'entretien de ces îlots arbustifs est nécessaire, pour qu'ils ne participent pas à la fermeture du milieu.

- **Une fauche tardive** peut être envisagée si la mise en place d'un pâturage est impossible, dans le respect des dates de nidification des espèces et en exportant l'herbe. Sur les pelouses où le **Damier de la Succise** a été observé, la fauche tardive (octobre) est à privilégier par rapport au pâturage, puisque l'espèce semble sensible à ce mode de gestion.

Il est préférable de prévoir une coupe pluriannuelle de secteurs en mosaïque, pour permettre à la faune de s'échapper, et à la flore de s'habituer. On préférera un fauchage tardif, automnal, pour préserver l'entomofaune et un système qui coupe l'herbe plutôt qu'il ne la broie (faucheuse à lame, à disques) ; ainsi, les larves et insectes présents sur l'herbe coupée pourront regagner les zones de refuge.

4 actions sont finançables par le biais de Contrats Natura 2000, dont les cahiers des charges sont détaillés par fiche action :

Fiches action	Action
A2.1	Favoriser le pâturage extensif sur les milieux ouverts
A2.2	Installer des équipements pastoraux en fonction du type de pâturage
A2.3	Contenir la progression des ligneux sur les milieux ouverts
A2.4	Faucher tardivement sur les stations du Damier de la Succise

B. Maintenir les habitats forestiers et favoriser leurs espèces

D'après le tableau des objectifs de la première partie du DOCOB, les mesures de gestions préconisées devront permettre le maintien des surfaces en Chênaie charmaie et en Pinède, et le maintien de leur état de conservation.

Habitat concerné et rappel de l'état de conservation	Objectifs en termes de surface	Objectifs en terme d'état de conservation	Degré de priorité
Habitats nécessaires à la survie des espèces inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats »			
Chênaie-charmaie mésoxérophile sur calcaire Pinède ☞ Barbastelle, Vespertilion à oreilles échancrées, Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Grand Murin	↔	↔	2

Tableau 2 : Tableau issu du DOCOB intermédiaire, validé en juin 2008

Aussi, un milieu favorable à la biodiversité et en particulier aux chauves-souris est à privilégier à l'échelle du massif forestier.

B1 Prendre en compte les exigences des chauves souris dans la gestion forestière

Sur la commune de Riceys, plusieurs carrières abritent des espèces remarquables de **chauves-souris**.

Les prospections réalisées en 2005 sur les carrières ont permis de recenser 10 espèces dont 5 inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats (Grand Murin, Petit et Grand Rhinolophe, Barbastelle, Vespertilion à oreilles échancrées). Depuis, une espèce est apparue en 2008 : le Murin ou Vespertilion de Bechstein, également inscrit sur la présente Directive (code Natura 2000 :1323).

Les chauves-souris ont été aperçues également sur un rayon de 5 km autour des sites en Natura 2000. En effet, si elles utilisent les carrières comme gîte pour passer l'hiver, elles ont besoin d'espace pour chasser.

➤ **L'objectif est de prendre en compte les exigences des chauves souris dans la gestion forestière**, en proposant des actions qui leur seront favorables.

3 types de peuplement forestiers sont présents sur le site Natura 2000 'Pelouses et Forêts du Barséquanais':

- des peuplements résineux, dû essentiellement à de la plantation, (Replat de la Haie à Gyé sur Seine, le Bouchot à Plaine st Lange),
- des forêts de feuillus (la Vallée des Hattes à Mussy sur Seine, Frolle, Champ gillant et Paulin aux Riceys)
- des peuplements, essentiellement des pinèdes, issus de la recolonisation des pelouses et qui abritent des espèces forestières.

Pour les peuplements résineux, issus de plantation, les travaux de gestion seront au profit du Pin noir, jusqu'à l'âge moyen d'exploitation (lorsque le diamètre sera d'environ 150 cm). Le sous-étage, formé de chênes, d'hêtres, d'alisiers, de tilleuls, et d'érables sera favorisé grâce aux nombreuses éclaircies effectuées lors de ces travaux. La régénération naturelle sera à encourager et aucune plantation de résineux ne sera réalisée, afin de transformer progressivement les peuplements résineux en futaie feuillue irrégulière. En cas de plantation, l'introduction d'espèces locales adaptées à la station est à privilégier. Dans ce cas, le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS – Août 2006) de Champagne Ardenne précise bien les espèces adaptées à chaque région naturelle.

Pour les peuplements plus jeunes, issus de la recolonisation naturelle des pelouses, il faudra d'abord s'assurer que la dynamique forestière est déjà enclenchée avec notamment la présence du chêne et des alisiers blanc et torminal. La cartographie réalisée en amont pour identifier les pinèdes selon leur faciès (espèces de pelouses ou forestières présentes) permettra de conforter sur la gestion à mener.

En ce qui concerne les forêts de feuillus, un seul habitat est observé, celui de la chênaie charmaie mésoxérophile sur calcaire avec des variantes selon l'exposition et la position topographique. Cet habitat est le plus favorable sur le site Natura 2000 pour les chauves-souris (Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Vespertilion à oreilles échancrées, Barbastelle d'Europe).

L'évolution naturelle de l'ensemble de ces peuplements tendra vers une Chênaie calcicole ou une Hêtraie calcicole sèche selon les conditions édaphiques du milieu. **En effet, le Pin noir et le Pin sylvestre ne sont pas des espèces locales qu'il faut encourager.**

Ces habitats sont des Habitats de la Directive Habitats (Hêtraie calcicole médio-européenne du Cephalantho-Fagion 91.50).

Il convient donc **d'accompagner l'évolution des peuplements vers la hêtraie calcicole en limitant les résineux**. La mesure '**Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable**' pourrait être envisagée lorsque le potentiel du peuplement a été étudié précédemment. En effet, les résineux peuvent être définis comme indésirables pour un habitat de la Directive ou un habitat qui deviendra à long terme un habitat de la Directive.

La forêt est un réservoir de vie pour de nombreuses espèces. En effet, chaque espèce trouve, dans la diversité des habitats qu'offre la forêt, ce dont elle a besoin. En ce qui concerne les chauves-souris, la forêt offre des gîtes qu'elles utilisent pour la reproduction. En effet, les vieux arbres, et en particulier les feuillus comme le chêne, possèdent des fissures, des trous de pics et des petites cavités naturelles qu'elles utilisent pour mettre bas ou pour hiberner comme le Murin de Bechstein. D'autres espèces, comme les pics, voient également une utilité dans ces vieux arbres.

Une des actions à mettre en **place est de conserver ces vieux arbres porteurs de cavités en les repérant dans les peuplements pour éviter de les abattre**. L'abattage des arbres porteurs de cavités est en effet à proscrire ; dans le cas où les espèces qui y gîtent sont des espèces protégées, leur habitat ne peut pas être détruit conformément à la réglementation en vigueur.

Le **vieillessement des peuplements forestiers**, par l'allongement de l'âge d'exploitabilité, encourage la présence de cavités et de fissures. Aussi, les **arbres sénescents ou morts** (sur pied ou au sol) offrent une multitude de micro-habitats nécessaires à la faune locale.

Les chauves-souris utilisent également la forêt comme leur territoire de chasse. Mais chacune a ses préférences : lisières forestières, sous-bois clair ou forêt dense.

Le mélange des essences est une priorité si l'on veut obtenir des milieux différents et donc accueillir des espèces différentes, car toutes les essences n'ont pas le même impact sur le sol, l'humidité et la lumière.

La **lisière forestière** marque la limite entre le boisement et le milieu ouvert (pelouse) ; elle a un effet globalement positif sur la biodiversité de par sa forte capacité alimentaire et son corridor écologique. Il est possible d'augmenter sa fonctionnalité en étageant les strates de végétation qui la composent. Pour cela, des travaux de coupe d'arbres devront être effectués hors des périodes sensibles (travailler entre le 31 août et le 1^{er} mars). A long terme, des transitions progressives entre la forêt et la pelouse sont à souhaiter.

Quelques **clairières** à orchidées subsistent dans les peuplements, notamment à Plaines St Lange. L'habitat de pelouse est présent et il est nécessaire de le préserver. **Cette diversité milieu ouvert/bois est bénéfique pour de nombreuses espèces de chauves-souris** (Petit Rhinolophe par exemple).

Pour maintenir ces milieux ouverts et sauvegarder leurs spécificités écologiques, il est recommandé d'éviter d'encombrer ces zones avec des rémanents de coupe. Le débroussaillage, la fauche et le broyage hors période de reproduction des espèces (été) entretiennent durablement ces milieux. De même, dans des peuplements dus à la recolonisation des pins sur les pelouses, il serait intéressant de rouvrir le milieu à certains endroits où les pins n'ont pas encore occupé tout l'espace. Dans ce cas, des travaux de réouverture sont à prévoir.

Toutefois, les **coupes rases de grandes surfaces d'un seul tenant de plus de 5 ha** pourraient conduire à un bouleversement de la flore ; elles devront être évitées et les ouvertures par bouquet ou arbre par arbre seront à privilégier.

De toute évidence, il convient de faire une étude complémentaire sur le site afin de vérifier la pertinence des trouées à ces endroits. Une trouée à un endroit où le processus de mise en marche vers la forêt est déjà bien enclenché n'abritera pas forcément un habitat de pelouse.

4 actions sont finançables par le biais de Contrats Natura 2000, dont les cahiers des charges sont détaillés par fiche action :

Fiches action	Action
B1.1	Accompagner l'évolution des peuplements vers la hêtraie calcicole en limitant les résineux
B1.2	Préserver des îlots d'arbres sénescents ou morts
B1.3	Modeler des lisières forestières étagées, progressives et variées
B1.4	Créer ou maintenir des milieux ouverts dans les peuplements adéquats

Pour l'action B1.4, seules les clairières comprises entre 300 et 1500 m² sont concernées. Pour les clairières de plus de 1500m², les actions de restauration et d'entretien seront effectuées grâce aux actions de l'objectif A (Assurer la pérennité des habitats et des espèces des milieux ouverts).

B2.Préserver les populations de chauves-souris

Les carrières offrent également des gîtes pour les chauves-souris qui ont besoin d'être protégées du froid et entrer en période d'hibernation. Afin de ne pas les déranger, il est important d'interdire l'accès aux entrées de ces carrières aux usagers de la forêt. Sur les entrées visibles, certaines grilles ont déjà été posées pour **tranquilliser les sites d'hibernation**, mais également pour sécuriser les carrières qui peuvent être dangereuses à explorer.

Une action concernant la pose de ces grilles, finançables par le biais d'un contrat Natura 2000, permet de continuer la mise en place de ces aménagements, en faveur des espèces présentes :

Fiches action	Action
B2.1	Tranquilliser les sites d'hibernation des chauves-souris

I.2 Modification du périmètre du site

Afin de rendre compatibles les enjeux économiques et écologiques sur le site et de répondre à la demande forte des acteurs locaux, il a été décidé lors du premier Comité de Pilotage du 4 novembre 2005, de procéder à une modification du périmètre.

En effet, la **révision de l'aire AOC Champagne** pourrait s'étendre dans le vignoble des différentes communes et certaines parcelles incluses dans le périmètre Natura 2000 sont susceptibles d'obtenir cette appellation.

Les objectifs de cette modification sont :

- d'affiner le périmètre à la limite du cadastre et/ou des chemins existants
- d'exclure des parcelles plantées en vigne ou cultivées qui ne présentent pas d'intérêt majeur.
- d'exclure les parcelles susceptibles d'obtenir l'AOC Champagne. Ces parcelles sont soit sans aucun intérêt majeur au vue des objectifs de conservation qui préconisent en priorité l'amélioration des habitats de pelouses (Pelouse mésoxérophile calcicole), soit elles peuvent présenter un intérêt écologique fort ; dans ce cas, des secteurs d'intérêt écologique au moins équivalents aux secteurs retirés doivent être proposés.

La première partie du Document d'Objectifs, validée en Comité de Pilotage en 2008, a présenté le commencement de cette révision de périmètre. Différentes cartes ont ainsi été élaborées avec les acteurs locaux.

Le travail de proposition de modification du périmètre s'est ensuite poursuivi en 2010-2011 sur chaque commune, et principalement sur celles dont les enjeux étaient les plus forts, avec la concertation de différents acteurs (Commune, CIVC, Section locale SGV, Chambre d'agriculture, CPNCA, vignerons locaux) et a fait l'objet d'un rapport détaillé commune par commune et secteur par secteur présenté au COPIL du 13 avril 2011. La suite de la procédure est conduite par le préfet puis le ministre de l'écologie en application du code de l'environnement (L.414-1, R414-3 et suivants).

Chaque commune a donc fait l'objet d'une cartographie, proposant ainsi un périmètre plus cohérent (voir cartes des propositions en Annexes) :

- L'ancien périmètre a été réajusté pour être calé sur des limites de parcelles cadastrales ou de chemins facilement identifiables, facilitant ainsi la contractualisation ;
- Des parcelles ont été distraites du périmètre Natura 2000, à la demande des vignerons locaux, lorsqu'elles sont susceptibles d'être reclassées en AOC Champagne ;

En contre partie, des secteurs abritant des pelouses qui ont un intérêt écologique fort et en bon état de conservation ont été proposés.

En fonction de l'aboutissement de la procédure de révision des périmètres, l'animateur prendra en compte ces ajouts et retraites de secteurs dans les actions répondant à ces objectifs et en particulier dans les actions permettant d'atteindre l'objectif transversal D, d'améliorer les connaissances à l'ensemble du site.

I.3 Objectifs transversaux

3 objectifs de développement durable, déclinés eux-mêmes en objectifs opérationnels, concernent l'ensemble des habitats du site Natura 2000.

Ils devront prendre en considération les modifications du périmètre du site, en portant une attention particulière sur les nouveaux secteurs proposés.

Objectifs de développement durable classés dans l'ordre de priorité	Objectifs opérationnels	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Acteurs concernés	Financement
C. Mettre en œuvre le DOCOB	1. Favoriser la réalisation des actions du DOCOB	Tous les habitats	Toutes les espèces	Communes Propriétaires	
	2. Coordonner la mise en œuvre du DOCOB				
D. Améliorer les connaissances sur l'ensemble du site Natura 2000	1. Prendre connaissance de l'existant sur les nouvelles surfaces suite à la révision du périmètre	Tous les habitats	Toutes les espèces	Tous les acteurs	Etat MEEDDM Europe FEADER
	2. Améliorer la fonctionnalité du site Natura 2000 par des outils de gestion			Sylviculteurs Agriculteurs	
	3. Améliorer les connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire			Communes Propriétaires Sylviculteurs	
	4. Améliorer les connaissances sur les espèces patrimoniales de Champagne-Ardenne				
	5. Evaluer l'impact de la gestion sur l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire			Tous les acteurs	
E. Intégrer la gestion du site dans son contexte local	1. Sensibiliser les propriétaires et gestionnaires aux enjeux du site	Tous les habitats	Toutes les espèces	Loisirs Propriétaires Communes Sylviculteurs Offices de Tourisme	
	2. Assurer la cohérence entre les objectifs du DOCOB et les projets du territoire				
	3. Réduire les facteurs humains ayant un impact négatif sur les habitats d'intérêt communautaire				

C. Mettre en œuvre le DOCOB

C1. Favoriser la réalisation des actions du DOCOB

Différents outils sont à la disposition des propriétaires pour la mise en œuvre, de façon volontaire, des actions préconisées par le Document d'Objectifs : les contrats Natura 2000, la charte Natura 2000, les MAEt ou encore les conventions de gestion avec des associations de préservation d'espaces naturels.

- Le **contrat Natura 2000** est signé entre le propriétaire (ou le gestionnaire) et l'Etat pour une durée de 5 ans. Le contrat, établi pour des parcelles situées à l'intérieur du site Natura 2000, décrit les engagements du bénéficiaire, les modalités de mise en œuvre de la mesure, ainsi que le montant des aides de l'Etat attribuées en contrepartie. Les actions financées répondent aux cahiers des charges définis régionalement et mentionnés dans **chaque fiche action** de ce DOCOB. La signature d'un contrat Natura 2000 permet également au titulaire de bénéficier de l'exonération de la Taxe sur le Foncier Non Bâti pour les parcelles concernées.

Il est nécessaire **d'encourager la contractualisation** et **assister les contractants** dans l'élaboration de ces Contrats.

- La **charte Natura 2000** est un outil d'adhésion au document d'objectifs d'un site Natura 2000 qui n'implique pas de rémunération. En effet, ce document permet de reconnaître des pratiques de bonne gestion déjà mises en œuvre par les propriétaires et / ou les gestionnaires du site; les règles et recommandations contenues dans la Charte n'engendrent donc pas de coûts supplémentaires. La charte Natura 2000 est signée entre les propriétaires (ou gestionnaires) et l'Etat pour une durée de 5 ans. En contrepartie, cet engagement offre la possibilité de bénéficier de l'exonération de la Taxe sur le Foncier Non Bâti.

L'adhésion à la charte Natura 2000 est à promouvoir sur l'ensemble du site.

- Le dispositif des **Mesures Agricoles Agri-Environnementales territorialisées** permet d'accompagner les exploitants dans la mise en œuvre d'actions favorables au titre de l'enjeu « biodiversité » dans les sites Natura 2000. Les cahiers des charges des mesures, construits à partir des engagements unitaires (validés au niveau national) sont adaptés aux pratiques locales et sont en cohérence avec les préconisations du DOCOB. La mise en œuvre de ce dispositif (MAEt) nécessite le dépôt d'un projet de territoire auprès d'une commission régionale.

Le site Natura 2000 'Pelouses et Forêts du Barséquanais' comporte actuellement peu de parcelles agricoles. En fonction de la révision du périmètre du site, des parcelles agricoles pourraient être incluses dans le nouveau périmètre du site ; dans ce cas, des MAEt pourraient être proposées.

A titre indicatif, le projet de territoire pourrait contenir les différentes combinaisons d'engagements suivantes : (voir tableau page suivante)

Intitulée de la mesure	Code Mesure	Principaux engagements
<u>1. Ouverture d'un milieu embroussaillé</u>	OUVERT01	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme d'ouverture et d'entretien par une structure agréée ➤ Engagement pour 1 ouverture et de 1 à 4 entretiens pour les 5 années ➤ Absence de désherbage chimique ➤ Respect des périodes d'interdiction d'intervention (1^{er} avril au 31 juillet) ➤ Absence totale de fertilisation minérale (N P K) et organique
	HERB_03	
	HERB_01	
<u>2. Pâturage extensif sans fertilisation</u>	SOCLEH01	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Plan de gestion par un organisme agréé ➤ Absence de destruction des parcelles engagées par labour ou travaux lourds ➤ Absence totale de fertilisation minérale (N P K) et organique ➤ Absence de traitement chimique sauf chardons
	HERB_09	
	HERB_01	
	HERB_03	
<u>3. Fauche tardive à partir du 1^{er} juillet sans fertilisation</u>	SOCLEH01	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Absence de destruction des parcelles engagées par labour ou travaux lourds ➤ Absence totale de fertilisation minérale (N P K) et organique ➤ Absence de traitement chimique sauf chardons ➤ Respect de la période d'interdiction de fauche du 1^{er} mars au 30 juin inclus.
	HERB_06	
	HERB_01	
	HERB_03	

Ces objectifs et mesures de gestion proposés par ce DOCOB seraient alors à revoir, en fonction du nouveau périmètre.

- **Encourager la maîtrise foncière et la gestion des pelouses à haute valeur écologique par des structures de préservation d'espaces naturels.**

Ces structures disposent de plusieurs moyens pour mettre en oeuvre la gestion appropriée sur chaque site :

- soit par acquisition foncière de sites naturels
- soit par location de parcelles (signature d'un bail avec le propriétaire)
- soit par signature d'une convention de gestion avec le propriétaire de la parcelle

C'est le cas par exemple du Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne, qui gère actuellement une trentaine d'hectares de pelouses sèches répartie sur les communes des Riceys, de Mussy sur Seine et de Gyé sur Seine.

3 actions seront à animer pour la mise en oeuvre du DOCOB :

Fiches action	Action
C1.1	Encourager la contractualisation et assister les contractants
C1.2	Encourager l'adhésion à la charte Natura 2000
C1.3	Encourager la maîtrise foncière et la gestion des pelouses à haute valeur écologique par des structures de préservation d'espaces naturels

C2. Coordonner la mise en œuvre du DOCOB

Des **réunions d'information en Comité de pilotage** sont à prévoir tout au long de l'animation du site. Si on considère que l'animation se déroule sur 3 années successives, 1 réunion par an semble nécessaire pour rendre compte en COPIL de l'avancée de la mise en œuvre du DOCOB (Contrats en cours notamment).

La **mise à jour** du Document d'Objectifs du site est fortement recommandée dans le cas d'une modification de périmètre. En effet, différentes cartes seront à réactualiser avec les nouvelles zones proposées. De plus, certains objectifs pourraient être réévalués en fonction de cette modification.

2 actions de coordination, seront ainsi à mener sur le site :

Fiches action	Action
C2.1	Animer le COPIL
C2.2	Vérifier la pertinence du DOCOB avec les enjeux du site

D. Améliorer les connaissances sur l'ensemble du site Natura 2000

Des inventaires faunistiques et floristiques doivent être menés sur les nouveaux sites proposés dans la modification du périmètre. Il existe également des disparités entre les différents sites en ce qui concerne la fréquence et l'intensité des inventaires.

D1. Prendre connaissance de l'existant sur les nouveaux secteurs suite à la révision du périmètre

La première partie du DOCOB du site Pelouses et Forêts du Barséquanais, validée en juin 2008, présente un diagnostic écologique pour l'ensemble du site et recense les activités humaines qui existent sur le site Natura 2000.

Pour les nouveaux secteurs ajoutés suite à la révision du périmètre, ces informations ne sont, à ce jour, pas connues. Il convient donc d'y réaliser les études manquantes au niveau des caractéristiques physiques et écologiques, afin d'y mener par la suite une gestion appropriée.

Les activités humaines qui concernent l'ensemble du site ne seront pas à revoir sauf s'il existe une activité qui n'aurait pas encore été présentée dans le DOCOB intermédiaire.

Une action permet de répondre à cet objectif :

Fiches action	Action
D1.1	Analyser les caractéristiques physiques et écologiques des nouveaux secteurs

D2. Améliorer la fonctionnalité du site Natura 2000 par des outils de gestion

Les pinèdes seront gérées différemment en fonction du dynamisme naturel qui les caractérise. En effet, une pinède récente, issue de la recolonisation de pelouses qui possède encore des espèces de pelouses caractéristiques (faciès dominé par des espèces de pelouses) sera à abattre dans le but de retrouver des habitats de pelouse. Les espèces de pelouse pourront alors s'y développer.

D'autres pinèdes se sont développées et ont évolué vers un habitat de type forestier (faciès dominé par des espèces forestières). Dans ce cas, il convient d'appliquer des mesures de gestion forestières.

Un propriétaire ayant une surface en Natura 2000 colonisée par des pins doit pouvoir être en mesure de savoir vers quel contrat il doit se tourner afin d'améliorer au mieux sa parcelle en cohérence avec les objectifs du site.

Une **cartographie des pinèdes** est donc à établir pour définir clairement les parcelles qui seront rouvertes au profit de la pelouse. Cette cartographie est nécessaire si un nombre conséquent de Contrats Natura 2000 est prévu. Si le nombre de contrats n'est pas suffisant, alors le service instructeur devra vérifier, au cas par cas, en partenariat avec l'ONF et le CPNCA, si les travaux prévus dans le contrat sont en adéquation avec les caractéristiques de la Pinède.

Lorsque différentes pelouses seront gérées par pâturage, un **plan de pâturage** pour l'ensemble du site Natura 2000 est à prévoir afin d'organiser au mieux la rotation du bétail. Ce plan de gestion est un outil de réflexion que les différents acteurs (éleveurs, communes, CPNCA...) auront à définir.

Néanmoins, des Contrats Natura 2000 concernant la mise en place d'un pâturage pourront être élaborés même si le plan de pâturage n'est pas terminé. Dans ce cas, un partenaire comme le CPNCA est en mesure d'identifier les modalités du pâturage sur la parcelle.

2 actions détaillent ces outils de gestion :

Fiches action	Action
D2.1	Cartographier les pinèdes afin de leur appliquer une gestion durable adaptée
D2.2	Définir un plan de pâturage pour l'ensemble du site Natura 2000

D3. Améliorer les connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire

Plusieurs espèces présentes sur le site sont inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats. Il s'agit du Damier de la Succise et de l'Ecaille chinée, du Grand Rhinolophe, du Petit Rhinolophe, de la Barbastelle d'Europe, du Vespertilion à oreilles échancrées, du Grand Murin et du Murin de Bechstein, chauves-souris observées dans les carrières du site Natura 2000.

L'Ecaille chinée n'est pas protégée en France et ne nécessite pas de suivis particuliers au titre des espèces d'intérêt communautaire sur le territoire français. L'espèce fréquente un grand nombre de milieux naturels est n'est pas inféodée aux pelouses xériques. Elle ne nécessite pas la mise en œuvre de mesures de gestion particulières. Néanmoins, il est souhaitable de relever sa présence lors des prospections qui seront réalisées dans le cadre des suivis pour le Damier de la Succise.

Les autres espèces d'intérêt communautaire (chauves-souris et Damier de la Succise) doivent en effet, faire l'objet d'observations et de suivis, afin de connaître l'évolution des populations sur le site et de revoir la gestion menée si besoin.

2 actions sont ainsi nécessaires pour ces espèces :

Fiches action	Action
D3.1	Suivre l'évolution des papillons d'intérêt communautaire
D3.2	Suivre les populations de chauves-souris

D4. Améliorer les connaissances sur les espèces patrimoniales de Champagne-Ardenne

Plusieurs espèces présentes sur le site Natura 2000 sont inféodées aux milieux ouverts et secs et sont inscrites sur **la liste rouge de Champagne Ardenne**. Cette liste vise à protéger les espèces qui se raréfient au niveau régional. L'herpétofaune (les reptiles comme le lézard vert) et l'entomofaune (les insectes comme la Petite Cigale) comptent au sein de leur classe de nombreuses espèces qui présentent un intérêt patrimonial fort.

Aussi, les observations floristiques n'ont pas été homogènes sur l'ensemble du site. Il convient donc d'élargir les observations afin d'augmenter les connaissances du site Natura 2000.

2 actions seront à entreprendre pour améliorer les connaissances sur les espèces patrimoniales de la région :

Fiches action	Action
D4.1	Continuer les observations sur l'herpétofaune et l'entomofaune
D4.2	Elargir les observations floristiques à l'ensemble du site Natura 2000

D5. Evaluer l'impact de la gestion sur l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire

Les travaux de gestion doivent permettre aux milieux ouverts de pelouse de retrouver leur aspect initial. Il est nécessaire d'évaluer l'impact de la gestion sur le site pour pouvoir éventuellement ajuster cette gestion.

Le suivi des habitats d'intérêt communautaire et d'espèces indicatrices comme les oiseaux permettra d'identifier si la gestion menée est celle qui répond au mieux aux objectifs du site :

Fiches action	Action
D5.1	Suivre l'évolution des habitats d'intérêt communautaire
D5.2	Faire un suivi des espèces indicatrices : Etude d'oiseaux nicheurs

E. Intégrer la gestion du site dans son contexte local

E1. Sensibiliser les propriétaires et gestionnaires aux enjeux du site

Une des menaces évidentes pour le site Natura 2000 est le manque de connaissance des locaux envers celui-ci. En effet, si les locaux ne perçoivent pas la valeur des habitats qu'abrite le site, ils ne verront pas l'intérêt de le préserver et ne s'engageront pas dans les Chartes ou les Contrats Natura 2000.

2 actions de sensibilisation permettront de faire connaître aux locaux toute la valeur du site Natura 2000 :

Fiches action	Action
E1.1	Organiser des sorties Nature sur les sites
E1.2	Mettre en place des outils de communication à destination des acteurs locaux

E2. Assurer la cohérence entre les objectifs du DOCOB et les projets du territoire

La démarche du réseau Natura 2000 vise à prendre en compte les activités humaines dans le site Natura 2000. Certains projets pourraient toutefois nuire aux milieux naturels ; c'est pour cela qu'il convient de s'assurer que chaque projet n'engendre pas de dégradation du site.

2 actions permettent d'assurer la cohérence entre les enjeux du site et les projets menés ou à mener sur le site Natura 2000 :

Fiches action	Action
E2.1	Apporter un appui à la mise à jour des documents d'urbanisme et des PSG
E2.2	Identifier les projets potentiellement soumis à une évaluation d'incidences

E3. Réduire les facteurs humains ayant un impact négatif sur les habitats d'intérêt communautaire

Certaines activités humaines représentent des menaces pour les milieux naturels du site Natura 2000 'Pelouses et Forêts du Barséquanais' : la pratique des sports motorisés hors des chemins autorisés en est un exemple.

Sur le site, des dépôts d'ordures et de tout ordre sont en train de dégrader les sols et de ce fait de banaliser la flore, vers une flore plus rudérale, commune, et qui présente peu d'intérêt au niveau du site.

L'objectif est d'arriver à long terme à la disparition de ces menaces. Il convient progressivement de les réduire grâce à différentes actions possibles :

Fiches action	Action
E3.1	Limiter la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels
E3.2	Nettoyer le site des dépôts divers
E3.3	Coordonner les différentes polices du site

II. RECAPITULATIF DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Un tableau de synthèse permet de mettre un niveau de priorité entre les objectifs de développement durable :

Entité de gestion	Objectif de développement durable	Niveau de priorité	Type d'objectif			
			Protéger	Entretien	Restaurer	Communiquer
Pelouse calcaire et groupements calcicoles	<u>A</u> Assurer la pérennité des habitats et des espèces des milieux ouverts	♣♣♣	X	X	X	
Chênaie charmaie calcicole	<u>B</u> Maintenir les habitats forestiers et favoriser leurs espèces	♣♣	X	X		
Objectifs transversaux	<u>C</u> Mettre en œuvre le DOCOB	♣♣♣	X	X	X	X
	<u>D</u> Améliorer les connaissances sur l'ensemble du site Natura 2000	♣♣♣	X			
	<u>E</u> Intégrer la gestion du site dans son contexte local	♣♣	X			X

♣♣♣ Niveau de priorité très fort

♣♣ Niveau de priorité fort

III. PROGRAMME D' ACTIONS

Le tableau ci-dessous présente les différents moyens de financement prévus pour chaque action de ce Document d'Objectifs :

Code	Actions	Priorité	Plan de Financement
A.1.1	Eliminer la végétation ligneuse colonisatrice des milieux ouverts	♣♣♣	Contrat Natura 2000 non agricole-non forestier
A.2.1	Favoriser le pâturage extensif sur les milieux ouverts	♣♣♣	Contrat Natura 2000 non agricole-non forestier
A.2.2	Installer des équipements pastoraux en fonction du type de pâturage	♣♣♣	Contrat Natura 2000 non agricole-non forestier
A.2.3	Contenir la progression des ligneux sur les milieux ouverts	♣♣	Contrat Natura 2000 non agricole-non forestier
A.2.4	Faucher tardivement sur les stations du Damier de la Succise	♣♣	Contrat Natura 2000 non agricole-non forestier
B.1.1	Accompagner l'évolution des peuplements vers la hêtraie calcicole en limitant les résineux	♣♣	Contrat Natura 2000 forestier Charte Natura 2000
B.1.2	Préserver des îlots d'arbres sénescents ou morts	♣♣♣	Contrat Natura 2000 forestier
B.1.3	Modeler des lisières forestières étagées, progressives et variées	♣♣	Contrat Natura 2000 forestier
B.1.4	Créer ou maintenir des milieux ouverts dans les peuplements adéquats (clairières)	♣♣	Contrat Natura 2000 forestier et non agricole-non forestier
B.2.1	Tranquilliser les sites d'hibernation des chauves souris	♣♣♣	Contrat Natura 2000 non agricole-non forestier
C.1.1	Encourager la contractualisation et assister les contractants	♣♣♣	Animation
C.1.2	Encourager l'adhésion à la charte Natura 2000	♣♣♣	Animation
C.1.3	Encourager la maîtrise foncière et la gestion des pelouses à haute valeur écologique par des structures de préservation d'espaces naturels	♣♣	Animation
C.2.1	Animer le COPIL	♣♣	Animation
C.2.2	Vérifier la pertinence du DOCOB avec les enjeux du site	♣♣	Animation
D.1.1	Analyser les caractéristiques physiques et écologiques des nouveaux secteurs	♣♣♣	Animation
D.2.1	Cartographier les pinèdes afin de leur appliquer une gestion durable adaptée	♣♣♣	Animation
D.2.2	Définir un plan de pâturage pour l'ensemble du site Natura 2000	♣♣	Animation
D.3.1	Suivre l'évolution des populations de papillons d'intérêt communautaire	♣♣♣	Animation
D.3.2	Suivre les populations de chauve-souris	♣♣♣	Animation
D.4.1	Continuer les observations sur l'herpétofaune et l'entomofaune	♣♣	Autres
D.4.2	Elargir les observations floristiques à l'ensemble du site Natura 2000	♣♣	Autres
D.5.1	Suivre l'évolution des habitats d'intérêt communautaire	♣♣♣	Animation
D.5.2	Faire un suivi des espèces indicatrices : Etude d'oiseaux nicheurs	♣♣	Animation
E.1.1	Organiser des sorties Nature sur les sites	♣♣♣	Animation
E.1.2	Mettre en place des outils de communication à destination des acteurs	♣♣	Animation

	locaux		
E.2.1	Apporter un appui à la mise à jour des documents d'urbanisme et des PSG	♣♣	Animation
E.2.2	Identifier les projets potentiellement soumis à une évaluation des incidences	♣♣	Animation
E.3.1	Limiter la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels	♣♣♣	Contrat Natura 2000 non agricole-non forestier Autres
E.3.2	Nettoyer le site des dépôts divers	♣♣	Autres
E.3.3	Coordonner les différentes polices du site	♣♣	Animation

Niveau de priorité : fort ♣♣ ou très fort ♣♣♣

Le **Contrat Natura 2000 forestier** et le **Contrat Natura 2000 non agricole-non forestier** mobilisent respectivement les mesures 227 et 323B du PDRH (Plan de Développement Rural et Hexagonal) et, à ce titre, bénéficient d'un cofinancement Etat/FEADER.

Les actions réalisées dans le cadre de l'**animation** d'un site Natura 2000 sont financées dans les mêmes conditions au titre de la mesure 323A.

Les financements 'Autres' seront financés sous d'autres formes (Collectivités...).

III.1 Fiches action

Pour la mise en oeuvre du document d'objectifs, les contrats seront élaborés en s'appuyant sur les contrats types régionaux en vigueur au moment de leur signature.

Les coûts des contrats, actions, études et suivis scientifiques préconisés dans ce DOCOB ont été donnés à titre indicatif quand l'estimation fut rendue possible mais ils devront être ajustés à l'aide de devis. Il en est de même pour les opérations relatives à la valorisation du site et au suivi administratif de la mise en oeuvre du DOCOB.

Les documents de référence utilisés pour l'élaboration des fiches suivantes sont :

Circulaire DNP/SDEN n°2007-3 DGFAR/SDER/C2007-5068 du 21 novembre 2007 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000 en application des articles R414-8 à 18 du code de l'environnement

Additifs-rectificatifs à la précédente circulaire :

Circulaire du 30 juillet 2010 et **circulaire du 16 novembre 2010** relatives à la gestion contractuelle des sites Natura 2000 en application des articles R.414-8 à 18 du code de l'environnement.

Arrêté préfectoral régional du 15 octobre 2009 relatif aux conditions de financement et de mise en œuvre des mesures de gestion en milieux forestiers.

Chaque action est détaillée à titre indicatif, sous forme d'une fiche dont la trame est constituée par les rubriques suivantes :

- code de l'action et intitulé,
- niveau de priorité de l'action,
- objectifs de développement durable et opérationnel concernés,
- description de l'action,
- habitats et espèces concernés,
- surface potentielle totale
- surface prioritaire,
- dispositif et financement mobilisables (au titre de la Mesure 323-A, 323- b et 227),
- coût estimé,
- engagements rémunérés (dont les coûts sont financés)
- engagements non rémunérés (engagements obligatoires ne donnant pas droit à des financements)
- dispositions techniques,
- partenaires potentiels,
- indicateurs de suivi,
- points de contrôle.

Les coûts ont été calculés pour deux périodes d'animation triennales, soit sur 6 ans.

Les estimations de surfaces et de coûts ne prennent pas en compte la modification éventuelle du périmètre du site Natura 2000. Elles sont basées sur les informations du DOCOB intermédiaire validé en juin 2008.

Action A.1.1	Priorité ♣♣♣	Eliminer la végétation ligneuse colonisatrice des milieux ouverts	
A. <u>Objectif de développement durable</u> : <i>Assurer la pérennité des habitats et des espèces des milieux ouverts</i>			
A.1 <u>Objectif opérationnel</u> : <i>Restaurer les groupements calcicoles qui se sont reboisés</i>			
<u>Habitats concernés</u> : 6210 Pelouse mésoxérophile calcicole 6210 Pelouse ourlet mésoxérophile calcicole 6210 Fruticée sur pelouse calcaire <u>Espèces concernées</u> : A246Alouette lulu A338Pie grièche écorcheur A224Engoulevent 1303 Petit Rhinolophe 1304 Grand Rhinolophe	<u>Description de l'action</u> Suite à l'abandon du pâturage, les milieux ouverts ont été reconquis par les ligneux à caractère pionnier comme le Pin sylvestre. La restauration de ces milieux, par la lutte contre l'envahissement des résineux, permettrait à nouveau aux espèces des milieux ouverts de se développer. <u>Avant toute opération de gestion, il convient de s'assurer que le milieu que l'on veut ouvrir abrite encore des espèces de pelouse, et que cette gestion lui sera favorable. Il n'est pas souhaitable d'ouvrir des milieux reboisés dont la dynamique forestière est déjà enclenchée.</u> L'exportation des produits de coupe est nécessaire puisqu'elle favorise le développement du cortège floristique.	<u>Mesures envisagées</u> : Contrat Natura 2000 : <u>Mesure A32301P Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage</u>	<u>A titre indicatif</u> : <u>Surface potentielle</u> = 3 ha/an <u>Surface à restaurer en priorité</u> : 67 ha ¹ <u>Coût estimé</u> : 1200€/ha soit 3 x 1200 = 3600 € / an <u>Indemnisation sur devis</u> <u>Partenaires potentiels</u> : CPNCA, ONF
<u>Engagements rémunérés</u> : Bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux. Dessouchage, broyage au sol et nettoyage au sol, exportations des produits. Enlèvement des grumes hors de la parcelle. Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportations des produits de coupe. Frais de mise en décharge. Etudes et frais d'expert. <u>Engagements non rémunérés</u> : Le fait de ne pas retourner, de mettre en culture, de semer, de planter Pas de fertilisation d'amendements ou de produits phytosanitaires Travaux effectués entre le 31 août et le 1 ^{er} mars. Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions			

Dispositions techniques :

Les pelouses dont l'état de conservation est **mauvais** sont à restaurer en priorité (3 premières années).

Le broyage n'est pas à favoriser sur ces travaux. Préférer le débroussaillage.

Maintenir des éléments arbustifs et arborés comme les Genévriers et les beaux sujets de Pins et de Chênes pour un aspect paysager.

Des îlots arbustifs seront également à préserver pour servir de zones de refuge pour les reptiles, des points de chant et des postes d'affût pour l'avifaune et des terrains de chasse pour les chauves-souris.

Exemple : Des bosquets de prunelliers favorisent la venue de la Pie-grièche écorcheur et la présence du Flambé.

Indicateurs de suivi

Nombre de contrats signés
 Surface globale ouverte à l'échelle du site Natura 2000
 Nombre de contrats en cours de réalisation
 Montant total pour l'ensemble du site

Points de contrôle

Tenue du cahier d'enregistrement des interventions
 Contrôle visuel
 Vérifications des factures
 Comparaison de l'état initial et de l'état après travaux

¹ Ces 67 ha correspondent aux pelouses dont l'état de conservation est mauvais

Action A.2.1	Priorité ♣♣♣	Favoriser le pâturage extensif sur les milieux ouverts	
A. <u>Objectif de développement durable</u> : <i>Assurer la pérennité des habitats et des espèces des milieux ouverts</i>			
A.2 <u>Objectif opérationnel</u> : <i>Entretenir les milieux ouverts pour lutter contre le boisement et la fermeture du milieu</i>			
<u>Habitats concernés</u> : 6110* Dalles rocheuses à Sédums 6210 Pelouse mésoxérophile calcicole 6210 Pelouse ourlet mésoxérophile calcicole <u>Espèces concernées</u> : A246 Alouette lulu A338 Pie grièche écorcheur A224 Engoulevent 1303 Petit Rhinolophe 1304 Grand Rhinolophe		<u>Description de l'action</u> : Le pâturage est la forme de gestion traditionnelle des pelouses sèches et des groupements associés. Praticué de manière extensive pour éviter le surpâturage, il est bénéfique pour pratiquement l'ensemble de la faune inféodée à ce type de milieu car il crée un maximum de diversité de micro-habitats et permet de laisser le milieu ouvert. Le pâturage peut être un moyen de restaurer la pelouse envahie par des espèces dominantes comme le Brachypode, dans ce cas le chargement est plus élevé par rapport à un pâturage d'entretien régulier. Un plan de pâturage est nécessaire pour adapter la pression du bétail sur les pelouses (Fiche action D1.1). <u>Mesures envisagées</u> : Contrat Natura 2000 <i>Mesure A32303R Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique</i>	
<u>A titre indicatif</u> : <u>Surface potentielle</u> : = 150 ha <u>Surface à pâturer en priorité</u> : = 50 ha ² <u>Coût estimé</u> : 100€/ha/an soit 5000€/an ou 2500€/an si pâturage tournant tous les 2 ans <u>Indemnisation sur devis</u> <u>Partenaire potentiel</u> : CPNCA		<u>Engagements rémunérés</u> : Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau. Entretien des équipements pastoraux. Fauche des refus. Suivi vétérinaire. Affouragement, complément alimentaire. <u>Engagements non rémunérés</u> : Le fait de ne pas fertiliser, travailler le sol, le retourner, mettre en culture, drainer, boiser. Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques pastorales et des interventions (période, race et nombre d'animaux, lieux et date de déplacements des animaux, suivi sanitaire, complément alimentaire apporté (date, quantité) et la nature et la date des interventions sur les équipements).	

Dispositions techniques :

- Un chargement maximal de **0.5 UGB/ha/an** permet le maintien du milieu ouvert et limite l'embroussaillage. Ce chargement pourra varier en fonction des résultats de suivis obtenus puisqu'il s'agit de trouver le meilleur équilibre possible entre la dynamique végétale et l'action des animaux.

- Périodicité : Du 15 avril au 15 octobre

- Fréquence : au moins une fois tous les deux ans.

Pâturage possible de **tous les types d'animaux** (équien, bovin, ovin...) en respectant le chargement.

<u>Indicateurs de suivi</u>	<u>Points de contrôle</u>
Nombre de contrats signés	Cahier d'enregistrement des interventions
Surface globale pâturée à l'échelle du site Natura 2000	Cahier de pâturage
Montant total pour l'ensemble du site	Factures

² Ces 50 ha correspondent aux pelouses dont l'état de conservation est bon ou moyen.

Action A.2.2	Priorité ♣♣♣	Installer des équipements pastoraux en fonction du type de pâturage
A. <u>Objectif de développement durable</u> : <i>Assurer la pérennité des habitats et des espèces des milieux ouverts</i>		
A.2 <u>Objectif opérationnel</u> : <i>Entretien des milieux ouverts pour lutter contre le boisement et la fermeture du milieu</i>		
<u>Habitats concernés</u> : 6110* Dalles rocheuses à Sédums 6210 Pelouse mésoxérophile calcicole 6210 Pelouse ourlet mésoxérophile calcicole	<u>Description de l'action</u> : Le pâturage peut être du type ovin, bovin, équin...ou mixte. Les équipements diffèrent selon les animaux et selon l'organisation du pâturage (permanent ou itinérant). Des clôtures amovibles peuvent être utilisées pour mettre en place une rotation sur les pelouses afin qu'elles soient pâturées au moins une fois tous les deux ans.	
<u>Espèces concernées</u> : A246Alouette lulu A338Pie grièche écorcheur A224Engoulevent 1303Petit Rhinolophe 1304Grand Rhinolophe	<u>Mesures envisagées</u> : Contrat Natura 2000 <i>Mesure A32303P Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique</i>	
<u>A titre indicatif</u> : <u>Surface potentielle</u> : =150 ha <u>Surface à clore en priorité</u> : =50 ha soit 1400 m <u>Coût estimé</u> : 15€/m pour une clôture mobile électrifiée 15 x 1400 = 21000€ <u>Indemnisation sur devis</u> <u>Partenaire potentiel</u> : CPNCA	<u>Engagements rémunérés</u> : -Temps de travail pour l'installation des équipements -Equipements pastoraux : - clôtures (fixes ou mobiles, parc de pâturage, clôture électrique, batteries...) - abreuvoirs... - râtelier et auges pour affouragement - abris temporaires - passages canadiens, portails, barrières - système de franchissement pour les piétons... En cas de travaux : <u>Engagements non rémunérés</u> : -Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions - Travaux effectués entre le 31 août et le 1 ^{er} mars	

Dispositions techniques:

Les zones reconnues comme abritant le Damier de la Succise doivent être protégées du pâturage, puisque celui-ci a un effet négatif sur l'espèce.

<u>Indicateurs de suivi</u>	<u>Points de contrôle</u>
Nombre de contrats signés	Cahier d'enregistrement des interventions (travaux)
Surface globale clôturée à l'échelle du site Natura 2000	Factures ou pièces équivalentes
Montant total pour l'ensemble du site Natura 2000	Contrôle de la présence des équipements

Action A.2.3	Priorité ♣♣	Contenir la progression des ligneux dans les milieux ouverts
A. <u>Objectif de développement durable</u> : <i>Assurer la pérennité des habitats et des espèces des milieux ouverts</i>		
A.2 <u>Objectif opérationnel</u> : <i>Entretien des milieux ouverts pour lutter contre le boisement et la fermeture du milieu</i>		
<u>Habitats concernés</u> : 8160* Éboulis calcaire thermophile 6110* Dalles rocheuses à Sédums 6210 Pelouse mésoxérophile calcicole 6210 Pelouse ourlet mésoxérophile calcicole	<u>Description de l'action</u> : Entretien mécanique ou manuel : - Lutte contre la fermeture du milieu par progression des ligneux aux zones de contact (milieu forestier proche) - Intervention ponctuelle et manuelle sur les milieux fragiles tels que les éboulis et les dalles, qui se boisent lentement. - Débroussaillage des épineux pionniers après les travaux d'abattage, comme le Prunellier si le pâturage n'a pas pu se mettre en place. - Débroussaillage pour faciliter la pose de clôtures fixes sur les pelouses en bon état de conservation.	
<u>Espèces concernées</u> : A246 Alouette lulu A338 Pie grièche écorcheur A224 Engoulevent A1303 Petit Rhinolophe A1304 Grand Rhinolophe	<u>Mesures envisagées</u> : Contrat Natura 2000 <i>Mesure A32505R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger</i>	
<u>A titre indicatif</u> : <u>Surface potentielle</u> : = 150ha <u>Surface à travailler en priorité</u> : 50 ha <u>Coût estimé</u> : -Intervention manuelle et ponctuelle : 300€/ha/an Sur les éboulis et dalles (3,75 ha) 300 x 3,75 = 1125€ -Débroussaillage zones de contact et épineux: entre 250 et 750€/ha/an, soit entre 12500 et 37500€ pour 50 ha <u>Partenaire potentiel</u> : CPNCA	<u>Engagements rémunérés</u> : Tronçonnage et bûcheronnage légers Enlèvement des grumes hors de la parcelle Débroussaillage, gyrobroyage avec exportation des produits de coupe Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits Frais de mise en décharge Etudes et frais d'expert <u>Engagements non rémunérés</u> : Intervention entre le 31 août et le 1 ^{er} mars. Cahier d'enregistrement des interventions. <u>Indemnisation sur devis</u>	

Dispositions techniques :

Les bosquets qui ont été laissés volontairement lors de la restauration seront également préservés. Leur développement sera toutefois surveillé.
Fréquence : Cet entretien sera à prévoir deux fois pendant la durée du contrat.

Indicateurs de suivi

Nombre de contrats signés
Surface globale travaillée à l'échelle du site Natura 2000
Montant total pour l'ensemble du site Natura 2000

Points de contrôle

Cahier d'enregistrement des interventions
Constat visuel entre engagements du cahier des charges et surface travaillée
Factures ou pièces équivalentes

Action A.2.4	Priorité ♣♣	Faucher tardivement sur les stations du Damier de la Succise	
A. <u>Objectif de développement durable</u> : <i>Assurer la pérennité des habitats et des espèces des milieux ouverts</i>			
A.2 <u>Objectif opérationnel</u> : <i>Entretien des milieux ouverts pour lutter contre le boisement et la fermeture du milieu</i>			
<u>Habitats concernés</u> : 6210 Pelouse mésoxérophile calcicole 6210 Pelouse ourlet mésoxérophile calcicole		<u>Description de l'action</u> : Si la mise en place d'un pâturage est impossible sur une parcelle, la fauche peut être également un autre moyen de gestion . Concernant les espèces de la Directive présentes sur le site, seul le Damier de la succise semble être sensible au pâturage (impact négatif pour l'espèce). Les exigences des habitats et des espèces diffèrent en fonction de la fréquence et de la date de fauche. Sur les stations où demeure le Damier de la succise, il est recommandé de pratiquer une fauche automnale .	
<u>Espèces concernées</u> : 1065 Damier de la Succise		<u>Mesures envisagées</u> : Contrat Natura 2000 <i>Mesure A32304R : Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts</i>	
<u>A titre indicatif</u> : <u>Surface potentielle des stations à Damier</u> = 42.5 ha <u>Surface prioritaire</u> = les zones à Damier qui seront inventoriées. <u>Coût estimé</u> : -Entre 100 et 500 € /ha/an soit entre 4250 et 21250€ pour 42,5ha <u>Partenaire potentiel</u> : CPNCA		<u>Engagements rémunérés</u> : Fauche mécanique ou manuelle Conditionnement Transport des matériaux évacués Frais de mise en décharge Eudes et frais d'expert <u>Engagements non rémunérés</u> : Fauche tardive, après le 15 juillet ou fauche automnale Cahier d'enregistrement des interventions <u>Indemnisation sur devis</u>	

Dispositions techniques :

-Pour les stations clairement identifiées comme accueillant le Damier de la Succise, le fauchage se fera en octobre.

-Pour préserver l'entomofaune on préférera un système qui coupe l'herbe plutôt qu'il ne la broie (faucheuse à lame, à disques) ; ainsi, les larves et insectes présents sur l'herbe coupée pourront regagner les zones de refuge.

-Fréquence : rotation sur plusieurs années : tous les 2-3 ans

-Fauchage du centre de la parcelle vers l'extérieur pour permettre à la faune de s'échapper et sauvegarder des zones de refuge. En cas de vente de foin, une déduction du montant estimé sera réalisée au moment de l'instruction du Contrat.

Indicateurs de suivi

Nombre de contrats signés
Surface globale fauchée au profit du Damier à l'échelle du site Natura 2000
Surface globale fauchée (autre moyen de gestion)
Montant total sur l'ensemble du site Natura 2000

Points de contrôle

Cahier d'enregistrement des interventions
Contrôle visuel par comparaison des engagements du cahier des charges et de la surface fauchée
Factures et pièces équivalentes

Action B.1.1	Priorité ♣♣	Accompagner l'évolution des peuplements vers la hêtraie calcicole en limitant les résineux
<p>B. Objectif de développement durable : <i>Maintenir les habitats forestiers et favoriser leurs espèces</i></p>		
<p>B.1 Objectif opérationnel : <i>Prendre en compte les exigences des chauves-souris dans la gestion forestière</i></p>		
<p><u>Espèces concernées :</u> 1308Barbastelle d'Europe 1324Grand Murin 1323Murin de Bechstein</p>	<p><u>Description de l'action :</u> Les secteurs de chênaie charmaie mésoxérophile sont voisins de peuplement résineux. Certains Pins pourraient empêcher le bon développement du sous étage feuillu utile aux espèces communautaires.</p> <p><u>Mesures envisagées :</u> Contrat Natura 2000 : <i>Mesure F22711 'Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable'</i></p>	
<p><u>A titre indicatif :</u></p> <p><u>Surface potentielle :</u> 50ha de chênaie charmaie.</p> <p><u>Coût estimé :</u> Plafond de 15000€/ha</p> <p><u>Indemnisation sur devis</u></p> <p><u>Partenaires potentiels :</u> CRPF, ONF</p> <p><u>Liste des espèces à limiter :</u> Pin noir Pin sylvestre Sapin pectiné</p>	<p><u>Engagements rémunérés :</u> Etudes et frais d'expert Broyage mécanique des régénérations et taillis de faible diamètre Arrachage manuel Coupes manuelles des arbustes et arbres Dévitalisation par annellation Enlèvement et transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage sûr.</p> <p><u>Engagements non rémunérés :</u> Engagement du bénéficiaire à autoriser les suivis des parcelles concernées par la structure animatrice. Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions. Pas de traitements chimiques Engagement à ne pas réaliser d'opérations propres à stimuler le développement des végétaux indésirables.</p> <p><u>Protocole de suivi :</u> Tous les 5-10 ans, calculer la proportion des résineux par rapport aux feuillus. Si le pourcentage de résineux dans les peuplements augmente, alors il nécessaire d'intervenir afin de limiter la progression des résineux.</p>	

Dispositions techniques:

Ne pas abattre des pins porteurs de cavités utilisées par les chauves souris ou les oiseaux protégés par la loi.

<p><u>Indicateurs de suivi</u> Nombre de contrats signés Nombre de contrats en cours de réalisation Surface globale contractualisée à l'échelle du site Natura 2000 Montant total pour l'ensemble du site Natura 2000</p>	<p><u>Points de contrôle</u> Contrôle des surfaces concernées. Respect de la période d'intervention. Pièces à fournir : photos avant et après intervention. Cahier d'enregistrement consultable des dates et surfaces d'intervention. Factures ou équivalent.</p>
---	---

Action B.1.2	Priorité ♣♣♣	Préserver des arbres sénescents ou morts
<p><u>B. Objectif de développement durable :</u> <i>Maintenir les habitats forestiers et favoriser leurs espèces</i></p>		
<p><u>B.1 Objectif opérationnel :</u> <i>Prendre en compte les exigences des chauves-souris dans la gestion forestière</i></p>		
<p><u>Espèces concernées :</u> 1308Barbastelle d'Europe 1324Grand Murin 1323Murin de Bechstein A072Bondrée apivore A030Cigogne noire A234Pic cendré A238Pic Mar A236Pic noir</p>	<p><u>Description de l'action :</u> Le maintien des arbres morts sur pied ou au sol, ou à fort enjeu patrimonial (surannés, dépérissants, creux, fissurés, à cavités) contribue à diversifier les habitats pour les oiseaux, les insectes et les chauves-souris.</p> <p><u>Mesures envisagées :</u> Contrat Natura 2000 <u>Mesure F22712</u> : Dispositif favorisant le développement de bois sénescents. Cette mesure concerne soit des arbres disséminés dans le peuplement soit des groupes d'arbres dits « d'îlot de sénescence ». Les engagements de cette mesure sont valables pour 30 ans. Cette mesure sera actualisée au cours de l'année 2011 avec l'arrêté régional du 15 octobre 2009.</p>	
<p><u>A titre indicatif :</u></p> <p><u>Surface potentielle :</u> Surface forestière de 130 ha</p> <p><u>Coût estimé (plafond de 2000€)</u></p> <p><u>Arbres isolés :</u> L'indemnité est fixée par type d'essence :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 150€ / arbre (chêne et feuillus précieux) ▪ 100€ / arbre (résineux et autres feuillus) <p><u>Pour les îlots :</u> Indemnisation du fond de la parcelle immobilisée en plus des arbres sélectionnés.</p> <p><u>Partenaires potentiels :</u> CRPF, ONF</p>	<p><u>Engagements rémunérés :</u> Maintien sur pied sans aucune intervention sylvicole pendant 30 ans pour les arbres contractualisés dans le cas d'arbres isolés. Aucune intervention sylvicole pendant 30 ans à l'intérieur de l'îlot (espace interstitiel entre les arbres). Il est admis sur cette durée que l'engagement n'est pas rompu si les arbres réservés subissent des aléas : volis, chablis ou attaques d'insectes. Dans ce cas, c'est l'arbre ou ses parties maintenues au sol qui valent engagement.</p> <p><u>Engagements non rémunérés :</u> -Marquage au moment de leur identification, des arbres sélectionnés (à la peinture ou à la griffe à environ 1,30 m du sol d'un triangle pointé vers le bas) et/ou délimitation de l'îlot de sénescence en marquant les limites sur les arbres en périphérie -Entretien du marquage pendant 30 ans. -Maintien d'une distance minimale de 30m par rapport aux voies fréquentées par le public. - Cartographie précise des arbres sélectionnés ou de l'îlot et indication sur le plan des accès et des sites fréquentés par le public. - Maintien dans un souci de cohérence d'action, des arbres morts sur pied dans le peuplement en plus des arbres sélectionnés comme sénescents. -Ne pas autoriser sciemment la mise en place de nouveaux aménagements ou équipements susceptibles d'attirer du public.</p>	

Conditions d'éligibilité des arbres :

Les îlots doivent faire au minimum 0,5 ha.

A minima : 10 tiges/ha.

Les surfaces en absence de sylviculture ne sont pas éligibles (réserve intégrale ou parcelle abandonnée car inaccessible).

Arbres d'essences principales ou secondaires.

Pour **les arbres isolés** : Diamètre à 1,30 m du sol \geq au diamètre moyen d'exploitabilité et présenter des signes de sénescence (fissures, branches mortes ou cavités)

Pour **l'îlot** : soit présenter des signes de sénescence soit avoir un diamètre à 1,30 du sol \geq au diamètre moyen d'exploitabilité.

Indicateurs de suivi

Nombre d'îlots ou d'arbres sénescents à l'échelle du site Natura 2000

Nombre de contrats signés

Montant total sur l'ensemble du site Natura 2000

Points de contrôle applicables pendant 30 ans :

Contrôle du marquage et de la cartographie des arbres ou de l'îlot.

Contrôle de l'éligibilité des arbres sénescents.

Contrôle de la distance minimale entre les arbres désignés et les voies d'accès au public.

Action B.1.3	Priorité ♣♣♣	Modeler des lisières forestières étagées, progressives et variées
<u>B. Objectif de développement durable :</u> <i>Maintenir les habitats forestiers et favoriser leurs espèces</i>		
<u>B.1 Objectif opérationnel :</u> <i>Prendre en compte les exigences des chauves-souris dans la gestion forestière</i>		
<u>Espèces concernées :</u> 1308 Barbastelle d'Europe 1324 Grand Murin 1323 Murin de Bechstein A224 Engoulevent d'Europe <u>A titre indicatif :</u> <u>Surface potentielle :</u> Environ 8km de lisière linéaire, soit une surface de 20 ha. <u>Plafond :</u> 8000€/ha 30€/m linéaire travaillé 1500€ /arbre travaillé <u>Coût estimé :</u> <i>Pour la création de 8000 m de lisières :</i> 8000 x 1,50 € =12000€ <i>Pour l'entretien :</i> 8000 x 0.20€ =1600€ <u>Indemnisation sur devis</u> <u>Partenaires potentiels :</u> ONF, CRPF...	<u>Description de l'action :</u> La transition entre boisement et espace ouvert est souvent réduite aujourd'hui à une rupture abrupte entre ces deux milieux. Pourtant, les lisières forestières présentent de nombreux atouts, et lorsqu'elles sont bien étagées (plusieurs strates de végétation), celles-ci offrent des zones privilégiées pour l'alimentation de nombreuses espèces (notamment le <i>Petit Rhinolophe</i>) en raison de l'ensoleillement qui favorise une grande diversité de floraisons et de fructifications. A long terme, on vise des transitions progressives entre forêt et espaces ouverts. <u>Mesures envisagées :</u> Contrat Natura 2000 <u>Mesure F22705 :</u> <i>Travaux de marquage, abattage ou de taille sans enjeu de production</i> <u>Engagements rémunérés :</u> Coupe d'arbres, dévitalisation par annellation Débroussaillage, fauche, broyage Enlèvement et transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage <u>sûr, s'il y a un danger réel pour le milieu.</u> Nettoyage du sol Elimination de la végétation envahissante Etudes et frais d'expert <u>Engagements non rémunérés :</u> Engagement du bénéficiaire à autoriser le suivi des parcelles concernées par la structure animatrice. Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions. Respecter les périodes de nidification : Intervenir entre le 31 août et le 1 ^{er} mars.	

<u>Dispositions techniques :</u> Les lisières entre boisement et milieu ouvert seront étagées sur une largeur de 5 à 25 m avec différentes strates (arbusive et arborée) et de structure irrégulière dans la longueur. Respecter les périodes de reproduction de l'avifaune et intervenir selon une programmation pluriannuelle = les coupes peuvent être réalisées 2 fois sur les deux périodes d'animation triennales (soit 6 ans) en changeant de secteur tous les ans (pour du bois de chauffage par exemple)

<u>Indicateurs de suivi</u> Nombre de contrats signés Montant total sur l'ensemble du site Surface de lisière travaillée à l'échelle du site	<u>Points de contrôle</u> Respect de la période d'intervention Photos du site avant/après travaux. Comparaison du plan de localisation avec aménagements réalisés Cahier d'enregistrement des dates des interventions et surfaces engagées. Factures ou équivalents
---	--

Action B.1.4	Priorité ♣♣♣	Créer ou maintenir des milieux ouverts dans les peuplements adéquats
<p><u>B. Objectif de développement durable :</u> <i>Maintenir les habitats forestiers et favoriser leurs espèces</i></p>		
<p><u>B.1 Objectif opérationnel :</u> <i>Prendre en compte les exigences des chauves-souris dans la gestion forestière</i></p>		
<p><u>Espèces concernées :</u> 1308Barbastelle d'Europe 1321Vespertilion à oreilles échancrées 1303Petit Rhinolophe 1304Grand Rhinolophe 1324Grand Murin 1323Murin de Bechstein A224Engoulevent d'Europe</p>	<p><u>Description de l'action :</u> Les espaces ouverts comme les clairières forestières créent une mosaïque d'habitats (alternance de milieux ouverts et fermés) dont certaines chauves-souris ont besoin pour se nourrir et se déplacer. De plus, certaines clairières abritent au sein du site des espèces d'orchidées qui méritent d'être préservées. Il est primordial de maintenir le milieu ouvert en évitant qu'il se reboise. Cette action concerne les clairières comprises entre 300 et 1500 m². Pour les clairières de plus de 1500 m², cela concerne les actions de restauration et d'entretien des milieux ouverts (A.Assurer la pérennité des habitats et des espèces des milieux ouverts)</p>	<p><u>Mesures envisagées :</u> Contrat Natura 2000 <i>Mesure F22701 Création ou rétablissement de clairières ou de landes</i></p>
<p><u>A titre indicatif :</u> <u>Surface potentielle :</u> Sur une surface forestière de 130 ha <u>Coût estimé :</u> Plafond de 3000 € /clairières. <u>Indemnisation sur devis</u> <u>Partenaires potentiels :</u> ONF, CRPF, CPNCA</p>	<p><u>Engagements rémunérés</u> Coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux Enlèvement et transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage Débroussaillage, fauche, broyage Nettoyage du sol Elimination de la végétation envahissante Etudes et frais d'expert <u>Engagements non rémunérés</u> Engagement du bénéficiaire à refuser tout accès attractif au public Engagement du bénéficiaire à autoriser le suivi des parcelles concernées par la structure animatrice. Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions. Respecter les périodes de nidification : Ne pas intervenir du 1^{er} mars au 31 août.</p>	

<p><u>Dispositions techniques :</u> On préférera un fauchage tardif, automnal, pour préserver l'entomofaune et un système qui coupe l'herbe plutôt qu'il ne la broie (faucheuse à lame, à disques) ; ainsi, les larves et insectes présents sur l'herbe coupée pourront regagner les zones de refuge. Fauche tous les 3 ans en intervenant tous les ans sur un secteur différent pour favoriser la mosaïque d'habitats. Toute autre intervention se fera entre le 31 août et le 1^{er} mars.</p>
--

<p><u>Indicateurs de suivi</u> Nombre de contrats signés Surface globale de clairières à l'échelle du site Natura 2000 Montant total pour l'ensemble du site Natura 2000.</p>	<p><u>Points de contrôle</u> Contrôle de la surface ouverte (GPS) par rapport au plan de localisation Contrôle du respect de la période d'intervention Contrôle de l'exportation des résidus Cahier d'enregistrement des dates et surfaces des interventions. Pièces à fournir : photos du site avant et après intervention Vérifications des factures</p>
--	--

Action B.2.1	Priorité ♣♣♣	Tranquilliser les sites d'hibernation des chauves souris
<u>B. Objectif de développement durable :</u> <i>Maintenir les habitats forestiers et favoriser leurs espèces</i>		
<u>B.2 Objectif opérationnel :</u> <i>Préserver les populations de chauves-souris</i>		
<u>Espèces concernées :</u> 1308Barbastelle d'Europe 1321Vespertilion à oreilles échancrées 1303Petit Rhinolophe 1304Grand Rhinolophe 1324Grand Murin 1323Murin de Bechstein	<u>Description de l'action :</u> Plusieurs carrières abritent des espèces remarquables de chauves-souris . Les chauves-souris sont très sensibles aux perturbations (présence humaine, bruit, lumière, chaleur...) Pendant la période d'hivernation, les sites utilisés comme gîte ne doivent pas être dérangés. Pour faciliter les divers suivis de population (comptages de printemps), une grille est déposée à l'entrée de chaque cavité (grille franchissable par les chauves-souris et dont le gestionnaire possède la clef). Il convient aussi de limiter les possibilités d'accès au site .	
<u>Mesures envisagées :</u> Contrat Natura 2000 <u>Mesures A32323P : Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site</u>		
<u>A titre indicatif :</u> <u>Surface potentielle :</u> 6 carrières <u>Coût estimé :</u> Grille à l'unité : 760€ Frais de pose : 460€ Soit 6 x (460+ 760) = 7320€ <u>Indemnisation sur devis</u> <u>Partenaire potentiel :</u> CPNCA	<u>Engagements rémunérés :</u> Aménagements spécifiques pour les grottes à chauves-souris (pose de grille...) Etudes et frais d'expert <u>Engagements non rémunérés :</u> Respecter les périodes sensibles de l'espèce : ne pas intervenir de novembre à mi avril puis pendant les mois de juin et juillet. Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions	

Dispositions techniques :

Il convient de poser les grilles en dehors des périodes hivernales (de novembre à mi-avril), pour ne pas déranger le repos des chauves-souris, et pendant les mois de juin et juillet pour éviter de les déranger pendant la mise bas.

Indicateurs de suivi

Nombre de contrats signés
 Nombre de grilles posées à l'échelle du site Natura 2000
 Montant total pour l'ensemble du site Natura 2000

Points de contrôle

Tenue du cahier d'enregistrement des interventions
 Contrôle visuel
 Vérifications des factures

Action C.1.1	Priorité ♣♣♣	Encourager la contractualisation et assister les contractants
C Objectif de développement durable <i>Mettre en œuvre le DOCOB</i>		
C.1 Objectif opérationnel : <i>Favoriser la réalisation des actions du DOCOB</i>		
<u>Habitats et espèces concernés :</u> Toutes les espèces et tous les habitats	<u>Description de l'action :</u> Les actions proposées dans le cadre du DOCOB sont mises en œuvre par le biais des Contrats Natura 2000 dans les zones non agricoles. La structure animatrice devra :	
<u>Partenaires potentiels :</u> Chambre d'agriculture, CPNCA, CRPF, ONF...	- Recenser les gestionnaires qui pourraient mettre en œuvre des mesures contractuelles (prise de contacts, rencontres individuelles,...) ; - Animer des réunions d'informations et de concertation avec les propriétaires concernés et les impliquer à la démarche Natura 2000, à raison de 1 réunion par an ;	
<u>Nombre de Contrats Natura 2000 estimés en 6 ans :</u> 10	- Assister techniquement à l'élaboration des contrats ; - Assister administrativement le bénéficiaire dans la mise en œuvre du contrat (suivis des contrats, respect du cahier des charges, assistance en cas de contrôle,...)	
<u>Financement:</u> Etat /Europe		

<u>Indicateurs de suivis :</u> -Nombre de contrats en cours -Nombre de contrats signés -Nombre de propriétaires démarchés pour les contrats
--

ACTION	Temps estimé en jours	Coût estimé (en € HT)
Recherche de contractants :	6	2400
Réunion d'information locale :		
-Préparation	1	1000
-Animation	1	
-Rédaction du Compte rendu, diffusion...	0.5	
Elaboration d'un contrat :		
Relationnel avec propriétaires + visite de terrain	1.5	1200
Compilation des éléments administratifs	0.5	
Montage du dossier	1	
Suivi administratif / contrat :	1	400

- Coût pour 10 Contrats = 10 x 1600 = 16 000 + 2400 pour recherche = 18 400 €
- Coût pour 6 réunions (1 réunion/ an) = 6000 €
- Soit **24 400 €** pour 6 ans.

Action C.1.2	Priorité ♣♣♣	Encourager l'adhésion à la charte Natura 2000	
<u>C Objectif de développement durable</u> <i>Mettre en œuvre le DOCOB</i>			
<u>C.1 Objectif opérationnel :</u> <i>Favoriser la réalisation des actions du DOCOB</i>			
<u>Habitats et espèces concernées</u> Tous les habitats et toutes les espèces.	<u>Description :</u> Le respect des objectifs de gestion du site n'induit pas nécessairement une participation financière supplémentaire de la part des propriétaires. En effet, il peut simplement s'agir de valoriser les bonnes pratiques des gestionnaires par le biais d'engagements dans la charte. Elaborée avec les acteurs locaux, la charte est d'abord un outil d'adhésion au site.		
<u>Nombre objectif de chartes signées :</u> 15 <u>Nombre potentiel de chartes :</u> à définir selon la révision du périmètre <u>Financement :</u> Etat /Europe <u>Partenaires potentiels:</u> Chambre d'agriculture, CPNCA, ONF, CRPF...	<u>La structure animatrice devra :</u> - Recenser les propriétaires sur l'ensemble du site Natura 2000 avec prises de contacts, rencontres individuelles et visites sur le terrain; -Présenter la charte lors de réunions d'information , à raison d'une réunion par an minimum, en signalant les habitats naturels du site et les différents facteurs qui ont un impact direct sur eux ; -Faire signer la charte ; - Suivre l'adhésion sur l'ensemble du site		

Indicateurs de suivis :

- Nombre de chartes signées
- Nombre de propriétaires démarchés pour la Chartre
- Surface totale engagée

ACTION	Temps estimé en jour	Coût estimé en € HT
Préparation des supports :	1	1000
Information des acteurs, compte rendu :	0.5	
Animation de la réunion	1	

- Coût pour 6 réunions (1 réunion/ an) = 6000 €

Action C.1.3	Priorité ♣♣	Encourager la maîtrise foncière et la gestion des pelouses à haute valeur écologique par des structures de préservation d'espaces naturels.
<u>C Objectif de développement durable</u> <i>Mettre en œuvre le DOCOB</i>		
<u>C.1 Objectif opérationnel :</u> <i>Favoriser la réalisation des actions du DOCOB</i>		
<u>Habitats concernés :</u> 8160* Eboulis calcaire thermophile 6110* Dalles rocheuses à Sédums 6210 Pelouse mésoxérophile calcicole	<u>Description:</u> Certaines pelouses à fort intérêt écologique et patrimonial méritent d'être gérées de façon permanente par des associations de préservation d'espaces naturels. Des conventions de gestion pourront être signées entre les propriétaires des pelouses calcicoles et ces associations en tant que gestionnaire de ces pelouses. La structure animatrice devra : <ul style="list-style-type: none"> - Prendre contact avec les propriétaires ou exploitants qui ont des parcelles de pelouse à haute valeur écologique ; - Aider à la mise en place de conventions ou autres outils de gestion en partenariat avec les associations. 	
<u>Partenaire potentiel :</u> CPNCA <u>Financement :</u> Etat/Europe		
<u>Nombre estimé de conventions :</u> 3		

Indicateurs de suivis :

- Nombre de conventions de gestion
- Surface totale en convention

ACTION	Temps estimé en jours	Coût estimé (en € HT)
Recherche des propriétaires	1	400
Mise en place de conventions	3	1200
TOTAL	4	1600

Action C.2.1	Priorité ♣♣	Animer le COPIL
<u>C Objectif de développement durable</u> <i>Mettre en œuvre le DOCOB</i>		
<u>C.2 Objectif opérationnel :</u> <i>Coordonner la mise en œuvre du DOCOB</i>		
<u>Habitats et espèces concernés :</u> Toutes les espèces et tous les habitats <u>Financement :</u> Etat/ Europe <u>Partenaires potentiels :</u> Chambre d'agriculture, CPNCA, ONF, CRPF...	<u>Description :</u> Le Comité de pilotage (COPIL) est l'organe privilégié d'échanges et de concertation. Le COPIL conduit l'élaboration du Document d'objectifs d'un site Natura 2000. Il organise ensuite la gestion du site et le suivi de la mise en oeuvre des actions décidées dans le DOCOB. Les membres de ce Comité de pilotage devront se réunir au moins 1 fois par an afin d'échanger sur la gestion du site et valider certaines actions.	

<u>Indicateurs de suivis :</u> -Nombre de réunions -Nombre de participants
--

Pour un COPIL :	Temps estimé en jours	Coût estimé en € HT
Préparation des supports	0.5	800
Information des acteurs, compte rendu	1	
COPIL	0.5	

- Coût pour 6 réunions (1 COPIL/ an) = 4800 €

Action C.2.2	Priorité ♣♣♣	Vérifier la pertinence du DOCOB avec les enjeux du site
C Objectif de développement durable <i>Mettre en œuvre le DOCOB</i>		
C.2 Objectif opérationnel : <i>Coordonner la mise en œuvre du DOCOB</i>		
<u>Habitats et espèces concernés :</u> Toutes les espèces et tous les habitats <u>Financement :</u> Etat /Europe <u>Partenaires potentiels :</u> Chambre d'agriculture, CPNCA, ONF, CRPF, ONCFS,...	<u>Description :</u> ➤ La mise à jour du DOCOB est essentielle pour ce site Natura 2000 dont le périmètre est en cours de modification. Il convient de synthétiser et d'utiliser toutes les connaissances nouvelles recueillies sur le site pour réactualiser le diagnostic écologique (inventaires faunistiques et floristiques...) Les cartes des habitats et des couches pédologiques seront ainsi à revoir. ➤ Des évaluations seront à réaliser afin de juger les objectifs et actions du DOCOB et d'indiquer, de façon synthétique (à partir d'un tableau par exemple), s'il convient de les abandonner, de les poursuivre ou de les modifier, pour répondre au mieux aux enjeux du site. ➤ Des bilans seront à rédiger à destination du Comité de pilotage pour rendre compte de la mise en œuvre du DOCOB. Ces bilans constitueront une synthèse des actions réalisées sur le site. Ils veilleront à évaluer, grâce aux indicateurs de suivi indiqués sur les fiches action : ➤ la pertinence des objectifs de gestion, ➤ le nombre de contrats et de charte signés, ➤ le nombre de réunions et de sorties Nature réalisées, ➤ les cartographies et descriptions des opérations de gestion effectuées ➤ les résultats concrets des travaux de restauration en terme de surface ➤ l'évolution de l'état de conservation des habitats Un rapport annuel d'animation ainsi qu'un bilan à la fin de chaque période d'animation triennale sont à prévoir.	

<u>Indicateurs de suivis :</u> - Bilan

ACTION	Temps estimé en jours	Coût estimé en € HT
Rédaction du rapport annuel	3	1200
Rédaction du bilan	5	2000

➤ Coût pour une période de 6 ans (2 périodes d'animation triennale) = 1200x4 + 2000x2 = 8800€

Action D.1.1	Priorité ♣♣♣	Analyser les caractéristiques physiques et écologiques des nouveaux secteurs
D Objectif de développement durable <i>Améliorer les connaissances sur l'ensemble du site Natura 2000</i>		
D.1 Objectif opérationnel : <i>Prendre connaissance de l'existant sur les nouvelles surfaces suite à la révision du périmètre</i>		
<u>A titre indicatif :</u> Surface estimée : 135 ha Partenaires potentiels : CPNCA, CPIE, LPO... Financement : Etat /Europe	<u>Description de l'action :</u> La révision du périmètre du site engendre une modification de la surface du site. De nouveaux secteurs sont concernés et n'auront pas fait l'objet de cartes et d'inventaires précis. Il convient donc de palier à ce manque de connaissances afin de gérer au mieux ces nouveaux secteurs. <u>Etudes à mener sur les nouvelles surfaces :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Cartographier les couches géologiques et pédologiques ; ➢ Cartographier les habitats naturels du site et identifier les habitats d'intérêt communautaire ; ➢ Quantifier leurs surfaces ; ➢ Inventorier la faune présente (insectes, reptiles, mammifères, oiseaux...) et identifier les espèces inscrites sur les Annexes des Directives Habitats et Oiseaux ; ➢ Identifier la flore présente et identifier les espèces inscrites sur les annexes de la Directive Habitats ; ➢ Identifier les espèces patrimoniales régionales ; ➢ Définir l'état initial de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ; ➢ Repérer les exigences des habitats et des espèces, leur vulnérabilité et les facteurs pouvant influencer les objectifs de conservation fixés dans ce DOCOB. Les activités humaines non répertoriées dans le DOCOB intermédiaire pourront être ajoutées.	

ACTION	Temps estimés en jours	Coût estimé en € HT
Inventaire habitats -flore	3	1200
Inventaire faune	7	2800
Etat de conservation des habitats	1	400
Etat de conservation des espèces	1	400
Exigences des espèces, facteurs contrariant état de conservation	0,5	200
Coordination et synthèse	2	800
TOTAL	14,5	5800

<u>Indicateurs de suivis :</u> - Cartes et synthèse finale

Action D.2.1	Priorité ♣♣♣	Cartographier les pinèdes afin de leur appliquer une gestion durable adaptée
<u>D Objectif de développement durable</u> <i>Améliorer les connaissances sur l'ensemble du site Natura 2000</i>		
<u>D.2 Objectif opérationnel :</u> <i>Améliorer la fonctionnalité du site Natura 2000 par des outils de gestion</i>		
<u>A titre indicatif :</u> <u>Surface estimée :</u> Surface des Pinèdes = 120 ha <u>Partenaires potentiels :</u> ONF, CRPF, CPNCA <u>Financement :</u> Etat /Europe	<u>Description :</u> Il serait souhaitable de cartographier plus précisément les parcelles de pinèdes, avant de faire des Contrats. Dans le cas d'un nombre de demandes de contrat conséquent, une cartographie sur l'ensemble du site est nécessaire. L'objectif est de définir clairement si une parcelle de pinède est restaurable ou non, afin que le maître d'œuvre puisse savoir quel Contrat il doit effectuer sur les parcelles. La cartographie des habitats du site (DOCOB intermédiaire validé en juin 2008) identifie déjà les différents faciès de Pinèdes. Elle peut servir de base pour éviter un travail trop fastidieux. Cette nouvelle carte différenciera sur l'ensemble du site Natura 2000 les pinèdes selon leur faciès afin de les conduire vers des habitats plus riches écologiquement. : - Les pinèdes dont la présence d'espèces de pelouse est bien marquée (Genévrier, Peucedan des cerfs, Laïche glauque, Hélianthème jaune) nécessitent des travaux de restauration et le retour vers un milieu ouvert. La mesure de gestion de restauration s'applique (Action A1.1 Eliminer la végétation ligneuse colonisatrice des milieux ouverts) - Les pinèdes où des espèces forestières se développent en sous étage, (Chêne, alisier) et dont la dynamique forestière est déjà enclenchée seront gérées de façon à favoriser les feuillus pour arriver à terme à un habitat de chênaie-charmaie. Les mesures de gestion concernant les milieux forestiers s'appliquent (Actions B1.1, B1.2, B1.3, B1.4) Cette cartographie sera effectuée par les gestionnaires forestiers et les gestionnaires des pelouses. S'il s'avère que peu de contrats sont prévus dans les deux périodes d'animation triennales, alors il est plus judicieux de déterminer, contrat par contrat, avec l'aide de gestionnaires comme l'ONF, l'état de la pinède et de définir les travaux qu'il convient d'effectuer, sans pour autant faire une cartographie sur l'ensemble du site.	

ACTION	Temps estimés en jours	Coût estimé en € HT
Inventaires	7	2800
Synthèse/ rapport	3	1200
TOTAL	10	4000

<u>Indicateurs de suivis :</u> -Carte finale des pinèdes

Action D.2.2	Priorité ♣♣	Définir un plan de pâturage pour l'ensemble du site Natura 2000
<u>D Objectif de développement durable</u> <i>Améliorer les connaissances sur l'ensemble du site Natura 2000</i>		
<u>D.2 Objectif opérationnel :</u> <i>Améliorer la fonctionnalité du site Natura 2000 par des outils de gestion</i>		
<u>Habitats concernés :</u> 6210 Pelouse mésoxérophile calcicole 6210 Pelouse ourlet mésoxérophile calcicole <u>Espèces concernées :</u> A246 Alouette lulu A338 Pie grièche écorcheur A224 Engoulevent 1303 Petit Rhinolophe 1304 Grand Rhinolophe	<u>Description :</u> L'établissement d'un plan de pâturage a pour objectif de coordonner les caractéristiques locales liées au foncier (démarches des propriétaires de pelouse, mise à disposition des terrains) avec les aspects agronomiques, économiques, techniques et écologiques, afin de mutualiser les moyens existants dans le but de redynamiser la pratique pastorale traditionnelle sur le site Natura 2000. Ce plan de pâturage permet d'identifier les zones où la pression du bétail doit être plus forte, pour différentes raisons (présence du Brachypode penné, rejets de ligneux...) et les zones où la pression doit être limitée (zones plus sèches du Xérobromion, pente...) Un pâturage tournant, avec une rotation saisonnière peut être envisagée afin de faire pâturer sur de courtes périodes. Enfin, des zones non pâturées doivent être laissées afin de créer une mosaïque d'habitats et des zones de refuge pour les espèces.	
<u>A titre indicatif :</u> (en fonction de la révision du périmètre du site) <u>Surface estimée :</u> 150 ha <u>Partenaire potentiel:</u> CPNCA <u>Financement :</u> Etat / Europe	<u>La mise en place d'un plan de pâturage nécessite de :</u> - Connaître la maîtrise foncière des pelouses ; - S'assurer d'un point de vue technique, de la possibilité de mettre en place en pâturage en fonction des caractéristiques du site (pente, éboulis, espèces végétales ...) ; - Cartographier les différents sites, avec la possibilité de regrouper des secteurs proches en îlots de pâturage ; - Définir quel type d'animaux mettre au pâturage en fonction des sites et des disponibilités locales ;... Une réunion de concertation peut être nécessaire entre tous les partenaires et les éleveurs. <u>Ce plan de pâturage permettra ensuite de définir par secteur pâturé :</u> - Le type de bétail envisagé ; - Le nombre d'hectares pâturés ; - Les dates de pâturage ; - Le chargement optimum (Chargement maximal de 0,5 UGB/ha/an) ; - Les secteurs d'intervention ; - Le type de pâturage (fixe ou itinérant)...	

ACTION	Temps estimé en jours	Coût estimé en € HT
Elaboration d'un plan de pâturage	5	2000
Réunion	1	400
Total	6	2400

<u>Indicateurs de suivis :</u> -Plan de pâturage (carte)

Action D.3.1	Priorité ♣♣♣	Suivre l'évolution des populations de papillons d'intérêt communautaire
<p>D Objectif de développement durable Améliorer les connaissances sur l'ensemble du site Natura 2000</p>		
<p>D.3 Objectif opérationnel : Améliorer les connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire</p>		
<p><u>Habitats concernés</u> 6210 Pelouse mésoxérophile calcicole 6210 Pelouse ourlet mésoxérophile calcicole</p> <p><u>Espèces concernées :</u> 1065 Damier de la Succise 1078 Ecaille chinée</p>	<p><u>Description :</u> 26 espèces de lépidoptères rhopalocères (papillons diurnes) présentent un degré de vulnérabilité important pour la région Champagne-Ardenne. C'est notamment le cas pour le <i>Damier de la Succise</i>, qui fait partie des espèces inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats connues sur le site Natura 2000. Cette action permettra de faire le suivi de la population du Damier, ainsi que d'évaluer son état de conservation initial. Cette action permettra également de détecter une éventuelle présence sur d'autres secteurs qui jusque là n'ont pas révélé sa présence. A terme, c'est l'évolution des populations que l'on veut connaître.</p> <p>Les différentes espèces de rhopalocères diurnes rencontrées lors du suivi du Damier de la Succise et des autres prospections seront identifiées, ce qui permettra d'améliorer les connaissances sur la répartition et l'abondance des espèces, en portant une attention particulière sur l'Ecaille chinée (classé comme papillon de nuit mais vole aussi bien le jour que la nuit) et sur les espèces patrimoniales.</p>	
<p><u>A titre indicatif :</u></p> <p><u>Surface estimée pour le suivi :</u> station du Damier identifiée en 2008 : 42,5 ha</p> <p><u>Surface estimée pour les prospections (ensemble du site) :</u> surface de milieux ouverts = 150 ha</p> <p><u>Financement :</u> Etat / Europe</p> <p><u>Partenaires potentiels :</u> CPNCA, CPIE</p>	<p>Un protocole est à définir en fonction de l'objectif recherché :</p> <p><u>3 passages :</u> Avril /mai pour les espèces précoces ; Juin/juillet pour la majorité des espèces ; Août /septembre pour les papillons plus tardifs</p> <ul style="list-style-type: none"> <u>Les suivis</u> Ils devront se faire sur les sites où la présence du Damier de la Succise est avérée (Replat de la Haie, Rudémont) : <p>1/ Localisation des sites et estimation des populations (mai-juin) :</p> <ul style="list-style-type: none"> -vérifier la présence de l'espèce ; -définir son état initial de conservation ; -estimer la taille de sa population ; -définir les sites de reproduction de l'espèce. <p>2/ Localisation des plantes hôtes et estimation des populations</p> <ul style="list-style-type: none"> -évaluer la densité de plantes hôtes <p>Sur deux périodes d'animation triennales (soit sur 6 ans), ces suivis seront répartis sur les deux premières années, selon un protocole spécifique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <u>Autres prospections :</u> Des prospections sont à prévoir sur l'ensemble du site (milieux ouverts toutefois) où l'absence de l'espèce est avérée ; afin de détecter une éventuelle présence du Damier de la Succise dans les années futures. Sur deux périodes d'animation triennales, il est conseillé de faire ces prospections la première année et à la sixième année d'animation. 	

ACTION	Temps estimé en jours	Coût estimé en € HT
Suivi du Damier de la Succise :		
Suivi des stations à Damier	1	400
Rapport/ synthèse	1	400
TOTAL	2	800
ACTION	Temps estimé en jours	Coût estimé en € HT
Prospections sur l'ensemble du site		
Observations	4	1600
Rapport/synthèse	2	800
TOTAL	6	2400

- Coût pour le suivi (2 passages en 6 ans) = $800 \times 2 = 1600\text{€}$
- Coût pour les autres prospections (2 passages en 6 ans) = $2400 \times 2 = 4800\text{€}$

Indicateurs de suivis :

- Nombre de suivis effectués/Nombre de prospections
- Surface totale prospectée

Action D.3.2	Priorité ♣♣♣	Suivre les populations de chauves-souris
<u>D Objectif de développement durable</u> <i>Améliorer les connaissances sur l'ensemble du site Natura 2000</i>		
<u>D.3 Objectif opérationnel :</u> <i>Améliorer les connaissances sur les espèces d'intérêt communautaire</i>		
<u>Espèces concernées :</u> 1308 Barbastelle d'Europe 1321 Vespertilion à oreilles échançrées 1323 Vespertilion de Bechtein 1303 Petit Rhinolophe 1304 Grand Rhinolophe 1324 Grand Murin <u>6 carrières répertoriées sur la commune des Riceys</u> <u>Financement :</u> Etat / Europe <u>Partenaire potentiel :</u> CPNCA	<u>Description :</u> Les carrières des Riceys représentent le deuxième site d'hibernation de la région pour le Grand Rhinolophe. En effet, 10 espèces de chauves-souris utilisent ces milieux de substitution tout au long de l'année : -Pendant l'hibernation ; -En période de transit et d'accouplement ; -En période d'estivage lors de la mise bas. Des inventaires au niveau de ces carrières permettent de recenser les espèces présentes, d'estimer la taille des populations et de suivre à long terme leur évolution. L'état initial de conservation sera à définir également. Des prospections annuelles ont été réalisées régulièrement depuis 1995 dans les carrières souterraines. De ce fait, la connaissance des populations de chauves-souris au cours de cette période est bonne. En revanche, une seule prospection a été réalisée dans la carrière de Frolle au cours de la période de mise bas et une au cours de la période de transit. Il existe donc un manque d'information concernant le potentiel de ces carrières à ces 2 périodes. De même, aucune prospection n'a été réalisée pour évaluer, au sein du site Natura 2000, les milieux qui sont utilisés préférentiellement par les chauves-souris comme territoire de chasse. Il convient donc de palier aux manques d'informations concernant l'ensemble des carrières. Des comptages sont donc nécessaires dans ces carrières pour suivre les populations de chauve-souris : -1 passage en été, en période de mise bas, qui sera effectué tous les 2 ans ; -1 passage en hiver, lors de l'hibernation , tous les ans.	

ACTION	Temps estimé en jours/an	Coût estimé en € HT/an
Passage en été	0,5	200
Passage en hiver	0,5	200

➤ Coût pour 6 ans (3 passages été et 6 passages hiver) = 1800 €

<u>Indicateurs de suivis :</u> -Nombre de comptages effectués
--

Action D.4.1	Priorité ♣♣	Continuer les observations sur l'Herpétofaune et l'Entomofaune
<u>D Objectif de développement durable</u> <i>Améliorer les connaissances sur l'ensemble du site Natura 2000</i>		
<u>D.4 Objectif opérationnel :</u> <i>Améliorer les connaissances sur les espèces patrimoniales de Champagne-Ardenne</i>		
<u>Habitats concernés :</u> Tous les habitats d'intérêt communautaire <u>Espèces patrimoniales concernées :</u> Lézard vert Lézard des souches Lézard des murailles Coronelle lisse Oedipode stridulante Dectique verrucivore Ephippigère des vignes Hespérie des sanguisorbes Flambé Gazé Mélitée orangée <u>A titre indicatif :</u> <u>Surface estimée :</u> en priorité sur les éboulis = 1,35 ha <u>Financement :</u> Autres <u>Partenaires potentiels :</u> CPNCA, CPIE	<u>Description de l'action :</u> Les milieux thermophiles que sont les pelouses calcaires sont favorables à la présence d'un nombre considérable de reptiles . Inscrit sur la Liste Rouge des espèces menacées en France, le cortège des reptiles présents sur le site Natura 2000 constitue, avec certains oiseaux nicheurs, la faune vertébrée la plus intéressante du Barséquanais. Un protocole pour les <u>reptiles</u> est à définir en fonction de l'objectif recherché : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Cheminement aléatoire avec capture, identification, relâche ➢ 3 passages : avril, mai et mi-septembre en particulier sur les éboulis En ce qui concerne les Orthoptères (criquet, sauterelle, grillon) , 16 espèces sur 33 recensées présentent un intérêt patrimonial supérieur en raison de leur degré de rareté à l'échelle régionale. <i>L'Oedipode stridulante</i> , aperçue aux Riceys, est un criquet rare et menacé qui peut traduire l'état de conservation des habitats remarquables, et permettre d'évaluer les incidences des mesures de gestion sur le site Natura 2000. Un protocole pour les <u>orthoptères</u> est à définir en fonction de l'objectif recherché : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Capture, battage des branches, identification au chant ➢ 2 passages : juillet et août Pour deux périodes d'animation triennales (6 ans), les inventaires sont à prévoir la première et la sixième année. Un temps de 3 jours par passage est nécessaire pour prospecter l'ensemble du site.	

ACTION	Temps estimé en jours	Coût estimé en € HT
Reptiles inventaires	3 x 3 = 9 j	3600
Rapport/ Synthèse	2	800
Orthoptères inventaires	3 x 2 = 6 j	2400
Analyse / rédaction	2	800
TOTAL	19 j	7600

<u>Indicateurs de suivis</u> -Nombre d'observations effectuées

Action D.4.2	Priorité ♣♣	Elargir les observations floristiques à l'ensemble du site Natura 2000	
<u>D Objectif de développement durable</u> <i>Améliorer les connaissances sur l'ensemble du site Natura 2000</i>			
<u>D.4 Objectif opérationnel :</u> <i>Améliorer les connaissances sur les espèces patrimoniales de Champagne-Ardenne</i>			
<u>Habitats concernés en priorité :</u> 6210 Pelouse mésoxérophile calcicole 6210 Pelouse ourlet mésoxérophile calcicole	<u>Description de l'action :</u> Les inventaires réalisés depuis 1973 permettent d'avoir une connaissance moyenne de la flore sur l'ensemble du site Natura 2000. Toutefois, la prospection est relativement hétérogène avec des secteurs où le nombre d'observations a été bien plus important.		
<u>Flore remarquable du site :</u> - Phalangère à fleur de lys - Asperge à feuilles tenues - Aster Amelle - Carline Acaule - Gentiane jaune - Alisier de Fontainebleau - Hélianthème blanchâtre - Lin français - Orobanche d'Alsace - Violette des rocailles...	La grande majorité des espèces d'intérêt patrimonial (20 espèces) sont inféodées à l'habitat Pelouse mésoxérophile calcicole . Cet habitat sera à prospector en priorité. Un transect phytosociologique peut être appliqué pour suivre l'évolution de la flore en fonction des travaux de restauration. En effet, en disposant des placettes matérialisées sur un secteur présentant des mesures de gestion différentes, on peut évaluer l'effet de ces mesures.		
<u>A titre indicatif :</u>	Enfin, la méthode Braun Blanquet semble la plus appropriée pour effectuer les relevés phytosociologiques.		
<u>Surface potentielle à étudier en priorité :</u> surface en bon état de conservation et habitat de pelouse	Différentes méthodes d'inventaires peuvent être également proposées, sous la condition de respecter les objectifs du site.		
<u>Partenaire potentiel :</u> CPNCA	Pour deux périodes d'animation triennales (6 ans), les observations sont à prévoir la première et la sixième année.		
<u>Financement :</u> Autres			

ACTION	Temps estimé en jours	Coût estimé en € HT
Inventaire floristique	8	3200
Rapport/synthèse	2	800
TOTAL	10	4000

<u>Indicateurs de suivis</u> - Nombre d'observations effectuées - Surface prospectée
--

Action D.5.1	Priorité ♣♣♣	Suivre l'évolution des habitats d'intérêt communautaire
<p>D Objectif de développement durable Améliorer les connaissances sur l'ensemble du site Natura 2000</p>		
<p>D.5 Objectif opérationnel : Evaluer l'impact de la gestion sur l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire</p>		
<p><u>Habitats concernés</u> : Tous les habitats d'intérêt communautaires</p> <p><u>A titre indicatif</u> :</p> <p><u>Surface potentielle</u> : 100 ha d'habitats d'intérêt communautaire.</p> <p><u>Financement</u> : Etat/ Europe</p> <p><u>Partenaire potentiel</u> : CPNCA</p> <p><u>Flore remarquable du site</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Phalangère à fleur de lys - Asperge à feuilles tenues - Aster Amelle - Carline Acaule - Gentiane jaune - Alisier de Fontainebleau - Hélianthème blanchâtre - Lin français - Orobanche d'Alsace - Violette des rocailles 	<p><u>Description de l'action</u> :</p> <p>Les mesures de gestion préconisées pour un habitat doivent lui permettre de retrouver toutes ses spécificités. Néanmoins, c'est au terme de plusieurs années consécutives que l'on peut mesurer l'impact réel de la gestion réalisée sur cet habitat.</p> <p>L'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire permet de donner une indication sur la qualité des habitats ; sur les surfaces où des mesures de gestion ont été effectuées.</p> <p>L'<u>état de conservation</u> doit pouvoir être évalué la première année de mise en œuvre du DOCOB, et à la fin de deux périodes d'animation triennales, soit la sixième année.</p> <p>Différents critères permettent de qualifier l'état de conservation d'un habitat :</p> <ul style="list-style-type: none"> -la diversité floristique ; -le recouvrement de la strate herbacée ; -l'emboîssement par les espèces ligneuses ; -le niveau trophique ; -les différentes altérations (surpâturage, recouvrement du Brachypode...). <p>Ces indicateurs seront renseignés principalement par des relevés phytosociologiques (Méthode <i>Braun Blanquet</i> par exemple).</p> <p>Lors des relevés floristiques sur l'habitat Pelouse mésoxérophile calcicole (6210), il est souhaitable de pouvoir identifier les espèces en portant attention sur celles qui sont inféodées à cet habitat et qui sont remarquables au niveau du site et de la région.</p> <p>Afin de connaître <u>l'évolution spatiale</u> de ces habitats, la cartographie des habitats sera aussi régulièrement mise à jour en comparant avec les cartographies précédentes. Des photos aériennes peuvent également servir de support pour comparer les surfaces des habitats d'intérêt communautaire.</p>	

ACTION	Temps estimé en jours	Coût estimé en € HT
Inventaires	5	2000
Rapport/ synthèse	3	1200
TOTAL	8	3200

<p><u>Indicateurs de suivis</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Carte avec l'évolution spatiale - Carte avec les états de conservation

Action D.5.2	Priorité ♣♣	Faire un suivi d'espèces indicatrices : Etude d'oiseaux nicheurs
<u>D Objectif de développement durable</u> <i>Améliorer les connaissances sur l'ensemble du site Natura 2000</i>		
<u>D.5 Objectif opérationnel :</u> <i>Evaluer l'impact de la gestion sur l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire</i>		
<u>Espèces concernées :</u> A246 Alouette lulu A224 Engoulevent A338 Pie grièche écorcheur <u>Habitats concernés :</u> 6210 Pelouse mésoxérophile calcicole	Les pelouses calcaires du Barséquanais hébergent la nidification de plusieurs espèces typiques fortement liées au maintien de ce milieu et inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux : l'Engoulevent d'Europe, l'Alouette lulu et la Pie grièche écorcheur. Ce sont des espèces caractéristiques du site Natura 2000 et des coteaux ouverts, secs et ensoleillés. Un suivi de ces espèces permettra d'évaluer <u>l'état initial de conservation des populations</u> et <u>l'influence de la gestion sur ces espèces</u> .	
<u>A titre indicatif :</u> <u>Surface à prospecter :</u> 100 ha d'habitats d'intérêt communautaire. <u>Financement :</u> Etat / Europe <u>Partenaires potentiels :</u> CPNCA, LPO, ANN	Il convient d'identifier : - Le nombre d'individus, le sexe ratio, le nombre et l'état des nichées ; - La présence d'éléments vitaux pour l'espèce (nourriture, place de chant, lieu de reproduction...) Vu l'éclatement des secteurs, <u>2 jours par passage</u> seront à prévoir : - Pour l'Alouette lulu , 2 passages par an, soit entre fin avril et début juin seront nécessaires ; - Pour l'Engoulevent , 2 passages nocturnes par an, et pour la Pie grièche , 1 seul passage suffira. La méthode de suivi sera à réfléchir en fonction des espèces. Pour deux périodes d'animation triennales (6 ans), les inventaires sont à prévoir la première et la sixième année.	

ACTION	Temps estimé en jours	Coût estimé en € HT
Prospection de l'Alouette lulu	4	1600
Rendu de l'étude	1	400
Déplacements		360
Prospections de l'Engoulevent	4	1600
Rendu de l'étude	1	400
Déplacements		360
Prospections de la Pie grièche	2	800
Rendu de l'étude	1	400
Déplacements		360
TOTAL	13 j / an	6280 € / an

<u>Indicateurs de suivis :</u> - Nombre d'espèces d'intérêt communautaire concernées par des suivis - Nombre de suivis par espèce

Action E.1.1	Priorité ♣♣♣	Organiser des sorties Nature sur les sites
<u>E .Objectif de développement durable :</u> <i>Intégrer la gestion du site dans son contexte local</i>		
E.1 <u>Objectif opérationnel :</u> <i>Sensibiliser les propriétaires et gestionnaires aux enjeux du site</i>		
<u>Habitats et espèces concernés :</u> Tous les habitats et toutes les espèces.	<u>Description de l'action :</u> Le manque d'intérêt pour le site entraîne une dégradation de celui-ci. En effet, la protection des milieux naturels passe avant tout par la sensibilisation au milieu des différents acteurs locaux. Dès lors que l'importance de cette conservation est clairement reconnue par tous, avec la reconnaissance des espèces qui vivent sur les pelouses, le site peut être valorisé et les enjeux pour le préserver deviennent évidents. Différentes sorties sont déjà organisées par les Offices de Tourisme (Mussy sur Seine, les Riceys) et des associations naturalistes (CPNCA) afin de faire découvrir la faune et la flore qui se trouvent sur les pelouses.	
<u>Financement :</u> Etat /Europe <u>Partenaires potentiels:</u> Offices du Tourisme, CPNCA, SGV...	<u>Sorties Nature :</u> Ces sorties pourraient être généralisées sur l'ensemble du Barséquanais à raison d'une à deux fois par an et seraient organisées : <ul style="list-style-type: none"> • pour les habitants des communes voisines et les passionnés habitués aux sorties du CPNCA • pour les scolaires • par le biais de sorties viti-vinicoles avec la découverte du vignoble associé à la biodiversité des pelouses • en priorité sur les pelouses communales. <u>Des chantiers Nature</u> sont également à envisager. En effet, des chantiers de débroussaillage ou d'abattage peuvent être organisés dans le cadre de mouvement de jeunesse, de chantiers bénévoles,...	

ACTION	Temps estimé en jours pour une visite	Coût estimé pour une visite en € HT
Préparation (invitations, contacts avec responsables scolaires...)	0,5	400
Animation	0,5	

➤ A raison de 2 sorties par an, le coût pour 6 années est de 4800€.

<u>Indicateurs de suivi :</u> Nombre de sorties effectuées Nombre de chantiers Nature organisés Nombre de participants

Action E.1.2	Priorité ♣♣	Mettre en place des outils de communication à destination des acteurs locaux
<u>E .Objectif de développement durable :</u> <i>Intégrer la gestion du site dans son contexte local</i>		
<u>E.1 Objectif opérationnel :</u> <i>Sensibiliser les propriétaires et gestionnaires aux enjeux du site</i>		
<u>Habitats concernés :</u> Tous les habitats et toutes les espèces. <u>Nombre de bulletins (A4) :</u> 1000 <u>Nombre de plaquettes :</u> 200 <u>Financement :</u> Etat /Europe <u>Partenaires potentiels :</u> Chambre d'agriculture, CPNCA, ONCFS, ... <u>Surface potentielle :</u> Sur l'ensemble du site. <u>Nombre estimé de panneaux d'information :</u> 5 <u>Prix estimé d'1 panneau :</u> 2000€ soit 5 x 2000 = 10000€	<u>Description de l'action :</u> La mise en œuvre effective de la plupart des actions préconisées dans le document d'objectifs est conditionnée par l'adhésion individuelle des propriétaires et exploitants des biens situés dans le site. L'information est donc fondamentale pour sensibiliser l'ensemble des acteurs concernés. En préambule de la communication spécifique aux différents types de contractualisation, il est nécessaire de communiquer à partir de différents canaux accessibles à tous. -Différentes publications autour du site Natura 2000 et de ses enjeux seront mis en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> • <u>Bulletin de liaison Natura 2000</u> (1 par an) de 2 à 4 pages selon les besoins renseignant sur l'état d'avancement du programme d'actions, conseils pratiques sur la gestion du site, description des habitats et des espèces à préserver ; • Utilisation de la <u>Revue Agricole de l'Aube</u>, des bulletins municipaux et de la presse locale pour des informations spécifiques ; • Création et mise à jour <u>d'un site Internet dédié à ce site Natura 2000</u> à partir du modèle réalisé par l'ATEN ; • <u>Plaquettes de valorisation</u> des pelouses communales dans les Offices de Tourisme. -Des <u>panneaux d'information</u> peuvent être installés : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Sous la forme de cartes IGN, près des offices de tourisme pour localiser les <u>pelouses communales</u> à fort intérêt écologique (Replat de la Haie, Champ Cognier...) ➢ Sous la forme de panneaux didactiques, sur les <u>pelouses communales</u> présentant l'intérêt écologique des pelouses et les espèces végétales et animales typiques... Néanmoins, il est nécessaire de rester prudent quant à la fréquentation trop importante des pelouses qui pourrait entraîner sa dégradation	

ACTION	Temps estimé en jours / an	Temps estimé pour les 6 années	Coût par action et par an en €	Coût global estimé en €
Réalisation d'1 bulletin de liaison (1/an)	4	24	2200	13200
Frais d'impression (1000 bulletins)			700	4200
Site Internet dédié	8 (année1)	8	2400	2400
Maintenance	2	12	800	4800
Plaquettes de valorisation	4	4	2200	2200
Frais d'impression (200 plaquettes)			100	100
Panneaux d'information				10000
Total		48		36900

Indicateurs de suivi :

Nombre de personnes touchées par action de communication

Nombre de connexions sur le site Internet

Nombre d'articles de presse

Action E.2.1	Priorité ♣♣	Apporter un appui à la mise à jour des documents d'urbanisme et des PSG
<p><u>E. Objectif de développement durable :</u> <i>Intégrer la gestion du site dans son contexte local</i></p>		
<p><u>E.2 Objectif opérationnel :</u> <i>Assurer la cohérence entre les objectifs du DOCOB et les projets du territoire</i></p>		
<p><u>Habitats concernés :</u> Tous les habitats et toutes les espèces.</p>	<p><u>Description de l'action :</u></p>	
<p><u>Financement :</u> Etat / Europe</p>	<p>Une obligation générale de préservation des écosystèmes dans les Plans Locaux d'Urbanisme est imposée par le code de l'Urbanisme (art L 121-1) et le code de l'Environnement (art L122-1).</p>	
<p><u>Nombre d'avis potentiels :</u> 1 PLU et 1 PSG/an</p>	<p>D'après la Directive Habitats, si un projet est susceptible d'engendrer des travaux, ouvrages ou aménagements soumis à autorisation ou approbation, dont la réalisation peut affecter un site Natura 2000, celui-ci doit être soumis à une évaluation environnementale spécifique (EIPPE). Il s'agit en effet d'éviter d'éventuels projets qui pourraient être difficilement réalisables compte tenu de l'enjeu de protection des habitats et espèces communautaires.</p>	
<p><u>Partenaires potentiels :</u> ONF, CRPF, CPNCA, Chambre d'agriculture</p>	<p>L'animateur du site pourrait donc être sollicité lors de l'élaboration du plan pour donner un avis technique afin que le projet tienne compte au mieux des objectifs du site.</p>	
	<p>De même, lorsque le document d'aménagement (Plan Simple de Gestion par exemple) en vigueur sur un bois ou une forêt ne prend pas en compte les objectifs de gestion et de conservation du site Natura 2000 définis par le DOCOB, il est fortement recommandé que l'ONF, la collectivité ou le propriétaire y apporte les modifications nécessaires rendant compatible sur les parcelles contractualisées, le document d'aménagement avec les objectifs de gestion et de conservation du site Natura 2000 définis par le DOCOB.</p>	
	<p>L'animateur du site pourrait donc être sollicité lors de cette modification pour donner un avis technique afin que le projet tienne compte au mieux des objectifs du site.</p>	

ACTION	Temps estimé en jours par document	Coût estimé en € HT par document
Avis scientifique –Document d'urbanisme	1	400
Avis scientifique - PSG	1	400
Total	2	800

<p><u>Indicateurs de suivi :</u> Nombre de PSG ou Plans d'Urbanisme sur lesquels un conseil a été apporté</p>

Action E.2.2	Priorité ♣♣	Identifier les projets potentiellement soumis à une évaluation des incidences
<u>E .Objectif de développement durable :</u> <i>Intégrer la gestion du site dans son contexte local</i>		
<u>E.2 Objectif opérationnel :</u> <i>Assurer la cohérence entre les objectifs du DOCOB et les projets du territoire</i>		
<u>Habitats concernés :</u> Tous les habitats et toutes les espèces.	<u>Description de l'action :</u> L'évaluation des incidences a pour but de vérifier la compatibilité d'un projet avec les objectifs de conservation du site Natura 2000. Plus précisément, il faut déterminer si le projet peut avoir un effet significatif sur les habitats et les espèces végétales et animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000. Cette évaluation des incidences relève de la responsabilité de l'organisateur du projet. Toutefois, l'animateur doit être en mesure d'aider l'organisateur dans sa démarche.	
<u>Financement :</u> Etat /Europe <u>Partenaires potentiels :</u> CPNCA, ONCFS, Chambre d'agriculture Nombre de projets potentiellement soumis à une évaluation : à définir	L'animateur sera donc chargé d'une mission de veille et de conseil auprès des communes, des entrepreneurs, des organisateurs de manifestation et toute autre personne concernée par la démarche Natura 2000. Il s'attachera à : -Prendre connaissance des références législatives ; - Recenser et cartographier tous les projets soumis à des études environnementales sur le site Natura 2000; - Rencontrer, le cas échéant, l'initiateur du projet avec l'Etat, les communes concernées et les associations naturalistes ; - Conseiller et informer les interlocuteurs sur les évaluations des incidences ; -Prendre connaissance des résultats des études ; -Faire le bilan au terme de l'animation.	

ACTION	Temps estimé en jours	Coût estimé en € HT
Recensement des projets	5	2000
Suivis des projets	5	2000
Bilan	5	2000
TOTAL	15	6000

<u>Indicateurs de suivi :</u> Nombre de projets sur lesquels un appui ou des données du DOCOB ont été apportés Nombre de projets sur lesquels un avis technique a été sollicité par l'Etat.

Action E.3.1	Priorité ♣♣♣	limiter la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels
<u>E. Objectif de développement durable :</u> <i>Intégrer la gestion du site dans son contexte local</i>		
<u>E.3 Objectif opérationnel :</u> <i>Réduire les facteurs humains ayant un impact négatif sur les habitats d'intérêt communautaire</i>		
<u>Habitats et espèces concernés :</u> Tous les habitats et toutes les espèces <u>Financement possible :</u> Etat/Europe Collectivités territoriales Conseil Général <u>Partenaires potentiels :</u> ONCFS, CPNCA, Office de Tourisme, Clubs sportif, associations de loisirs, DDT... <u>Nombre estimé de panneaux d'interdiction :</u> 5 <u>Prix estimé d'1 panneau :</u> 2000€ soit 5 x 2000 = 10000€	<u>Description de l'action :</u> La pratique d'engins tout terrain entraîne une dégradation du milieu naturel par érosion du sol dû aux passages répétés. Une campagne d'information et de sensibilisation est nécessaire sur le Barséquanais. Dans les endroits où le passage d'engins est avéré, il est possible d'installer des <u>panneaux d'interdiction et des barrières (grumes ou rémanents de coupe)</u> . <u>Des brochures de sensibilisation</u> peuvent être élaborées : -Rappel de la réglementation en vigueur ainsi que les dégâts que peuvent occasionner la pratique de ces engins -Les enjeux de conservation des milieux naturels et les conseils à mettre en pratique pour réduire les nuisances. -Une cartographie des sites naturels où la présence d'engins est interdite En amont de chaque manifestation sportive, il convient <u>de réunir les différents partenaires</u> afin de trouver un accord entre tous : -Vérifier l'itinéraire du circuit, avec des associations de naturalistes afin de connaître réellement les impacts du circuit. -Organiser, en fonction des espèces présentes sur le parcours, autant que possible, les manifestations en dehors des périodes sensibles de la faune et la flore. -Mettre en place de actions concrètes pour réduire les impacts (canaliser les spectateurs, nettoyer le circuit, préserver les points d'eau, organiser des parkings, ...) <u>La création d'un circuit fixe du Barséquanais</u> , en concertation avec les différents partenaires permettrait de respecter les autres activités sportives présentes et de préserver la richesse faunistique et floristique du site Natura 2000. La <u>communication par le biais des Clubs sportifs</u> paraît évidente : - Information sur leurs sites Internet, - Stand de sensibilisation lors des manifestations, - Distribution large des brochures,... <u>Mesures envisagées :</u> -Contrat Natura 2000 (pour les panneaux d'interdiction) <u>Mesure A32326P Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact</u> (Cette action ne peut faire seule l'objet d'un contrat. Elle doit être accompagnée d'autres actions de gestion). <u>Engagements rémunérés :</u> Conception des panneaux Fabrication, pose Entretien des équipements d'information Etudes et frais d'expert <u>Engagements non rémunérés :</u> Si utilisation des poteaux creux, ceux -ci doivent être obturés en haut Respect des panneaux de réglementation existants Cahier d'enregistrement des interventions	

ACTION	Temps estimé par jours	Coût estimé en € HT
Conception de la brochure	2	Non indemnisé
Réunion en amont	1	
Appui circuit fixe	1	
Communication Clubs	1	
Panneaux d'interdiction		10 000

Indicateurs de suivis	Points de contrôle
Nombre de panneaux posés sur l'ensemble du site Natura 2000 Nombre de contrats signés Nombre de personnes touchées par action de communication (nombre d'exemplaires distribués, nombre de connexions Internet) Nombre de réunions organisées/participées	Tenue d'un cahier d'enregistrement Factures ou pièces équivalentes Contrôle visuel de l'installation par rapport au cahier des charges

Action E.3.2	Priorité ♣♣	Nettoyer le site des dépôts divers
<u>E Objectif de développement durable :</u> Intégrer la gestion du site dans son contexte local		
<u>E.3 Objectif opérationnel :</u> <i>Réduire les facteurs humains ayant un impact négatif sur les habitats d'intérêt communautaire</i>		
<u>Habitats concernés :</u> 8160* Eboulis calcaire thermophile 6110* Dalles rocheuses à Sédums 6210 Pelouse mésoxérophile calcicole 6210 Pelouse ourlet mésoxérophile calcicole	<u>Description de l'action :</u> Divers dépôts sauvages existent sur le site Natura 2000 : - des décharges d'ordures ménagères - des dépôts d'engrais - des gravats de toute nature Tous ces dépôts représentent une menace réelle sur le milieu naturel. En effet, les sites sur lesquels des matières organiques ou autre ont été déposés sont aujourd'hui détruits. Il convient donc de réduire peu à peu ces dépôts, grâce à différentes actions, afin d'arriver à terme, à un site Natura 2000 propre.	
<u>A titre indicatif :</u> <u>Surface potentielle :</u> Essentiellement sur les communes des Riceys et de Gyé sur Seine. <u>Partenaires potentiels:</u> Communes, ONCFS, police environnementales... <u>Financement possible :</u> à définir	<u>Différentes actions de communication sont possibles :</u> - Un rappel de la réglementation concernant les dépôts sauvages et la dégradation d'un milieu naturel ; - Un rappel des jours de collecte d'ordures ménagères sur les communes concernées, et de la localisation des déchetteries aux alentours via le bulletin communal ; - Des opérations de communication dans le Bulletin de liaison du site Natura 2000 ; - L'animation une fois par an d'un nettoyage sur les communes et en bordure de route : « Nettoyons la Nature »... - Le ramassage des déchets après chaque manifestation sportive, etc.... Pour cela, l'animateur du site, devra, en lien avec les communes, rechercher d'éventuels financeurs et associations locales.	

ACTION	Temps estimé en jours	Coût estimé en € HT
Rappel dans les bulletins communaux	0.5	
<u>Animation 'Nettoyons la nature'</u> Recherche de partenaires Communication (affiches,...) Nettoyage	5 1 1	A définir

<u>Indicateurs de suivis</u> Nombre de participants Nombre d'exemplaires distribués Nombre de supports différents pour la diffusion de l'information

Action E.3.3	Priorité ♣♣	Coordonner les différentes polices du site
<u>E. Objectif de développement durable :</u> Intégrer la gestion du site dans son contexte local		
<u>E.3 Objectif opérationnel :</u> Réduire les facteurs humains ayant un impact négatif sur les habitats d'intérêt communautaire		
<u>Habitats concernés :</u> Tous les habitats et toutes les espèces. <u>Partenaires potentiels :</u> ONCFS, Gendarmerie, Police nationale, DDT...	<u>Description de l'action :</u> La police du site vise à limiter les usages dégradants sur l'ensemble du site et en priorité sur les habitats d'intérêt communautaire. Deux comportements recensés comme néfastes sur l'environnement en général, sont particulièrement présents sur le site : <ul style="list-style-type: none"> ➤ le dépôt d'immondices diverses ➤ la circulation d'engins motorisés hors des chemins prévus à cet effet. L'objectif de cette action vise à coordonner les différentes polices du site et de les informer sur les enjeux de conservation du site Natura 2000 (localisation des habitats,...)	
<u>Fréquence :</u> 1 réunion tous les 3 ans <u>Financement :</u> Etat / Europe	<u>Réunion d'information</u> Il est à prévoir une réunion d'information réunissant les différents acteurs, organisée et animée par l'animateur : <ul style="list-style-type: none"> -présenter le site et ses objectifs de conservation ; -localiser les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ; -localiser les zones d'action. 	

ACTION	Temps estimé en jours	Coût estimé € en HT
Préparation des documents	0,5	600
Information et compte-rendu	0,5	
Réunion	0,5	

<u>Indicateurs de suivi :</u> Nombre de participants Nombre de réunions organisées
--

IV. MODALITE DE SUIVIS ET EVALUATION

IV.1 Suivis des actions du DOCOB

Chaque fiche action présente des indicateurs de suivi qui sont regroupés dans le tableau suivant, et qui constituent des outils de base au moment des bilans annuels ou pour l'évaluation pluriannuelle. Ils permettent de suivre les actions mises en œuvre, les effets immédiats d'une ou plusieurs actions mais aussi les effets sur le long terme.

Colonne « indicateur de réalisation » = Il s'agit de préciser, en le quantifiant ou en le qualifiant (en quelques mots), ce qui a réellement été réalisé sur le terrain par l'action en question.

Objectifs opérationnels	Intitulé des actions		Indicateur de suivi	Indicateur de réalisation	Explications commentaires	Perspectives d'amélioration
Restaurer les groupements calcicoles qui se sont reboisés	A1.1	Eliminer la végétation ligneuse colonisatrice des milieux ouverts	Contrats signés/en cours Surface globale Montant total			
	A2.1	Favoriser le pâturage extensif sur les milieux ouverts				
	A2.2	Installer des équipements pastoraux en fonction du type de pâturage				
	A2.3	Contenir la progression des ligneux sur les milieux ouverts				
Entretien des milieux ouverts pour lutter contre le boisement et la fermeture du milieu	A4.4	Faucher tardivement sur les stations du Damier de la Succise	Contrats signés/en cours Surface globale (Damier) Surface globale (autre moyen de gestion) Montant total			
	B1.1	Accompagner l'évolution des peuplements vers la hêtraie calcicole en limitant les résineux	Contrats signés/en cours Surface globale Montant total			
	B1.2	Préserver des îlots d'arbres sénescents ou morts	Nombre d'îlots ou d'arbres sénescents Contrats signés/en cours Montant total			
B1.3	Modeler des lisières forestières étagées,		Contrats signés/en cours			

		progressives et variées	Montant total Surface de lisière travaillée		
B1.4	Créer ou maintenir des milieux ouverts dans les peuplements adéquats		Contrats signés/en cours Surface globale Montant total		
B2.1	Tranquilliser les sites d'hibernation des chauves-souris		Contrats signés/en cours Nombre de grilles posées Montant total		
C1.1	Encourager la contractualisation et assister les contractants		Contrats signés /en cours Nombre de propriétaires démarchés		
C1.2	Encourager l'adhésion à la charte Natura 2000		Chartes signées Nombre de propriétaires démarchés Surface totale engagée		
C1.3	Encourager la maîtrise foncière et la gestion des pelouses à haute valeur écologique par des structures de préservation d'espaces naturels		Nombre de conventions signées Surface en convention		
C2.1	Animer le COPIL		Nombre de réunions et de participants		
C2.2	Vérifier la pertinence du DOCOB avec les enjeux du site		Bilans DOCOB mis à jour		
D1.1	Analyser les caractéristiques physiques et écologiques des nouveaux secteurs		Cartes Synthèse finale		
D2.1	Cartographier les pinèdes afin de leur appliquer une gestion durable adaptée		Carte des pinèdes		
D2.2	Définir un plan de pâturage pour l'ensemble du site Natura 2000		Plan de pâturage		
D3.1	Suivre l'évolution des populations de papillons d'intérêt communautaire		Nombre de suivis Surface prospectée		
D3.2	Suivre les populations de chauves-souris		Nombre de comptage		

Améliorer les connaissances sur les espèces patrimoniales de Champagne-Ardenne	D4.1	Continuer les observations sur l'herpétofaune et l'entomofaune	Nombre d'observations		
	D4.2	Élargir les observations floristiques à l'ensemble du site Natura 2000	Nombre d'observations effectuées Surface prospectée		
Évaluer l'impact de la gestion sur l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire	D5.1	Suivre l'évolution des habitats d'intérêt communautaire	Carte avec évolution spatiale Carte avec état de conservation		
	D5.2	Faire un suivi des espèces indicatrices : Etude d'oiseaux nicheurs	Nombre d'espèces d'intérêt communautaire concernées par le suivi Nombre de suivis /espèces		
Sensibiliser les propriétaires et gestionnaires aux enjeux du site	E1.1	Organiser des sorties Nature sur les sites	Nombre de sorties / de chantiers Nombre de participants		
	E1.2	Mettre en place des outils de communication à destination des acteurs locaux	Nombre de personnes touchées Nombre de connexions Nombre d'article de presse		
Assurer la cohérence entre les objectifs du DOCOB et les projets du territoire	E2.1	Apporter un appui à la mise à jour des documents d'urbanisme et des PSG	Nombre de PSG et/ou PLU		
	E2.2	Identifier les projets potentiellement soumis à une évaluation d'incidences	Nombre de projet (données du DOCOB) Nombre de projets (avis technique à l'Etat)		
Réduire les facteurs humains ayant un impact négatif sur les habitats d'intérêt communautaire	E3.1	Limiter la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels	Nombre de contrats signés Nombre de panneaux Nombre de personnes touchées Nombre de réunions		
	E3.2	Nettoyer le site des dépôts divers	Nombre de participants Nombre d'exemplaires/supports		
	E3.3	Coordonner les différentes polices du site	Nombre de participants Nombre de réunions		

IV.2 SUIVIS DE LA GESTION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE :

L'objectif est de suivre l'évolution qualitative et quantitative des Habitats d'intérêt communautaires du site. Il semble nécessaire de pouvoir identifier pour chaque habitat le % de sa surface en bon état de conservation :

Habitats naturels d'intérêt communautaire	Code de l'habitat	Surface initiale couverte par l'habitat	Évolution de la surface (ha ou %)	Etat de conservation initial	Evolution de l'état de conservation			Recommandations de gestion
					Nombre d'ha en bon état	Nombre d'ha en état moyen	Nombre d'ha en mauvais état	
Eboulis calcaire thermophile	8160*	1,35		Moyen				
Dalles rocheuses à Sédums	6110*	2,40		Bon				
Pelouse mésoxérophile calcicole	6210	84,60		Mauvais à bon				
Pelouse ourlet mésoxérophile calcicole	6210	1,20		Facès de dégradation de pelouse				
Fruticée sur pelouse calcaire	6210	10,00		Facès de dégradation de pelouse				
Prairie mésophile	6510	0,02		Mauvais				

IV.3 SUIVIS DE LA GESTION DES ESPECES DE LA DIRECTIVE HABITATS ET OISEAUX :

Les états de conservation initiaux des espèces du site Natura 2000 ne sont pas connus (les degrés de menace sont d'après la version de liste rouge régionale validée depuis avril 2007).

Il est nécessaire de remplir l'état de conservation initial pour chaque espèce, puis de suivre dans le temps son évolution (voir fiches action D3.1, D3.2 et D5.2)

Espèces d'intérêt communautaire	Code de l'espèce	Degré de menace en Ch. Ardenne	Etat de conservation initial de l'espèce	Évolution qualitative de l'état de conservation après la mise en œuvre des actions	Recommandations de modification de gestion
Petit Rhinolophe	1303	En danger			
Grand Rhinolophe	1304	En danger			
Vespertilion à oreilles échancrées	1321	En danger			
Barbastelle d'Europe	1308	vulnérable			
Grand Murin	1324	En danger			
Vespertilion de Bechstein	1323	Vulnérable			
Damer de la Succise	1065	Vulnérable			
Ecaille Chinée	1078	Non vulnérable			

Lors de l'action D5.2, l'état de conservation initial des espèces d'oiseaux inscrites dans la Directive Oiseaux sera connu. Les informations sont intéressantes à conserver :

Espèces d'intérêt communautaire	Code de l'espèce	Degré de menace en Ch. Ardenne	Etat de conservation initial de l'espèce	Évolution qualitative de l'état de conservation après la mise en œuvre des actions	Recommandations de modification de gestion
Engoulevent d'Europe	A224	A préciser			
Alouette lulu	A246	Vulnérable			
Pie-grièche écorcheur	A338	vulnérable			

V. PLAN DE TRAVAIL

Ce prévisionnel est basé sur des estimations de coûts et de surfaces qui permettent d'avoir une estimation globale du budget nécessaire à la mise en œuvre des actions de gestion sur le site Natura 2000 'Pelouses et Forêts du Barséquanais' pour les 6 années consécutives qui suivent la validation du DOCOB (ce qui correspond à 2 animations de 3 ans, et qui équivaut à peu près à la durée d'un Contrat). La difficulté pour ce site et l'éclatement des pelouses et de ce fait, la distance entre chaque secteur.

Ces estimations seront à revoir en fonction de la modification du périmètre, puisque les surfaces sur lesquelles sont basées ces estimations risquent de changer. Néanmoins, les coûts estimés sont calculés pour la plupart par hectare, ce qui permet d'avoir une idée de coût pour chaque action.

V1. Prévisionnel par action

Prévisionnel pour les actions répondant à l'objectif de développement durable A « Assurer la pérennité des habitats et des espèces des milieux ouverts » :

code	résumé de l'opération	priorité	An1	An2	An3	An4	An5	An6	Total en €	Périodicité	Partenaires potentiels
A.1.1	Eliminer la végétation ligneuse colonisatrice des milieux ouverts	♣♣♣	3600	3600	3600	3600	3600	3600	21600	Tous les ans	CPNCA, ONF, CRPF
A.2.1	Favoriser le pâturage extensif sur les milieux ouverts	♣♣♣	5000 ou 2500	5000 ou 2500	5000 ou 2500	5000 ou 2500	5000 ou 2500	5000 ou 2500	30000 ou 15000	Tous les ans OU 1 an sur 2 avec rotation	CPNCA
A.2.2	Installer des équipements pastoraux en fonction du type de pâturage	♣♣♣	21000						21000	La première année du pâturage	CPNCA
A.2.3	Contenir la progression des ligneux sur les milieux ouverts	♣♣			entre 12500 et 37500	1125		entre 12500 et 37500	entre 26125 et 76125	2 fois pendant les 6 ans Eboulis = 1 fois (an 4)	CPNCA
A.2.4	Faucher tardivement sur les stations du Damier de la Succise	♣♣		entre 4250 et 21250			entre 4250 et 21250		entre 8500 et 42500	Tous les 3 ans	CPNCA

Prévisionnel pour les actions répondant à l'objectif de développement durable B « Maintenir les habitats forestiers et favoriser leurs espèces » :

code	résumé de l'opération	priorité	An1	An2	An3	An4	An5	An6	Total en €	Périodicité	Partenaires potentiels
B.1.1	Accompagner l'évolution des peuplements vers la hêtraie calcicole en limitant les résineux	♣							à définir	pendant toute la durée du contrat	CRPF, ONF
B.1.2	Préserver des îlots d'arbres sénescents ou morts	♣♣♣							à définir	pendant toute la durée du contrat	CRPF, ONF
B.1.3	Modeler des lisières forestières étagées, progressives et variées	♣♣	Secteur 1 4000	Secteur 2 4000	Secteur 3 4000	Secteur 1 4000	Secteur 2 4000	Secteur 3 4000	24000	1 secteur tous les 3 ans	CRPF, ONF
B.1.4	Créer ou maintenir des milieux ouverts dans les peuplements adéquats (clairières)	♣♣	Secteur 1 1000	Secteur 2 1000	Secteur 3 1000	Secteur 1 1000	Secteur 2 1000	Secteur 3 1000	6000	1 secteur tous les 3 ans	CRPF, ONF
B.2.1	Tranquilliser les sites d'hibernation des chauves souris	♣♣♣	7320						7320	La première année	CPNCA, ONF, CRPF

Prévisionnel pour les actions répondant à l'objectif de développement durable C « Mettre en œuvre le DOCOB » :

C.1.1	Encourager la contractualisation et assister les contractants	♣♣♣	4066	4066	4066	4066	4066	4066	4066	4066	24400	A répartir sur les 6 ans	Chambre d'agriculture, CPNCA, ONF, CRPF
C.1.2	Encourager l'adhésion à la charte Natura 2000	♣♣♣	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	6000	1 réunion par an	Chambre d'agriculture, CPNCA, ONF, CRPF
C.1.3	Encourager la maîtrise foncière et la gestion des pelouses à haute valeur écologique par des structures de préservation d'espaces naturels	♣♣	1600								1600	Pendant toute la durée de l'animation	CPNCA
C.2.1	Animer le COPIL	♣♣	800	800	800	800	800	800	800	800	4800	1 réunion par an	Chambre d'agriculture, CPNCA, ONF, CRPF
C.2.2	Vérifier la pertinence du DOCOB avec les enjeux du site	♣♣♣	1200	1200	2000	1200	1200	2000	1200	2000	8800	1 bilan / an + 1 bilan / période d'animation	Chambre d'agriculture, CPNCA, ONF, CRPF

Prévisionnel pour les actions répondant à l'objectif de développement durable D « Améliorer les connaissances sur l'ensemble du site Natura 2000 » :

code	résumé de l'opération	priorité	An1	An2	An3	An4	An5	An6	Total en €	Périodicité	Partenaires potentiels
D.1.1	Analyser les caractéristiques physiques et écologiques des nouveaux secteurs	♣♣♣	5800						5800	La première année	CPNCA, CPIE, LPO
D.2.1	Cartographier les pinèdes afin de leur appliquer une gestion durable adaptée	♣♣♣	4000						4000	La première année	CPNCA, ONF, CRPF
D.2.2	Définir un plan de pâturage pour l'ensemble du site Natura 2000	♣♣	2400						2400	La première année	CPNCA
D.3.1	Suivre l'évolution des populations de papillons d'intérêt communautaire	♣♣♣	3200	800				2400	6400	les 2ères années pour les zones de suivi du Damier et la première et la dernière année pour le reste du site	CPNCA, CPIE
D.3.2	Suivre les populations de chauve-souris	♣♣♣	400	200	400	200	400	200	1800	1 passage tous les ans en hiver 1 passage un an sur deux en été	CPNCA
D.4.1	Continuer les observations sur l'herpétofaune et l'entomofaune	♣♣	7600					7600	Autres financements	la première et la dernière année	CPNCA, CPIE
D.4.2	Élargir les observations floristiques à l'ensemble du site Natura 2000	♣♣	4000					4000	Autres financements	la première et la dernière année	CPNCA
D.5.1	Suivre l'évolution des habitats d'intérêt communautaire	♣♣♣	3200					3200	6400	la première et la dernière année	CPNCA
D.5.2	Faire un suivi des espèces indicatrices : Etude d'oiseaux nicheurs	♣♣	6280					6280	12560	la première et la dernière année	CPNCA, LPO

Prévisionnel pour les actions répondant à l'objectif de développement durable E « Intégrer la gestion du site dans son contexte local » :

code	résumé de l'opération	priorité	An1	An2	An3	An4	An5	An6	Total en €	Périodicité	Partenaires potentiels
E.1.1	Organiser des sorties Nature sur les sites	♣♣♣	800	800	800	800	800	800	4800	2 sorties par an	Office de tourisme, CPNCA, SGV
E.1.2	Mettre en place des outils de communication à destination des acteurs locaux	♣♣	6150	6150	6150	6150	6150	6150	36900	A répartir sur les 6 ans	Chambre d'agriculture, CPNCA, ONCFS
E.2.1	Apporter un appui à la mise à jour des documents d'urbanisme et des PSG	♣♣	800	800	800	800	800	800	4800	1 PLU et 1 PSG/ an	Chambre d'agriculture, CPNCA, ONF, CRPF
E.2.2	Identifier les projets potentiellement soumis à une évaluation des incidences	♣♣							6000	A définir	Chambre d'agriculture, CPNCA, ONCFS
E.3.1	Limiter la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels	♣♣♣	1666	1666	1666	1666	1666	1666	10000 et Autres financements	A répartir sur les 6 ans	ONCFS, Office de tourisme, CPNCA, Clubs sportifs, loisirs
E.3.2	Nettoyer le site des dépôts divers	♣♣							Autres financements	Pendant toute la durée de l'animation	Communes, polices environnementales, ONCFS
E.3.3	Coordonner les différentes polices du site	♣♣	600			600			1200	2 réunions sur les 6 ans	ONCFS, gendarmerie, police nationale, DDT

V2. Estimation du budget global

Les tableaux permettent d'évaluer l'enveloppe financière nécessaire à la mise en œuvre des Contrats Natura 2000 sur l'ensemble du site Natura 2000. Le total estimé est compris entre 139 545 et 238 545 €.

La communication, les études et les suivis scientifiques à engager devraient nécessiter environ 138 660 €.

Certaines actions ne seront pas indemnisées au titre de Natura 2000. D'autres financements sont donc à prévoir.

Toutes ces estimations ne prennent pas en compte la modification du périmètre du site Natura 2000.

V3. Calendrier prévisionnel

Le calendrier (p 151) permet de prévoir la durée de chaque action durant les 6 années consécutives qui suivront la validation de ce Document d'Objectifs.

CONCLUSION

Le site Natura 2000 Pelouses et Forêts du Barséquanais est composé d'habitats de pelouses et de forêts calcicoles qui abritent des espèces qui ont su s'adapter aux contraintes de ces milieux, et qui sont pour certaines des espèces rares et de valeur patrimoniale forte.

En effet, il abrite les pelouses, avec celles de Langres, les plus diversifiées de Champagne-Ardenne avec de nombreuses espèces rares d'origine submontagnardes et subméditerranéennes.

Façonnées par la main de l'Homme, les pelouses sèches du Barséquanais sont des témoins de pratiques ancestrales de gestion qui font partie intégrante de notre Patrimoine.

Abandonnées du pastoralisme depuis quelques années, ces pelouses sont recolonisées naturellement ou par l'action de l'Homme par les ligneux, et les espèces qui les caractérisent tant risquent de disparaître ; la faune et la flore présentes sur les sites ayant besoin de milieux ouverts, chauds et secs pour se développer.

Les travaux de restauration et d'entretien prévus dans ce DOCOB veulent empêcher cette reconquête de l'espace par la forêt, notamment en instaurant de nouveau du pâturage et en débroussaillant des zones fortement colonisées. Des actions sont également proposées afin de réduire d'autres menaces qui existent sur le site (intensification des sports motorisés, dépôts sauvages...)

La sensibilisation par différents moyens doit être une priorité, afin de faire connaître aux acteurs locaux la richesse écologique du site et sa valeur, afin qu'ils puissent comprendre l'urgence des actions à mener, et choisir parmi les outils à leur disposition, celui qui conviendrait le mieux (Contrat Natura 2000 ou Charte).

L'éclatement du site nécessite de mutualiser les efforts et réunir fréquemment tous les partenaires et locaux, afin de réussir à mener autour de ce site, une animation unique, dynamique et responsable.

Actions		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6
A. Assurer la pérennité des habitats et des espèces des milieux ouverts							
A.1.1	Éliminer la végétation ligneuse colonisatrice des milieux ouverts	♣♣♣					
A.2.1	Favoriser le pâturage extensif sur les milieux ouverts	♣♣♣					
A.2.2	Installer des équipements pastoraux en fonction du type de pâturage	♣♣♣					
A.2.3	Contenir la progression des ligneux sur les milieux ouverts	♣♣					
A.2.4	Faucher tardivement sur les stations du Damier de la Succise	♣♣					
B. Maintenir les habitats forestiers et favoriser leurs espèces							
B.1.1	Accompagner l'évolution des peuplements vers la hêtraie calcicole en limitant les résineux	♣♣					
B.1.2	Préserver des îlots d'arbres sénescents ou morts	♣♣♣					
B.1.3	Modeler des lisières forestières étagées, progressives et variées	♣♣					
B.1.4	Créer ou maintenir des milieux ouverts dans les peuplements adéquats (clairières)	♣♣					
B.2.1	Tranquilliser les sites d'hibernation des chauves souris	♣♣♣					
C. Mettre en œuvre le DOCOB							
C.1.1	Encourager la contractualisation et assister les contractants	♣♣♣					
C.1.2	Encourager l'adhésion à la charte Natura 2000	♣♣♣					
C.1.3	Encourager la maîtrise foncière et la gestion des pelouses à haute valeur écologique par des structures de préservation d'espaces naturels	♣♣					
C.2.1	Animer le COPIL	♣♣					
C.2.2	Vérifier la pertinence du DOCOB avec les enjeux du site	♣♣					
D. Améliorer les connaissances sur l'ensemble du site Natura 2000							
D.1.1	Analyser les caractéristiques physiques et écologiques des nouveaux secteurs	♣♣♣					
D.2.1	Cartographier les pinèdes afin de leur appliquer une gestion durable adaptée	♣♣♣					
D.2.2	Définir un plan de pâturage pour l'ensemble du site Natura 2000	♣♣					
D.3.1	Suivre l'évolution des populations de papillons d'intérêt communautaire	♣♣♣					

D.3.2	Suivre les populations de chauve-souris	♣♣♣					
D.4.1	Continuer les observations sur l'herpétofaune et l'entomofaune	♣♣					
D.4.2	Élargir les observations floristiques à l'ensemble du site Natura 2000	♣♣					
D.5.1	Suivre l'évolution des habitats d'intérêt communautaire	♣♣♣					
D.5.2	Faire un suivi des espèces indicatrices : Etude d'oiseaux nicheurs	♣♣					
E. Intégrer la gestion du site dans son contexte local							
E.1.1	Organiser des sorties Nature sur les sites	♣♣♣					
E.1.2	Mettre en place des outils de communication à destination des acteurs locaux	♣♣					
E.2.1	Apporter un appui à la mise à jour des documents d'urbanisme et des PSG	♣♣					
E.2.2	Identifier les projets potentiellement soumis à une évaluation des incidences	♣♣					
E.3.1	Limiter la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels	♣♣♣					
E.3.2	Nettoyer le site des dépôts divers	♣♣					
E.3.3	Coordonner les différentes polices du site	♣♣					

LEXIQUE

Alliance : unité de classification phytosociologique (des communautés végétales) rassemblant plusieurs associations végétales apparentées (ex. : alliance du *Potamion pectinati*)

Association : unité fondamentale de la phytosociologie, définie comme un groupement de plantes aux exigences écologiques voisines, organisé dans l'espace, désigné d'après le nom de l'espèce dominante

Avifaune : ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée

Biogéographique (région) : entité naturelle dont les limites reposent sur des critères de climat, de répartition de la végétation et des espèces animales : la France est subdivisée en quatre grandes régions biogéographiques : atlantique, continentale, alpine et méditerranéenne

Calcicole : se dit d'une espèce ou d'une végétation qui se rencontre exclusivement ou préférentiellement sur les sols riches en calcium

Corine Biotope (codes) : codification de classement phytosociologique des habitats naturels européens

Cynégétique : qui se rapporte à la chasse

Entomofaune : ensemble des espèces d'insectes d'une région donnée

Fruticée : formation végétale composée d'arbustes et d'arbrisseaux

Groupement végétal : terme général désignant une unité phytosociologique sans préjuger de son identification et de son niveau dans la classification

Herpétofaune : ensemble des espèces de reptiles d'une région donnée

Mésotherme : caractérise une espèce ou un milieu ne nécessitant une température ni basse, ni élevée

Mésoxérophile : qualifie un organisme nécessitant un milieu moyennement sec

Pionniers : se dit d'une espèce apte à coloniser des terrains nus et participant aux stades initiaux d'une succession progressive

Surface terrière : On appelle surface terrière d'un arbre la surface (g) de la section de cet arbre à 1,30 m et surface terrière d'un peuplement (G), la somme des surfaces terrières de tous les arbres qui le composent sur 1 ha. C'est un bon indicateur de la richesse d'un peuplement. Plus elle est élevée, plus le peuplement est riche.

LISTE DES ABREVIATIONS

AEP	Captage d'Alimentation en Eau Potable
ANN	Association Nature du Nogentais
AOC	Appellation d'Origine Contrôlée
CPIE	Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
CPNCA	Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne
CPEPESC Chiroptères	Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière
DDAF	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
DIREN	Direction Régionale de l'ENvironnement
EARL	Exploitation Agricole à Responsabilités Limitées
FDCA	Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube
FDSEA	Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
HIC	Habitat d'Intérêt Communautaire
IGN	Institut Géographique National
LPO	Ligue pour la Protection des Oiseaux
ONCFS	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
ONF	Office National des Forêts
PSG	Plan Simple de Gestion
SDPA	Syndicat Départemental des Propriétaires Agricoles
SPFSA	Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs de l'Aube
SDGC	Schéma Départemental de Gestion Cynégétique
SIC	Site d'Intérêt Communautaire
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
ZPS	Zone de Protection Spéciale
ZSC	Zone Spéciale de Conservation

BIBLIOGRAPHIE

- ANTESSANTY G. (Abbé de), 1916. Liste des orthoptères observés dans l'Aube. *Mémoires de la Société Académique de l'Aube*, 25 : 1-9.
- ARTHUR L. & LEMAIRE M. 1999 – *Les chauves-souris maîtresse de la nuit* – La bibliothèque du naturaliste, Delachaux et Niestlé.
- AVET J.-L., 1999. Premier inventaire du peuplement d'Odonate du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient (1998-1999). *Courrier scientifique du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient*, 23 : 41-59.
- BARDAT, J. 1993 – *Guide d'identification simplifiée des divers types d'habitats naturels d'intérêt communautaire présents en France métropolitaine* – Paris : Muséum National d'Histoire Naturelle, 56 p.
- BECU D. 2003 – *Document d'objectifs du site Natura 2000 n°94 « Carrières souterraines d'Arsonval »* – Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne.
- BECU D., LECONTE R. 2004 – *Document d'objectifs du site Natura 2000 n°18 « Pelouses de la Côte de Chaumont à Brottes »* – Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne.
- BELLEMANN H. et LUQUET G., 1995. Guide des sauterelles, grillons et criquets d'Europe occidentale. Delachaux et Niestlé, 384pp.
- BENSETTITI F. et GAUDILLAT V. (Coord.), 2004. Cahier d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7. Espèces animales. La documentation française : 353pp.
- BOURNERIAS M. 1979 – *Guide des groupements végétaux de la Région parisienne, 2ème édition* –Paris : Société d'Édition d'Enseignement Supérieur Masson, 483 p.
- CHINERY, M. 1988. *Insectes de France et d'Europe occidentale*. ARTHAUD, Paris.
- COLLECTIF 1994. *Le livre rouge : inventaire de la faune menacée en France*. Nathan, MNHN, WWF, 175 p.
- COPPA G., 1990. Éléments cartographiques et écologiques sur les Odonates de Champagne-Ardenne. AGURNA (Troyes), 92pp + annexes.
- COPPA G., 1997. Quelques observations d'Orthoptères (Ensifères et caelifères) en Champagne-Ardenne. *Bull. soc. sci. nat. et arché. de la Haute-Marne*, 25 (2) : 30-39.
- COPPA G., 1998. Note sur la Petite cigale montagnarde, *Cicadetta montana* (Scopoli, 1772) (Homoptera, Cicadoidea) en Champagne-Ardenne et régions proches.. *Bull. soc. sci. nat. et arché. de la Haute-Marne* : 146-150.
- COPPA G., 1999. Liste des espèces rares, menacées ou en déclin en Champagne-Ardenne (Odonates, Orthoptères et Lépidoptères rhopalocères), 3pp (document DIREN Champagne-Ardenne - non publié)
- COPPA G., 2000. Découverte de *Calliptamus barbarus* (Costa, 1836) en Champagne-Ardenne et nouvelles observations de *Stenobothrus nigromaculatus* (Herrich-Schaeffer, 1840) (ORTHOPTERA) et de *Libelloides longicornis* (L.) (Névroptère, Ascalaphidae). *Bull. soc. sci. nat. et arché. de la Haute-Marne*, 25 (13) : 331-333.
- COPPA G., 2000a. Observations d'Orthoptères (Orthoptera) peu connus dans la motié Nord de la France (région Champagne-Ardenne). *Bull. soc. sci. nat. et arché. de la Haute-Marne*, 25 (14) : 338-343.
- COPPA G., 2001. Cartographie des orthoptères de la région Champagne-Ardenne et de ses marges : nord-est de la France (Orthopteroidea, Ensifera, Caelifera, Mantodea). *Matériaux entomocénotiques*, 6 : 15-48.
- COPPA G., 2004. Orientations régionales de gestion de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses habitats de la région Champagne-Ardenne (ORGFH). Annexe Insectes. Les Odonates / Les Orthoptères / Les papillons Rhopalocères. DIREN Champagne-Ardenne : 29-56.

- CRESPI C. et FERMENT A. 2004 – *Document d'objectifs du site Natura 2000 n°37 « Marais de la Vanne à Villemaur »* – Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne.
- DE LANGUE et al. 1992 – *Nouvelle flore de la Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg, du Nord de la France et des régions voisines, 4^{ème} édition* – Edition du Patrimoine du Jardin Botanique de Belgique, 1092 p.
- DEFAUT B. 2001 – *La détermination des orthoptères de France, 2^{ème} édition* – Bédeilhac, 83 p.
- DELIRY C., 2005. Ascalaphes de France. Histoires Naturelles du grand Père Soulcie. Site internet : <http://cyrille.deliry.free.fr/libcoc.htm>
- DG. XI – D.2 1996 – *Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne, Version EUR 15* – Bruxelles : Direction Générale « Environnement, Sécurité Nucléaire et Protection Civile » de la Commission Européenne, 109 p.
- Directive 92/43/CEE. *Directive Habitats-Faune-Flore*. JOCE 22 juillet 1992.
- DIREN Champagne-Ardenne, 2004. Orientations régionales de gestion de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses habitats de la région Champagne-Ardenne (ORGFH). 164pp.
- DOMMANGET J.-L., 1987. Etude faunistique et bibliographique des Odonates de France. Collection Inventaires de Faune et de Flore, fasc. 36. Secrétariat Faune/Flore, M.N.H.N., Paris. 283pp.
- DUFRENE M., 2004. Euphydryas aurinia. Système d'informations sur la Biodiversité en Wallonie. Observatoire de la Faune, de la Flore et de ses Habitats. Site internet : <http://nrw.wallonie.be/dgrne/sibw/especes/home.htm>
- DUGUET, R., MELKI, F. & le collectif de l'ACEMAV (2003). *Les Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg*. PARTHENOPE COLLECTION. Mèze (France).
- DURIN L., FRANCK J., GEHU J.M. 1991 – *Flore illustrée de la région Nord-Pas-De-Calais et des territoires voisins pour la détermination aisée et scientifique des plantes sauvages* – Bailleul : Centre Régional de Phytosociologie, 323 p.
- E.N.G.R.E.F. (1997) – *CORINE Biotope, types d'habitats français* – 217 p.
- FAUVEL B. et al. (1992) – *Les oiseaux de Champagne-Ardenne* – St Remy-en-Bouzemont : Centre Ornithologique Champagne-Ardenne, 290 p.
- FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'AUBE, 2006 – *Schéma Départemental de Gestion Cynégétique* – 100 p.
- FIERS V., GAUVRIT B., GAVAZZI E., HAFFNER P., MAURIN H. et coll., 1997. Statut de la faune de France métropolitaine. Statuts de protection, degrés de menace, statuts biologiques. Col. Patrimoines naturels, volume 24 - Paris, Service du Patrimoine Naturel/IEGB/MNHN, Réserves Naturelles de France, Ministère de l'Environnement : 225pp.
- FITTER R., FITTER A., FARRER A. 1991 – *Guide des graminées, carex, joncs, fougères* – Delachaux et Niestlé, 255 p.
- GRANGE, P. (1995). *Atlas de répartition des amphibiens et reptiles de Champagne-Ardenne* – in l'Orfraie (numéro spécial), LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX DE CHAMPAGNE-ARDENNE.
- GROOMBRIDGE B. et BAILLIE J., 1996. IUCN Red List of Threatened Animals. IUCN ans Conservation International. 368pp.
- HIGGINS L.G., RILEY N.D. 1988 – *Guide des papillons d'Europe* – Delachaux et Niestlé, 455 p.
- KOOMEN P. et HELSDINGEN P.-J. VAN, 1996. Liste des biotopes d'Europe d'après leur importance pour les invertébrés. Coll. Sauvegarde de la Nature, n°77, Conseil de l'Europe, Strasbourg. 67pp.
- LAFRANCHIS T., 2000. Les papillons de jour en France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles. Collection Parthénope, éditions Biotope, 448pp.
- LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX DE CHAMPAGNE-ARDENNE (2003). *Nouvel atlas préliminaire des mammifères sauvages de Champagne-Ardenne*. Travail du collectif des observateurs.

- MACDONALD, D. & BARRETT, P. 1995. *Guide complet des Mammifères de France et d'Europe*. DELACHAUX & NIESTLE, Paris.
- MATZ, G. & WEBER, D. 1983. *Guide des Amphibiens et Reptiles d'Europe*. DELACHAUX & NIESTLE. Neuchâtel – Paris.
- Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement 2000 – *Fiches espèces et habitats* – non publié
- MNHN, 1995. Le livre rouge. Inventaire de la faune menacée de France. Muséum national d'Histoire naturelle. Nathan, 176pp.
- MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE 1997. *Statut de la faune de France Métropolitaine ; statuts de protection ; degré de menaces ; statuts biologiques*. MNHN/RNF/MATE.
- RAMEAU J.C. & ROYER J.M. 1976 – *Excursions botaniques et phytosociologiques en Champagne méridionale* – Bulletin de la société des sciences naturelles et d'archéologie de Haute-Marne, n°14
- RAMEAU J.C. 1993 – *Habitats forestiers de la Directive Habitats présents et à retenir en France métropolitaine* – Nancy : ENGREF, 43 p.
- ROCAMORA, G. & YEATMAN-BERTHELOT, D. 1999. *Oiseaux menacés et à surveiller en France. Listes rouges et recherche de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation*. SOCIETE D'ETUDES ORNITHOLOGIQUES DE France / LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX. Paris. 560 p.
- ROUE S.Y., BARATAUD M. et al. 1999 – *Habitats et activité de chasse des chiroptères menacés en Europe : synthèse des connaissances actuelles en vue d'une gestion conservatoire* – S.F.E.P.M./ M.A.T.E., le Rhinophe, Vol. spéc. n°2, 140 p.
- ROYER J.M. & COPPA G. 1995 – *les pelouses du Barséquanais* – Groupe Régional d'Etude de la Flore, de la Faune et des Ecosystèmes.
- ROYER J.M. 1972 – *Essai de synthèse sur les groupements végétaux de pelouses, éboulis et rochers de Bourgogne et Champagne méridionale* – Faculté des sciences et des techniques de l'université de Besançon.
- ROYER J.M. 1981 – *Etude phytosociologique des pelouses du Barséquanais, du Barsurauboisis, du tonnerrois et de l'Est-Auxerrois* – Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, tome 113
- ROYER J.M. 2002 – *Les pelouses calcaires de la Haute-Marne* – Groupe Régional d'Etude de la Flore, de la Faune et des Ecosystèmes.
- ROYER J.M., 1984. A propos de la présence de la Petite cigale *Cicadetta montana* en Haute-Marne. *Bull. soc. sci. nat. et arché. de la Haute-Marne*, 22 (7) : 119-120.
- ROYER, J.-M., BEHR, R., BIZOT, A. & al. 1997. *Répartition régionale des espèces végétales protégées de Champagne-Ardenne ; 2^{ème} édition*. Chaumont. DIREN Champagne-Ardenne.
- SARDET E. et DEFAUT B. (coordinateurs), 2004. Les Orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques. *Matériaux Orthoptériques et Entomocénétiques*, 9 : 125-137.
- SCHOBER, W. & GRIMMBERGER, E. 1991. *Guide des Chauves-souris d'Europe*. DELACHAUX & NIESTLE, 223 p.
- SVENSSON, L., MULLARNEY, K., ZETTERSTROM, D. & GRANT, P. J. (1999-2000). *Le Guide Ornitho*. DELACHAUX & NIESTLE. Lausanne – Paris.
- VALENTIN-SMITH, G. & al. 1998. *Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000*. RNF / ATEN, 144 p.
- VAN TOL J. et VERDONK M.J., 1988. Protection des Libellules (Odonates) et de leur biotope. Coll. Sauvegarde de la Nature, N°58, Conseil de l'Europe, Strasbourg. 188pp.
- VOISIN J.-F. (coord.), 2003. Atlas des Orthoptères (Insecta : Orthoptera) et des Mantides (Insecta : Mantodea) de France. *Patrimoines Naturels*, 60, 104pp.